



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

RAPPORT DE PRÉSENTATION Diagnostic



Sommaire

PRÉAMBULE.....	8
I. Qu'est-ce qu'un PLUi ?	13
CHAPITRE 1 : SOCIODÉMOGRAPHIE	16
I. Une augmentation importante de la population	17
1. Evolution de la population en comparaison avec les territoires de référence	17
2. Evolution des soldes migratoires et naturels	24
II. Une tendance engagée au vieillissement de la population.....	25
1. L'indicateur de jeunesse qui diminue.....	25
2. Une augmentation territorialisée des classes d'âge de plus de 60 ans	27
III. Des ménages de taille plus réduite	30
1. Une augmentation du nombre de ménages	30
2. Une diminution du nombre de personne par ménage.....	31
IV. Une répartition inégale entre les catégories socioprofessionnelles	32
V. Une population plus qualifiée que celles des territoires de référence	33
VI. Synthèse	34
CHAPITRE 2 : HABITAT	35
I. Les caractéristiques du parc de logements	36
1. Une augmentation globale du parc.....	36
2. Un parc de logements vacants quantifié et qualifié.....	36
3. Un territoire qui construit fortement.....	40
4. Une majorité de logements individuels.....	42
5. Un parc de logements plus ou moins récent selon les communes	43
II. Les statuts d'occupation des logements	44
1. Une majorité de propriétaires.....	44
2. Un parc locatif privé qui se maintient	46
3. Un parc locatif social en augmentation.....	48
III. Synthèse	50

CHAPITRE 3 : ECONOMIE	51
I. Un territoire entre deux aires d'influence économique : Mâcon et Bourg-en-Bresse.....	52
II. Les activités économiques et les entreprises	52
1. Le développement des zones d'activités économiques locales	52
2. Les commerces et services	55
3. La dynamique de création d'entreprises	57
III. L'emploi sur la CCBS	58
1. Un nombre d'emplois en augmentation	58
2. Un indicateur de concentration d'emploi relativement faible.....	58
3. L'emploi par secteur d'activité	60
IV. La population active résidente	64
1. Une augmentation de la population active	64
2. Taux d'activité et taux d'emploi	65
3. Un taux de chômage en évolution positive	66
4. Lieu d'emploi des actifs résidents	67
V. Synthèse	69
CHAPITRE 4 : TOURISME.....	70
I. Des équipements et des sites existants implantés dans un cadre naturel de qualité	71
1. Le tourisme lié à l'eau.....	71
2. Le tourisme itinérant – tourisme vert	74
3. Le tourisme culturel et gastronomique	78
II. Des structures d'hébergement variées	79
III. Synthèse	81
CHAPITRE 5 : AGRICULTURE	82
I. L'agriculture dans l'Ain	83
II. Le diagnostic agricole de la communauté de communes Bresse et Saône.....	84
III. L'occupation agricole du territoire de la CCBS	87
1. Données générales	87
2. Le bâti agricole.....	89
IV. Les caractéristiques des exploitations agricoles.....	91
1. L'âge des exploitants agricoles	92

2. Les structures des exploitations	93
3. La taille des exploitations	96
4. Les caractéristiques économiques des exploitations	97
5. Le cheptel	101
6. La valeur vénale des terres.....	101
V. L'environnement des exploitations	102
1. Les périmètres de protection autour des bâtiments agricoles	102
2. La qualité de l'environnement dans les exploitations agricoles	102
3. L'agriculture durable	105
VI. Les projets des exploitants	106
1. Le renouvellement des exploitations	106
2. Les projets de développement	107
VII. Synthèse	110
 CHAPITRE 6 : DEPLACEMENTS	 111
I. Le positionnement du territoire	112
II. Les réseaux	113
1. Un réseau routier structurant	113
2. Des transports collectifs peu développés.....	116
III. La mobilité	118
1. Une prépondérance des modes de déplacements individuels motorisés	118
2. Une accessibilité aux services, équipements et emplois efficace en voiture.....	119
3. Des modes de déplacements doux à valoriser	120
4. Le stationnement.....	123
IV. Synthèse	125
 CHAPITRE 7 : EQUIPEMENTS	 126
I. Les équipements d'enseignement.....	127
II. Les équipements de services à la personne	130
1. Equipements de santé	130
2. Les équipements liés à l'enfance et la jeunesse	131
3. Equipements à destination des personnes âgées	132
III. Les équipements de sport et de loisirs.....	135
IV. L'offre commerciale.....	137

V. Les équipements divers	139
VI. Synthèse	140
 CHAPITRE 8 : MORPHOLOGIE, FORMES URBAINES ET PATRIMOINE	 141
I. Densité et morphologie urbaine : une variété de typologies.....	142
1. Les centres-bourgs anciens	144
2. Les bourgs centralisés.....	145
3. Les villages-rue	146
4. Les espaces pavillonnaires.....	147
5. Les hameaux et bâtis isolés	148
II. Les formes urbaines.....	149
1. L’habitat individuel	149
2. L’habitat groupé	150
3. Les zones d’activités et les usines	151
4. Les bâtiments agricoles	151
III. Le patrimoine bâti	152
1. Les monuments historiques	152
2. Les fermes bressanes et les cheminées sarrasines	166
IV. Synthèse	167
 CHAPITRE 9 : CONSOMMATION FONCIÈRE ET ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION.....	 169
I. Analyse de la consommation des espaces	170
1. Approche générale de l’occupation des sols.....	170
2. Analyse de la consommation d’espaces à l’appui des données CEREMA.....	176
3. Analyse des documents d’urbanisme.....	179
II. Capacité de densification et de mutation de la trame bâtie.....	180
1. Délimitation de l’enveloppe urbaine.....	180
2. Repérage des potentiels fonciers dans l’enveloppe.....	180
3. Analyse des potentiels fonciers identifiés	181
4. Capacité de mobilisation	185
5. Nombre de logements potentiels en densification	187
III. Synthèse	188

ANNEXES.....	189
I. Lexique.....	190
II. Cartes d’analyse foncière par commune (extraits de l’étude des gisements fonciers du diagnostic)	191

PRÉAMBULE

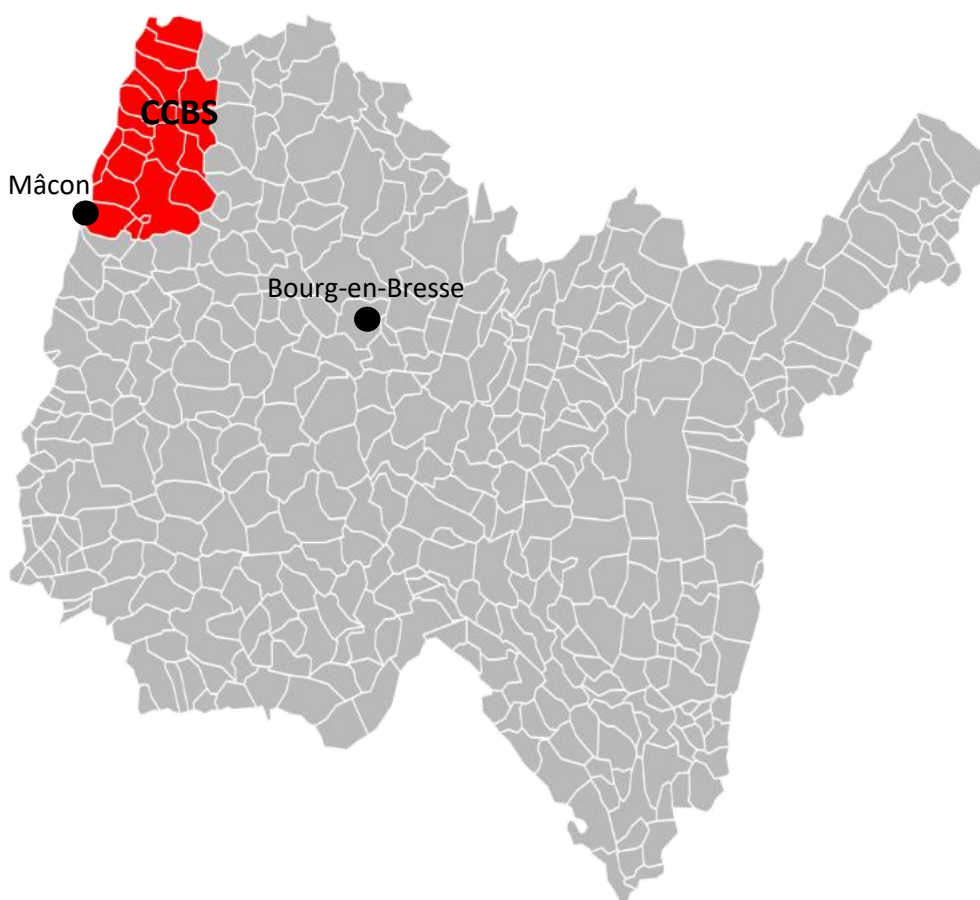


Vue aérienne de la Communauté de Communes Bresse et Saône

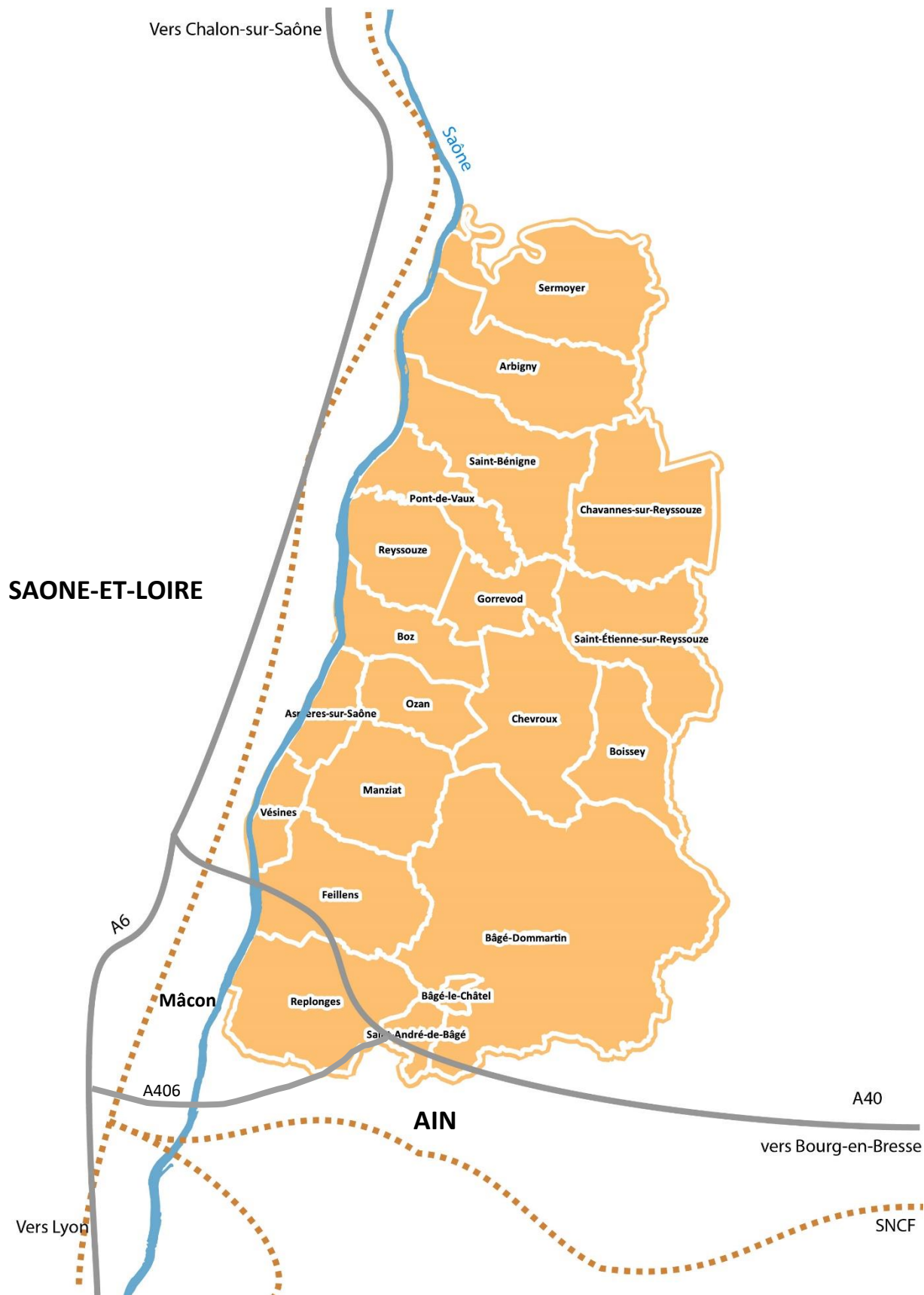
La Communauté de communes Bresse et Saône (CCBS) est née de la fusion de la communauté de communes du Pays de Bâgé et de la communauté de communes de Pont de Vaux au 1^{er} janvier 2017. Elle regroupe, en 2017, 21 communes : Arbigny, Asnières-sur-Saône, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Boisse, Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Feillens, Gorrevod, Manziat, Ozan, Pont-de-Vaux, Replonges, Reyssouze, Saint-Angré-de-Bâgé, Saint-Bénigne, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Sermoyer, Vésines. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes de Dommartin et Bâgé-la-Ville ont fusionné pour former la commune de Bâgé-Dommartin.

La population de l'intercommunalité s'élevait à 25 089 habitants en 2015 (dernier chiffre de l'INSEE). Située à l'extrême Nord-Ouest du département de l'Ain. La communauté de communes est voisine du département de la Saône et Loire et est sous l'influence des agglomérations mâconnaise et burgienne. A l'échelle de son territoire, les RD 933 et RD 58 traversent la CCBS dans un axe Nord-Sud sur lequel 4 pôles de vie se distinguent :

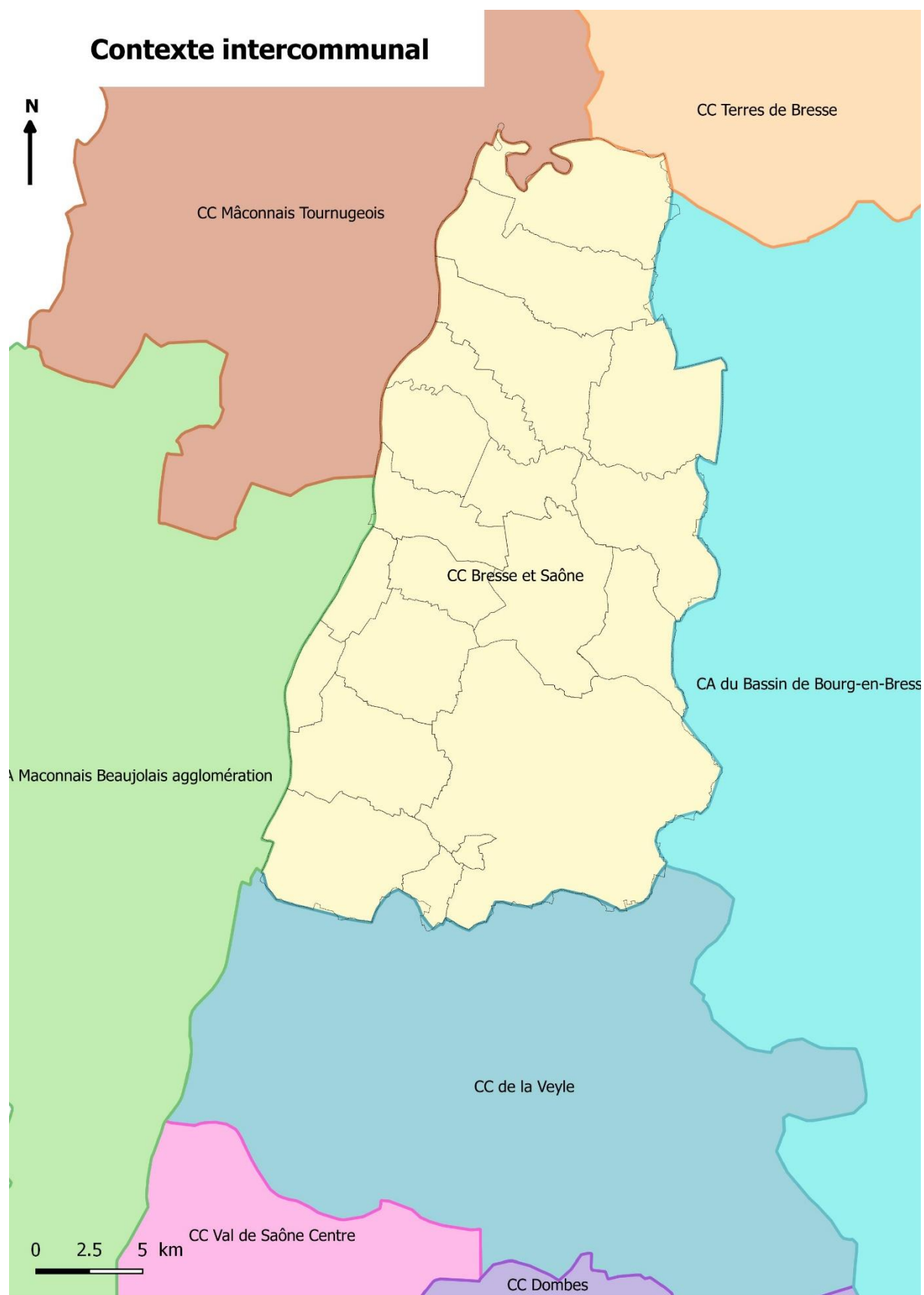
- Pont-de-Vaux – Saint-Bénigne – Gorrevod – Reyssouze ;
- Manziat – Ozan ;
- Feillens – Replonges ;
- Bâgé-Dommartin – Bâgé-le-Châtel – Saint-André-de-Bâgé.



Localisation de la CCBS dans le département de l'Ain

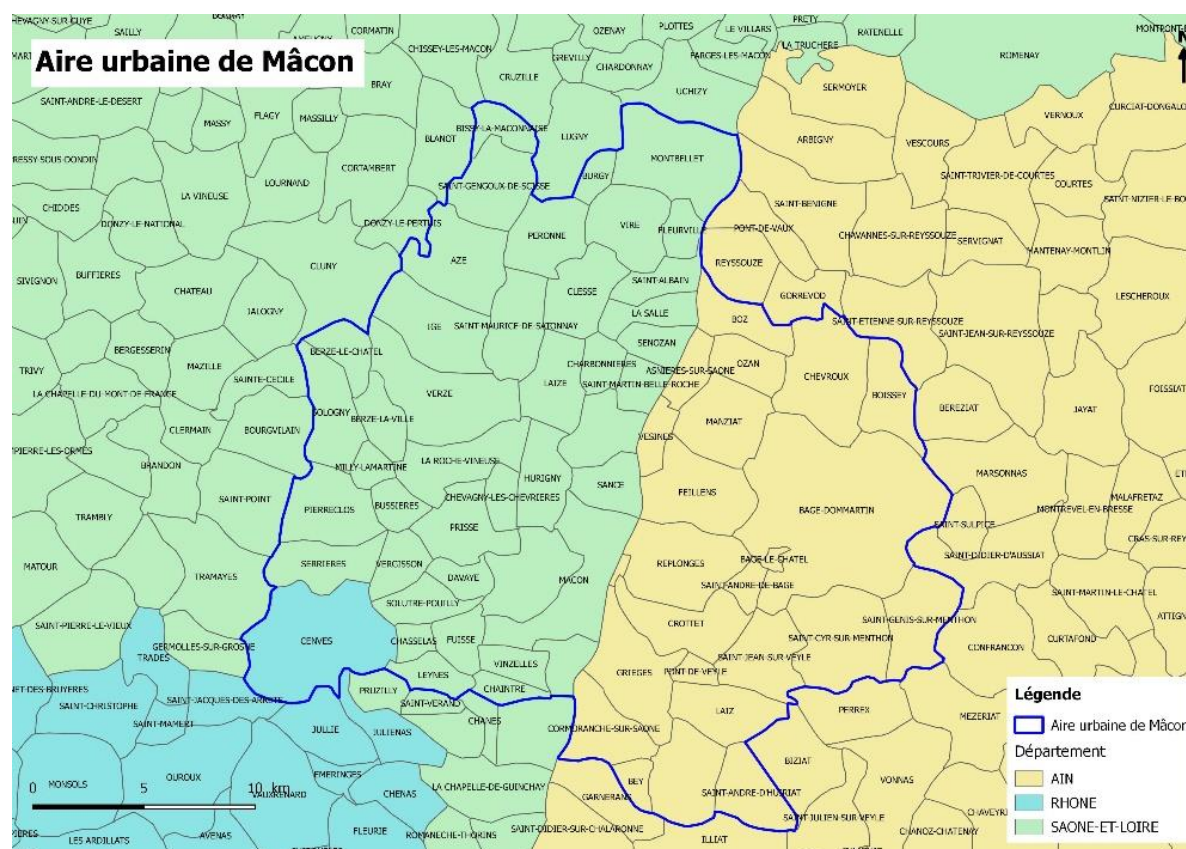


Présentation de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Intercommunalités voisines de la CCBS

Le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Pays de Bâgé est pleinement intégré dans l'Aire Urbaine de Mâcon.



Un territoire sous l'influence de Mâcon

L'élaboration du PLUi de la CCBS s'articule avec celle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bresse Val de Saône s'étendant sur le périmètre de la communauté de communes Bresse et Saône et celle de la Veyle. Les SCoT permettent la mise en œuvre d'une véritable stratégie territoriale dans un document d'urbanisme et d'aménagement. Il définit des grands objectifs et les moyens pour les atteindre, les politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la circulation automobile, l'environnement etc. Il s'agit d'un document supra communal avec lequel le PLUi Bresse et Saône doit être compatible.

L'ancienne communauté de communes du Pays de Bâgé avait prescrit l'élaboration de son PLUi le 8 juin 2015. Suite à la fusion des intercommunalités et sa prise de compétence en termes d'urbanisme, l'échelle du PLUi s'étend au nouveau périmètre intercommunal.

I. Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification, créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain en décembre 2000. Il s'agit d'un outil de gestion du développement territorial et urbain qui permet de concrétiser une véritable démarche de projet de territoire. Ce document est par ailleurs fondamental pour le territoire car il a des incidences directes sur la vie quotidienne des habitants. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : où, quoi et comment construire ?

Le PLUi est un document de planification à une large échelle mais qui, au même titre que le PLU, spatialise précisément les choix retenus en matière de développement. Ainsi, le PLUi, qui constitue un réel outil de gestion du territoire, spatialise :

- les principes de développement et d'aménagement durables dans le PADD,
- les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement,
- certains outils de gestion du devenir du territoire comme les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociale, etc.

Le PLUi se compose des pièces suivantes :

- le rapport de présentation : qui contient le diagnostic territorial, l'État Initial de l'Environnement (EIE), la justification des choix retenus pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'Évaluation Environnementale du projet,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- le règlement et les pièces graphiques,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- les annexes.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est l'occasion de disposer d'un document de planification commun pour l'ensemble des communes. La réflexion de l'équilibre des territoires, entre développement urbain et protection des espaces naturels et agricoles, est pertinente à l'échelle intercommunale. L'ambition partagée pour la Communauté de communes Bresse et Saône réside dans l'élaboration collective d'un projet de territoire à une échelle pertinente en termes d'usage et de bassins de vie, dans un objectif de développement durable, tout en identifiant les enjeux spécifiques des communes et ceux qui relèvent de l'intercommunalité.

L'élaboration du PLUi intervient également dans un contexte très inégalitaire en matière de documents de planification sur le territoire. En effet, lors du lancement de l'élaboration du PLUi :

- Sermoyer, Saint Bénigne, Boz, Ozan, Dommartin, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Saint-André-de-Bâgé, Replonges disposaient d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Feillens et Manziat avaient chacune un Plan d'Occupation des Sols (POS) valant PLU

- Chavannes-sur-Reyssouze, Gorrevod, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Chevroux et Boisseu disposaient d'une carte communale
- Les communes restantes (Pont-de-Vaux, Vésines, Asnières-sur-Saône, Reyssouze et Arbigny) n'avaient pas de document d'urbanisme en vigueur, elles étaient donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le PLUi consiste donc également à :

- Permettre à toutes les communes de disposer d'un document d'urbanisme,
- Permettre aux communes rurales de disposer d'un document d'urbanisme davantage opérationnel qu'une carte communale et offrant plus de lisibilité et de transparence pour la population,
- Offrir aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme la possibilité d'édicter des règles plus adaptées aux situations locales,
- Unifier les documents de planification communaux existants

L'élaboration du PLUi Bresse et Saône devra permettre d'élaborer un document conforme aux principes de développement durable, fixés par les lois Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, Grenelle II (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010, Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Le PLUi devra respecter les objectifs du développement durable définis à l'article L 101-2 du Code de l'Urbanisme qui doivent permettre d'atteindre :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de

développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

CHAPITRE 1 : SOCIODÉMOGRAPHIE



I. Une augmentation importante de la population

L'analyse est faite à partir des données INSEE issues des recensements de 1968, 1982, 1999, 2011 et 2016, permettant des comparaisons identiques et pertinentes.

1. Evolution de la population en comparaison avec les territoires de référence

Les territoires de référence sont :

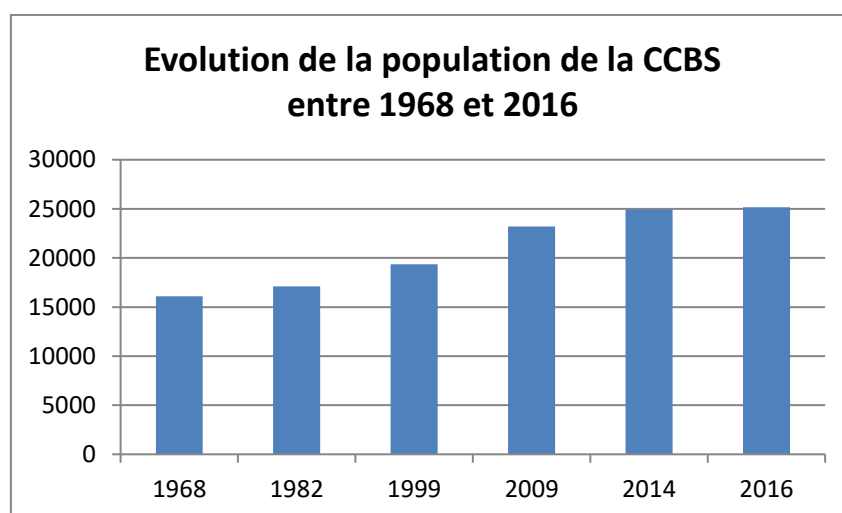
- La région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le département de l'Ain.

Depuis 1968, la population de la CCBS est en constante augmentation, traduisant une attractivité du territoire et une périurbanisation accélérée depuis les années 1990.

A l'échelle des territoires de référence, la CCBS suit la tendance observée, puisque la variation de population entre 2009 et 2016 est positive pour les trois échelles territoriales. Toutefois, la CCBS connaît une forte croissance sur cette période, supérieure à celle de la région Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit donc de connaître les raisons de ce phénomène afin de maintenir une dynamique de croissance démographique à l'échelle du territoire dans son intégralité.

Population	1968	1982	1999	2009	2014	2016	Taux d'évolution 2009-2016
CCBS	16 082	17 106	19 366	23 194	24 929	25 162	+ 8,48 %
Département	339 262	418 516	515 270	588 853	626 127	638 425	+8,42 %
Région	5 734 998	6 348 625	6 954 285	7 518 004	7 820 966	7 916 889	+4,03 %

Source : INSEE



Source : INSEE

Entre 2009 et 2016, la population de la Communauté de Communes Bresse et Saône a augmenté, passant de 23 194 à **25 162 habitants**.

En 2016, quatre communes de la CCBS concentrent 53% des habitants de l'intercommunalité : Bâgé-Dommartin, Replonges, Feillens et Pont-de-Vaux. Même si ces communes connaissent une croissance démographique continue, elles ne présentent pas le taux de croissance le plus marqué entre 2009 et 2014 :

- +1,39%/an pour Bâgé-Dommartin ;
- +0,76%/an pour Feillens ;
- +0,94% pour Pont-de-Vaux ;
- +1,60%/an pour Replonges.

Les communes de St-André-de-Bâgé et de Boissei comptent respectivement un taux de croissance de +5,79%/an et de +4,19%/an entre 2009 et 2014, ce qui en font sur cette période les communes les plus dynamiques sur le plan démographique.

Près de 35% des habitants de la CCBS vivent dans des communes de moins de 1000 habitants, seulement 3,8% de la population de la CCBS vit dans une commune de moins de 500 habitants. Asnières-sur-Saône est la seule commune de l'intercommunalité qui voit sa population diminuer entre 2009 et 2016 (-10 habitants), il s'agit d'ailleurs de la commune la moins peuplée de la CCBS.

Les derniers chiffres publiés par l'INSEE sont pour l'année 2016. On constate :

Commune	Population 2009	Population 2014	Population 2016	Évolution 2009-2014 (en % / an)	Évolution 2009-2016 (en % / an)	Poids démographique en 2016 (en %)
Arbigny	383	440	462	+2,98	+2,95	1,84
Asnières-sur-Saône	73	66	63	-1,92	-1,96	0,25
Bâgé-Dommartin	3801	4065	4088	+1,39	+1,08	16,25
Bâgé-le-Châtel	792	881	915	+2,25	+2,22	3,64
Boissey	267	323	338	+4,19	+3,80	1,34
Boz	490	512	515	+0,90	+0,73	2,05
Chavannes-sur-Reyssouze	665	746	750	+2,44	+1,83	2,98
Chevroux	892	957	957	+1,46	+1,04	3,80
Feillens	3107	3225	3254	+0,76	+0,68	12,93
Gorrevod	781	842	861	+1,56	+1,46	3,42
Manziat	1905	1976	1977	+0,75	+0,54	7,86
Ozan	578	659	674	+2,80	+2,37	2,68
Pont-de-Vaux	2187	2290	2290	+0,94	+0,67	9,10
Replonges	3390	3662	3702	+1,60	+1,31	14,71
Reyssouze	905	965	975	+1,33	+1,10	3,87
Saint-André-de-Bâgé	563	726	742	+5,79	+4,54	2,95
Saint-Bénigne	1135	1232	1254	+1,71	+1,50	4,98
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	524	563	568	+1,49	+1,20	2,26
Sermoyer	668	699	678	+0,93	+0,21	2,69
Vésines	88	100	99	+2,73	+1,79	0,39
CCBS	23 194	24 929	25 162	1,50	1,21	
DEPARTEMENT	588 853	626 127	638 425	1,27	1,20	
REGION	7 518 004	7 820 966	7 916 889	0,72	0,76	

	Population en 2016	Densité
CCBS	25 162	97 hab/km ²
DEPARTEMENT	638 425	110 hab/km ²
REGION	7 916 889	114 hab/km ²

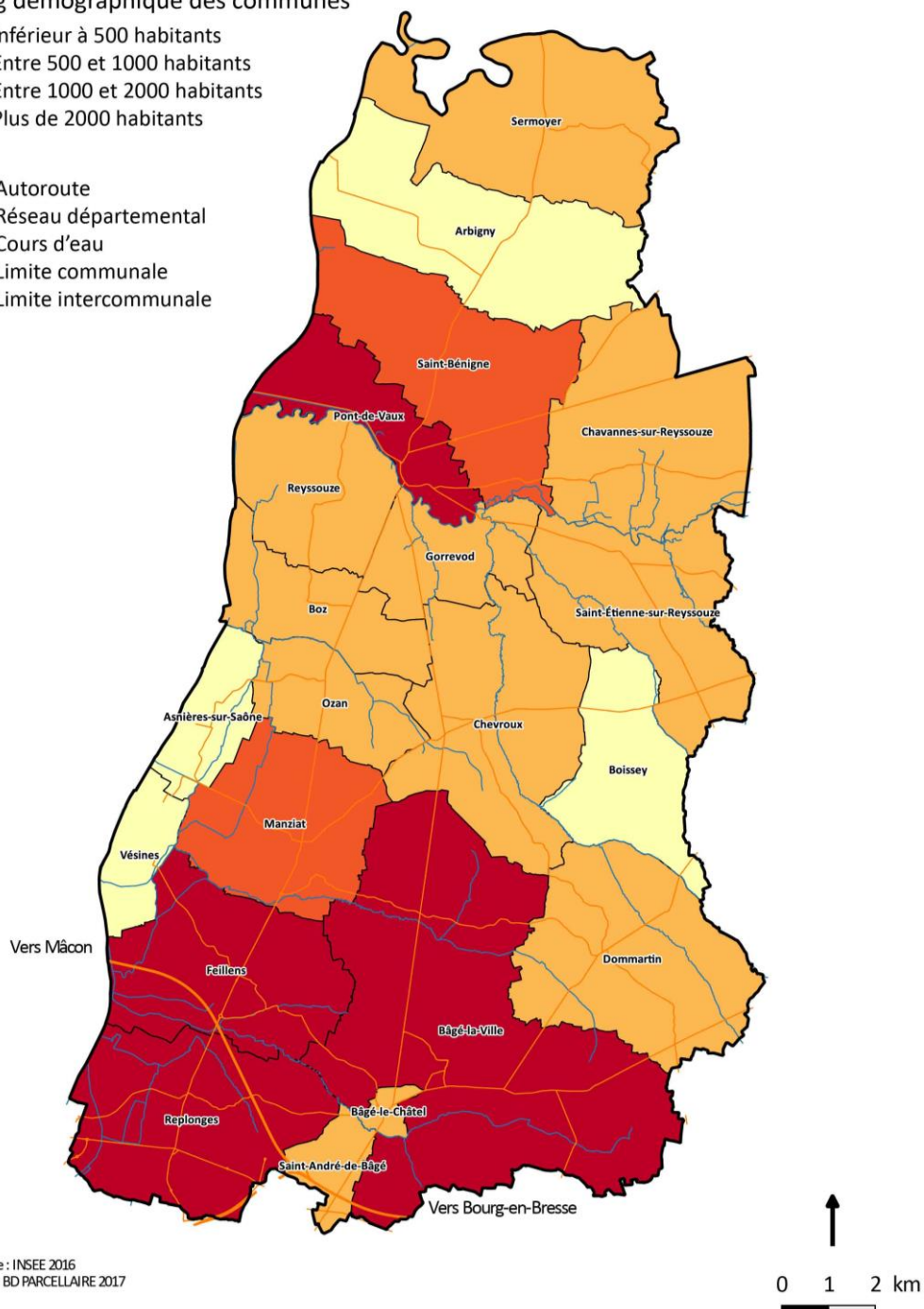
Source : INSEE

Répartition de la population par commune en 2016

Rang démographique des communes

- Inférieur à 500 habitants
- Entre 500 et 1000 habitants
- Entre 1000 et 2000 habitants
- Plus de 2000 habitants

- Autoroute
- Réseau départemental
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite intercommunale

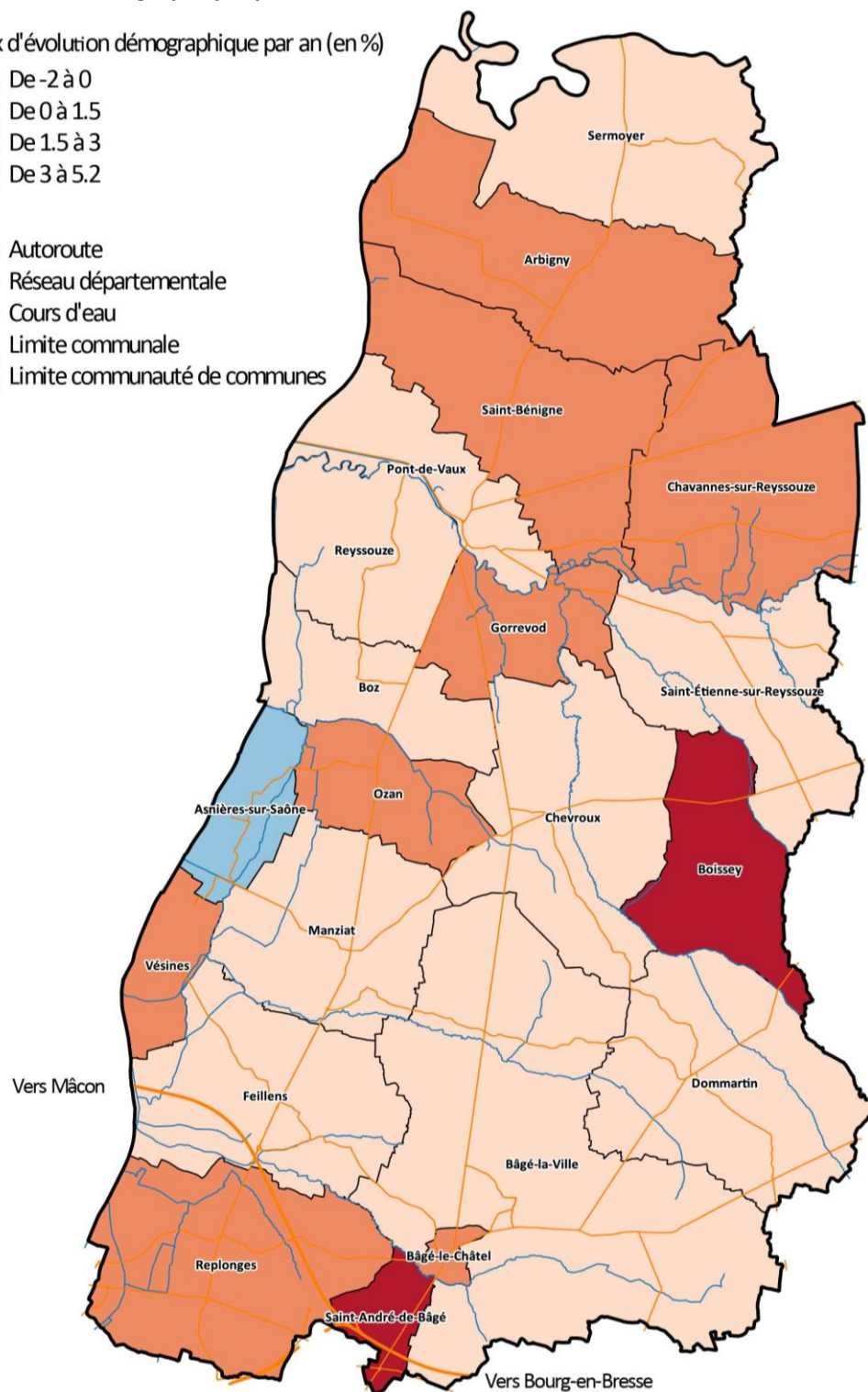


Évolution démographique par commune entre 2011 et 2016

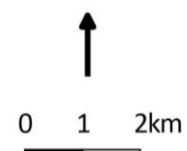
Taux d'évolution démographique par an (en %)

- De -2 à 0
- De 0 à 1.5
- De 1.5 à 3
- De 3 à 5.2

- Autoroute
- Réseau départementale
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite communauté de communes



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017



Évolution démographique par commune entre 1999 et 2016

Taux d'évolution démographique par an (en %)

De -0.81 à 0

De 0 à 1.5

De 1.5 à 3

De 3 à 3.18

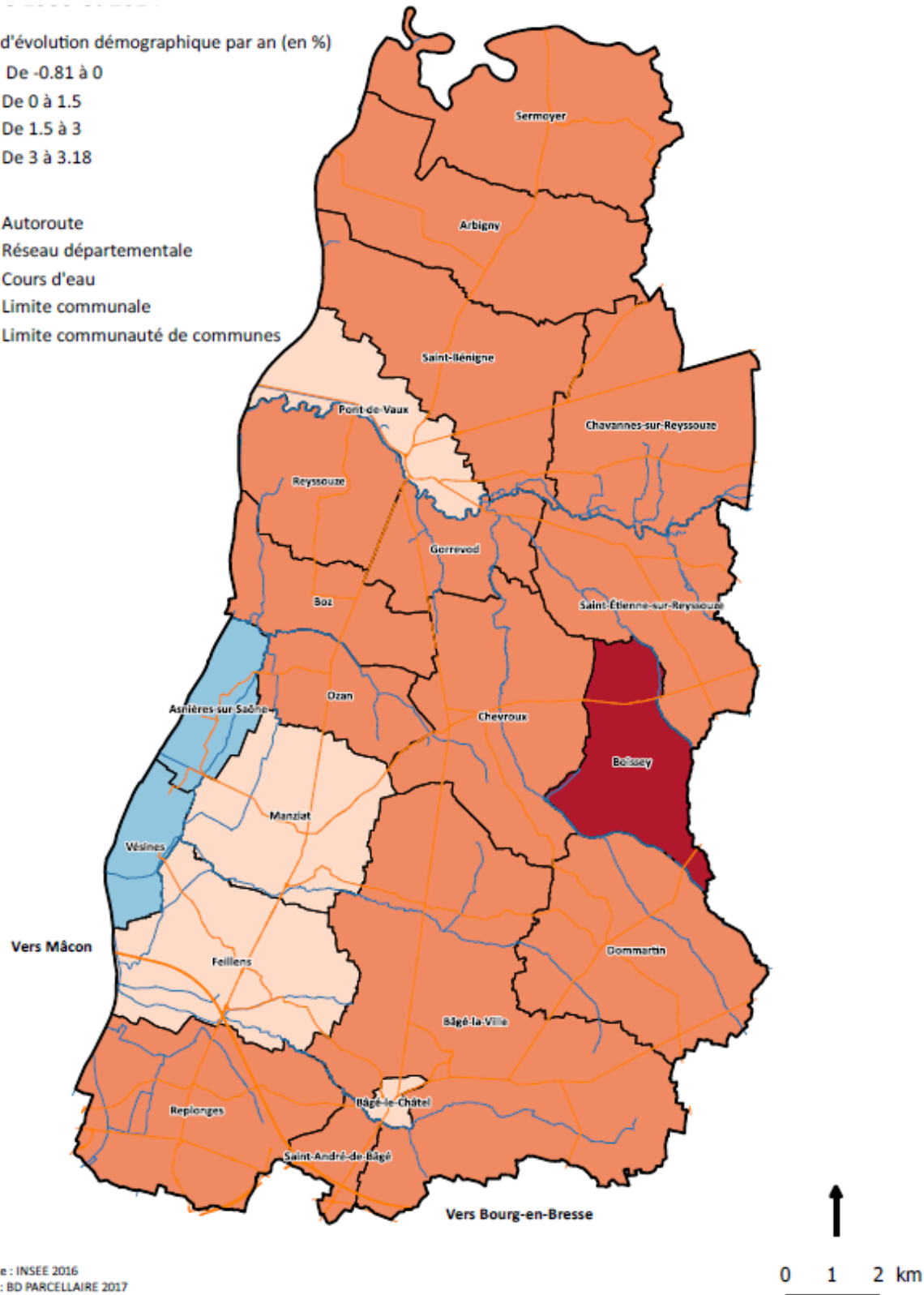
Autoroute

Réseau départementale

Cours d'eau

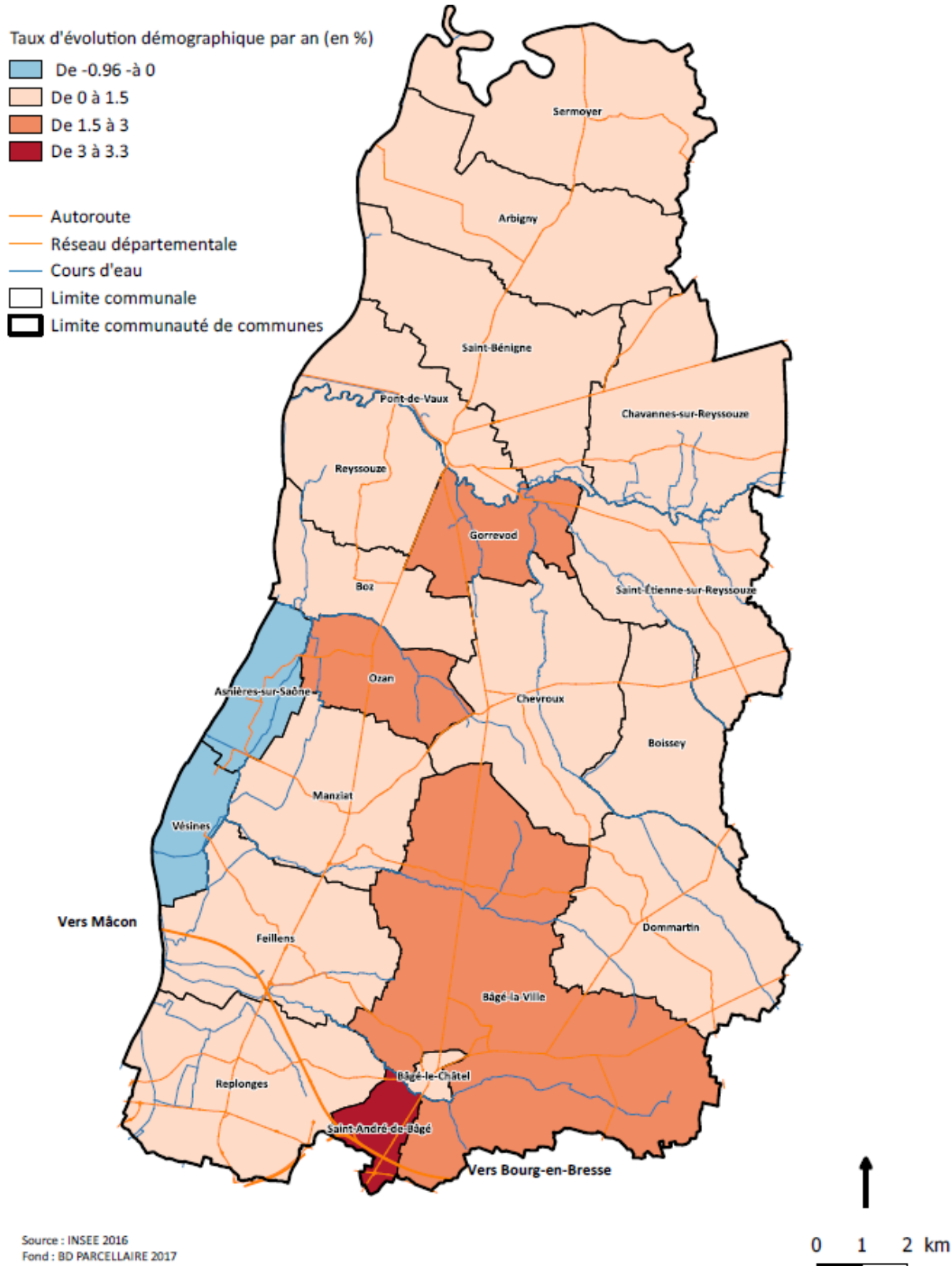
Limite communale

Limite communauté de communes



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017

Évolution démographique par commune entre 1968 et 2016

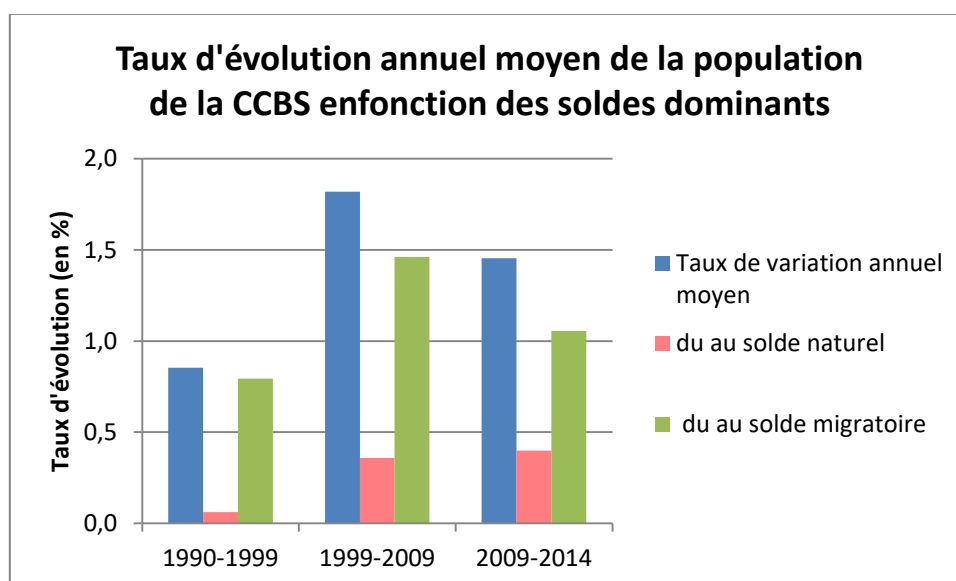


D'après les cartes précédentes, l'analyse démographique de la CCBS met en exergue :

- Une augmentation importante de la population du territoire depuis 1999 ;
- Une concentration de la population sur les communes du sud et le long de la RD933 : Replonges, Feillens, Manziat, Pont-de-Vaux, Bâgé-Dommartin (Bâgé-la-Ville avant sa fusion au 1^{er} janvier 2018 avec Dommartin), Saint-Bénigne ;
- Quatre communes plus densément peuplées : Replonges, Feillens, Bâgé-Dommartin (Bâgé-la-Ville avant sa fusion au 1^{er} janvier 2018 avec Dommartin) et Pont-de-Vaux ;
- Des communes rurales qui gagnent des habitants de façon importante (Boissey et Arbigny) ;
- Un territoire à la population relativement dense, notamment sur sa partie sud, comparé aux densités régionale et départementale, ce qui met en avant son caractère périurbain. Ce phénomène s'explique notamment par la proximité de l'agglomération mâconnaise.

2. Evolution des soldes migratoires et naturels

Les effets combinés du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) et le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) permettent de comprendre quels sont les facteurs qui influent sur l'évolution de la population. Globalement, l'augmentation de la population est davantage le fait d'un solde migratoire positif et élevé, même si le solde naturel est également positif.



Source : INSEE

L'évolution sur ces trois périodes révèle de manière générale un solde naturel toujours positif qui contribue également à la croissance démographique fortement influencée par le solde migratoire.

L'analyse de ces données traduit une forte attractivité du territoire : de nouveaux habitants viennent s'installer sur le territoire et le solde naturel en augmentation permet de maintenir une croissance démographique importante.

II. Une tendance engagée au vieillissement de la population

1. L'indicateur de jeunesse qui diminue

L'indicateur pris en compte pour analyser la structure par âge de la population est l'indice de jeunesse. Il s'agit d'un ratio qui se calcule en faisant le rapport entre les habitants de moins de 20 ans et ceux de plus de 60 ans. Un indice supérieur à 1 indique que le territoire compte plus de jeunes que de personnes âgées. Plus cet indice est élevé, plus l'écart entre le nombre de jeunes et de personnes âgées est significatif, en faveur des jeunes. A l'inverse, un indice de jeunesse bas indique que le renouvellement des générations n'est plus assuré.

Indice de jeunesse = population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans.

La population de la CCBS est légèrement plus âgée que celle de l'Ain mais plus jeune que celle de la région Auvergne Rhône Alpes. L'indice de jeunesse est de 1,06 en 2016, on compte donc légèrement plus de jeunes que de personnes âgées sur la CCBS.

On assiste à une baisse de l'indice de jeunesse sur le territoire de la CCBS. De manière générale, le vieillissement de la population devrait s'accélérer dans les années à venir. Le vieillissement de la population de la CCBS est important car la population de moins de 20 ans est à peine supérieure à celle des plus de 60 ans. L'indice de jeunesse sur la période 2009 – 2014 est passé de 1,17 à 1,06. La baisse de l'indice de jeunesse peut être mise en relation avec la croissance démographique ralentie de ces dernières années. En effet, les ménages s'installant sur le territoire étant majoritairement des couples avec enfants, une baisse du solde migratoire constatée entraîne un ralentissement de l'apport de jeunes dans la CCBS. Dans le même temps, le nombre de personnes âgées continue d'augmenter conformément à la tendance actuelle au vieillissement de la population, ce qui a pour effet de faire baisser l'indice de jeunesse.

La situation par commune reste néanmoins variable, comme le souligne la carte ci-après. Les communes du Nord et de l'Est du territoire, ayant connu un taux de croissance démographique élevé ces dernières années, sont généralement celles qui connaissent une augmentation de cet indice.

Évolution de l'indice de jeunesse par commune entre 2009 et 2014

Evolution de l'indice de jeunesse (en %)

De -43.2 à -10

De -10 à 0

De 0 à 26.1

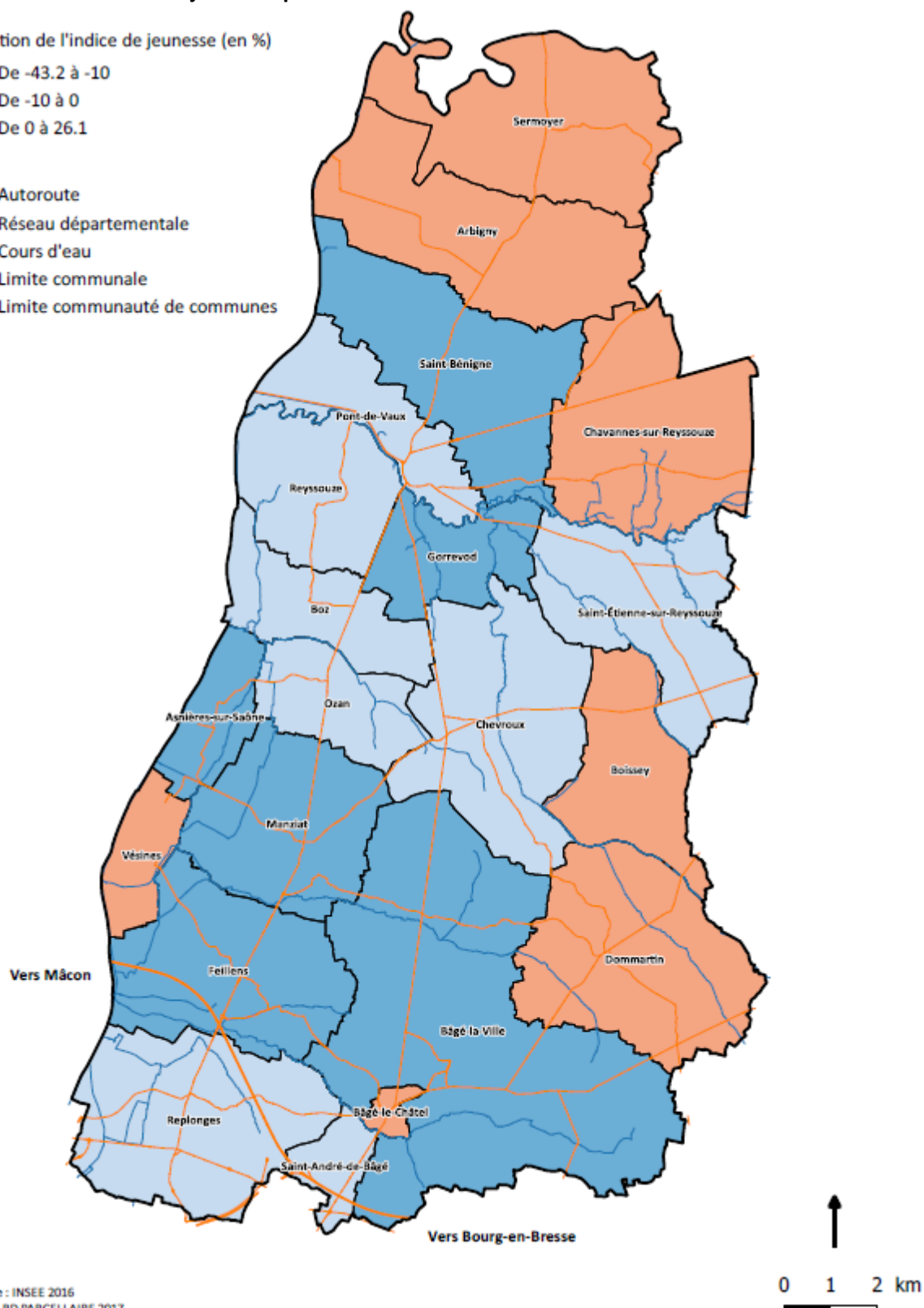
Autoroute

Réseau départementale

Cours d'eau

Limite communale

Limite communauté de communes



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017

2. Une augmentation territorialisée des classes d'âge de plus de 60 ans

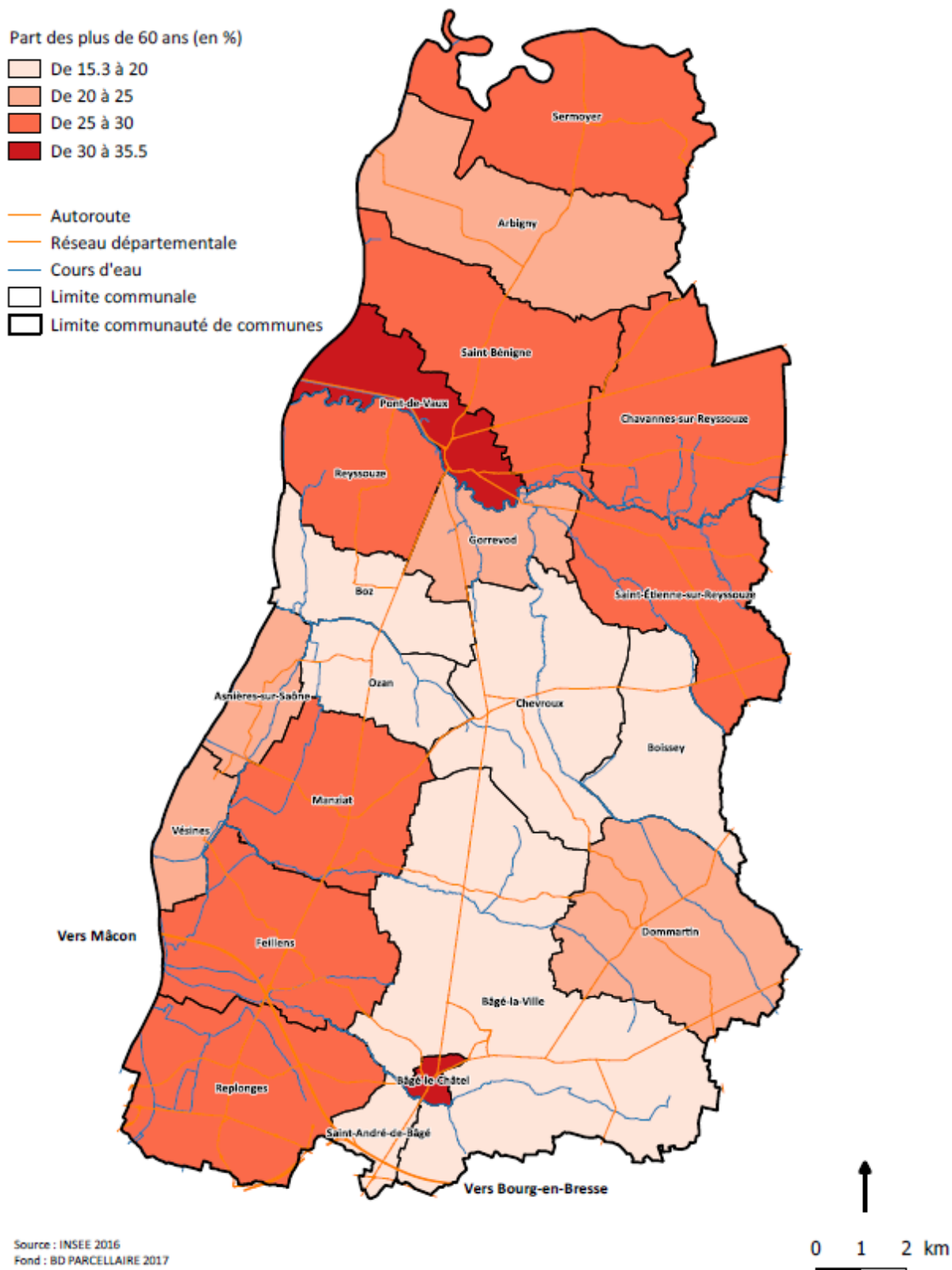
A l'échelle du territoire, la tranche d'âge des 0-19 ans est en augmentation passant de 6 088 à 6 479 individus entre 2009 et 2014. La tranche d'âge des plus de 60 ans est également en augmentation, passant de 5191 personnes en 2009 à 6093 en 2014. De même, on constate également une augmentation des tranches d'âge entre 20 et 60 ans.

L'évolution de la part des plus de 60 ans dans la population des communes entre 2009 et 2014 montre que la quasi-totalité du territoire est touchée par le phénomène de vieillissement. Seules quatre communes voient la part des plus de 60 ans diminuer entre 2009 et 2014 (Arbigny, Bâgé-le-Châtel, Boissey et Dommartin avant sa fusion au 1^{er} janvier 2018 avec Bâgé-la-Ville). La commune dont la part des plus de 60 ans par rapport à la population totale est la plus importante est Pont-de-Vaux où cette tranche d'âge représente 35,5% de la population totale en 2014. La présence d'équipements publics d'accueil pour personnes âgées ainsi que la concentration de commerces et de services à la population dans la commune, incomparable avec les autres communes du territoire, représentent des facteurs d'attractivité des personnes de plus de 60 ans. A l'inverse c'est à Chevroux que la part des plus de 60 ans est la plus faible (15,3%).

Commune	Part des plus de 60 ans en 2009	Part des plus de 60 ans en 2014
Arbigny	24,8	24,7
Asnières-sur-Saône	19,2	22,7
Bâgé-Dommartin	16,9	19,3
Bâgé-le-Châtel	32,6	31,4
Boissey	21,9	19,0
Boz	18,1	19,4
Chavannes-sur-Reyssouze	24,9	25,1
Chevroux	15,0	15,3
Feillens	21,8	25,3
Gorrevod	20,1	21,7
Manziat	22,0	25,4
Ozan	17,2	18,1
Pont-de-Vaux	33,2	35,5
Replonges	23,0	25,2
Reyssouze	25,3	26,6
Saint-André-de-Bâgé	16,8	18,4
Saint-Bénigne	20,3	25,2
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	23,9	26,4
Sermoyer	27,3	26,8
Vésines	21,1	21,2
CCBS	22,8	23,1

Source : INSEE

Part des plus de 60 ans dans la population en 2014



III. Des ménages de taille plus réduite

L'indicateur pris en compte pour analyser l'évolution de la taille des ménages est la taille moyenne des ménages. Il se calcule en divisant la population des ménages par le nombre de ménages :

Taille moyenne des ménages = Population des ménages / Nombre de ménages

1. Une augmentation du nombre de ménages

La population globale de la CCBS augmente ces dernières années, tout comme le nombre de ménage. Selon la définition de l'INSEE, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Le nombre de ménages est en augmentation de 879 unités à l'échelle de la CCBS (+9,45%). En 2009, 9 297 ménages vivaient sur le territoire. En 2014, ce chiffre passe à 10 176 ménages. Globalement, l'ensemble des communes du territoire connaît une augmentation du nombre de ménages. Cette augmentation est davantage marquée sur des communes rurales ou polarisées par une commune plus importante (Boissey, Saint André-de-Bâgé, Ozan).

L'augmentation du nombre de ménages motive la plus grande partie des besoins en logement et s'explique par l'érosion des modes de cohabitation traditionnels. Le renforcement de phénomène de décohabitation (notamment lié à l'augmentation des divorces, à l'augmentation de la durée du célibat, au développement de la monoparentalité, au départ progressif des enfants du domicile familial, à la diminution du nombre moyen d'enfants par ménage,...), la complexité des parcours familiaux et le vieillissement des habitants sont autant de facteurs expliquant le renforcement de ces besoins.

2. Une diminution du nombre de personne par ménage

Le nombre moyen d'individus par ménage diminue globalement sur le territoire intercommunal entre 2009 et 2014, passant de 2,46 personnes à 2,41 en 2014.

Les ménages sont de taille plus restreinte du fait des modes contemporains de décohabitation, précisés dans la page précédente de ce diagnostic. Ainsi pour information, le nombre de ménages d'une seule personne augmente de 14% entre 2009 et 2014, passant de 2 343 à 2 732.

Commune	Taille des ménages		Nombre de ménages d'1 personne	
	2009	2014	2009	2014
Arbigny	2,56	2,63	31	29
Asnières-sur-Saône	2,75	2,17	8	10
Bâgé-Dommartin	2,68	2,63	269	320
Bâgé-le-Châtel	2,17	2,20	104	114
Boissey	2,70	2,58	22	29
Boz	2,57	2,33	55	64
Chavannes-sur-Reyssouze	2,39	2,47	68	73
Chevroux	2,76	2,69	70	81
Feillens	2,43	2,31	292	367
Gorrevod	2,47	2,51	84	79
Manziat	2,51	2,49	177	170
Ozan	2,73	2,61	34	44
Pont-de-Vaux	1,95	1,90	444	522
Replonges	2,49	2,42	314	394
Reyssouze	2,38	2,44	87	109
Saint-André-de-Bâgé	2,68	2,52	37	46
Saint-Bénigne	2,58	2,46	98	118
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	2,43	2,47	53	49
Sermoyer	2,29	2,29	89	99
Vésines	2,40	2,30	8	12
CCBS	2,46	2,41	2343	2732

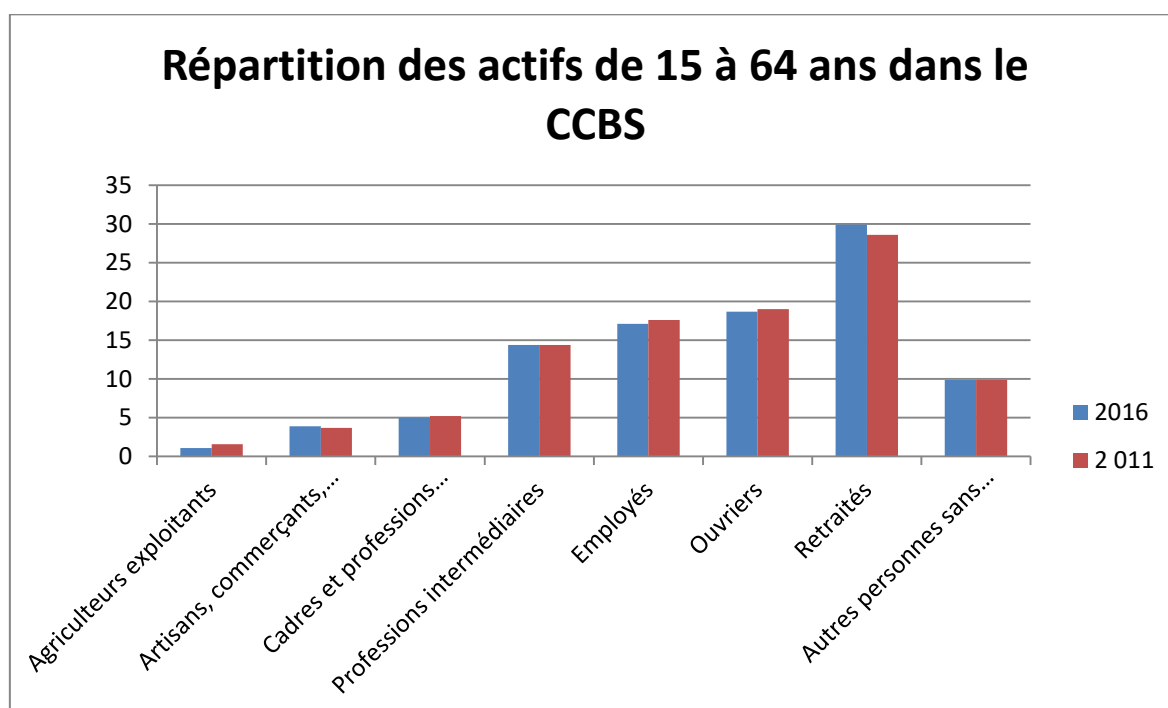
IV. Une répartition inégale entre les catégories socioprofessionnelles

La répartition de la population en catégories socioprofessionnelles (CSP) est faite par l'INSEE selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut. Elle permet de connaître les tendances qui se dégagent sur un territoire donné.

En 2014, le territoire de la CCBS est marqué par une part importante d'ouvriers (3 772 personnes), d'employés (3 457 personnes) et des professions intermédiaires (2 918 personnes). A l'inverse, on compte peu d'agriculteurs (227 personnes), d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (795 personnes), de cadres et professions intellectuelles supérieures (1 007 personnes).

Plusieurs constats peuvent être dressés à partir de l'analyse de l'évolution des CSP entre 2011 et 2016 :

- une augmentation de 5,26 % de la population active entre 2011 et 2016 passant de 19 011 actifs en 2011 à 20 210 actifs en 2016 qui se traduit à la fois par une augmentation des actifs occupés et une augmentation des chômeurs ;
- une diminution du poids des agriculteurs (- 68 personnes) et des employés (- 118 personnes) ;
- une baisse des inactifs (- 113 personnes).



Source : INSEE

V. Une population moins qualifiée que celles des territoires de référence

Les enquêtes menées par l'INSEE permettent de connaître l'évolution du rendement des diplômes et de l'efficacité du système éducatif. De même, elles permettent de comprendre les influences des composantes à l'origine du niveau de qualification d'une population donnée. Les personnes concernées sont celles de plus de 15 ans qui ne sont pas scolarisées.

Au regard des chiffres issus de l'INSEE, la population de la CCBS est moins qualifiée que la population des territoires de référence (département de l'Ain et région Auvergne Rhône-Alpes) :

- le taux des personnes de 15 ans et plus non scolarisés « sans diplôme » ou ayant obtenu le brevet des collèges est légèrement plus important sur la CCBS que sur les territoires de référence ;
- le taux de diplômés issus de l'enseignement supérieur est plus faible sur le territoire de la CCBS que dans le reste du département, la différence est forte (20,8% pour la CCBS contre 27,8% pour l'Ain et 30,2% pour la région).
- en revanche, la part de personnes ayant le niveau BAC dans la CCBS est à peu près similaire à la part obtenue dans les territoires de référence (16,8% pour la CCBS contre 17,4% pour le département et 17% pour la région).

	Sans diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges ou DNB	CAP-BEP	BAC	Enseignement supérieur
CCBS	30,8 %	31,7%	16,8%	20,8%
DEPARTEMENT	27,6%	27,2%	17,4%	27,8%
REGION	27,8%	25%	17%	30,2%

Source : INSEE

En ce qui concerne la scolarisation des enfants en 2016, celle-ci est très élevée pour les 6-17 ans (supérieur à 96%). On remarque que près d'un tiers des personnes âgées de 18 à 24 ans effectuent des études post-bac.

Taux de scolarisation par tranche d'âge	
2-5 ans	72,5%
6-10 ans	98,2%
11-14 ans	98,5%
15-17 ans	96,3%
18-24 ans	32,1%
25-29 ans	1,7%
30 ans ou plus	0,4%

Source : INSEE

VI. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic sociodémographique :

- ⇒ Le territoire intercommunal connaît une croissance démographique continue et soutenue, portée par le solde migratoire positif.
- ⇒ Selon la tendance de ces dernières années, le dynamisme démographique touche l'intégralité du territoire intercommunal et a gagné en particulier les communes de la moitié Est de la CCBS.
- ⇒ Le territoire est relativement jeune, la part des moins de 20 ans est importante.
- ⇒ La tendance au vieillissement de la population est néanmoins engagée (augmentation des plus de 60 ans entre 2009 et 2014), de même que la décohabitation s'est développée en lien avec la transformation de la structure des ménages.
- ⇒ Ces phénomènes démographiques influent sur la tendance démographique actuelle et génèrent de nouveaux enjeux à prendre en compte au sein du PLUi.

Forces	Faiblesses
Une croissance démographique continue et soutenue	Une tendance engagée au vieillissement de la population
Un dynamisme démographique qui a gagné les communes rurales	Un phénomène de desserrement lié à la transformation de la structure des ménages
Un territoire jeune : une forte présence des moins de 20 ans sur le territoire	
Enjeux	
Prendre en compte la tendance au vieillissement de la population engagée et qui devrait se renforcer dans les années à venir	
S'appuyer sur les tendances démographiques relevées pour orienter la production de logements (typologies/tailles, nature et qualité intrinsèque...)	
Maintenir ou retrouver un solde migratoire positif sur toutes les communes de la CCBS	
Favoriser une croissance démographique maîtrisée et limitée qui se traduise notamment par une régulation du rythme de construction	

CHAPITRE 2 : HABITAT



I. Les caractéristiques du parc de logements

L'étude est basée sur les données issues des recensements de l'INSEE de 2011 et 2016 et, sur les années les plus récentes, des données Sit@del 2 relatives à la construction des logements.

1. Une augmentation globale du parc

Le parc de logements est théoriquement composé de résidences principales, de résidences secondaires et de logements vacants. L'augmentation du parc de logements peut être due aux nouvelles constructions ou à l'affectation d'anciens bâtiments en logements.

Le parc de logements augmente de 832 unités entre 2011 et 2016 passant de 10 690 à 11 513 logements. Dans le même temps, on observe une augmentation des résidences principales, une faible diminution du nombre de résidences secondaires (-6,09%) et une forte augmentation du parc vacant (+17,71%).

	2011	2016	Variation
Ensemble	10 690	11 513	+ 7,7%
Résidences principales	9 689	10 418	+ 7,58%
Résidences secondaires	345	324	-6,09%
Logements vacants	655	771	+17,71%

Source : INSEE

2. Un parc de logements vacants quantifié et qualifié

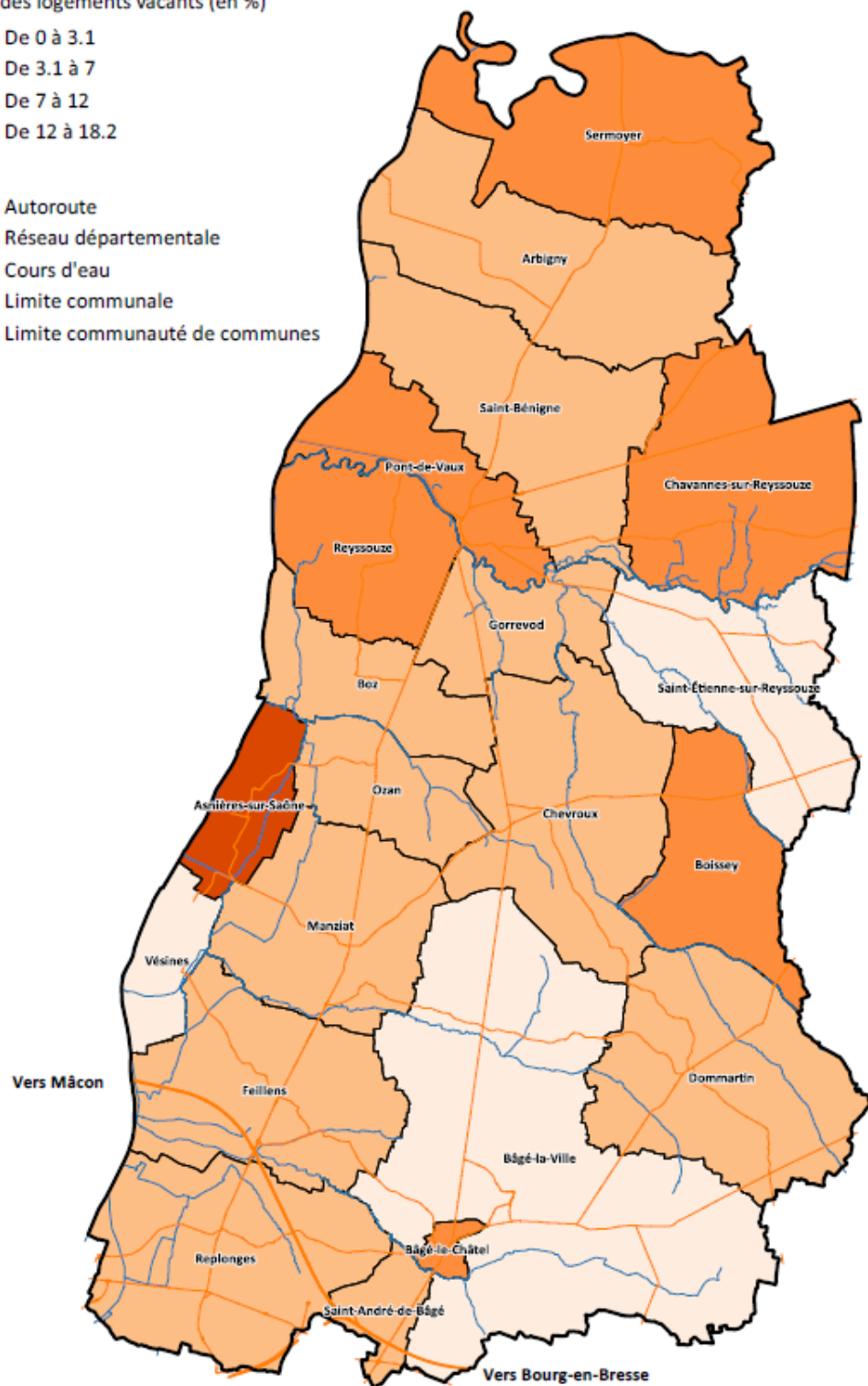
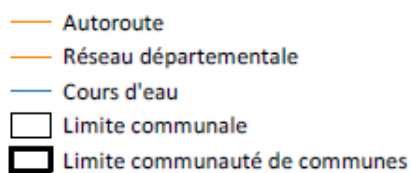
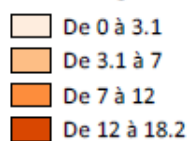
Selon l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé pour plusieurs raisons : le logement est proposé à la vente ou à la location, il est en attente d'occupation, il est en attente de règlement de succession, il est gardé sans affectation particulière par son propriétaire (notamment pour des raisons de vétusté).

La fluctuation de la vacance est représentative de l'offre immobilière existante. Lorsque celle-ci n'est plus suffisante, elle est compensée par l'occupation des logements restés libres jusqu'alors. L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché. On considère qu'un taux situé aux alentours de 5 – 6 % du parc immobilier permet d'assurer une bonne rotation de la population sauf si celui-ci comporte un trop grand nombre de logements vétustes. Le taux de vacance sur la CCBS en 2016 est de 6,7%, ce qui est légèrement supérieur au taux « idéal ».

Entre 2011 et 2016, les données de l'INSEE mettent en exergue une augmentation notable du nombre de logements vacants, qui serait passé de 655 unités à 771 unités. Cette augmentation concernerait la majorité des communes de la CCBS, en particulier les communes de Pont-de-Vaux (+144 logements), Replonges (+94 logements), Bâge-Dommartin (+73 logements) et Feillens (+75 logements).

Logement vacant par commune en 2016 selon l'INSEE

Part des logements vacants (en %)



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017

Les données ci-dessus sur le logement vacant ayant fortement évolué ces dernières années sur le territoire, la DDT a réalisé une analyse de la vacance en logement partagée avec les communes de la CCBS.

N.B : ce travail porte sur un échantillon en 2018 de 863 localisations ou adresses comparées entre 2014 et 2018. En 2014, ces 863 localisations comprenaient 1825 logements dont 1018 vacants. En 2018, ces mêmes localisations comprennent 1772 logements dont 295 vacants.

Sur l'échantillon constitutif de 863 localisations ou adresses analysées renfermant la vacance en logement sur le territoire, le parc de logement de logement a évolué comme suit :

Communes	2014				Vacance Taux 2014	2018				Vacance Taux 2018
	habvacant	maison	appt	log		habvac	maison	appt	log	
Arbigny	22	30	0	30	73%	7	20	5	25	28%
Asnières-sur-Saône	7	8	0	8	88%	0	8	0	8	0%
Bâgé-Dommartin	107	92	57	149	72%	30	90	55	145	21%
Bâgé-le-Châtel	45	30	63	93	48%	16	30	63	93	17%
Boissey	14	15	0	15	93%	1	15	0	15	7%
Boz	19	20	3	23	83%	3	20	3	23	13%
Chavannes-sur-Reyssouze	36	31	8	39	92%	14	31	8	39	36%
Chevroux	23	24	4	28	82%	5	22	5	27	19%
Feillens	137	130	97	227	60%	19	130	97	227	8%
Gorrevod	27	50	18	68	40%	8	49	18	67	12%
Manziat	68	59	46	105	65%	13	58	46	104	13%
Ozan	16	17	8	25	64%	10	15	15	11	91%
Pont-de-Vaux	214	109	399	508	42%	92	104	402	506	18%
Replonges	104	81	142	223	47%	39	73	140	213	18%
Reyssouze	37	45	18	63	59%	8	44	18	62	13%
Saint-André-de-Bâgé	13	11	4	15	87%	1	9	4	13	8%
Saint-Bénigne	50	69	20	89	56%	7	66	15	83	8%
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	23	22	8	30	77%	10	21	8	29	34%
Sermoyer	45	60	13	73	62%	7	58	13	69	10%
Vésines	11	8	6	14	79%	5	7	6	13	38%
	1 018	911	914	1 825	56%	295	870	921	1 772	17%

Quelques ajouts au moment de l'observation dans l'été 2018

Communes	2014				Vacance Taux 2014	2018				Vacance Taux 2018
	habvacant	maison	appt	log		habvac	maison	appt	log	
Chavannes-sur-Reyssouze	0	4	0	4	0,00 %	5	5		5	100,00 %
Sermoyer	0	8	0	8	0,00 %	8	8		8	100,00 %
	0	12	0	12	0,00 %	13	13		13	100,00 %

Il ressort principalement de cette analyse partagée que le nombre de logements déclarés vacants en 2014 a considérablement baissé en 2018. Cette évolution est remarquable sur l'ensemble des communes composant la CCBS. Sur le parc de 1018 logements comptabilisés vacants au début de la période d'analyse, 823 ont retrouvé une fluidité dans le parc de logements (soit 71%), ce qui signifie qu'ils sont aujourd'hui occupés et ne sont donc plus considérés comme vacants.

Ainsi, 29% des logements analysés ont aujourd'hui un caractère vacant et sont à analyser pour comprendre les mécanismes de cette mise en vacance et sa durée. Il est incontestable que la vacance en logement se renouvelle sans cesse sur le territoire, mais il est à retenir que cet indicateur connaît une transformation positive étant donné le fort recul constaté du nombre de logements vacants.

Même si le nombre de logements vacants a nettement diminué sur celles-ci, les communes concentrant aujourd'hui la majorité de la vacance en logement sont, en valeur absolue, Pont-de-Vaux (92 unités), Replonges (39), Bâgé-Dommartin (30) et Feillens (19). Le nombre de logements avérés vacants sur ces communes est néanmoins à relativiser au regard du poids très faible qu'ils représentent, rapporté au nombre total de logements (excepté la commune de Pont-de-Vaux).

A l'inverse, une pression du marché immobilier peut être observée sur les communes où la vacance est très faible. Cela concerne notamment Saint-André-de-Bâgé et Boisse (1 seul logement vacant), Boz (3 logements vacants) et, dans une certaine mesure, Asnières-sur-Saône (0 logement vacant).

Afin de qualifier précisément le parc de logements vacants, un indicateur de vigilance a en complément été mis en place sur les 295 logements vacants. Il en ressort que cet indicateur identifie 54% des logements vacants sous une vigilance dite rouge (158 logements au total), s'apparentant à une vacance de type structurelle à savoir des logements vacants sur du long terme (3 ans minimum). L'ensemble de ces logements se concentre sur le parc ancien.

Codes pour caractériser la vacance		Localisations	Log vacants
Vert 😊	12-18 mois maxi : participant à la rotation des ménages	68	77
Orange 😐	18 mois- 3 ans : sensible	47	58
Rouge 😞	3-4 ans : pérenne	137	158
		252	293

Les 158 logements vacants identifiés en vigilance dite rouge se concentrent principalement à :

- Pont de Vaux (29 logements)
- Replonges (22 logements)
- Feillens (16 logements)
- Gorrevod (12 logements)
- Dommartin (11 logements)

Quelques exemples :

14, PI vice Amiral Décourt, Pont de Vaux



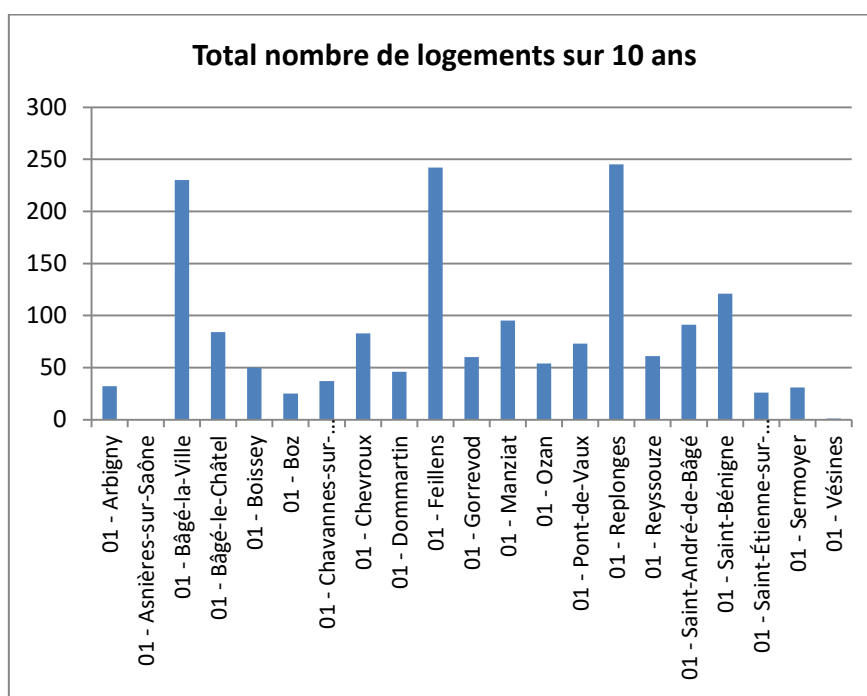
LD, La Madeleine Nord, Replonges



Fort de ce constat, il convient pour la CCBS de développer une stratégie pour résorber la vacance en logement afin d'optimiser le foncier déjà occupé au sein de l'enveloppe urbaine. À titre d'exemple, cette stratégie pourrait se baser sur la mise en place d'actions et d'outils réglementaires visant le parc d'habitat ancien des communes les plus touchées par la vacance de type structurelle.

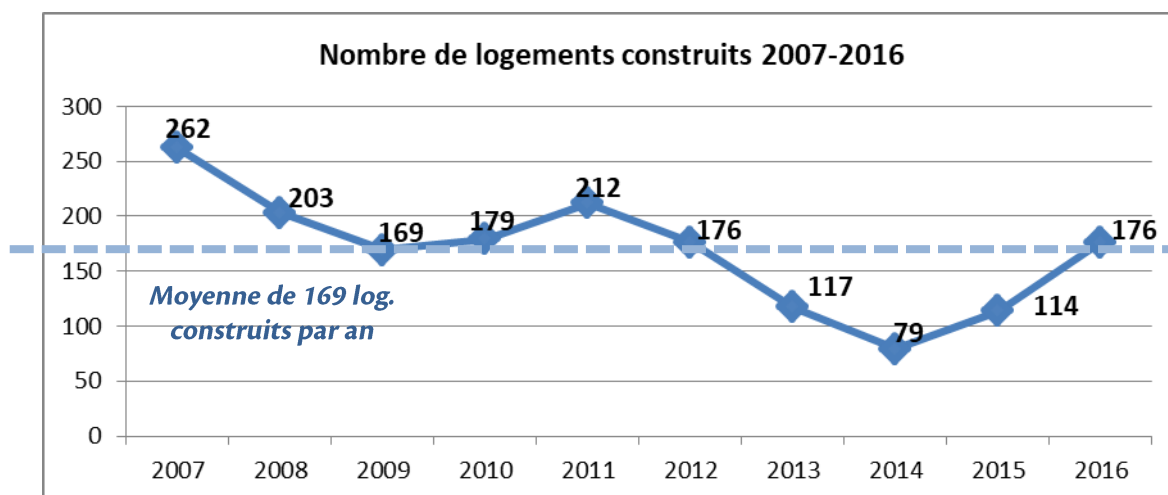
3. Un territoire qui construit fortement

Une des raisons de l'augmentation du parc de logements est la construction de nouveaux logements. Selon les données issues de Sit@del2 (Observatoire statistique du Ministère de la Transition écologique), 1 687 logements ont été construits de 2007 à 2016, soit une moyenne de 169 logements par an pour l'ensemble de la CCBS. Replonges, Feillens et Bâgé-Dommartin sont les 3 communes où le nombre de constructions est le plus important. La commune de St Bénigne a également connu un important effort de construction ces 10 dernières années. La croissance démographique est portée par un solde migratoire positif, à mettre en relation avec le rythme soutenu de construction. Celui-ci se traduit par la poursuite du phénomène de périurbanisation, notamment pour les communes au sud de la CCBS qui s'étend aux communes centrales.



Source : INSEE

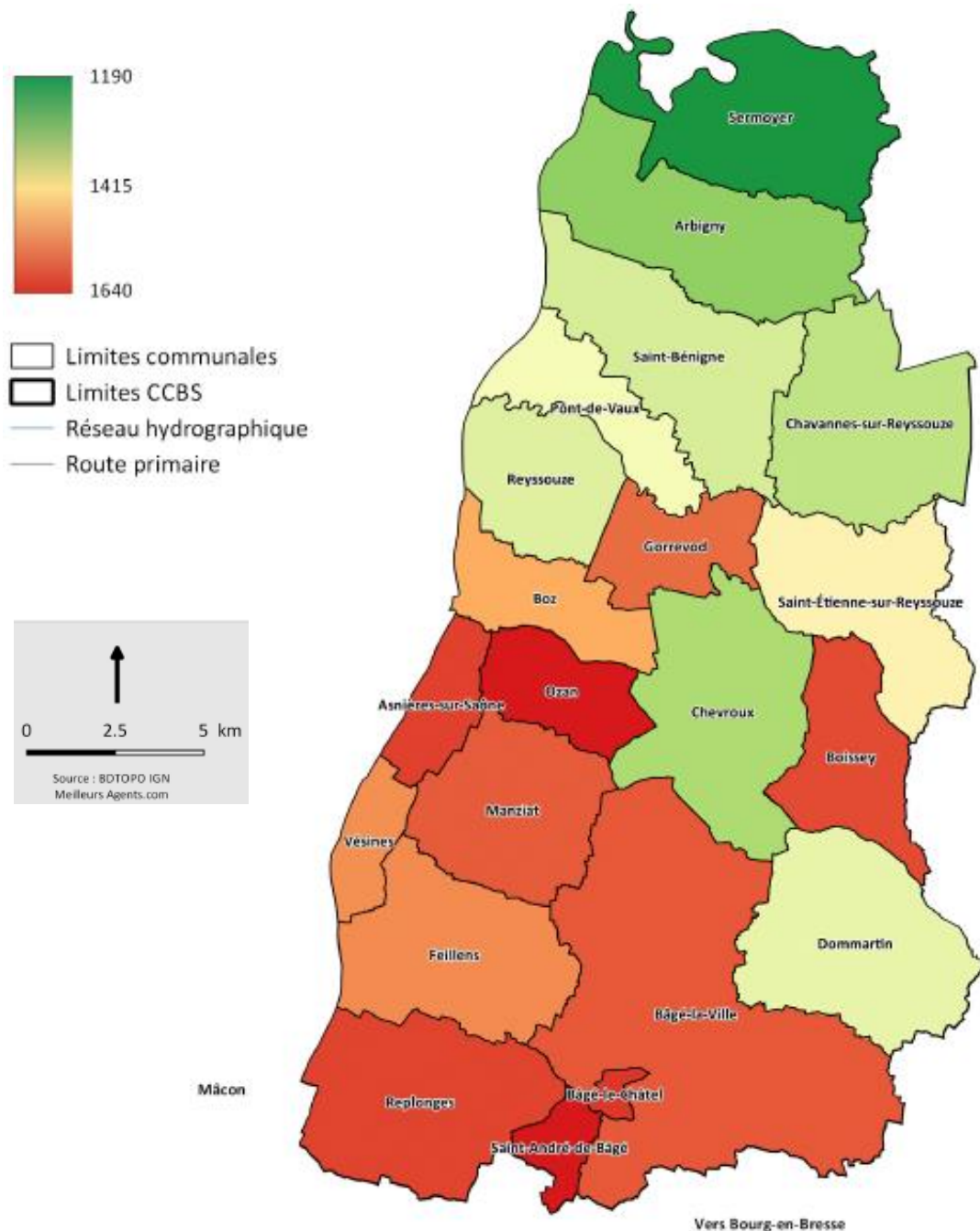
Une baisse du rythme de construction est observée dans les années 2010 malgré une reprise en 2015-2016, ce qui explique le léger tassement migratoire constaté en comparaison des années 2000.



Source : Sita@del2

La part importante de nouvelles constructions dans le sud de la Communauté de Communes est en partie expliquée par la proximité du pôle Mâconnais et la proximité des infrastructures de transport. Plus on s'approche de l'agglomération de Mâcon, plus les prix du foncier et de l'immobilier sont élevés. Les communes centrales sont rendues plus attractives par les prix encore abordables pour les familles. Le prix du marché traduit également une augmentation de la résidentialité du territoire et une tendance locale à la périurbanisation.

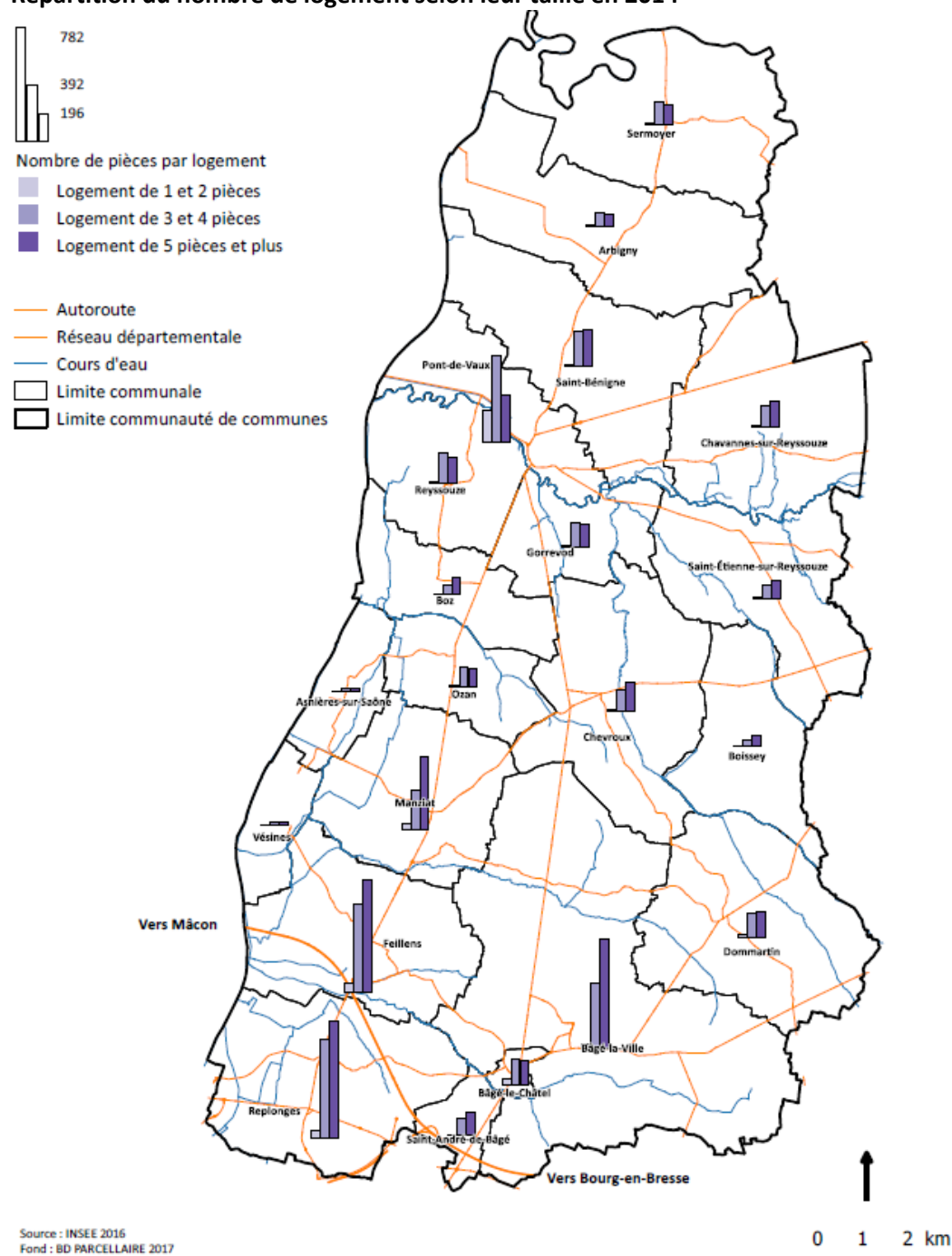
Prix moyen d'une maison au mètre carré en 2018 (en euros)



4. Une majorité de logements individuels

Les données INSEE de 2016 traduisent la forte proportion de logements individuels parmi le parc global. Le caractère rural et périurbain de la CCBS se reflète dans cette typologie des logements, où le modèle de la maison individuelle domine. Les logements individuels sont de grande taille et majoritaire dans l'ensemble de la CCBS. Les communes du centre du territoire et les communes les plus peuplées bénéficient d'une offre de logements plus diversifiées en termes de taille de logement. L'offre en logements de très petite taille (1-2 pièces) reste quasiment inexistante. Ce type de logement semble peu adapté aux besoins des ménages du territoire. Les personnes seules et les ménages de petite taille ont généralement une demande qui s'oriente sur un logement de 3 pièces au minimum.

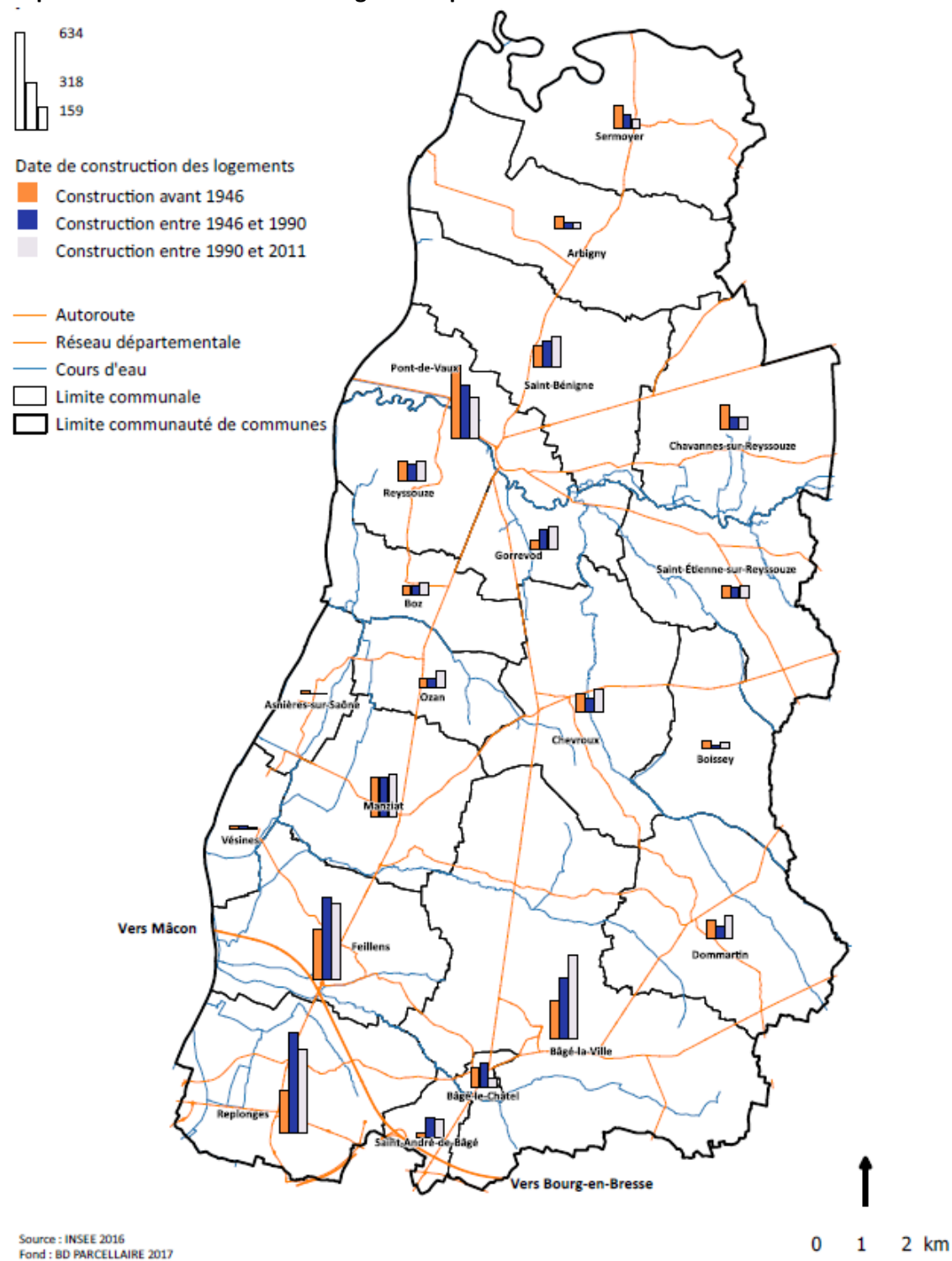
Répartition du nombre de logement selon leur taille en 2014



5. Un parc de logements plus ou moins récent selon les communes

Le parc de logements est vieillissant sur les communes situées en frange Nord et Est du territoire, avec quelques cas enclins à la vétusté. La majorité des logements sur ces communes ont été construits avant 1946. Ceux-ci sont en partie inadaptés aux besoins de la population vieillissante en termes d'accès, de typologie, de déplacement à l'intérieur du logement, de sanitaires adaptés. À l'inverse, sur les communes les plus attractives du territoire, le parc est majoritairement récent lié à un rythme de construction soutenu au cours des 50 dernières années.

Répartition du nombre total de logements par date de construction en 2014



II. Les statuts d'occupation des logements

1. Une majorité de propriétaires

D'après les chiffres issus du recensement de l'Insee en 2016, les propriétaires sont majoritaires avec près de 72,6% de l'occupation des résidences principales (contre 73,1% en 2011). Il existe des différences d'occupation selon le statut des communes.

Les communes les plus densément bâties et peuplées concentrent les taux de propriétaires les plus faibles de la CCBS en 2014, notamment à Pont-de-Vaux où moins de la moitié des habitants est propriétaire de son logement (42,2% de propriétaires), et à Bâgé-le-Châtel (60,5%). Il s'agit également des communes où la part d'appartements dans le parc immobilier est la plus importante, respectivement 52% et 31%.

Le taux d'occupation propriétaire est supérieur à 80% pour les communes de la partie ouest du territoire, majoritairement rurales. La partie ouest de la CCBS est davantage concernée par l'occupation propriétaire.

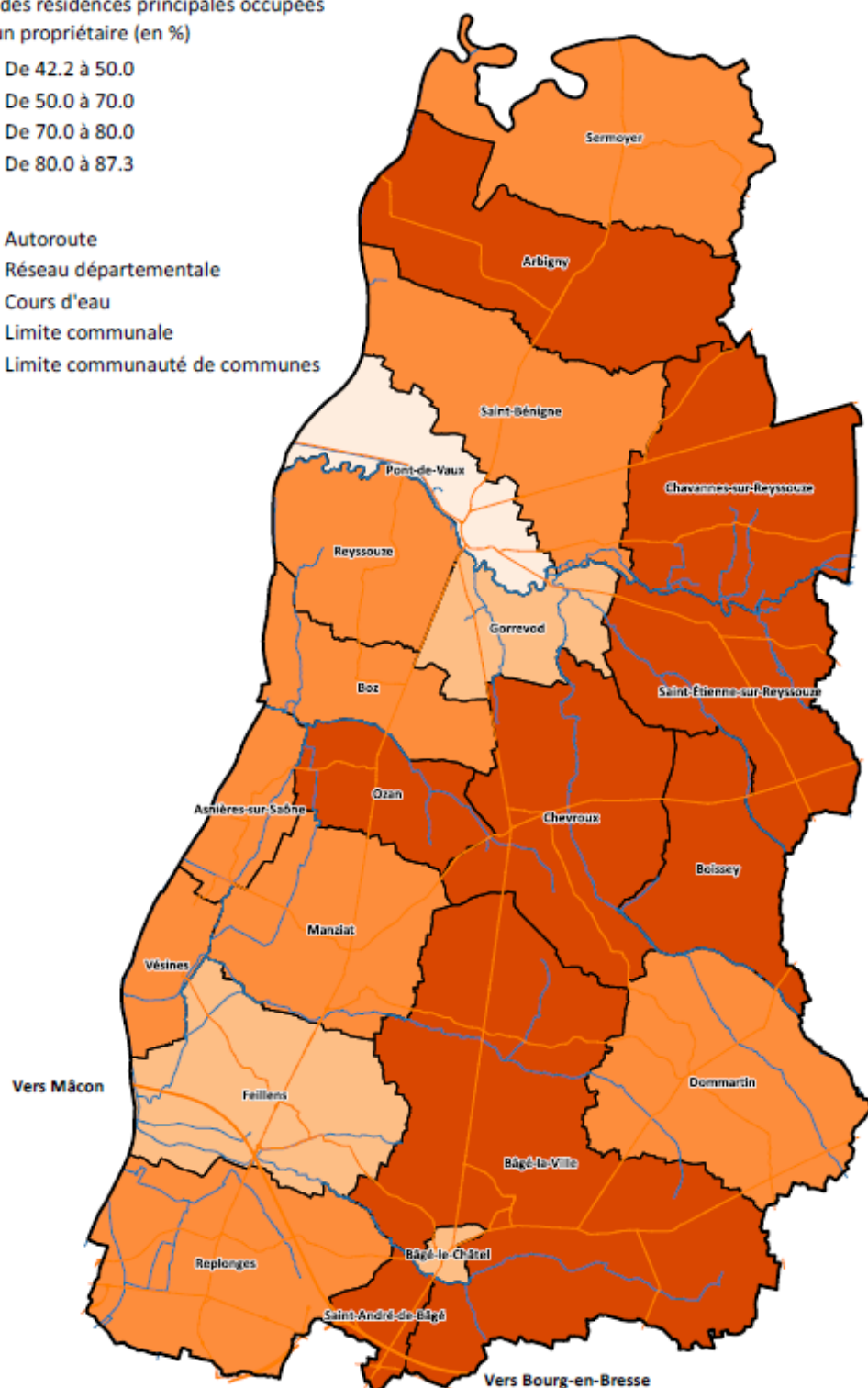
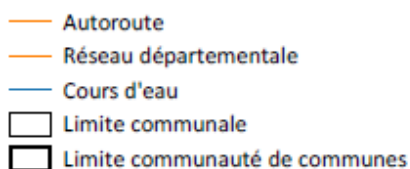
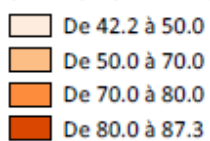
De manière générale, on constate une légère diminution du taux de propriétaires occupant le parc de résidences principales entre 2009 et 2014, passant de 73,2% à 72,7%. Les communes rurales situées sur la partie ouest ainsi que Bâgé-Dommartin connaissent une augmentation du nombre de propriétaires occupants sur la période.

Commune	RP* occupées Propriétaire 2014	% des RP* en propriété/ parc total	Part Propriétaire
Arbigny	147	85%	87,3%
Asnières ^s /S	22	76%	75,9%
Bâgé-Dommartin	1272	80%	82,6%
Bâgé-le-Châtel	222	56%	60,5%
Boissey	99	80%	80,2%
Boz	157	76%	78,2%
Chavannes ^s /R	265	84%	87%
Chevroux	290	79%	81%
Feillens	933	63%	67,3%
Gorrevod	225	61%	67,6%
Manziat	620	76%	77,9%
Ozan	200	78%	81,5%
Pont-de-Vaux	460	37%	42,2%
Replonges	1115	72%	74,3%
Reyssouze	306	76%	78%
St André de B.	221	73%	81,9%
St Bénigne	390	77%	79%
St Étienne ^s /R	184	80%	81,8%
Sermoyer	235	76%	78%
Vésines	30	71%	71,4%
CCBS	7393	69%	72,7%

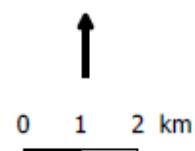
*RP : Résidence principale – Source : INSEE

Logement en propriété par commune en 2014

Part des résidences principales occupées par un propriétaire (en %)



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017



2. Un parc locatif privé qui se maintient

Le parc locatif est relativement important pour des communes périurbaines et rurales. Le taux de locataires augmente de manière générale entre 2009 et 2014, passant de 25% à 25,7% du parc de logement. Toutefois une très faible baisse est observée sur les logements en locatif privé (-0,1% sur la période). Des différences sont observées entre les communes, suivant leurs statuts (pôle structurant/relais ou commune rurale), le taux de locataires étant plus élevé à Pont-de-Vaux et Bâgé-le-Châtel.

Les locataires du parc privé sont plus représentés au sud-est du territoire ainsi que dans les deux communes citées ci-avant. Il est intéressant de souligner que les communes les moins peuplées et les plus rurales ont un taux de locataires relativement important. En effet, la commune de Vésines ne compte pas moins de 23,8% de locataires, et celle d'Asnières-sur-Saône 20,7%. Il s'agit même des communes rurales comportant le taux de locataire le plus élevé.

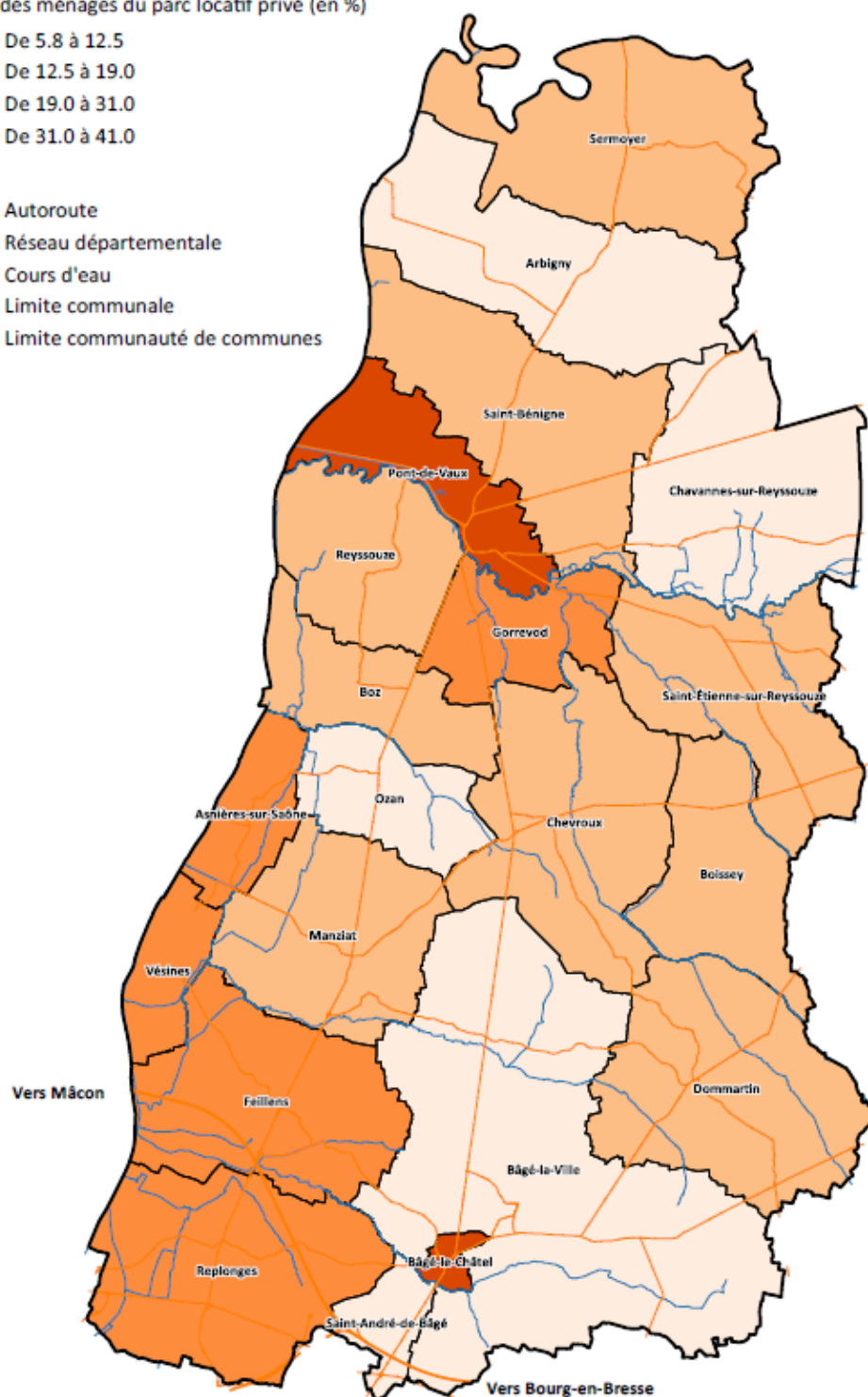
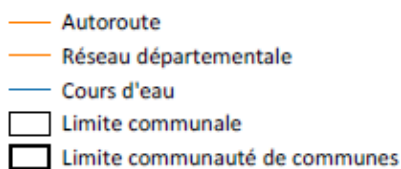
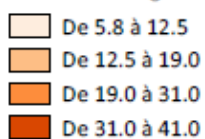
A l'inverse, dans les communes où la représentativité du parc locatif est faible (St-André-de-Bâgé, Chavannes-sur-Reyssouze, Arbigny), le parcours résidentiel des ménages s'avère généralement moins aisé, surtout au début de ce parcours (au moment de quitter le domicile parental). En effet, la rareté du logement locatif sur une commune peut conduire un certain nombre de jeunes ménages à quitter la commune et à s'installer là où l'offre de logements en location est plus développée ; avant, plus tard, de passer à l'étape d'acquisition de sa propre habitation. Encore aujourd'hui, il est assez rare de voir des jeunes devenir propriétaire dès le début de leurs propres parcours résidentiel.

Commune	RP* occupées Locataire 2014	% des RP* en location / parc total	Part Locataire privé
Arbigny	19	11%	9,2%
Asnières ^s /S	6	21%	20,7%
Bâgé-Dommartin	252	16%	13,1%
Bâgé-le-Châtel	142	36%	31,1%
Boissey	20	17%	16,7%
Boz	43	21%	18,8%
Chavannes ^s /R	33	10%	7,7%
Chevroux	63	17%	14,4%
Feillens	426	29%	24,7%
Gorrevod	103	28%	19,8%
Manziat	160	20%	18%
Ozan	40	16%	12,4%
Pont-de-Vaux	611	49%	41%
Replonges	367	24%	20,9%
Reyssouze	74	19%	16,7%
St André de B.	48	16%	5,8%
St Bénigne	101	20%	17,3%
St Étienne ^s /R	37	16%	14,5%
Sermoyer	57	18%	16,5%
Vésines	10	24%	23,8%
CCBS	2613	24%	20,4

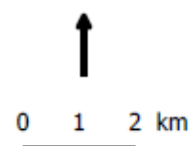
*RP : Résidence principale – Source : INSEE

Logement locatif privé par commune en 2014

Part des ménages du parc locatif privé (en %)



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017



3. Un parc locatif social en augmentation

Le taux de logements locatifs sociaux est en augmentation sur la période 2009-2014, passant de 4,5% à 5,3% du parc total. En 2014, 3 communes n'ont pas de logement locatif social sur leur territoire.

Le logement social est faiblement représenté sur la CCBS. Les territoires ruraux et périurbains sont peu propices au développement du parc social pour plusieurs raisons : dispersion du territoire et de l'urbanisation rendant le montage d'opération et la gestion difficiles, éloignement des pôles d'emploi et des aménités urbaines, etc.

Toutefois, plusieurs opérations de logements locatifs sociaux ont été réalisées ces dernières années. De nouvelles réalisations sont également à venir, y compris dans les secteurs géographiques encore peu dotés en logements locatifs sociaux.

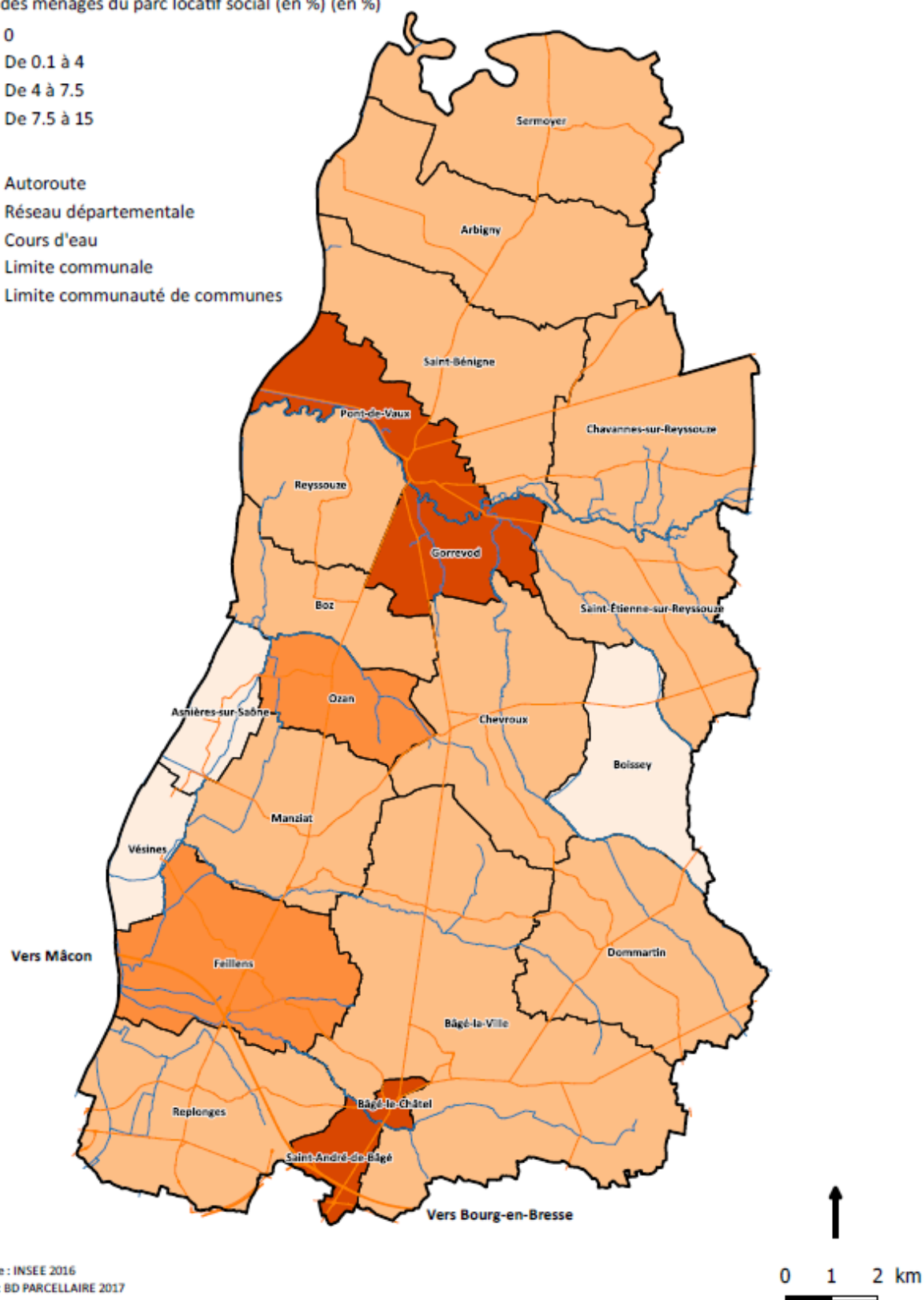
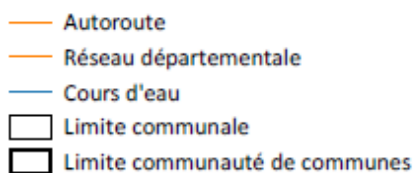
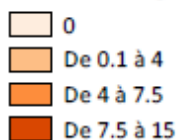
Pont-de-Vaux, Saint-André-de-Bâgé et Gorrevod sont les communes comprenant la part de logements locatifs aidés la plus importante, supérieure à 11% du parc de logements total.

Commune	RP* occupées Locataires sociaux 2014	% de RP* en location sociale/parc total	Part locataire social
Arbigny	4	2%	2,3%
Asnières ^s /S	0	0	0%
Bâgé-Dommartin	50	3%	3,3%
Bâgé-le-Châtel	28	7%	7,6%
Boissey	0	0	0%
Boz	5	2%	2,5%
Chavannes ^s /R	9	3%	3%
Chevroux	11	3%	3,1%
Feillens	84	6%	6,1%
Gorrevod	37	10%	11,1%
Manziat	17	2%	2,2%
Ozan	10	4%	4%
Pont-de-Vaux	164	13%	15%
Replonges	54	3%	3,6%
Reyssouze	9	2%	2,3%
St André de B.	32	11%	11,9%
St Bénigne	15	3%	3,1%
St Étienne ^s /R	4	2%	1,8%
Sermoyer	7	2%	2,4%
Vésines	0	0%	0%
CCBS	541	5%	5,3%

*RP : résidence principale – Source : INSEE

Logement locatif social par commune en 2014

Part des ménages du parc locatif social (en %) (en %)



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017

III. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic habitat

- ⇒ Un rythme de construction soutenu justifié par la croissance démographique positive
- ⇒ Un parc de logements vacants en net recul, ciblé sur certaines communes dans le parc ancien
- ⇒ Le développement et la diversification du parc de logements sociaux est observable sur l'ensemble du territoire de la CCBS
- ⇒ La taille des logements est diversifiée sur les « communes pôles » du territoire, les communes les plus peuplées
- ⇒ Le prix de l'immobilier et du foncier est plus élevé sur les communes du sud du territoire. Une augmentation de la résidentialité et une tendance locale à la périurbanisation sur les communes centrales du territoire est observée
- ⇒ Le parc est vieillissant sur les communes du nord et de l'est du territoire, des logements peuvent être inadaptés aux besoins de la population occupante
- ⇒ L'offre de logements de très petite taille est quasiment inexistante

Forces	Faiblesses
Un rythme de construction soutenu justifié par la croissance démographique positive	Un prix plus élevé de l'immobilier et du foncier sur les communes du Sud du territoire : une augmentation de la résidentialité et une tendance locale à la périurbanisation sur les communes du centre du territoire
Un développement et une diversification du parc de logements sociaux	Une augmentation du parc de logements vacants
Des tailles de logements diversifiées sur les communes centres du territoire, et les communes les plus peuplées	Un parc vieillissant sur les communes Nord du territoire, en partie inadapté aux besoins de la population
Une situation de la vacance en net recul, ciblée sur certains secteurs dans le parc ancien	Une offre quasi inexistante de logement de très petite taille
Enjeux	
Répondre aux besoins démographiques par une offre de logement adaptée	
Prévoir plus de logements à population égale pour prendre en compte les besoins liés au phénomène de desserrement des ménages	
Etudier la capacité de réinvestissement pour la production de cette offre en logement	
Assurer la diversification du parc de logements notamment par une mobilisation d'outils réglementaires (taille des logements, mixité,...)	
Résorber la vacance sur les secteurs ciblés afin d'optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine	

CHAPITRE 3 : ECONOMIE



I. Un territoire entre deux aires d'influence économique : Mâcon et Bourg-en-Bresse

Le territoire de la CCBS est intégré dans deux grands bassins d'emplois complémentaires : celui de Mâcon à l'Ouest et celui de Bourg-en-Bresse à l'Est.

Le dynamisme démographique du « Grand Mâconnais » s'est renforcé ces dernières années. Son économie est relativement diversifiée et le marché du travail plutôt favorable. L'agglomération de Mâcon représente le principal pôle d'emplois, dominé par l'activité tertiaire. L'Ouest du territoire est caractérisé par la viticulture et l'agriculture alors que l'Est est plus industriel. Les nouvelles entreprises proviennent majoritairement du commerce, des transports ou d'autres services.

Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse bénéficie d'une position centrale favorisant son ouverture au sein de Rhône Alpes. L'économie est orientée vers l'industrie notamment automobile et agroalimentaire avec la présence du technopôle Alimentec. Malgré cette importance des activités industrielles, le secteur tertiaire est le principal employeur de la zone. Il pèse pour sept emplois sur dix, en constante augmentation depuis 1975. Les activités propres à une préfecture départementale sont largement représentées : santé, éducation, administration, etc.

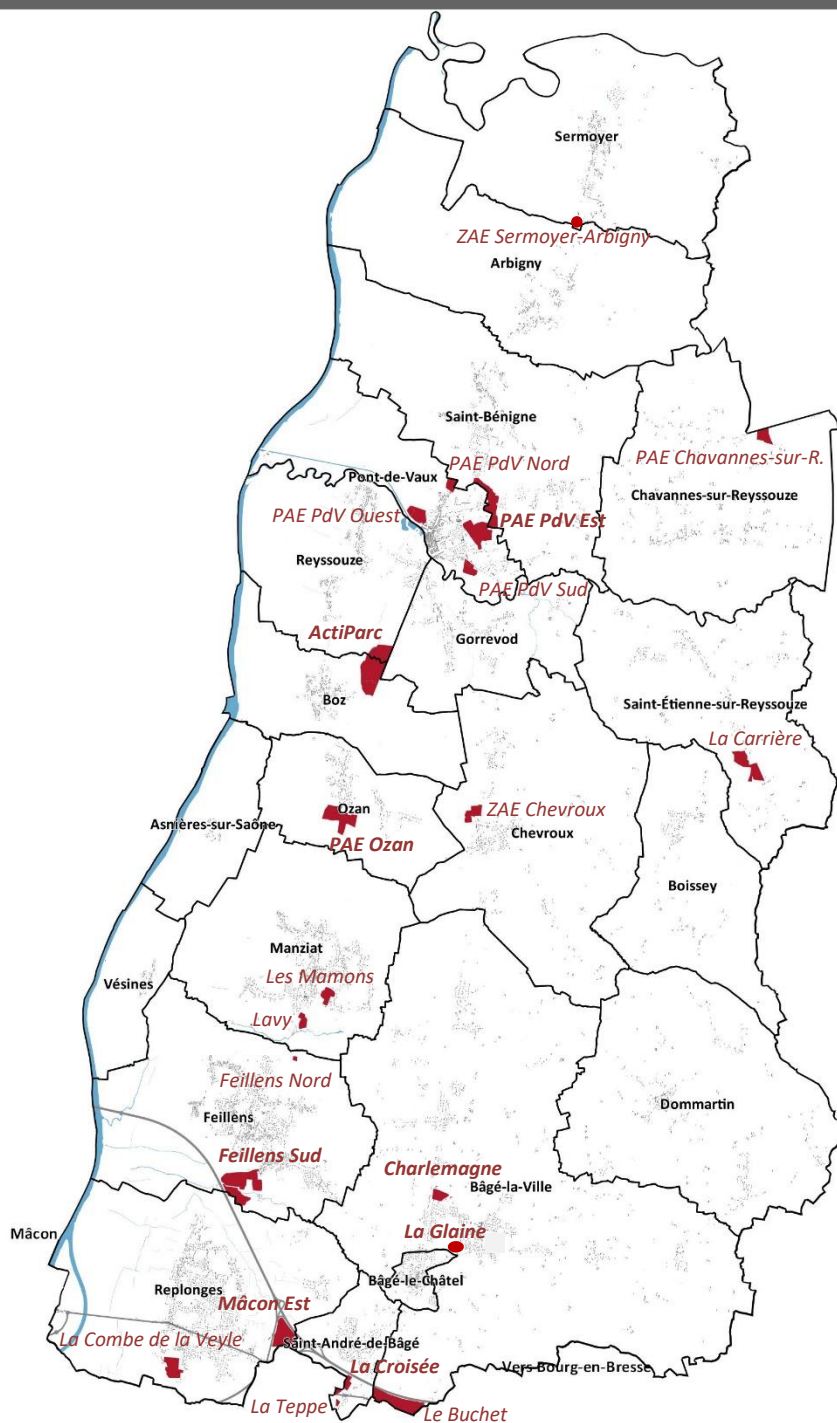
II. Les activités économiques et les entreprises

1. Le développement des zones d'activités économiques locales

De nombreuses zones d'activités sont implantées sur le territoire de la CCBS, notamment à proximité de grands axes routiers (A40, A406, RD933). Elles sont également regroupées dans les communes les plus peuplées bien que quelques zones d'activités sont présentes dans les communes plus rurales (Chevroux, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Chavannes-sur-Reyssouze, etc.).

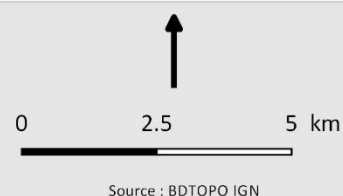
Les principaux secteurs d'activités du territoire sont :

- Les activités de logistiques
- L'agroalimentaire
- L'industrie automobile
- La métallurgie



Légende

- Limites communales
- Limites CCBS
- Réseau hydrographique
- Route primaire
- Zones d'activités



Source : BDTOPO IGN

Le taux de remplissage des zones d'activités économiques (ZAE) de la CCBS est élevé, preuve de l'attractivité économique du territoire, même si quelques variations selon les communes sont à noter. A titre d'exemple, alors que le remplissage des parcs d'activités économiques de Pont-de-Vaux est quasi intégral, l'Actiparc, situé sur les communes de Boz, Reyssouze et Gorrevod, présente encore des disponibilités foncières et celui de Chevroux est en développement.

La CCBS compte 8 zones d'activités où elle exerce sa compétence économique :

Commune	Zone d'activités	Périmètre total (en ha)	Activités principales
Boz	ZA Acti Parc	17,1	Artisanat, industrie, commerce
Reyssouze	ZA Acti Parc	10,1	Artisanat, industrie, commerce
Gorrevod	ZA Acti Parc	6,0	Artisanat, industrie, commerce
Pont-de-Vaux	PAE Pont-de-Vaux Est	15,9	Commerce, service, artisanat, industrie
Saint-Bénigne	PAE Pont-de-Vaux Est	14,4	Commerce, service, artisanat, industrie
Ozan	PAE d'Ozan	16,8	Industrie, artisanat, service
Bâgé-Dommartin	ZA de Charlemagne	4,5	Artisanat
Bâgé-Dommartin	ZA de la Glaine	1,2	Commerce
St-André-de-Bâgé	ZA La Croisée	4,5	Artisanat, service
Feillens	ZA Feillens Sud	18,5	Industrie, artisanat, tertiaire
Replonges	ZA Mâcon-Est	14,7	Industrie
TOTAL CCBS = 123,7 ha de zones d'activités communautaires			

Source : CC Bresse et Saône

Par ailleurs, d'autres sites d'activités économiques sont présents sur le territoire intercommunal, sans être sous la compétence de la CCBS :

Commune	Zone d'activités	Périmètre total (en ha)	Activités principales
Pont-de-Vaux	PAE Pont-de-Vaux Ouest	7,9	Industrie, garages automobiles
Pont-de-Vaux	PAE Pont-de-Vaux Sud	4,9	Industrie, service, artisanat
Pont-de-Vaux	PAE Pont-de-Vaux Nord	3,7	Artisanat, service
Sermoyer	ZAE de Sermoyer-Arbigny	0,6	Industrie
Chavannes-sur-R.	PAE de Chavannes-sur-R.	5,9	Logistique
St-Etienne-sur-R.	ZAE La Carrière	12,9	Industrie minière
Manziat	ZAE de Lavy	3,6	Industrie, artisanat
Manziat	ZAE Les Mamons	5,1	Industrie
Chevroux	PAE de Chevroux	6,4	Industrie, négoce
Bâgé-Dommartin	ZAE Le Buchet	20,5	Logistique, industrie
St-André-de-Bâgé	ZAE La Teppe	0,7	Artisanat, logistique
Feillens	ZAE Feillens Nord	0,6	Garage automobile, commerce
Replonges	ZAE La Combe de Veyle	9,8	Industrie, artisanat
TOTAL CCBS = 82,6 ha de sites d'activités économiques supplémentaires			

Source : CC Bresse et Saône

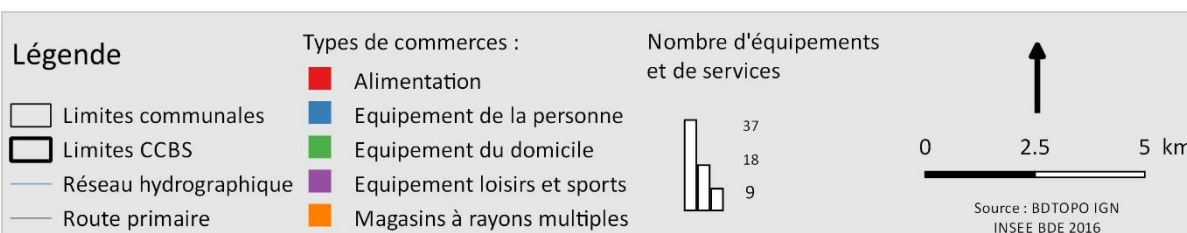
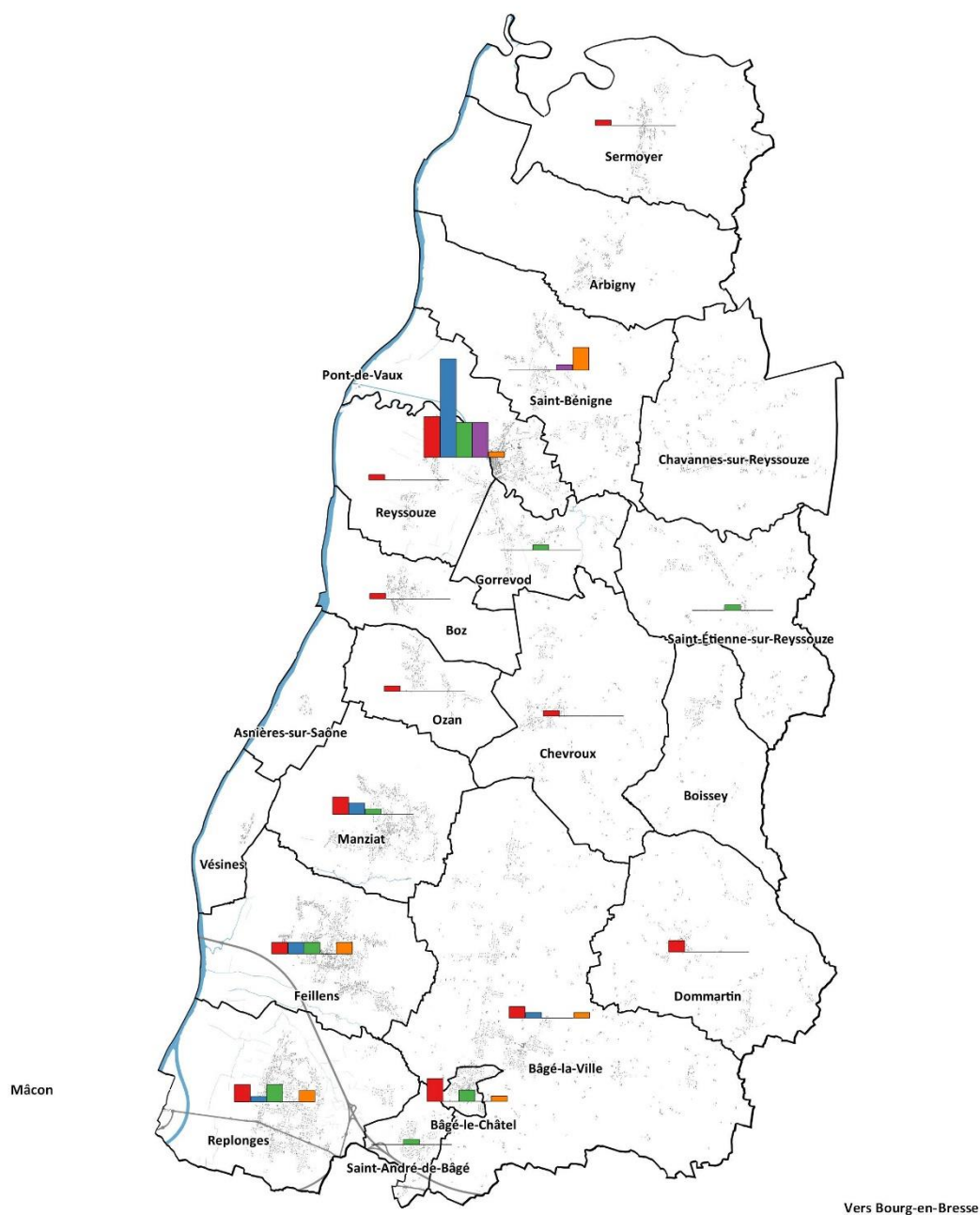
Au travers des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire, on observe que les communes du Sud de la CCBS ont inscrit un foncier important destiné au développement économique futur.

2. Les commerces et services

3 polarités commerciales se distinguent à l'échelle de la CCBS :

- Pont de Vaux avec la présence de nombreux commerces de proximité et de services dans le centre-ville ainsi qu'une supérette, deux supermarchés et d'autres grandes surfaces non alimentaires. Cette commune représente la centralité commerçante du territoire Bresse et Saône. Il s'agit d'un carrefour commercial historique et stratégique qui s'est toujours maintenu comme tel ;
- Feillens / Replonges où sont implantées plusieurs grandes surfaces alimentaires et autres ;
- Bâgé-le-Châtel / Bâgé-Dommartin qui comptent également des commerces et services variés dans le centre-bourg de Bâgé-le-Châtel ainsi qu'un supermarché à Bâgé-la-Ville.

La partie Sud du territoire a vu son offre de commerces s'étoffer ces quinze dernières années, avec l'implantation de moyennes surfaces commerciales dans l'alimentaire notamment, pour répondre aux besoins générés par la croissance démographique soutenue qu'a connu cette partie du territoire. Notons toutefois que la création de nouvelles zones commerciales à l'échelle de la CCBS semble difficile du fait de l'étroitesse des zones de chalandise et de l'hypertrophie constatée sur l'agglomération mâconnaise à ce sujet.



3. La dynamique de création d'entreprises

En 2017, 128 entreprises ont été créées sur le territoire de la CCBS. Il s'agit majoritairement d'entreprises dans le secteur tertiaire, notamment les services. Le commerce et l'artisanat sont également des secteurs porteurs qui se traduisent par la création de 20 nouvelles entreprises en commerce et 25 en artisanat pour 2017.

Création d'entreprises par secteur	
Artisanat	25
Agriculture	0
Commerce	20
Industrie	4
Loisirs, tourisme	13
Santé	12
Services	54

Source : INSEE

La majorité des créations d'entreprises se sont faites dans les communes urbaines, notamment à Replonges où 22 nouvelles entreprises sont enregistrées en 2017. On observe également un nombre important de création d'entreprises pour Chevroux.

Commune	Nombre d'entreprises créées
Arbigny	3
Asnières-sur-Saône	1
Bâgé-la-Ville	11
Bâgé-le-Châtel	5
Boissey	0
Boz	6
Chavannes-sur-R.	3
Chevroux	9
Dommartin	0
Feillens	14
Gorrevod	4
Manziat	12
Ozan	6
Pont-de-Vaux	12
Replonges	22
Reyssouze	3
Saint-André-de-Bâgé	2
Saint-Bénigne	9
Saint-Étienne-sur-R.	1
Sermoyer	4
Vésines	1
CCBS	128

Source : INSEE

La majorité de ces entreprises sont des indépendants et ont un statut d'auto-entrepreneur. Sur les 128 entreprises créées, seulement 5 comprennent au minimum un salarié.

III. L'emploi sur la CCBS

1. Un nombre d'emplois en augmentation

En 2014, 7 338 emplois existaient sur le territoire, répartis de manière contrastée entre les communes. Ainsi deux pôles d'emplois se dégagent :

- Pont-de-Vaux, qui concentre 1 384 emplois (19% des emplois de la CCBS) ;
- Feillens – Replonges avec 2 881 emplois (39% des emplois du territoire).

La localisation de ces pôles d'emplois sur le territoire est corrélée à la présence d'entreprises, de zones d'activités, de commerces et services, d'infrastructures de transport, etc.

Une forte augmentation du nombre d'emplois est constatée entre 2009 et 2014. Le nombre d'emplois passe de 6 720 unités en 2009 à 7 338 en 2014, soit une augmentation de 618 emplois.

2. Un indicateur de concentration d'emploi relativement faible

L'indice de concentration d'emploi est le rapport entre les emplois recensés dans une zone et la population active occupée de 15 à 64 ans vivant dans cette même zone. Un taux de concentration d'emploi égal à 1 indique qu'il y a autant d'emplois que de population active sur le territoire.

L'indicateur de concentration d'emploi de la CCBS est de 0,5 ce qui est relativement faible et traduit que le territoire Bresse et Saône accueille 2 résidents actifs pour 1 emploi, obligeant dès lors les actifs à se déplacer hors du territoire pour travailler. De ce fait, plus l'indicateur de concentration d'emploi est faible, plus les migrations pendulaires sont nombreuses.

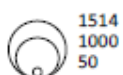
L'indicateur de concentration d'emploi de la CCBS traduit également le caractère résidentiel marqué du territoire puisque le nombre d'emplois est largement inférieur au nombre d'actifs occupés.

Localement, on observe que la commune de Pont-de-Vaux comprend un indicateur de concentration d'emploi supérieur à 1 (1,67). A l'échelle de la CCBS, seule cette commune compte plus d'emplois que de population active, ce qui confirme la centralité économique locale que revêt la commune.

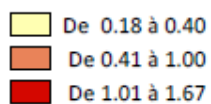
De façon générale, les autres communes présentant un indice proche de 1 sont celles naturellement qui accueillent les principales zones d'activités économiques du territoire, situées essentiellement le long de la RD 933 (voir carte ci-après).

Indicateur de concentration d'emploi par commune en 2014

Nombre d'emploi



Indicateur de concentration d'emploi



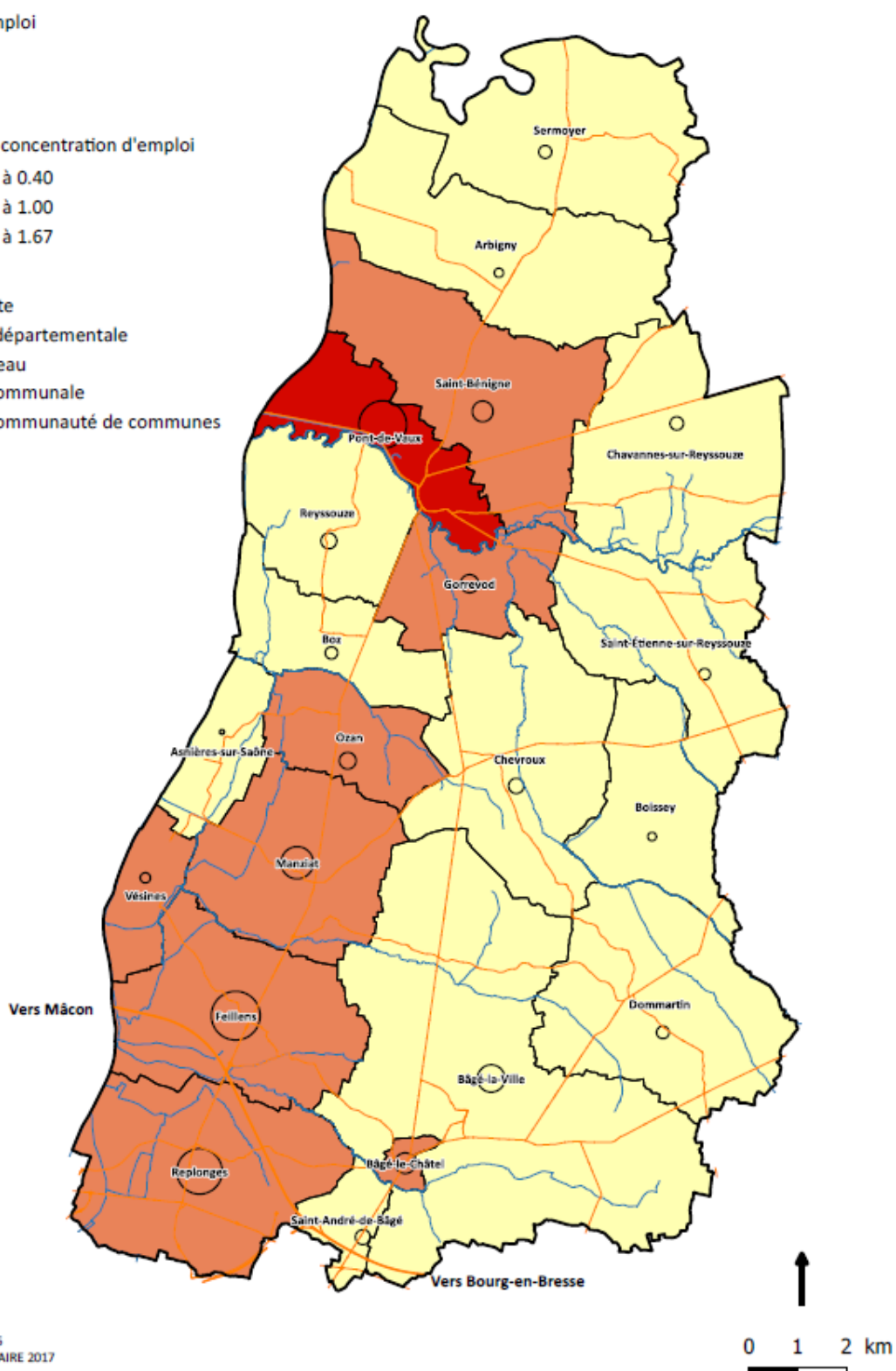
— Autoroute

— Réseau départementale

— Cours d'eau

□ Limite communale

□ Limite communauté de communes



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017

3. L'emploi par secteur d'activité

- **Le secteur primaire**

L'activité agricole est un secteur globalement en pleine mutation. Depuis les années 1970, une très forte diminution de ce secteur a été observée, tant en termes d'exploitations agricoles qu'en termes d'emplois. Entre 2009 et 2014, le nombre d'emplois dans ce secteur augmente passant de 445 à 451 emplois, au profit de regroupement d'exploitations.

Le secteur agricole reste toutefois important sur le territoire intercommunal et notamment pour les communes rurales. C'est à l'ouest du territoire que la part des actifs travaillant dans le secteur de l'agriculture est la plus importante, notamment à Asnières sur Saône (50%), Sermoyer (33%) et Vésines (28%). Les communes rurales de l'Est comptent également une part importante d'actif dans le domaine agricole (entre 15 à 30% des actifs ayant un emploi).

Le diagnostic agricole réalisé et présenté dans le présent document (cf. Chapitre 5) permet d'avoir une approche plus complète et détaillée sur cette activité encore très implantée dans le territoire CCBS.

- **Le secteur secondaire**

Le secteur industriel représente une part importante des emplois de la CCBS. Comme l'agriculture, l'industrie a connu une nette diminution du nombre d'emplois entre 2009 et 2014. Les emplois industriels se situent majoritairement dans les zones d'activités économiques du territoire.

- **Le secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration en passant par les transports, les activités financières, les services aux entreprises, les services aux particuliers, l'éducation, la santé, l'action sociale, ... Le périmètre du secteur est de fait défini par la complémentarité des activités agricoles (secteur primaire) et industrielles (secteur secondaire).

Le secteur tertiaire est le premier secteur d'emploi sur la CCBS : plus de 58,7% des emplois sont dans ce secteur. Ceux-ci sont répartis entre le tertiaire marchand et non marchand.

Feillens, Pont-de-Vaux et Replonges sont les trois communes qui accueillent le plus d'emplois du secteur tertiaire en 2014, concentrant plus de 58% des emplois de ce type à l'échelle de la CCBS.

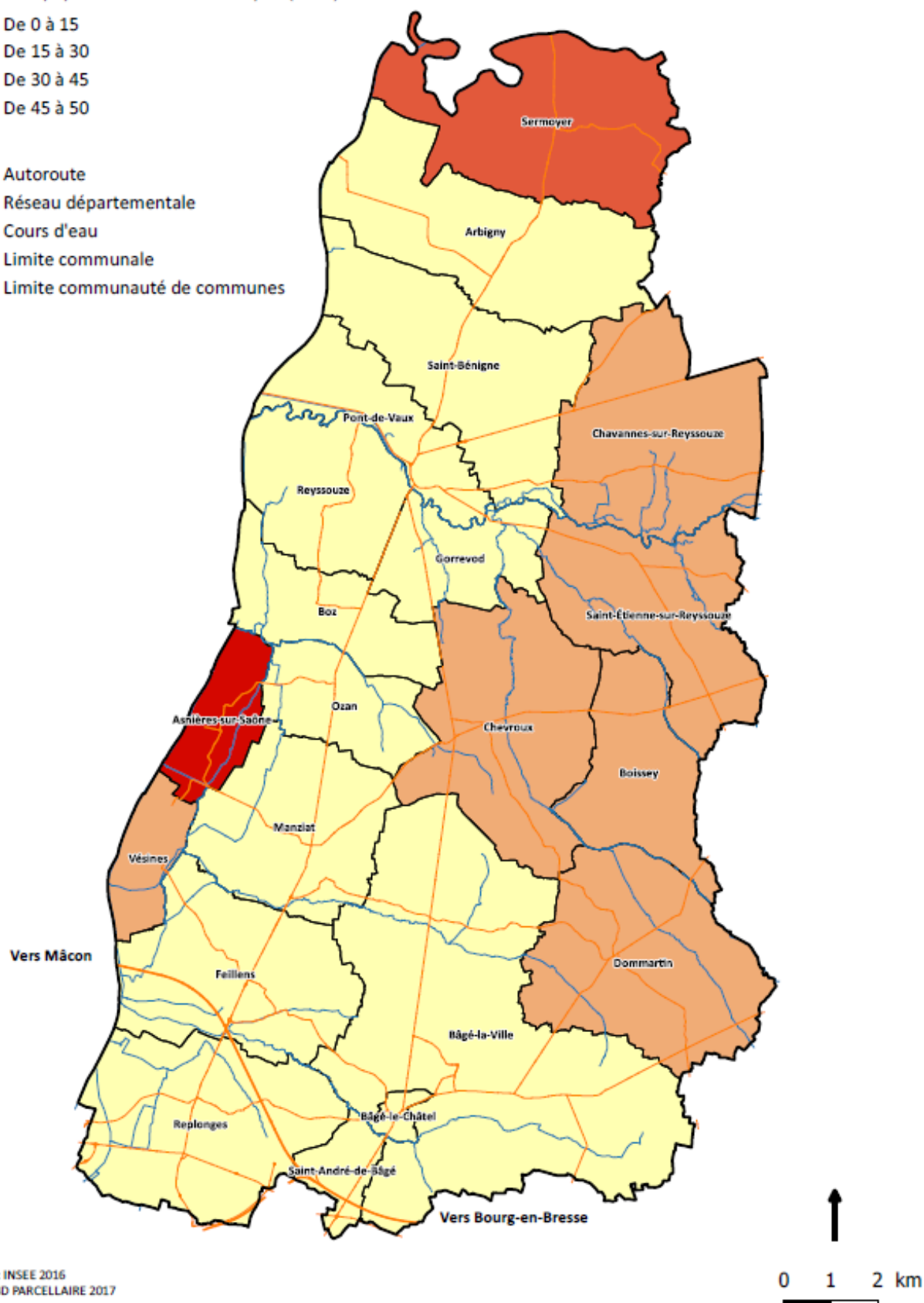
L'implantation des zones d'activités et la présence de nombreux commerces ont eu pour effet d'augmenter considérablement les emplois du secteur entre 2009 et 2014.

Part d'emploi dans le secteur primaire par commune en 2014

Part de la population active avec emploi (en %)

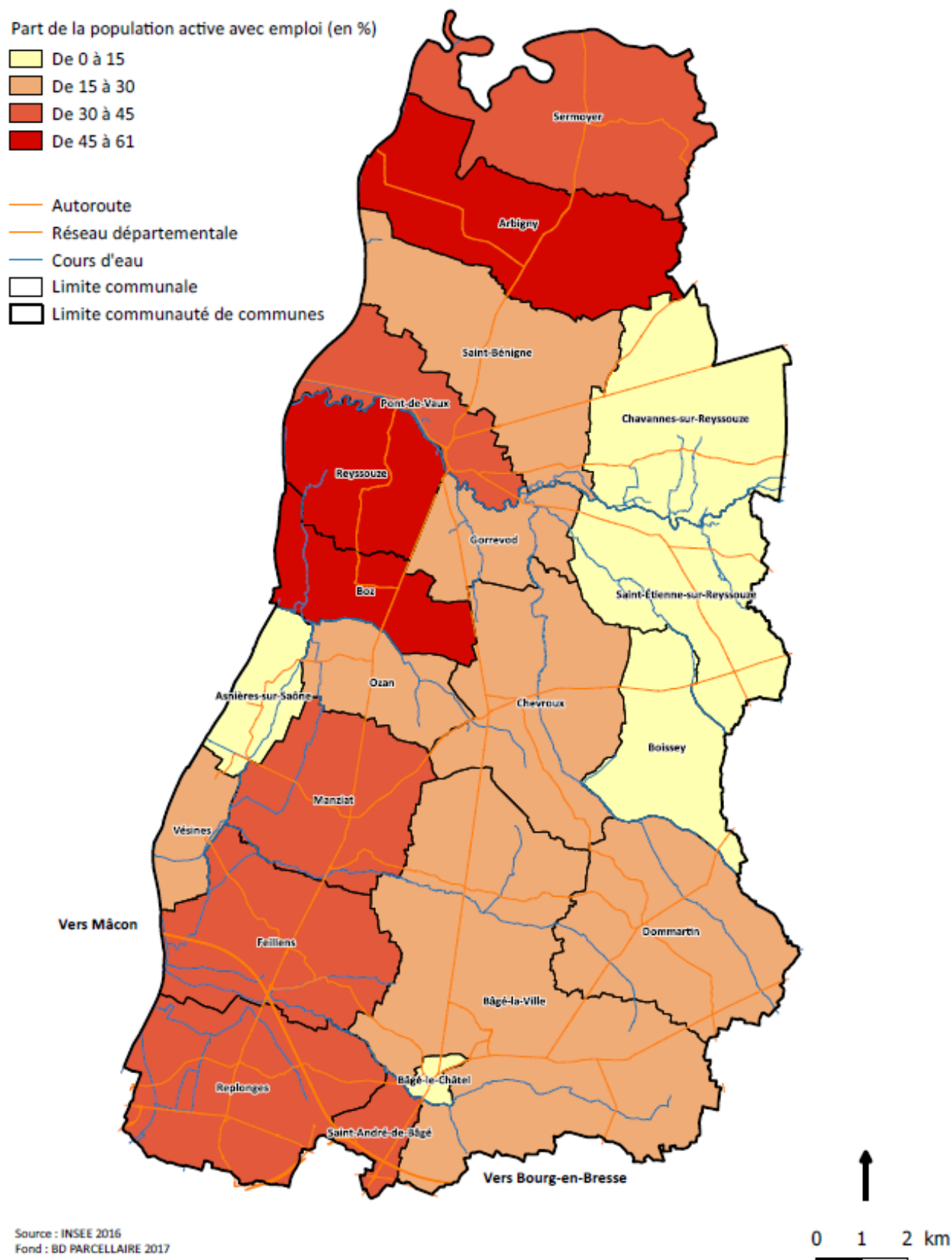
- De 0 à 15
- De 15 à 30
- De 30 à 45
- De 45 à 50

- Autoroute
- Réseau départementale
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite communauté de communes



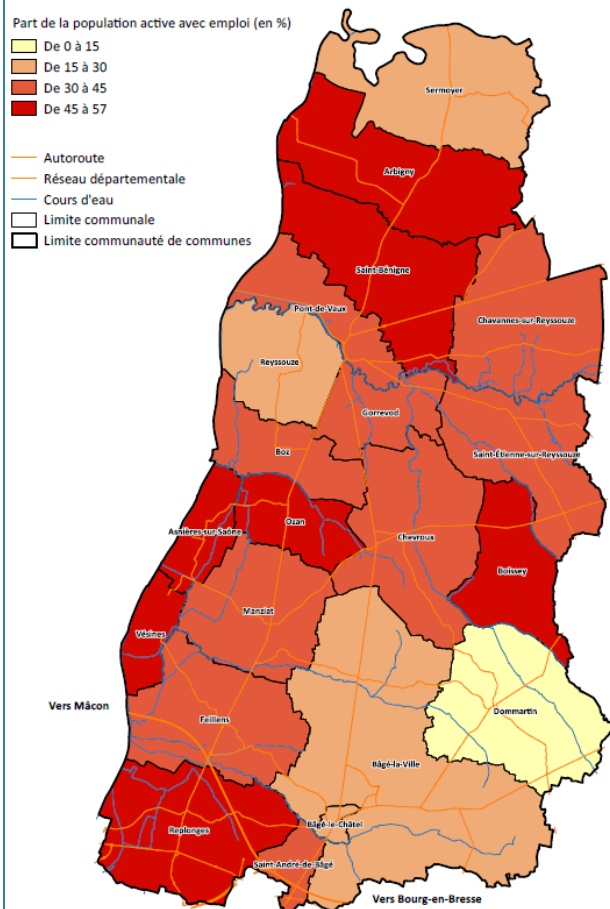
Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017

Part d'emplois dans le secteur secondaire par commune en 2014

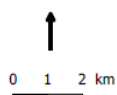


Part d'emploi dans le secteur tertiaire par commune en 2014

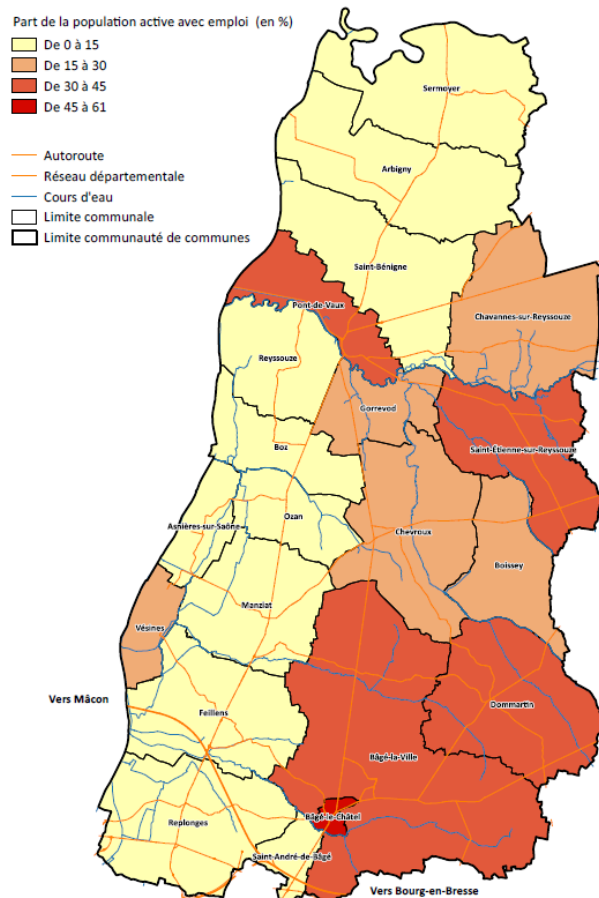
Emploi marchand



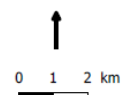
Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017



Emploi non marchand



Source : INSEE 2016
Fond : BD PARCELLAIRE 2017



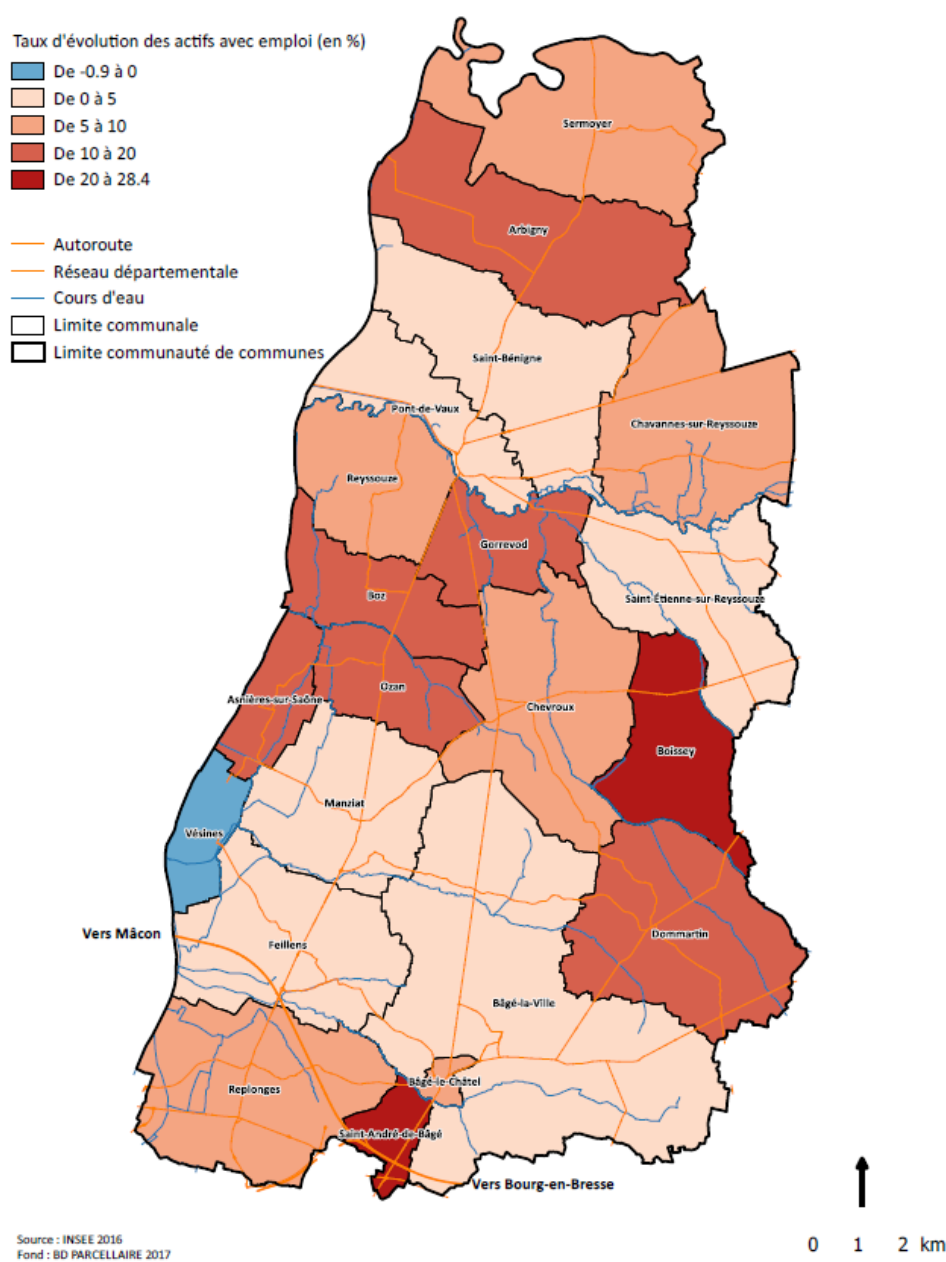
IV. La population active résidente

1. Une augmentation de la population active

Une augmentation du nombre d'actifs avec emploi est observée dans la quasi-totalité des communes de la CCBS. Le taux d'évolution des actifs est négatif uniquement à Vésines. Cette tendance est liée aux dynamiques démographiques observées ces dernières années.

On observe également une croissance importante d'actifs dans les communes peu pourvues en emplois (Boissey, St André de Bâgé) ce qui entraîne un accroissement fort des déplacements domicile – travail principalement à destination des pôles économiques de Mâcon et de Bourg-en-Bresse.

Evolution des actifs occupés par commune entre 2009 et 2014



2. Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs avec emploi et actifs sans emploi : chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'activité global en 2014 est de 79,2%. Des disparités existent quant à l'âge et au genre de la personne : de manière générale, les taux d'activité des jeunes et des femmes sont plus faibles.

Le taux d'activité des moins de 25 ans est relativement faible (53,6%).

Les différences par genre sont plus marquées chez les jeunes. Au contraire, elles tendent à s'estomper dans les tranches d'âges plus élevées. Les disparités par genre se retrouvent aussi bien à l'échelle départementale que régionale.

Taux d'activité par genre et âge

Tranches d'âge	Ensemble	Hommes	Femmes
15-24 ans	53,6%	60,1%	46,4%
25-54 ans	95%	97,7%	92,3%
55-64 ans	50,1%	51,4%	48,8%
Total (15-64 ans)	79,2%	82,1%	76,2%

Source : INSEE

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus de cette classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite en général le plus souvent à la population en âge de travailler (les personnes âgées de 15 à 64 ans) et à une sous-catégorie au sein de cette tranche.

Le taux d'emploi global de la CCBS est de 72,5%. A titre de comparaison, celui de Mâconnais Beaujolais Agglomération est de 66,6%, celui de la Communauté de Communes de la Veyle s'élève à 72% et celui du département de l'Ain est de 69,3%.

A l'échelle de la CCBS, la catégorie de la population active connaissant le meilleur taux d'emploi est les hommes âgés de 25 à 54 ans. Les femmes de 15 à 25 ans sont la catégorie où le taux d'emploi est le plus faible.

Taux d'emploi par genre et âge

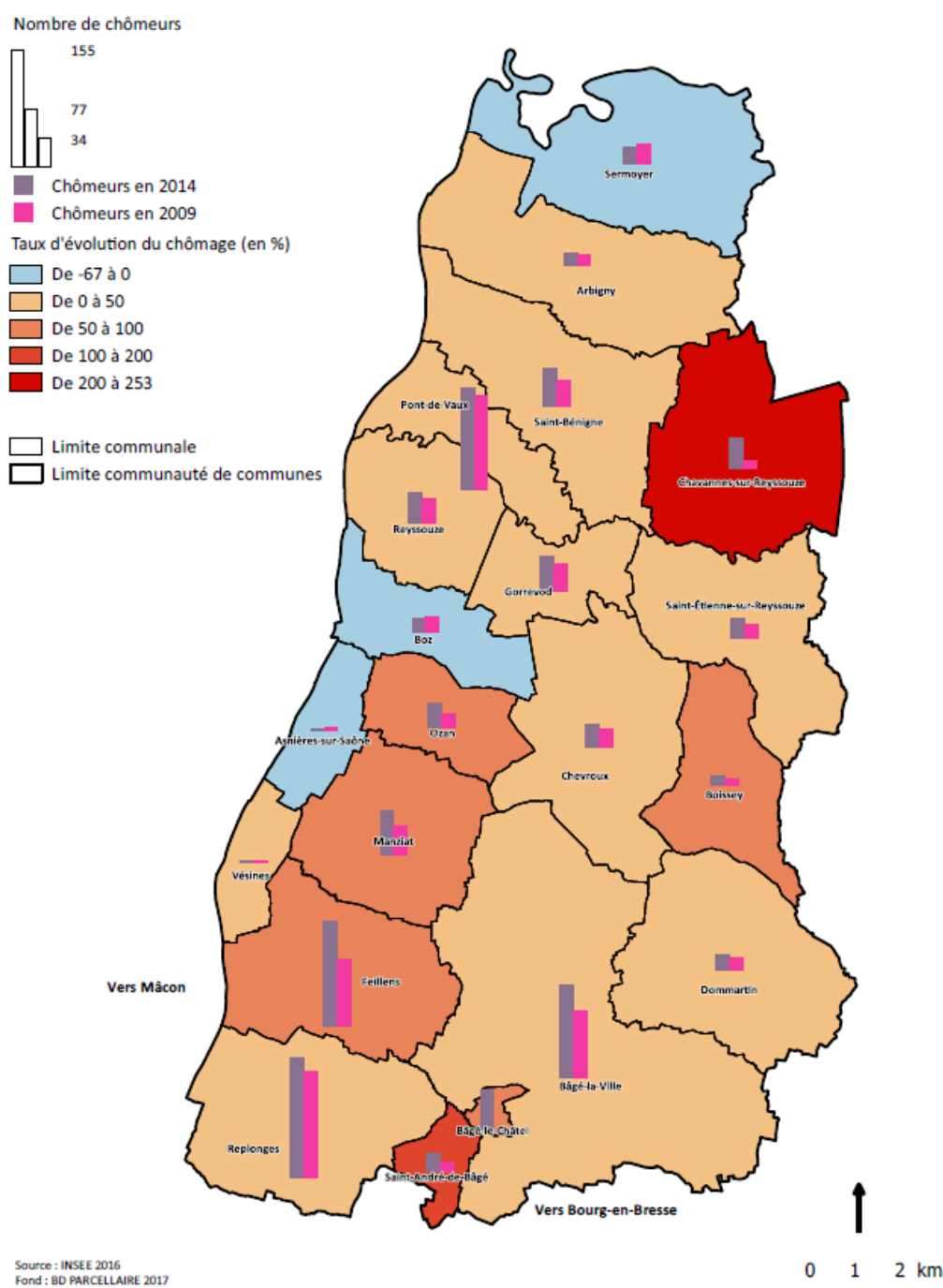
Tranches d'âge	Ensemble	Hommes	Femmes
15-24 ans	42,7%	48,8%	35,7%
25-54 ans	88,5%	92,2%	84,7%
55-64 ans	46,1%	47,8%	44,5%
Total (15-64 ans)	72,5%	76,1%	68,8%

Source : INSEE

3. Un taux de chômage en évolution positive

La quasi-totalité des communes de la CCBS ont connu une augmentation du taux de chômage entre 2009 et 2014. Cette tendance est observable sur l'ensemble du territoire français et est notamment liée à la crise économique intervenue depuis 2008.

Une légère baisse du nombre de chômeurs est observée au cours de cette même période dans 3 communes rurales : Sermoyer, Boz et Asnières-sur-Saône. A noter par ailleurs qu'une hausse significative du taux de chômage est observée à Chavannes-sur-Reyssouze, ce propos est à nuancer au regard d'un taux très bas en 2009 (3% seulement).



4. Lieu d'emploi des actifs résidents

Les flux domicile – travail sont issus des données de l'INSEE de 2014 et permettent d'avoir un état des lieux des migrations pendulaires.

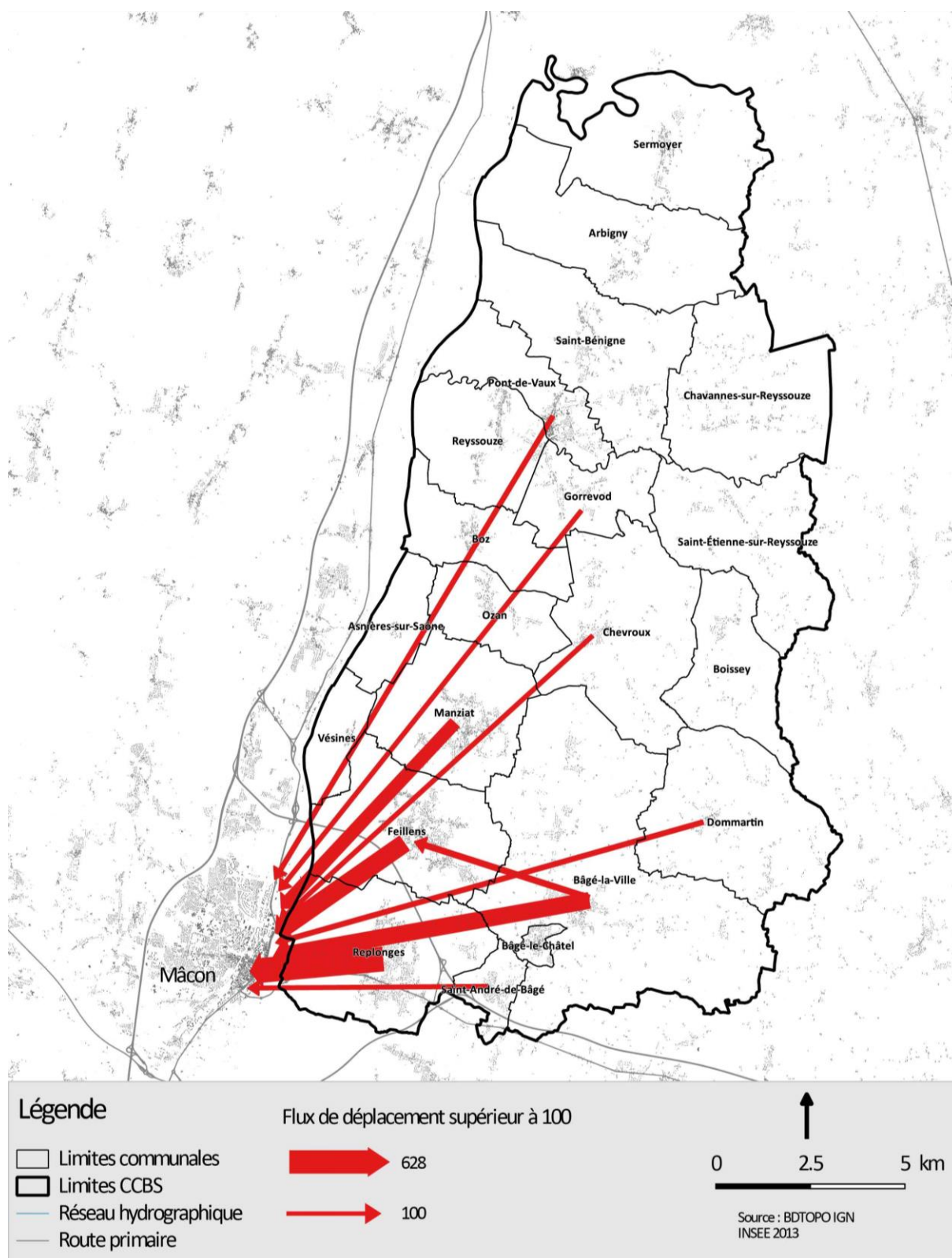
La concentration d'emploi étant relativement faible sur le territoire, à l'exception de Pont-de-Vaux, une grande partie des actifs ont un emploi en dehors de leur commune de résidence. De manière globale, plus de 80% des actifs ayant un emploi de chaque commune travaillent hors de leur commune de résidence. Il y a donc de fortes migrations pendulaires.

D'après les données INSEE, pour les flux supérieurs à 100, les actifs se dirigent pour la totalité d'entre eux vers la ville-centre de Mâcon (cf. carte des grands flux de déplacements domicile-travail à suivre).

Communes	Actifs travaillant dans sa commune (en %)	Actifs travaillant à l'extérieur (en %)	Nombre d'actifs occupés
Arbigny	14,75	85,25	183
Asnières-sur-Saône	12,50	87,50	40
Bâgé-Dommartin	14,49	85,51	1939
Bâgé le Chatel	14,97	85,03	374
Boissey	13,61	86,39	147
Boz	13,45	86,55	238
Chavannes-sur-Reyssouze	14,88	85,12	336
Chevroux	14,78	85,22	487
Feillens	22,72	77,28	1549
Gorrevod	16,39	83,61	366
Manziat	21,01	78,99	895
Ozan	22,91	77,09	323
Pont-de-Vaux	36,90	63,10	859
Replonges	20,26	79,74	1589
Reyssouze	15,52	84,48	393
St André-de-Bâgé	10,23	89,77	352
St-Bénigne	21,28	78,72	517
St-Etienne-sur-Reyssouze	14,66	85,34	232
Sermoyer	18,24	81,76	296
Vésines	17,02	82,98	47
Total CCBS en nombre	2 159	9 004	11 163

Source : INSEE

Grands flux de déplacements domicile – travail en 2014



V. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic économique

- ⇒ La proportion d'actifs est élevée et le taux de chômage reste assez faible bien qu'en augmentation sur la quasi-totalité du territoire de la CCBS
- ⇒ Le territoire connaît un développement économique certain, appuyé par des activités de production agricole et industrielle encore bien présentes
- ⇒ L'activité commerciale est historique et dynamique, le commerce se développe et se diversifie localement
- ⇒ La création de nouvelles zones commerciales semble toutefois difficile du fait de l'étroitesse des zones de chalandise et de l'hypertrophie constatée sur l'agglomération mâconnaise
- ⇒ Des secteurs potentiels de renforcement économique sont identifiés au sud, notamment à proximité de l'autoroute A40

Forces	Faiblesses
Une forte proportion d'actifs et un taux de chômage qui reste assez peu élevé	Un taux de chômage en augmentation sur la quasi-totalité du territoire de la CCBS
Un territoire qui connaît un développement économique certain : des activités de production agricole et industrielle bien présentes	Une émergence de nouvelles zones commerciales qui semble difficile du fait de l'étroitesse des zones de chalandise et de l'hypertrophie de l'agglomération mâconnaise
Une activité commerciale historique dynamique et un commerce en voie de diversification / développement	
Des secteurs potentiels de valorisation économique (A40)	
Enjeux	
Anticiper les besoins économiques futurs, notamment à destination d'unités artisanales	
Affirmer une vision intercommunale de l'aménagement économique	
Préserver les activités de production agricole et industrielle, segment historique du territoire	

CHAPITRE 4 : TOURISME



I. Des équipements et des sites existants implantés dans un cadre naturel de qualité

La CCBS dispose d'un certain nombre d'équipements dédiés aux sports et aux loisirs. L'offre culturelle, axée principalement sur l'histoire et la religion, l'offre liée à l'eau ainsi que les sites naturels existants lui donnent les clés pour développer une offre touristique basée sur la culture et les loisirs. Sa gastronomie et ses AOC lui confèrent également un potentiel touristique important en lien avec l'activité agricole.

1. Le tourisme lié à l'eau

Le territoire de la CCBS, bordé en limite Ouest par la Saône, bénéficie d'un fort potentiel touristique lié aux activités nautiques.

- **Le port de plaisance et le canal de Pont-de-Vaux**

A cheval sur les communes de Pont-de-Vaux et de Reyssouze, le port de plaisance est implanté en cœur de ville. Il détient une capacité d'accueil de **225 anneaux** équipés d'électricité et d'eau pour bateaux de plaisance de 4m à 22m. On remarque également la présence d'une rampe de mise à l'eau, un quai fixe pour les grutages, un atelier de réparation et un magasin d'accastillage. Les services de la capitainerie offrent le ravitaillement en carburant et récupération des eaux usées ainsi que des sanitaires, lave-linge et sèche-linge. Le port est relié à la Saône par un canal de 4km. Deux haltes fluviales sont également présentes sur le territoire intercommunal à Asnières-sur-Saône et Vésines.

- **Le tourisme fluvial**

La Saône et la Seille sont également des atouts incontournables pour le tourisme fluvial, une activité en plein expansion en France. Un bateau-restaurant appelé « Ville de Pont de Vaux 2 » propose plusieurs croisières sur ces rivières avec visites guidées et repas. Il s'agit d'un véritable avantage pour la promotion territoriale et l'attractivité touristique de la CCBS.



Canal de la Reyssouze

- **La base de ski nautique à Dommartin**

La Communauté de Communes Bresse et Saône accueille également sur son territoire un site exceptionnel pour la pratique des sports nautiques de glisse ; le ski nautique. Cette base nautique accueille régulièrement des compétitions nationales et internationales de slalom sur l'Étang de Chanay. Des chalets légers ainsi que des bungalows permettent d'héberger les compétiteurs sur le site ainsi que les équipes qui viennent pour des stages d'entraînement. De petits étangs sont également présents sur la base mais n'ont pour vocation que la pêche.



Base nautique de Dommartin

- **La pêche**

La pêche est également une pratique très populaire sur le territoire et qui attire les visiteurs. Les nombreux étangs, mares et rivières sont des lieux idéaux pour un moment de détente. Plusieurs sites sont aujourd'hui aménagés pour cette pratique tel que l'étang de pêche « Les 4 Vents » à Reyssouze ou l'étang des Feuilles à Bâgé-Dommartin ainsi que les étangs de Chassagne à Manziat. Certains étangs sont privés, à vocation de loisirs comme à Arbigny ou d'élevage comme à Boissey.



Arbigny



Manziat

- **Le centre aquatique « Piscine Archipel »**

Un centre aquatique ouvert toute l'année est également implanté à Reyssouze. Il s'organise autour de plusieurs espaces :

- A l'intérieur, les visiteurs profitent d'un bassin de 25m, d'une banquette hydromassante, d'une pataugeoire, d'un toboggan, d'un bassin ludique et d'un bassin réservé aux activités aquatiques ;
- A l'extérieur, ouvert seulement l'été, se trouve un bassin, une pataugeoire, un pentagliss et un splashpad ;
- Un espace fitness avec des appareils d'endurance (vélo, tapis de course, vélo elliptique, stepper, rameur) et de musculation avec poids guidés ;
- Un espace détente de saunas, hammam et spa.

Une aire de pique-nique vient agrémenter l'offre de loisirs du centre aquatique.



Piscine Archipel à Reyssouze

- **La Maison de l'Eau et de la Nature**

Cet établissement, basé à Pont-de-Vaux, propose une exposition et un jeu de piste sur les dunes de sable, les oiseaux de la prairie du Val de Saône, les poissons d'eau douce, le cycle de l'eau, les tourbières etc. Le parcours ludique et interactif est basé sur le multimédia grâce à des bornes tactiles et films 3D. Il permet de découvrir les milieux naturels exceptionnels du territoire labellisés « Espaces Naturels Sensibles » en 2014 et 2015 par le département de l'Ain.



Maison de l'eau et de la nature à Pont-de-Vaux

2. Le tourisme itinérant – tourisme vert

- **Label Station verte à Pont-de-Vaux**

La commune de Pont-de-Vaux est aujourd'hui labellisée « Station Verte », il s'agit d'un label d'éco-tourisme en France qui a été créé en 1964 par l'Association Française des Stations Vertes de Vacances » et qui a établi à l'époque une charte « Station Verte de Vacances ». Aujourd'hui, ce réseau couvre plus de 420 territoires. Plusieurs « sous-labels » ont été créés afin de différencier les spécificités des territoires (village de neige, station verte du littoral). Des prix sont également remis chaque année. Les caractéristiques naturelles et les aménagements touristiques de Pont-de-Vaux tels que les bords de la Reyssouze, les étangs de pêche, le port de plaisance, l'AOP de la Volaille de Bresse lui ont permis d'obtenir cette reconnaissance touristique à l'échelle nationale.



- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

- **Les Dunes des Charmes**

« Les Dunes des Charmes » est un site labellisé Espace Naturel Sensible depuis le 7 Juillet 2014. Composé principalement de dunes de sables et de pins, il attire les visiteurs qui viennent profiter du cadre naturel notamment l'été où la fréquentation est importante. Le site offre de nombreuses possibilités de promenades pédestres ou balades à vélo le long de la Seille. Une partie des dunes est aujourd'hui protégée et interdite au public suite à une détérioration du milieu. Un enjeu fort de préservation du site tout en permettant son accès à destination de loisirs est à prendre en compte.



Dune des Charmes – Source : site des patrimoines de l'Ain

- **La lande tourbeuse des Oignons**

Situé dans la commune de Boz, ce site est labélisé ENS depuis 2015. Il joue un rôle important dans la gestion de la ressource en eau. Il est également le refuge d'une faune et d'une flore remarquable (divers amphibiens, libellules, prairies, marais, etc.).

Lande tourbeuse des oignons – Source : cen-rhoneaples.fr



- **Randonnées, balades, circuits vélo**

Le relief et le réseau hydrographique du territoire sont idéals pour l'activité de randonnée. Le territoire de la Communauté de Communes est riche d'un réseau de circuits de randonnée très dense, s'étendant du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

32 sentiers de randonnées balisés sur tout le territoire longs de 5 à 21km à parcourir sur chemins et petites routes, à pied, à vélo ou à cheval.



Sentiers de randonnée du secteur du Pays de Bâgé – Source : Site de la CCBS



Circuits de randonnée du secteur de Pont-de-Vaux – Source : Site de la CCBS

Sentiers inscrits dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'Ain

Légende

-  Limites communales
-  PDIPR
-  Routes Departementales



- **Centres équestres**

Trois centres équestres sont également présents sur le territoire de la CCBS proposant la pratique et l'enseignement de l'équitation. Des balades en poney ainsi que des cours d'attelage sont également possibles au centre équestre Pré Fleuri à Saint-Bénigne, de même que des balades et randonnées au centre de loisirs équestres de la Giraudière à Saint-André-de-Bâgé ou aux Ecuries des Sablons à Feillens. Les trois centres prennent également des chevaux en pension.



Centre équestre la Giraudière

3. Le tourisme culturel et gastronomique

- **Musée Antoine Chintreuil**

Le territoire compte également le musée Antoine Chintreuil situé dans un hôtel particulier du XVIIIème siècle où se trouve aujourd'hui l'Hôtel de Ville de Pont-de-Vaux. Des collections diverses sont exposées : des Beaux-arts avec le peintre pré-impressionniste Antoine Chintreuil, d'histoire autour du Général Joubert, d'ethnologie et d'ornithologie.

L'ensemble des sites classés et inscrits du territoire participent également au tourisme culturel du territoire. Ceux-ci sont présentés plus loin dans le document (cf. chapitre 8. III).

- **La gastronomie**

Grâce à l'AOP de la volaille de Bresse, le territoire a été classé « Site remarquable du goût ». Ce réseau permet d'identifier des lieux et des produits du terroir caractéristique de la gastronomie française qui ont été oubliés. Les produits sont répartis en deux catégories principales : les produits de la mer et des étangs et les produits de la terre qui sont eux-mêmes séparés entre l'origine végétale et l'origine animale.

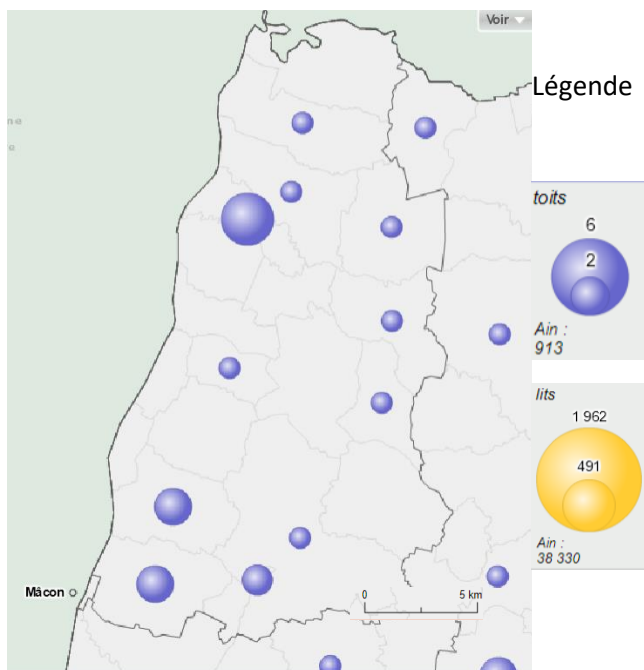
Plusieurs exploitants agricoles participent à l'attrait touristique du territoire de la gastronomie par leurs pratiques, leurs élevages et leurs projets.

Faisant le lien avec la haute gastronomie présente sur le territoire, la CC Bresse et Saône accueille une offre en restauration relativement variée, notablement présente sur les communes de Bâgé-le-Châtel et de Pont-de-Vaux, participant à la promotion de la gastronomie du territoire. La commune de Pont-de-Vaux se distingue par son potentiel haut de gamme grâce à la présence du restaurant Le Raisin, qui comporte une étoile au Guide Michelin. Notons également l'existence de deux restaurants situés en bords de Saône à Asnières-sur-Saône et Vésines, au niveau de la halte fluviale, ce qui représente un atout d'attractivité supplémentaire.

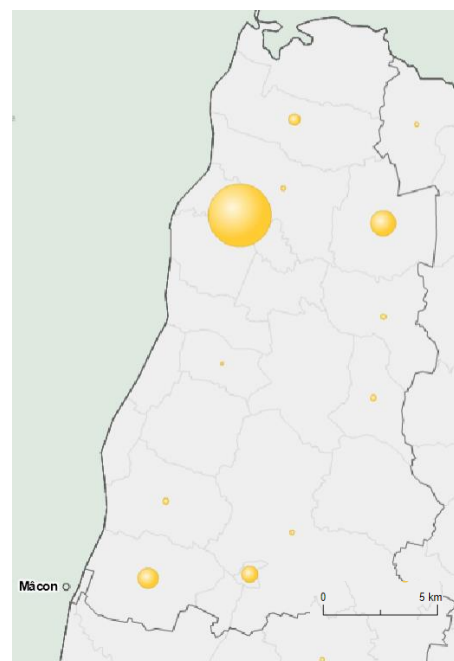
II. Des structures d'hébergement variées

La variété des structures d'hébergement est relativement développée, toutefois un manque d'éléments forts pour rendre le territoire attractif d'un point de vue touristique se fait ressentir. Actuellement, sont présents sur le territoire intercommunal :

- **3 campings** sont présents sur le territoire intercommunal : 1 à Pont-de-Vaux classé 3 étoiles et 1 à Reyssouze (4 étoiles) et 1 à Chavannes-sur-Reyssouze classé 3 étoiles. La capacité totale des campings de la CCBS est de 444 emplacements ;
- **7 hôtels** : 1 à Arbigny, 1 à Gorrevod, 2 à Pont-de-Vaux et 3 à Replonges. On recense deux hôtels non classés, deux hôtels 2 étoiles et trois hôtels 3 étoiles. La capacité totale d'hébergement est de 108 lits ;
- **13 gîtes** : 4 à Bâgé-Dommartin, 1 à Bâgé-le-Chatel, 1 à Boisse, 2 à Feillens, 1 à Pont-de-Vaux, 1 à Replonges, 3 à Saint-Bénigne ;
- **7 chambres d'hôtes** : 1 à Arbigny, 2 à Bâgé-Dommartin, 1 à Gorrevod, 1 à Pont de Vaux, 2 à Saint-Etienne-sur-Reyssouze ;
- **1 Maison Familiale et Rurale** située à Bâgé-le-Châtel ;
- **1 gîte de groupe** situé à Reyssouze (à proximité du camping et de la piscine), comportant 10 chambres pour une capacité maximale de 30 personnes ;
- Les **résidences secondaires** (324 unités selon l'INSEE en 2016) sont peu nombreuses car elles représentent 2,8% du parc immobilier de la CCBS. Leur effectif est légèrement en baisse ces dernières années (- 21 résidences secondaires entre 2011 et 2016).



Nombre d'hébergements marchands



Nombre de lits marchands

Source : Observatoire des territoires de l'Ain



Camping les Ripettes à Chavannes-sur-Reyssouze

III. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic touristique :

- ⇒ Le patrimoine bâti et le milieu naturel riche favorisent le développement d'activités touristiques
- ⇒ L'offre de sentiers pour des modes doux « loisirs » est conséquente et support d'attractivité touristique
- ⇒ Le territoire reste peu attractif pour l'implantation de grosses structures d'hébergements touristiques

Forces	Faiblesses
Un patrimoine bâti et un milieu naturel riches favorisant le développement touristique	Un territoire de passage ou utilitaire qui génère peu de séjours
Des investissements publics générateurs d'attractivité territoriale	Une offre d'hébergement très polarisée sur Pont-de-Vaux et Replonges
Une offre d'activités nature diversifiée et accessible ; Une offre culture et patrimoine avec quelques pépites	Un territoire peu attractif pour l'implantation de grosses structures d'hébergement touristique
Un cadre de vie agréable : paysage, environnement naturel, convivialité, territoire vivant (commerces, services, animations...)	Une offre d'hébergement très polarisée sur Pont-de-Vaux et Replonges
Un territoire très accessible et bien localisé pour la voiture	Une offre nautique et fluviale peu développée
Enjeux	
Exploiter le potentiel touristique du territoire en développant et structurant le tourisme fluvial grâce à la Saône et la Seille	
Renforcer les structures d'hébergement et les diversifier	
Développer les mondes doux sur le territoire à vocation touristiques et de loisirs, l'itinérance et des services associés	
Valoriser et mettre en tourisme une sélection de « pépites » patrimoniales	
Capitaliser sur la clientèle de transit et la fidélisation (exemple des campings-caristes)	

CHAPITRE 5 : AGRICULTURE



I. L'agriculture dans l'Ain

L'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits.

Le département de l'Ain a également connu de grandes restructurations de l'activité agricole notamment en termes de nombre d'exploitations individuelles. En effet, entre 2000 et 2010, une baisse de 35% des exploitations individuelles est observée. Parallèlement, une augmentation du nombre de sociétés confirme cette mutation. Aujourd'hui, on compte près de 4100 exploitations actives dans le département, dont l'activité est très variée selon les territoires.

Les élevages bovins et de volailles sont les principales caractéristiques de l'agriculture dans l'Ain bénéficiant de plusieurs AOC liées à ces activités : AOC Volailles de Bresse, Comté, Bleu de Gex, Beurre et Crème de Bresse.

De plus, plus de 100.000 ha de grandes cultures sont exploités dans le département dont la moitié en maïs grain, 40% en céréales à paille (blé, seigle, orge, avoine) et 10% en oléagineux (colza, tournesol, soja) et protéagineux (pois, lupin, etc.). Il existe aussi une production maraîchère de plus de 1800 ha.

Un des éléments forts des Appellations d'Origine Protégée (AOP) et des Indications Géographiques Protégées (IGP) est la définition d'une aire géographique dans laquelle les étapes de production, de transformation et d'élaboration sont réalisées, en totalité pour les AOP et pour l'une d'elles au moins pour les IGP. Certaines AOP vont au-delà, en délimitant une aire parcellaire au sein de l'aire géographique.

Bien que non liés à des critères de délimitation, l'Agriculture Biologique et le Label Rouge sont également pris en compte dans les enjeux car il s'agit d'une délimitation de « fait » intégrant des usages et/ou des aspects environnementaux.

Chaque SIQO, INAO et ODG concourent à préserver les enjeux suivants :

- **Un patrimoine collectif lié à des facteurs naturels et humains ;**
- **L'image positive du SIQO, sa notoriété et sa réputation ;**
- **La pérennité du SIQO, des exploitations agricoles et des entreprises qui le produisent ;**
- **La pérennité de l'économie de toute la filière.**

La Bresse et le Val de Saône sont des territoires où des spécificités agricoles se sont développées : le maraîchage dans le Val de Saône et l'élevage avicole en Bresse. L'élevage bovin, notamment laitier, ainsi que la polyculture sont également très présents.

La liste des AOP et des IGP qui concernent le territoire CCBS figurent dans le tableau ci-après.

Annexe : liste des AOC, AOP et IGP de la Communauté de communes Bresse et Saône classées par communes

AOP : Appellation d'Origine Protégée
IGP : Indication Géographique Contrôlée

CC Bresse et Saône	AOP Beurre de Bresse	AOP Crème de Bresse	AOP Dinde de Bresse	AOP Volaille de Bresse	IGP Charolais de Bourgogne	IGP Coteaux de l'Ain	IGP Volailles de Bourgogne	IGP Volailles de l'Ain
Arbigny			X	X	X	X	X	X
Asnières-sur-Saône			X	X	X	X	X	X
Bagé-la-Ville / Dommartin	X	X	X	X		X	X	X
Bagé-le-Châtel	X	X	X	X	X	X	X	X
Boissey	X	X	X	X		X	X	X
Boz			X	X	X	X	X	X
Chavannes-sur-Reyssouze	X	X	X	X	X	X	X	X
Chevroux	X	X	X	X	X	X	X	X
Feillens			X	X	X	X	X	X
Gorrevod	X	X	X	X	X	X	X	X
Manziat			X	X	X	X	X	X
Ozan			X	X	X	X	X	X
Pont-de-Vaux			X	X	X	X	X	X
Replonges			X	X	X	X	X	X
Reyssouze			X	X	X	X	X	X
Saint André de Bagé	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Bénigne			X	X	X	X	X	X
Saint Etienne sur Reyssouze	X	X	X	X	X	X	X	X
Sermoyer			X	X	X	X	X	X
Vésines			X	X	X	X	X	X

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr

II. Le diagnostic agricole de la communauté de communes Bresse et Saône

Le diagnostic agricole qui suit se fonde sur le questionnaire envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles de la Communauté de Communes et des données issues du listing de la Chambre de l'Agriculture de l'Ain.

Il a été réalisé afin de :

- Connaître les exploitants agricoles présents sur le territoire intercommunal ;
- Mieux appréhender les différentes productions des exploitations ;
- Cerner les atouts et les contraintes des exploitants pour lesquels le PLUi peut apporter une réponse (accessibilité aux terres cultivées et aux exploitations, protection des cultures, permettre les évolutions des bâtiments agricoles, etc.) ;
- Prendre connaissance des projets de développement des agriculteurs.

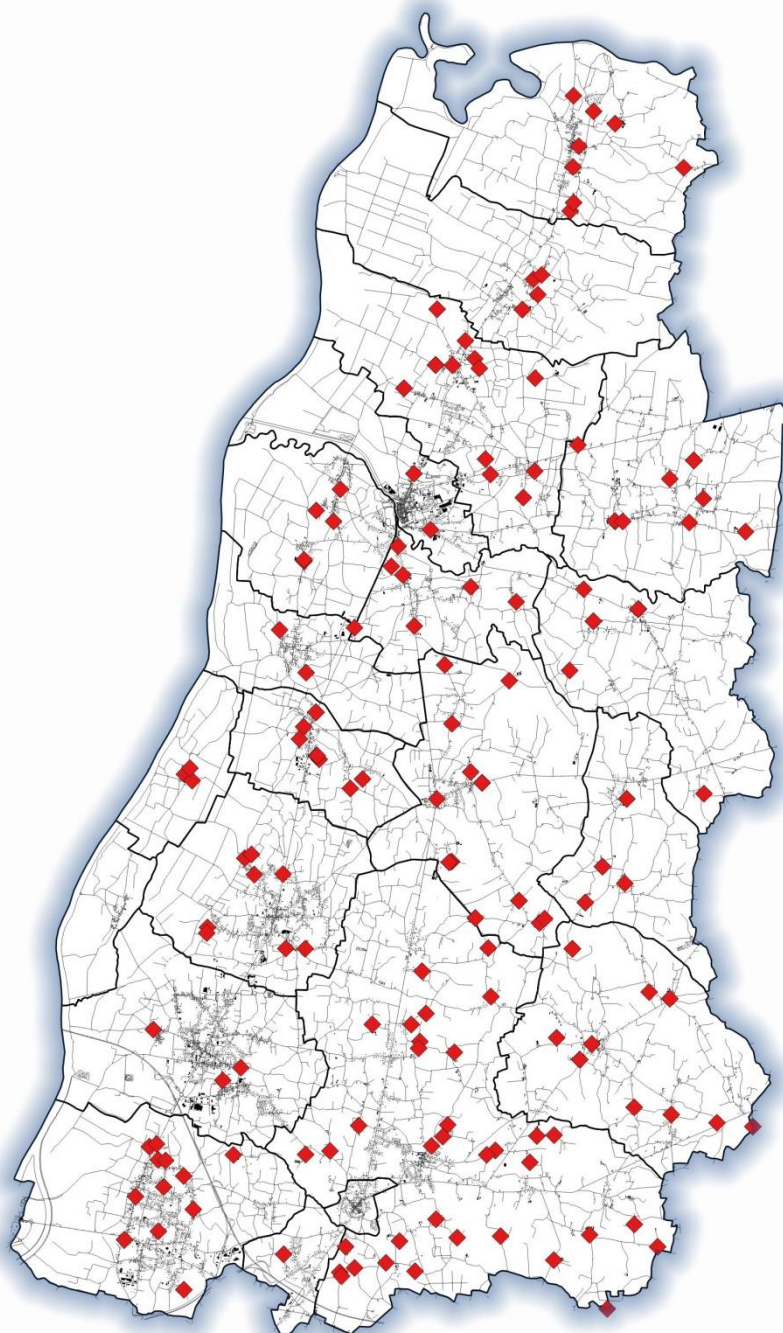
De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

Le questionnaire a été adressé aux 168 exploitations agricoles recensées par la Chambre d'Agriculture sur le territoire de la communauté de communes Bresse et Saône ; 78 ont répondu favorablement à l'enquête, ce qui représente un taux de participation de plus de 46%. L'existence de ces exploitations et l'état de leur activité à ce jour est à interroger, au regard du taux de participation.

Au regard des recensements agricoles de 2000 et 2010, la communauté de communes a perdu plus des deux tiers de ses exploitations entre 2000 et aujourd'hui.

Communes	Nombre d'exploitation agricoles ayant leur siège sur la commune			Répartition des retours de questionnaires
	En 2017	En 2010	En 2000	
Arbigny	3	4	11	3
Asnières-sur-Saône	3	3	4	1
Bâgé-Dommartin	47	73	91	14
Bâgé le Chatel	0	0	2	0
Boissey	6	11	15	2
Boz	2	7	10	0
Chavannes-sur-Reyssouze	8	15	24	6
Chevroux	17	23	42	4
Feillens	15	35	78	7
Gorrevod	3	10	17	1
Manziat	16	25	55	6
Ozan	6	12	14	4
Pont-de-Vaux	1	2	7	1
Replonges	4	18	30	1
Reyssouze	7	5	17	5
St André-de-Bâgé	1	2	4	1
St-Bénigne	16	24	36	13
St-Etienne-sur-Reyssouze	6	18	24	2
Sermoyer	6	11	14	6
Vésines	1	4	5	1
CCBS	168	302	500	78

Source : Enquête menée dans le cadre du PLUi – 2017



Légende

- Voiries
- Limites communales
- Bâti
- ◆ Siège d'exploitation déclarant à la PAC



Source : datara.gouv.fr

III. L'occupation agricole du territoire de la CCBS

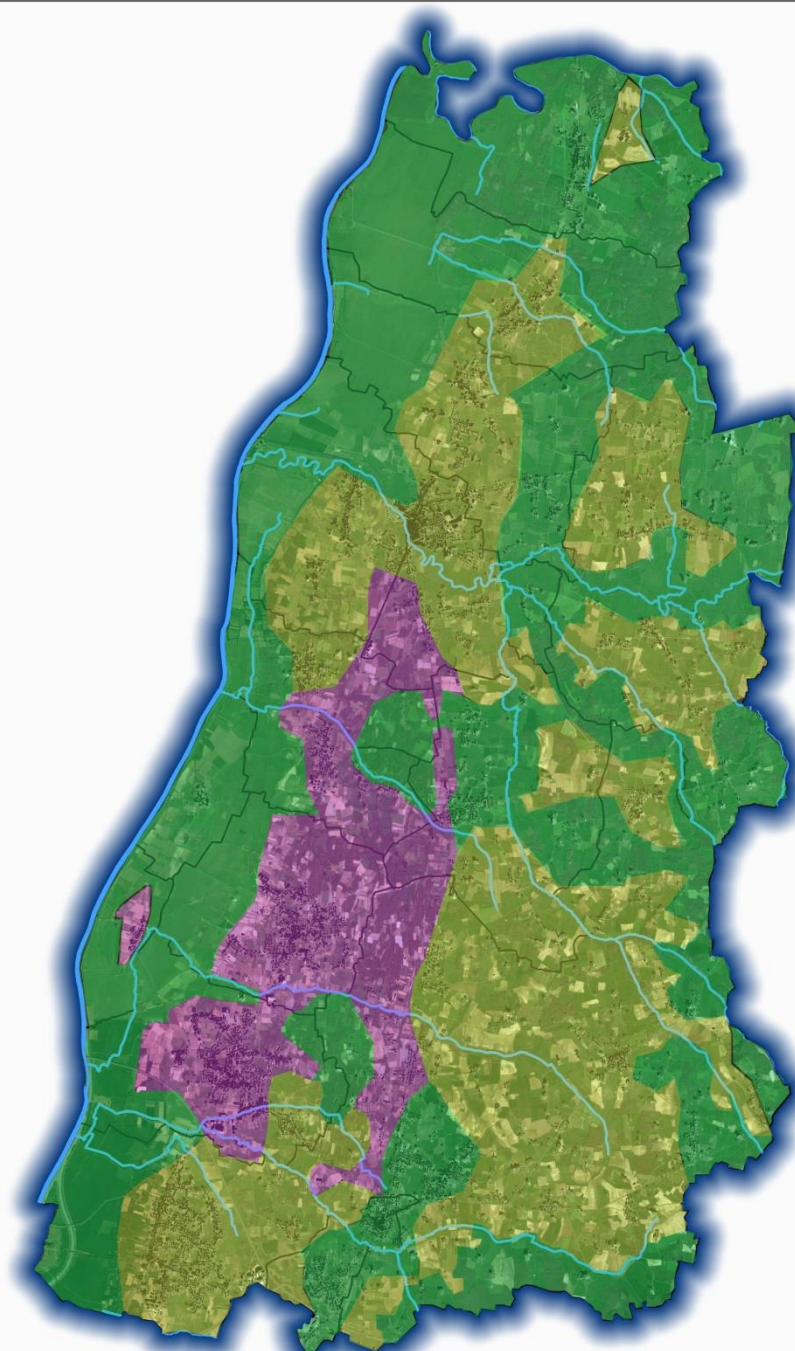
1. Données générales

Le territoire de la Communauté de communes Bresse et Saône est situé en plaine, à l'extrémité Nord-Ouest du département de l'Ain. Ses caractéristiques physiques ont permis à l'agriculture de se développer de manière importante : de grandes surfaces sont aujourd'hui exploitées en culture céréalière. L'élevage de volaille et le maraîchage sont les emblèmes agricoles du territoire bien que l'élevage bovin reste la principale orientation agricole du territoire intercommunal.

D'un point de vue de la morphologie du paysage, la partie Nord de la CCBS est caractérisée par de grandes terres cultivées, surtout en céréales, alors que le parcellaire est beaucoup plus petit et bocager sur les parties Centre et Est du territoire (Chavannes-sur-Reyssouze, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Gorrevod, Chevroux, Boissey). La partie Sud-Ouest de la communauté de communes est marquée par un parcellaire en lanière, typique de la culture maraîchère (Manziat, Feillens, Replonges, Asnières-sur-Saône, Vésines). Les bords de Saône, quant à eux, sont formés par de vastes prairies naturelles où des zones de bocage sont préservées notamment au niveau de Boz, Asnières-sur-Saône et Vésines. Ces espaces participent à la qualité environnementale et paysagère du Val de Saône, ils sont par ailleurs identifiés par un périmètre de protection Natura 2000.



Extrait du parcellaire en lanière



Légende

— Cours d'eau

□ Limites communales

■ Paysage de prairie et forêt

■ Paysage de de grande culture

■ Paysage de maraichage



source : enquête agricole
menée dans le cadre du PLUi - 2017

2. Le bâti agricole

Les exploitations agricoles (sièges ou sites d'activités) sont réparties de manière plus ou moins homogène sur le territoire intercommunal. Les communes les plus urbaines telles que Bâgé-le-Châtel, Pont-de-Vaux, Saint-André-de-Bâgé et Replonges sont celles qui comptent le moins d'exploitations agricoles.

La localisation du bâti agricole est hétérogène selon le type d'exploitation et les communes. Certaines constructions agricoles se situent au sein des villages ou en continuité immédiate du tissu urbain ce qui est le cas notamment à Dommartin, Saint-Bénigne, Manziat ou Feillens. Cette proximité avec des habitations ou autres bâtiments (commerces, activité économiques, équipements publics,...) peut entraîner des problèmes d'enclavement des exploitations, et donc de circulation des engins agricoles et des troupeaux, ainsi que des conflits d'usage dus à la cohabitation avec les résidences voisines. On note par ailleurs que les projets prévus de construction de bâtiments agricoles sont davantage le fait d'exploitations se situant en frange des zones urbanisées ou éloignées, le contexte urbain étant assez dissuasif. De manière générale, peu d'exploitants en situation d'enclavement envisagent des projets de développement agricole sur site, sauf pour des bâtiments de stockage.

D'autres exploitations sont relativement éloignées voire même isolées de toutes habitations (Sermoyer, Bâgé-la-Ville, Boisse, ...) formant de petites enveloppes urbaines. Sur quelques communes, des hameaux sont pleinement marqués par l'agriculture : plusieurs bâtiments d'exploitation constituent la majorité de l'enveloppe urbaine (le Mulfier à Chavannes-sur-Reyssouze, Laissard à Dommartin, Lusignat à Chevroux,...). Les exploitations isolées se situent de manière générale à proximité de leur parcellaire exploité. La proximité des terres exploitées semble être un avantage certain du point de vue de l'accessibilité aux îlots agricoles et à l'exploitation elle-même.

Ci-après, la carte recense les sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles des exploitations ayant répondu à l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

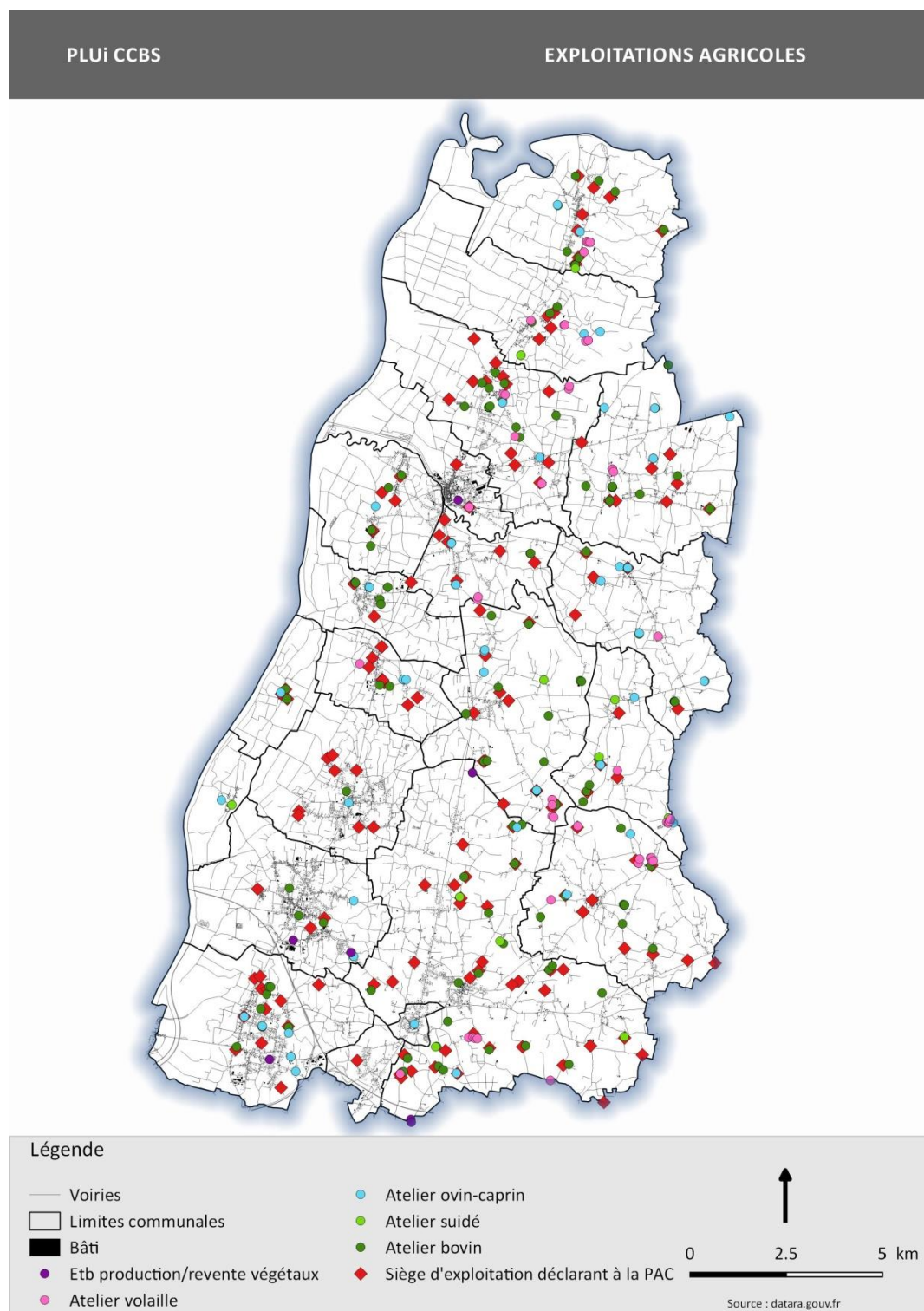


Dommartin



Arbigny

L'implantation des bâtiments agricoles contraint le développement de l'urbanisation dans la mesure où certaines exploitations sont soumises à des périmètres de réciprocité de 50m ou 100m en fonction de la taille et la nature de leur élevage. Elle impacte également la pérennité de l'exploitation en termes de circulation, d'accessibilité et de développement. Enfin, le paysage est également impacté par la création de nouveaux bâtiments agricoles qui sont parfois de volume important et peu qualitatifs.



IV. Les caractéristiques des exploitations agricoles

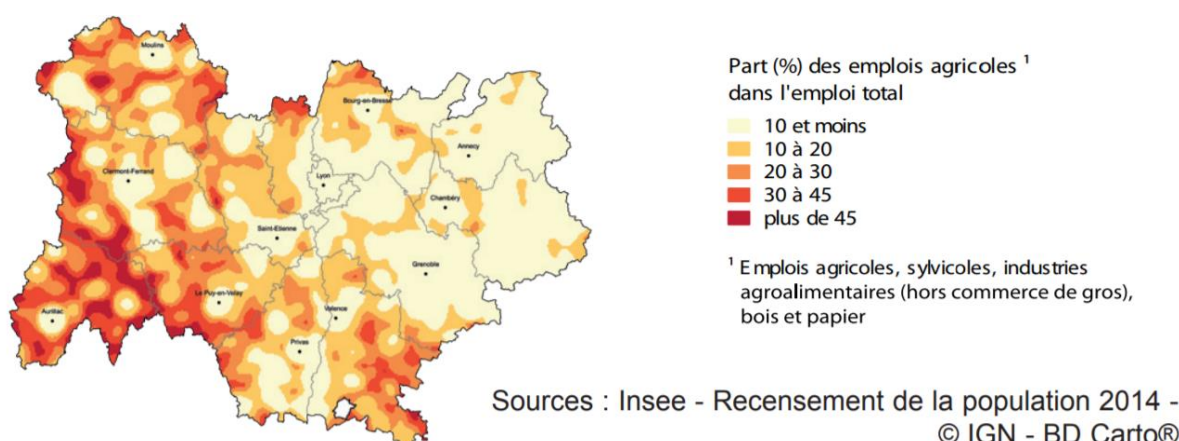
L'agriculture est en pleine mutation d'après les deux derniers recensements agricoles de 2000 et 2010, bien que la Surface Agricole Utile (SAU) et le cheptel évoluent peu, la baisse du nombre d'exploitation est surprenante. La CCBS comptait plus de 500 exploitations sur son territoire en 2000 puis 302 en 2010. Aujourd'hui 168 exploitations sont recensées dans la Communauté de Communes Bresse et Saône. En 30 ans, 875 exploitations agricoles ont disparu.

Malgré cette forte baisse des exploitations, la part des agriculteurs dans la population active reste importante, les actifs agricoles représentent 4,1% de la population active de 15 à 64 ans en 2014 selon l'Observatoire de territoires de l'Ain. A titre indicatif, les agriculteurs représentent environ 2,6% des actifs du département de l'Ain et 2,2% des actifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Commune	Part d'actifs agricoles en 2014	Evolution de la part des actifs agricoles entre 2010-2013	Evolution de la part des actifs agricoles entre 2007-2010
Arbigny	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	- 20,1 %
Asnières-sur-Saône	27,6 %	- 32,6 %	+ 1,1 %
Bâgé-la-Ville	4,2 %	- 15,8 %	- 2,9 %
Bâgé le Chatel	2,7 %	0	0
Boissey	3,3 %	- 41,1 %	- 3,7 %
Boz	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>
Chavannes-sur-Reyssouze	5,1 %	- 6,8 %	+ 7,3 %
Chevroux	4,2 %	- 13,1 %	- 0,4 %
Dommartin	4 %	- 7,5 %	- 9,8 %
Feillens	5,6 %	+ 13,1 %	+ 5,4 %
Gorrevod	7,8 %	+ 2,3 %	+ 2,3 %
Manziat	6,4 %	+5,6 %	+ 0,9 %
Ozan	1,5 %	- 28 %	- 7,8 %
Pont-de-Vaux	0,5 %	- 20,4 %	+ 25,2 %
Replonges	0,5 %	- 6,7 %	- 56,3 %
Reyssouze	5,1 %	+ 0,1 %	- 40,1 %
St André-de-Bâgé	1,4 %	0	0
St-Bénigne	7,4 %	+ 15,7 %	+ 0,3 %
St-Etienne-sur-Reyssouze	7,1 %	- 7,5 %	+ 9,4 %
Sermoyer	11,5 %	+25,4 %	0
Vésines	16,3 %	+ 28,6 %	- 17,9 %
CCBS	4,1%	- 3,4 %	- 3,9 %

Source : Observatoiredesterritoires.ain.fr

L'emploi agricole dans l'emploi total de la région Auvergne Rhône Alpes



L'activité agricole dominante est l'élevage bovin, toutefois, le maraîchage et l'élevage de volailles sont également caractéristiques du territoire de la Communauté de Communes Bresse et Saône. Des productions céréalières sont également présentes et importantes, notamment dans la partie Est du territoire. Les surfaces de prairies représentent plus de 7817 ha soit près de 30% de la superficie du territoire intercommunal alors que les terres agricoles cultivées représentent plus de 40% de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec les forêts, les haies, les zones humides, les jachères ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de l'environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO₂, biodiversité (ex : les abeilles). Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité. Le PLUi doit prendre en compte cette préoccupation dans un souci majeur de gestion économe du foncier pour la production de logements, pour le développement économique ou la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles sera restrictif et explicite au sujet des occupations des sols autorisées.

La préservation des terres agricoles se traduit par une réduction des potentiels de constructibilité.

1. L'âge des exploitants agricoles

Selon le recensement général agricole de 2010, l'Ain comptait 3876 chefs d'exploitation et co-exploitants, dont la moitié d'entre eux avait 50 ans et plus. La part des moins de 40 ans restait faible (20%) alors que la part de 60 ans représentait 21% des exploitations du département.

D'après l'enquête menée dans le cadre du PLUi Bresse et Saône en 2017, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 48 ans, ce qui est conforme à la moyenne départementale et nationale.

Deux tranches d'âges sont bien représentées : ceux ayant un âge compris entre 51 et 60 ans (38,3% des exploitants) et ceux âgés de moins de 40 ans (32,8% des exploitants). Les agriculteurs du territoire

de la communauté de communes Bresse et Saône semblent plus jeunes que dans le reste du département. Cela traduit le dynamisme du territoire et son attractivité pour l'implantation des jeunes.

Commune	Moyenne d'âge des exploitants	Nombre d'exploitants de moins de 40 ans	Nombre d'exploitants + 50 ans
Arbigny	39 ans	4	2
Asnières-sur-Saône	63 ans	0	2
Bâgé-Dommartin	48 ans	8	11
Bâgé le Chatel	-	-	-
Boissey	44 ans	1	2
Boz	-	-	-
Chavannes-sur-Reyssouze	45 ans	4	3
Chevroux	43 ans	3	2
Feillens	49 ans	3	9
Gorrevod	57 ans	-	1
Manziat	46 ans	2	4
Ozan	54 ans	0	3
Pont-de-Vaux	54 ans	0	2
Replonges	46 ans	0	0
Reyssouze	45 ans	1	2
St André-de-Bâgé	64 ans	0	1
St-Bénigne	42 ans	12	6
St-Etienne-sur-Reyssouze	56 ans	0	2
Sermoyer	43 ans	3	3
Vésines	51 ans	0	1
CCBS	48 ans	41	56

Source : Enquête menée dans le cadre du PLUi – 2017

L'âge avancé des exploitants interroge la pérennité de l'exploitation et de l'activité sur le territoire. La reprise et/ou la succession d'une exploitation même en cas n'est pas toujours simple.

2. Les structures des exploitations

Selon les données issues du recensement général agricole de 2010, dans le département de l'Ain, environ 3000 exploitations étaient sous forme individuelles (73%), en baisse par rapport au recensement de 2000. La part des structures sociétaires est toutefois en hausse au profit notamment des EARL¹ avec 440 établissements identifiés de ce type en 2010. Le nombre de GAEC² est quasiment équivalent, cependant en baisse par rapport au recensement précédent.

Dans la Communauté de Communes Bresse et Saône (CCBS), l'enquête menée dans le cadre du PLUi démontre que 35% des exploitations sont sous forme individuelle et 65% en société dont 32% sous

¹ EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

² GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

forme d'EARL, 28% en GAEC et 5% autre³. Les différentes formes sociétaires mettent en évidence un part importante d'exploitations gérées par des couples (EARL).

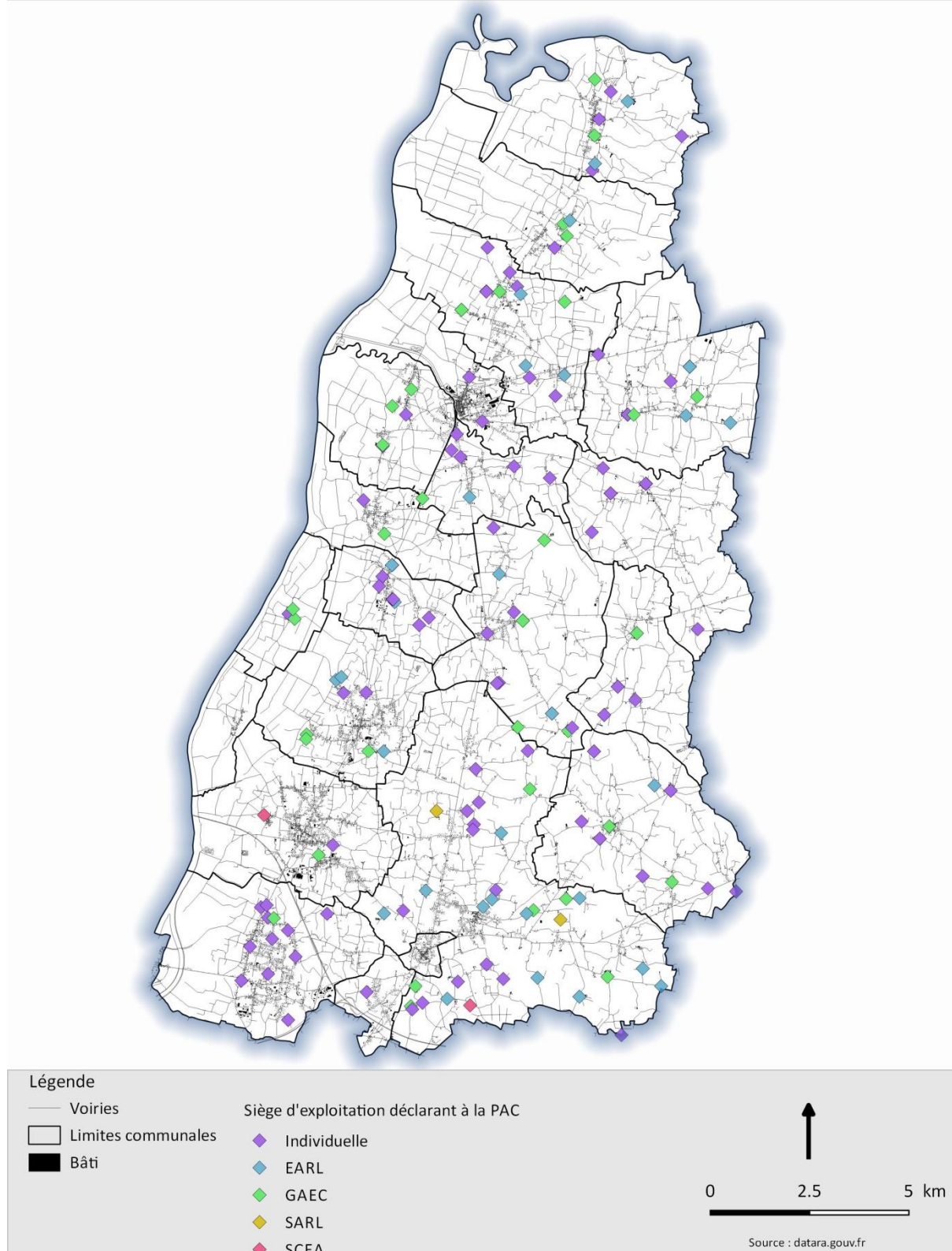
Une majorité d'exploitants dans la CCBS exerce donc leur activité sous une forme sociétaire. Cette observation est à mettre en perspective avec la forte baisse du nombre d'exploitations agricoles ces 30 dernières années. Les petites structures se sont regroupées en sociétés sous différentes formes.

De plus, les exploitants les plus jeunes travaillent au sein de sociétés : 24% des exploitants ont moins de 40 ans et sont exploitants associés.

Commune	Exploitation individuelle	EARL	GAEC	Autre société	TOTAL
Arbigny		1	2		3
Asnières-sur-Saône			1		1
Bâgé-Dommartin	5	4	3	2	14
Bâgé le Chatel	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
Boissey	1	1			2
Boz	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
Chavannes-sur-Reyssouze	1	3	2		6
Chevroux	1	1	2		4
Feillens	2	3	1	1	7
Gorrevod	1				1
Manziat	1	2	3		6
Ozan	2	1	1		4
Pont-de-Vaux	1				1
Replonges	1				1
Reyssouze	2	1	2		5
St André-de-Bâgé	1				1
St-Bénigne	4	5	4		13
St-Etienne-sur-Reyssouze	1	1			2
Sermoyer	2	2	2		6
Vésines	1				1
CCBS	27	25	23	3	78

Source : Enquête menée dans le cadre du PLUi – 2017

³ SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - SARL : Société à Responsabilité Limitée



3. La taille des exploitations

Les 78 exploitations agricoles enquêtées et qui exploitent des terres sur le territoire de la CCBS, ont une surface moyenne de 113 ha, ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale (60 ha) et régionale (37 ha). Cette donnée est à relativiser car la superficie d'exploitation est très différente selon le type d'agriculture (culture céréalière, maraichage, élevage...).

La surface moyenne de grandes cultures (cultures céréalières – terres labourables) par exploitation est de 25,2 ha, de 16,2 ha pour les cultures spécialisées (légumières, florales, pépinières, vignes, fruitières,...) et de 35,6 ha pour les cultures fourragères.

La surface en grande culture céréalière la plus importante pour une exploitation s'élève à 280 ha ; et 244 ha pour du fourrage. La plus grosse exploitation maraîchère cultive sur près de 95 ha. D'après l'enquête menée dans le cadre du PLUi, la société agricole la plus importante exploite près de 450 hectares (tous types de cultures confondus). On recense 3 exploitations dont la Surface Agricole Utile (SAU) est supérieure à 400 ha. A l'inverse, les exploitations les plus petites détiennent une SAU d'un hectare et sont en cessation d'activité.

L'ensemble des exploitations interrogées cultivent sur plus de la moitié de l'espace agricole du territoire de la CCBS (les 78 exploitations enquêtées représentent 8120 ha de SAU).



Vue sur une exploitation agricoles à Sermoyer

Commune	SAU grandes cultures	SAU cultures spécialisées	SAU prairie	TOTAL SAU
Arbigny	458	0	511	969
Asnières-sur-Saône	245	0	205	450
Bâgé-Dommartin	856	124	470	1450
Bâgé le Chatel	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>
Boissey	240	0	217	457
Boz	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>
Chavannes-sur-Reyssouze	616	0	560	1176
Chevroux	403	0	256	659
Feillens	0	216	0	216
Gorrevod	90	0	50	140
Manziat	3	156	0	159
Ozan	40	15	61	116
Pont-de-Vaux	108	1	112	221
Replonges	36	0	17	53
Reyssouze	113	12	345	470
St André-de-Bâgé	0	0	25	25
St-Bénigne	715	13	816	1544
St-Etienne-sur-Reyssouze	78	0	68	146
Sermoyer	832	0	743	1575
Vésines	0	184	0	184
CCBS	4 833	721	4 456	10 010

Source : AGRESTE

La connaissance des tailles des exploitations agricoles permet d'identifier l'impact que peut avoir l'urbanisation sur celle-ci (perte de terres cultivables, gêne de la circulation, conflit de voisinage,...). Elle permet également d'appréhender l'impact économique de l'agriculture sur le territoire.

4. Les caractéristiques économiques des exploitations

Il faut préciser que la SAU de la CCBS est de 15 525 hectares (source RPG 2016).

Sur le territoire de la CCBS, les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux,...) représente 6585 ha, soit plus de 42% de la SAU du territoire. Les cultures fourragères et les prairies sont les SAU les plus importantes car elles représentent plus de 53% du territoire. Ces surfaces sont indispensables pour les exploitations d'élevage.

On note que près de 70% des entreprises qui ont été enquêtées disposent d'un élevage, dont la majorité est un élevage bovin (58% des exploitations interrogées).

Nous en recensons 26 exploitations ayant répondu au questionnaire et relevant de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : élevages d'une certaine importance, qui relèvent du Code de l'environnement. Les seuils de classement des exploitations dépendent du nombre et du type d'animaux. Le régime de ces ICPE est également différent en fonction

de la taille du cheptel : ICPE soumise au régime de déclaration ou ICPE soumise au régime d'autorisation. Les exploitations en dessous de ces seuils relèvent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : élevage de moindre importance. D'après l'enquête menée dans le cadre du PLUi, on recense :

- 22 ICPE au régime de la déclaration ;
- 4 ICPE au régime de l'autorisation (situées à Sermoyer, Arbigny et Bâgé-Dommartin) ;
- 27 exploitations au RSD.

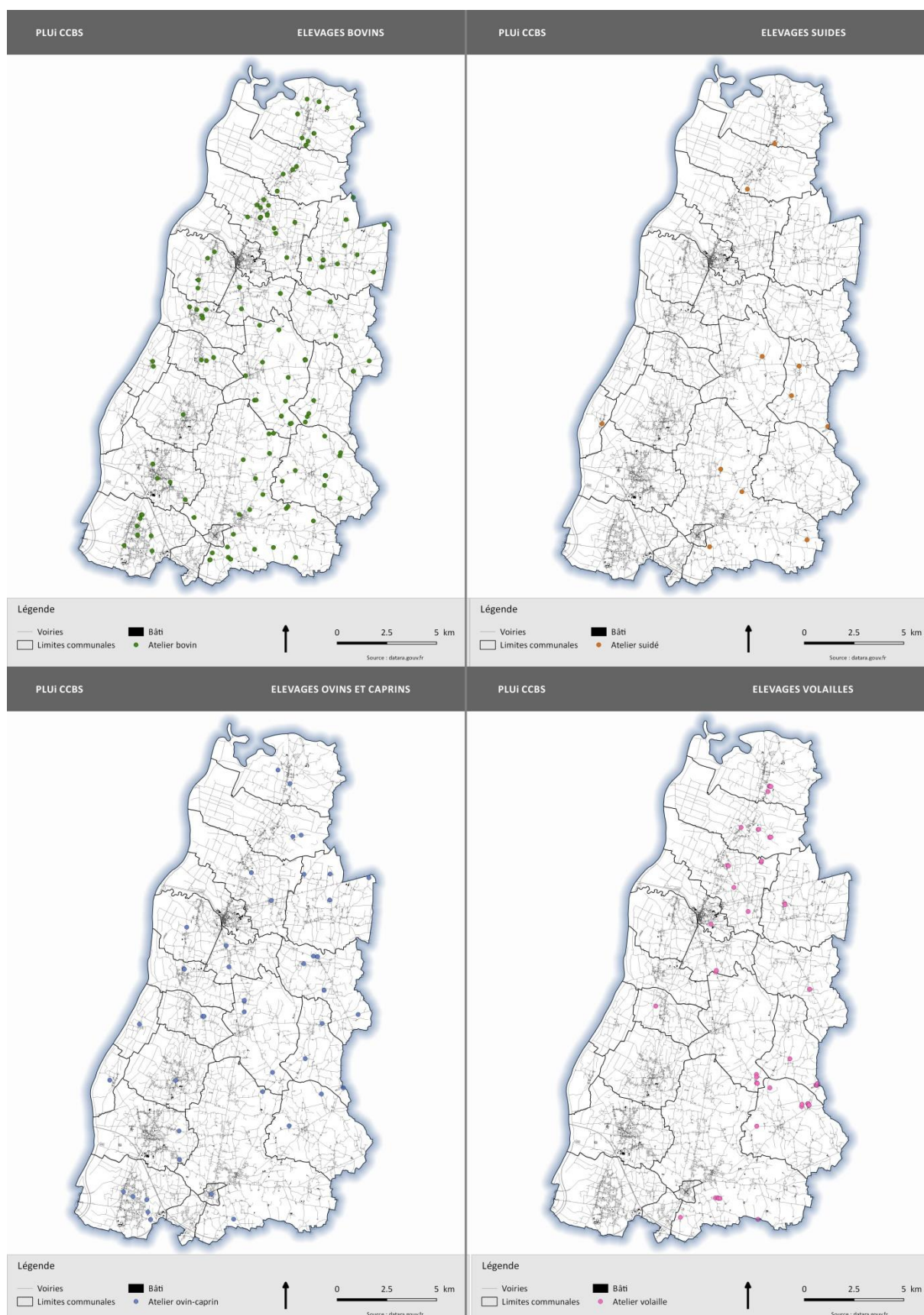
Sur les 53 éleveurs recensés et enquêtés, 50 élevages bovins ont été identifiés dont 24 élevages de vaches laitières représentant près de 1900 animaux et 26 élevages de vaches allaitantes : 1694 animaux ; 34 exploitations élèvent des taureaux ou taurillons ; 50 exploitations élèvent des génisses et 35 élevages comprennent des veaux. Au total, les élevages enquêtés regroupant un cheptel total de 8236 bovins.

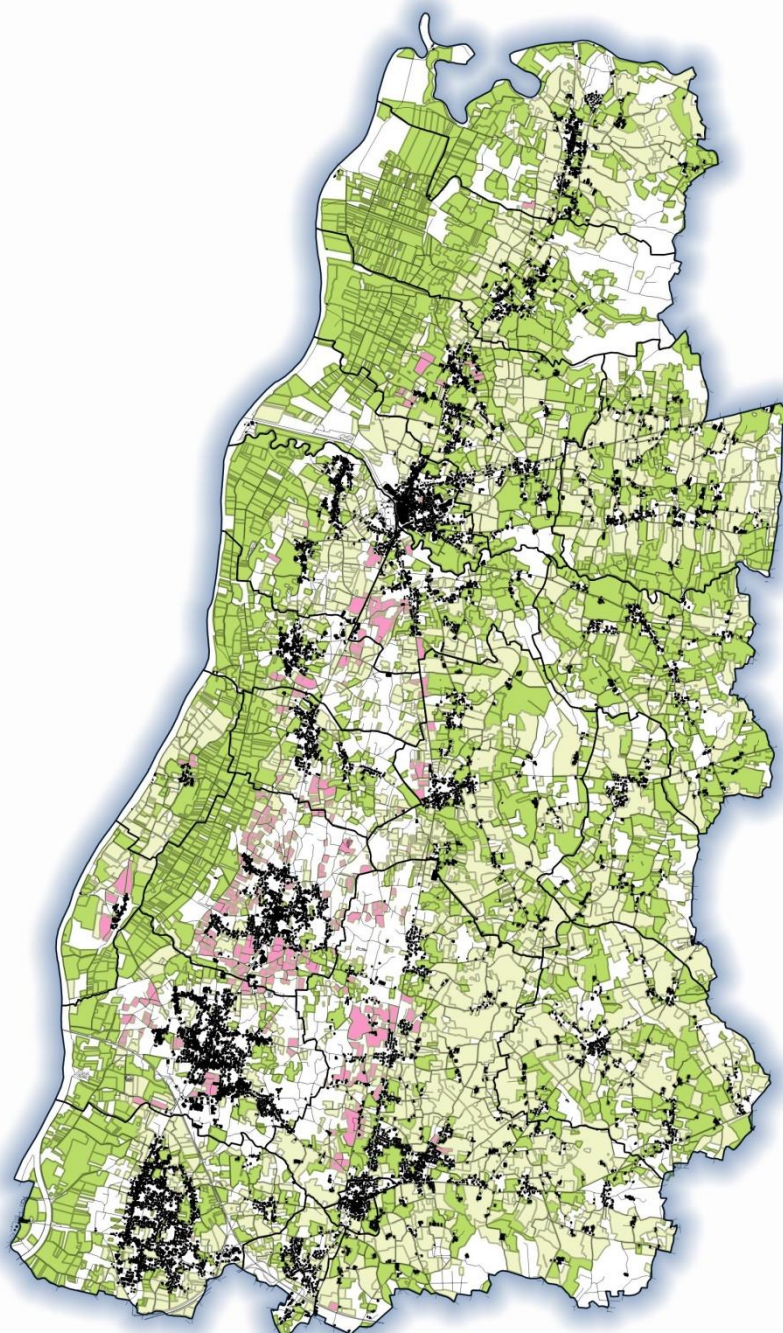
Ont également été repérés un atelier d'élevage uniquement de volailles (240 animaux), deux élevages équins (60 animaux) et 6 exploitations de poly-élevage (brebis, volailles, chevaux, bovins).

En termes d'emplois, ces 78 exploitations agricoles font travailler 186 actifs dont 60 salariés. 17 entreprises emploient des saisonniers, il s'agit majoritairement des exploitations maraîchères. Toutefois, ces données ne prennent pas en compte les emplois induits : coopératives, industries agro-alimentaires, services,... En général, une exploitation agricole induit 7 emplois.



Vue sur une exploitation agricole à Chevroux





Légende

- Voiries
- Limites communales
- Bâti

Typologie

- Terres labourables
- Maraichage
- Prairies permanentes ou temporaires



Source : déclaration PAC
2016

5. Le cheptel

Elevage	Exploitations		Effectif	
	2000	Enquête PLUi 2017	2000	Enquête PLUi 2017
Bovins	265	50	16 336	8 236
Volailles	165	4	385 201	35 252
Brebis	3	1	75	12
Chevaux	-	3	-	60
TOTAL	433	53 (poly-élevage)	401612	43 560

Source : AGRESTE

6. La valeur vénale des terres

La CCBS fait partie des « petites » régions de la Vallée de la Saône et de la Bresse. La valeur vénale des terres en 2016 à l'échelle de la vallée de la Saône est de 4 030 €/ha en moyenne, variant de 1 140 €/ha à 20 000 €/ha. Pour la Bresse, la valeur est moindre : 3 660 €/ha en moyenne oscillant de 1 180 €/ha à 18 340 €/ha. Il s'agit de la petite région agricole qui connaît la plus forte augmentation de sa valeur vénale à l'échelle du département (+9% entre 2015 et 2016).

Terres et prés libres. Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles pour les terres agricoles d'au moins 70 ares, libres à la vente (Euros courants à l'hectare)

« Petites » régions agricoles	VALEUR 2016			Evolution 2016/2015 en %
	Dominante	Minima	Maxima	
Bresse	3 660	1 180	18 340	9 %
Bugey	2 700 (année 2015)	950 (année 2015)	10 000 (année 2015)	
Vallée de Saône, Dombes, Côteaux	4 030	1 140	20 000	-2 %
Pays de Gex, Haut Bugey	5 150 (année 2015)	850 (année 2015)	20 000 (année 2015)	

V. L'environnement des exploitations

1. Les périmètres de protection autour des bâtiments agricoles

Le souhait des éleveurs est de ne pas enclaver les installations notamment d'élevage. Il est important et très souvent essentiel de pouvoir conserver des pâtures autour des bâtiments d'exploitation et d'être en mesure de construire pour préserver les possibilités de production.

De même, il est important de respecter une certaine distance lors de la construction des habitations tierces par rapport aux bâtiments d'élevage (notamment pour minimiser les nuisances de toutes sortes).

L'application de la règle de réciprocité des distances prévue par l'article L.111-3 du Code rural et de la pêche maritime offre des garanties en ce sens ainsi que l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme. D'après l'enquête menée dans le cadre du PLUi, 48 exploitations seraient concernées par un périmètre de 50m ou de 100m autour de bâtiment(s) agricole(s).

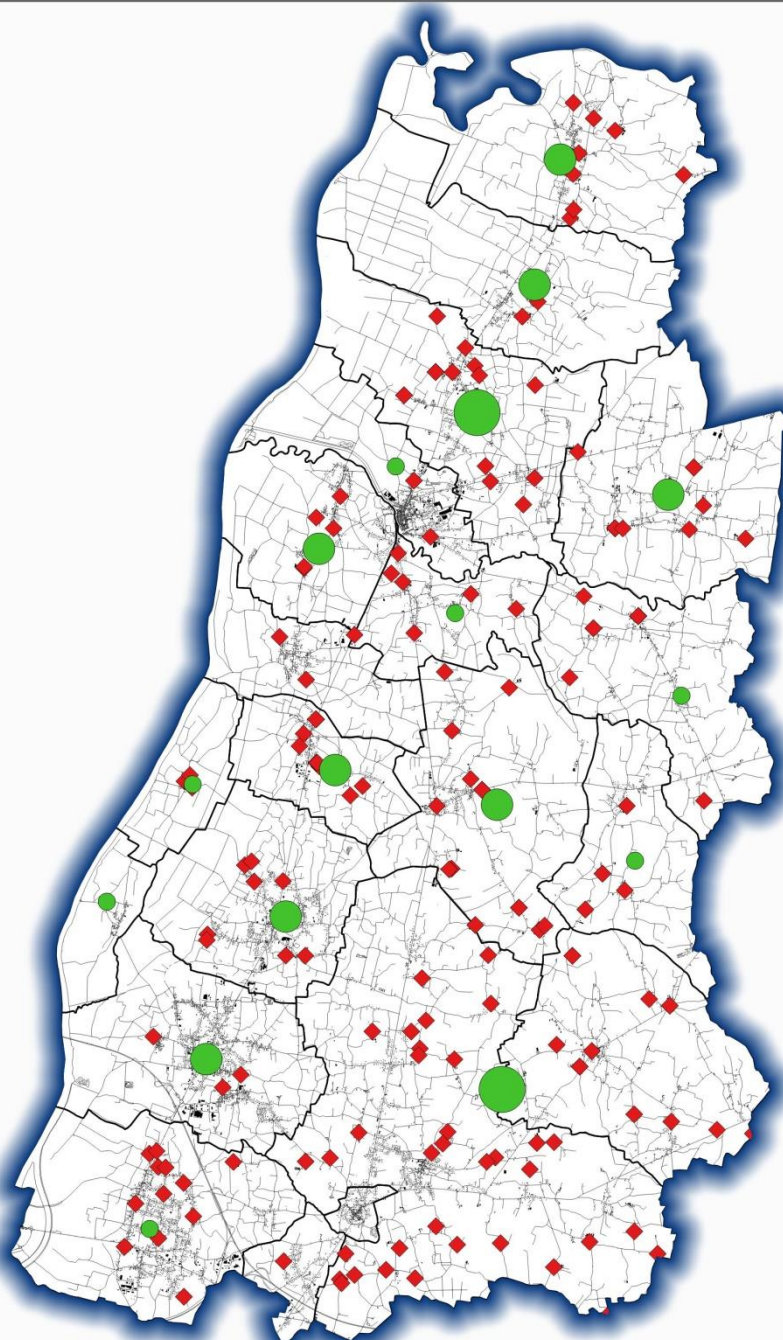
2. La qualité de l'environnement dans les exploitations agricoles

Le territoire de la CCBS est surtout composé d'espaces agricoles (40%) et de zones herbagères (30%) mais également de boisements (13%). Le territoire présente des éléments paysagers particulièrement intéressants, notamment en termes de biodiversité et de qualité des paysages : bocages, haies, prairies naturelles de bord de Saône, étangs et zones humides, ... Les agriculteurs contribuent également à entretenir ces milieux.

Avec l'évolution, notamment de la Politique Agricole Commune (PAC), les bonnes conduites agroenvironnementales imposent aux exploitants de participer pleinement à la protection et à l'entretien de ces éléments paysagers qui contribuent à la biodiversité et à la qualité de vie sur le territoire.

Plusieurs aides financières sont proposées afin d'inciter les exploitants à intégrer davantage l'environnement dans leurs pratiques. On retrouve : les plans d'épandage et de fumure, le contrat territoriale d'exploitation, le contrat d'agriculture durable, la Mesure Agroenvironnementale et Climatique,...

Parmi les exploitations enquêtées, 63 sont engagées dans une procédure de qualité de l'agriculture (label, bio, agriculture raisonnée, plan d'épandage,...).



Légende

— Voies

□ Limites communales

■ Bâti

◆ Sièges d'exploitation (2016)

Nombre d'exploitation inscrites dans une
procédure d'agriculture durable

● 1 - 2

● 2 - 6

● 6 - 11



Source : déclaration PAC 2016
et enquête PLUi 2017

D'après l'enquête menée dans le cadre du PLUi, 11 exploitations ont reçu la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) lorsque celle-ci était effective, une exploitation a reçu son équivalent actuel : la Mesure AgroEnvironnementale et Climatique (MAEC). On recense également 3 exploitations certifiées Agriculture Biologique :

- A Dommartin en maraichage et élevage de volaille
- A St Bénigne en maraîchage
- A Reyssouze en production de petits fruits

Parmi les exploitations ayant répondu au questionnaire, 3 sont certifiées Global GAP. Il s'agit d'un référentiel international privé pour la filière fruits et légumes. Cette certification tente de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de santé, sécurité et protection sociale des ouvriers et de bien-être des animaux.

En ce qui concerne l'élevage, 12 exploitations élèvent leurs animaux en plein air ; ceux-ci représentent seulement 1,6% du cheptel de l'ensemble des exploitations interrogées (tout type d'activité et d'exploitation confondus).



Vue sur des prairies à Gorrevod

Le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement permet d'anticiper les effets du changement climatique, d'inscrire l'agriculture dans une économie plus durable, répondre à une nouvelle demande du marché.

3. L'agriculture durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de Rhône-Alpes a été approuvé le 24 février 2012 et est téléchargeable sur le site internet de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Il s'articule autour de quatre enjeux déclinés en objectifs et actions :

- **Enjeu 1 : Intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins ;**
- **Enjeu 2 : Améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels ;**
- **Enjeu 3 : Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins ;**
- **Enjeu 4 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions.**



Maraîchage à Boz

VI. Les projets des exploitants

1. Le renouvellement des exploitations

Plus de 65% des exploitations ayant répondu à l'enquête menée dans le cadre du PLUi ne sont pas concernées par la question de la succession dans les 10 ans à venir et sont donc considérées comme pérennes sur ce critère.

Près de 35% doivent donc envisager leur renouvellement à l'horizon de ces 10 années. Deux situations se présentent :

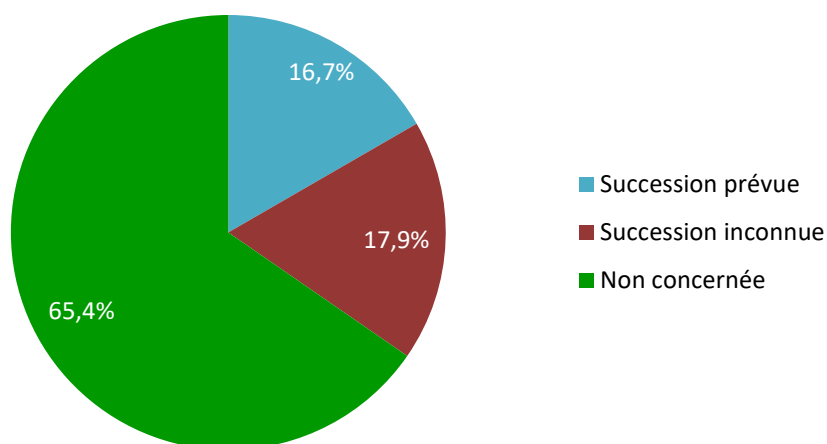
- Près de 17% ont déjà préparé cette succession, dont la très grande majorité se réalise dans le cadre familial (85% des cas) ;
- Près de 18% ont la volonté de transmettre leur exploitation mais n'ont pas identifié de successeur.

Nombre d'exploitation concernée par une succession

Commune	Succession connue	Succession inconnue	Non concernée	TOTAL
Arbigny	1		2	3
Asnières-sur-Saône	1			1
Bâgé-Dommartin	3	1	10	14
Bâgé le Chatel	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>
Boissey			2	2
Boz	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>
Chavannes-sur-Reyssouze	2		4	6
Chevroux		2	2	4
Feillens		3	4	7
Gorrevod		1		1
Manziat	1	1	4	6
Ozan		2	2	4
Pont-de-Vaux			1	1
Replonges			1	1
Reyssouze		1	4	5
St André-de-Bâgé		1		1
St-Bénigne	3	1	9	13
St-Etienne-sur-Reyssouze	1		1	2
Sermoyer	1	1	4	6
Vésines			1	1
CCBS	13	14	51	78

Source : Enquête menée dans le cadre du PLUi – 2017

Renouvellement des exploitations



Source : Enquête menée dans le cadre du PLUi – 2017

2. Les projets de développement

47% des exploitations ayant répondu à l'enquête menée dans le cadre du PLUi souhaitent se développer. Toutefois, de nombreux exploitants agricoles font face à une perte de durabilité économique de leur système de production existant. Pour faire face à ce phénomène, plusieurs stratégies sont développées par les exploitants agricoles :

✓ La diversification de l'exploitation

7 exploitants envisagent de diversifier leur activité :

- **Par une diversification de leur production** : des fruits et/ou légumes supplémentaires, un nouvel élevage (volailles) ;
- **Une nouvelle activité en plus des actuelles** : méthanisation,... ;
- **Des modes de commercialisation différents** : vente directe. Par ailleurs, 8 exploitations pratiquent déjà ce type de commercialisation que ce soit sur les marchés, en AMAP ou en vente directe à la ferme. Leur clientèle est surtout proche (Bresse, Mâconnais, etc.)

Une exploitation, située à Bâgé-Dommartin, porte d'importants projets de diversification de son site et son activité : transformation de sa production de lait en fromage, gîte, auberge, animation culturelles, installation d'autres activités (médecin, artisanat, etc.)

✓ L'agrandissement de l'exploitation, sans changement de système de production

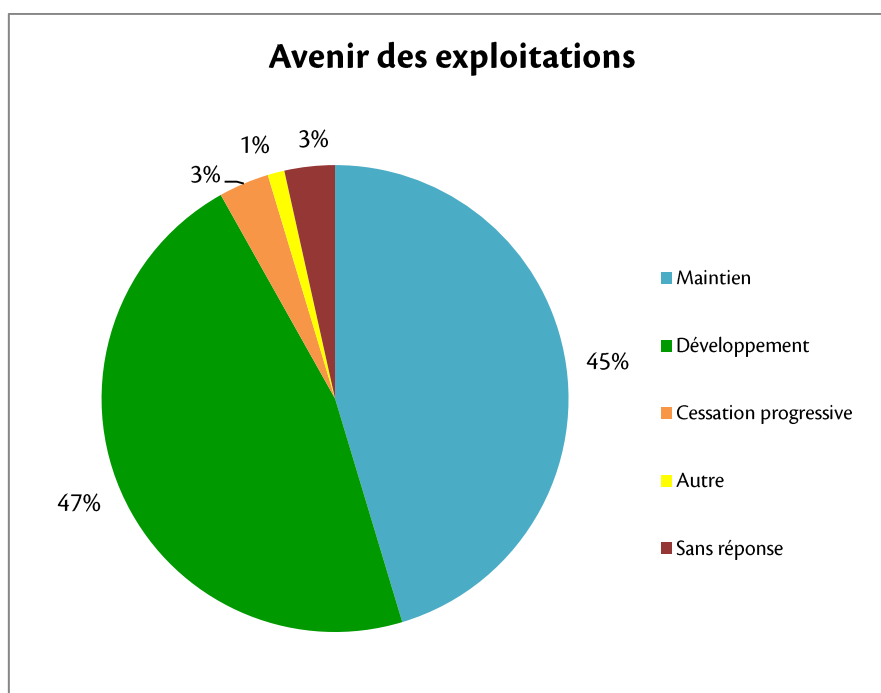
47% des exploitants ayant répondu à l'enquête indiquent avoir une ambition de développement. Cela se traduit notamment par nombreux projets sur des bâtiments. 34 exploitations envisagent soit la

construction de nouveaux bâtiments (35 projets de constructions nouvelles) soit d'agrandissement ou de réinvestissement sur les bâtiments existants (10 projets). Il s'agit de projet aussi bien pour du stockage que pour de l'élevage ou des activités liées à la production légumière.

8 exploitants font part de leur besoin de développement et de recherche d'associés ou de surfaces cultivables. 14 exploitations portent actuellement un projet d'installation d'un nouvel associé ou de salariés.

Deux entreprises sont confrontées au phénomène de regroupement ou de fusion d'exploitation, soit par expansion économique (rachat d'une exploitation) soit par contrainte (regroupement pour garantir leur maintien).

D'après l'enquête menée dans le cadre du PLUi, une part importante des exploitations interrogées ne sont pas sereines pour leur avenir. Moins de la moitié des exploitants ayant répondu au questionnaire envisage un développement de leur activité.



Source : Enquête menée dans le cadre du PLUi – 2017

✓ La pluriactivité

Ce phénomène tend à se développer globalement en agriculture. La pluriactivité des familles d'agriculteurs apparaît aujourd'hui comme un moyen d'assurer la viabilité des exploitations agricoles.

Certains exploitants cultivant sur le territoire de la CCBS sont des « doubles actifs » (7 exploitants). Les secteurs économiques sont parfois variés : conducteur de bus, salarié agricole, etc.



Maraîchage à Vésines

Pour maintenir une activité agricole sur le territoire, il est nécessaire de pouvoir répondre aux besoins d'évolution de l'agriculture et des agriculteurs. La diversification, tout comme la pluriactivité permet aux exploitants de s'assurer des revenus financiers tout en maintenant leur activité de production agricole.

VII. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic agricole :

- ⇒ L'activité agricole reste fortement présente sur le territoire de la CCBS sous différentes formes : élevage majoritairement bovin, polyculture et maraîchage surtout dans la partie sud-ouest du territoire
- ⇒ L'agriculture participe à la qualité paysagère du territoire ainsi qu'à la qualité environnementale, notamment sur les bords de Saône : prairies naturelles classées en site Natura 2000.
- ⇒ Une forte baisse du nombre d'exploitations ces 30 dernières années traduit une mutation des formes d'exploitations (regroupement en sociétés)
- ⇒ Les exploitations sont variées, il existe de très grosses exploitations notamment au nord du territoire ainsi que de toute petites exploitations
- ⇒ Plusieurs jeunes exploitants s'installent sur le territoire et sont porteurs de dynamisme pour l'activité agricole
- ⇒ L'enclavement des exploitations agricoles par l'urbanisation met en péril la pérennité de l'activité

Forces	Faiblesses
Une activité agricole encore fortement présente sur le territoire, sous différentes formes	Une forte baisse du nombre d'exploitations ces 30 dernières années traduisant une mutation des formes d'exploitations
Une qualité paysagère et environnementale due en partie par l'agriculture	Un enclavement par l'urbanisation de certaines exploitations mettant en péril leur pérennité
Des exploitations variées autant par leur taille que leurs types de cultures	
Des jeunes exploitants s'installant sur le territoire et participant du dynamisme de l'activité agricole	
Enjeux	
Préserver le foncier agricole en luttant contre artificialisation (en ne déclassant pas des terrains agricoles en zone urbaine ou à urbaniser)	
Assurer le développement des circuits courts	
Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (limitation des produits phytosanitaires, etc.)	
Valoriser les terres à haute qualité agronomique	

CHAPITRE 6 : DEPLACEMENTS



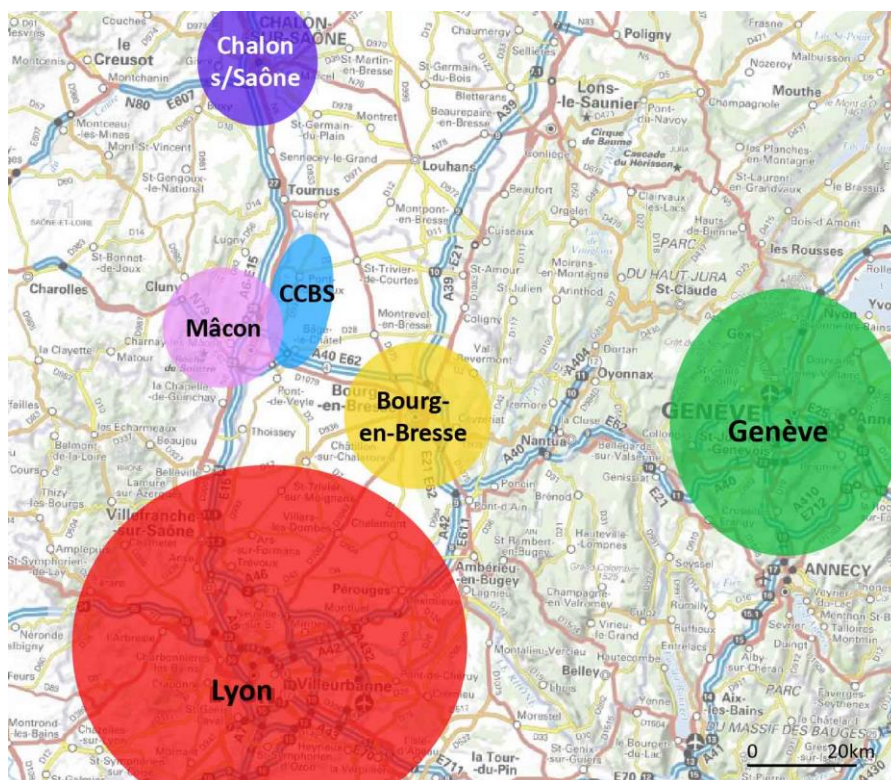
I. Le positionnement du territoire

Le territoire de la CCBS se situe au Nord-Ouest du département de l'Ain, en limite avec le département de la Saône-et-Loire. Sa situation géographique et sa topographie peu marquée (plaine du Val de Saône) favorisent les flux de déplacements entre les pôles urbains environnants.

Fortement dépendant du bassin d'emploi de l'agglomération mâconnaise et de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, les flux quotidiens liés aux déplacements domicile-travail sont importants et génèrent un trafic routier dense (cf. p.53-54 – partie III. Economie).

Le territoire de la CCBS regroupe différents pôles générateurs de déplacements d'influences différentes :

- L'accessibilité à l'échangeur autoroutier de l'A40 à Replonges génère un trafic important, situé également à proximité de Mâcon, la majorité des flux quotidiens travers la commune en direction de l'agglomération mâconnaise ;
- Pont-de-Vaux forme une polarité commerciale importante à l'échelle du territoire de la CCBS entraînant des flux provenant des communes alentours, y compris depuis les communes Saône-et-Loiriennes limitrophes de la CCBS ;
- Grâce à son environnement et sa gastronomie, le territoire attire également des touristes et citadins dans le cadre d'activités sportives ou de nature. Cependant, le tourisme reste avant tout régional.



Localisation du territoire de la CCBS par rapport aux aires métropolitaines régionales

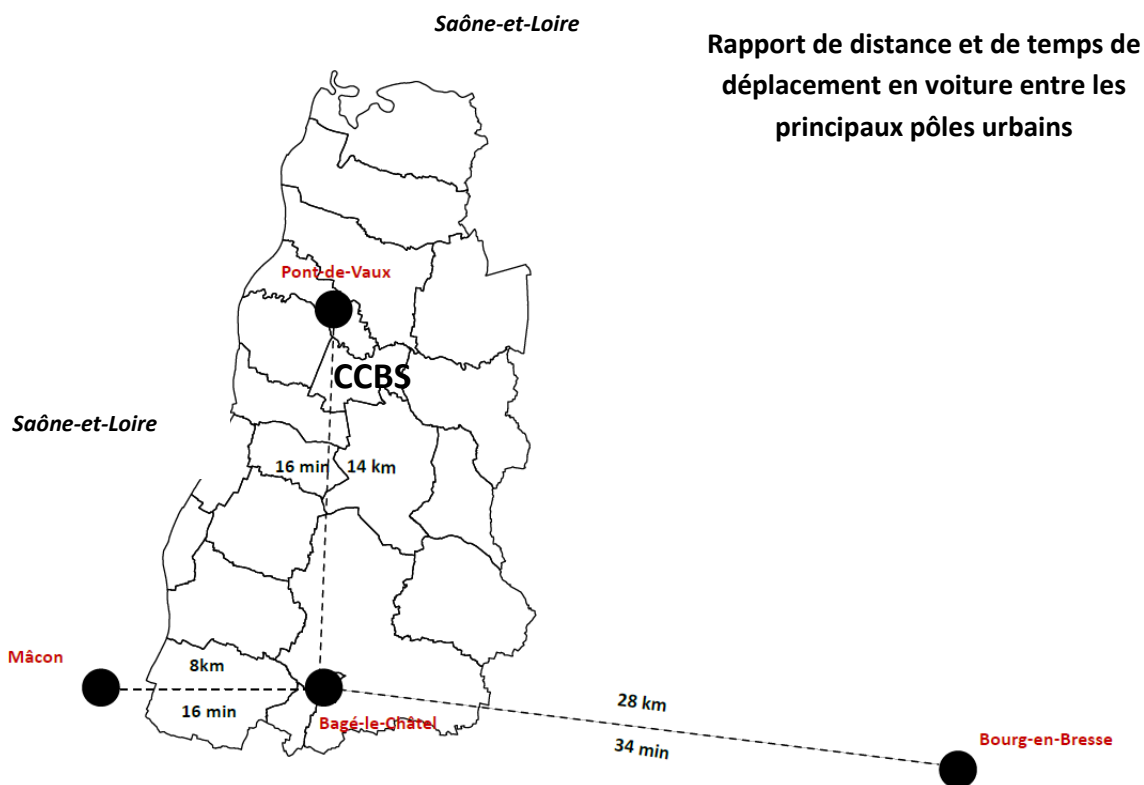
II. Les réseaux

1. Un réseau routier structurant

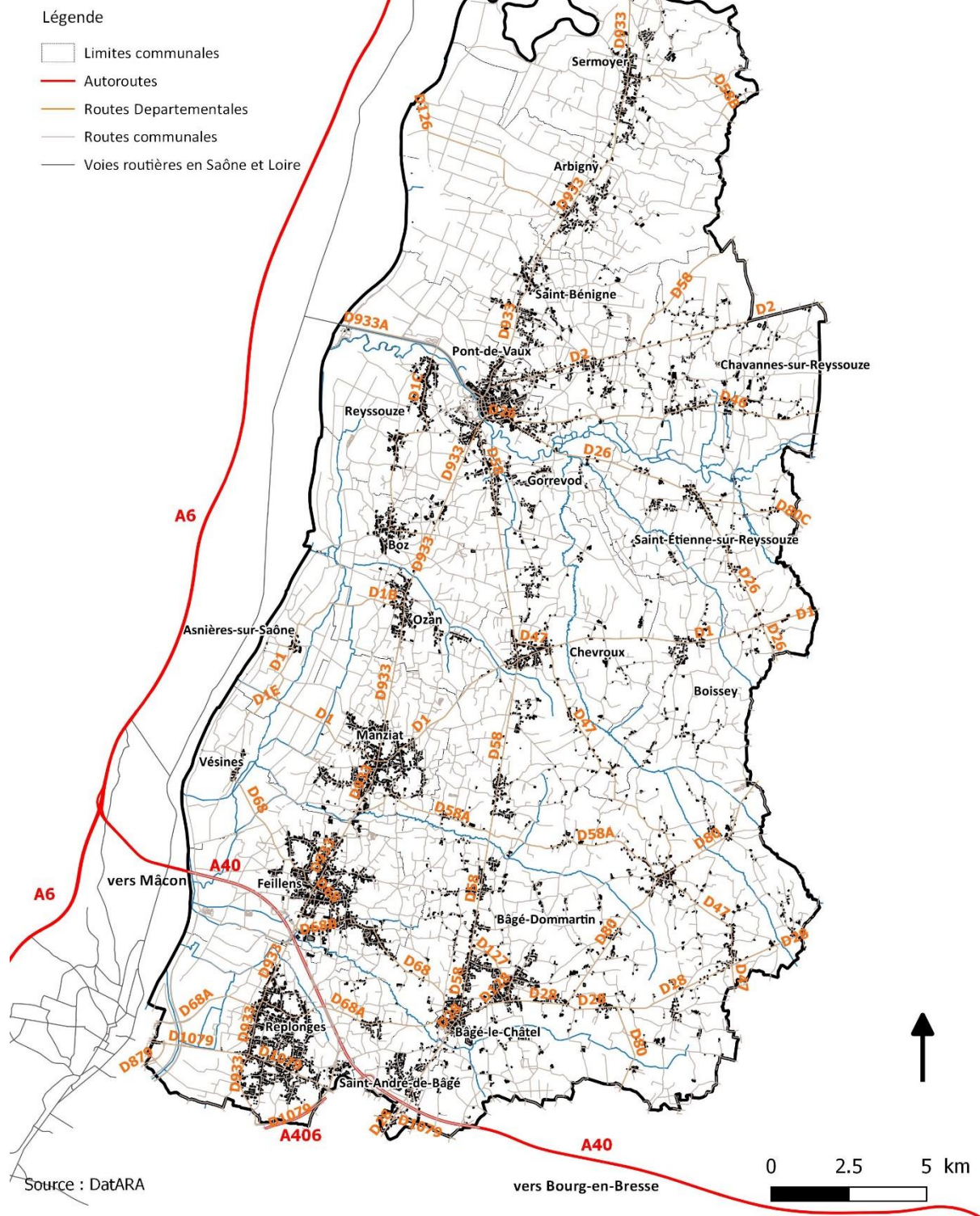
Outre sa proximité avec les agglomérations de Mâcon et de Bourg-en-Bresse, le territoire de la Communauté de Communes Bresse et Saône est traversé par de nombreux axes routiers et se situe à proximité de grands axes régionaux voire nationaux, lui permettant une desserte facilitée :

- L'autoroute A40 au sud du territoire, relie Mâcon Nord à Bourg-en-Bresse / Genève. Elle se raccorde à l'A6 à l'ouest du territoire, de l'autre côté de la Saône. Deux échangeurs à Feillens et à Replonges permettent son accessibilité ;
- L'autoroute A406 également au sud du territoire correspond au raccordement au sud de Mâcon depuis Saint-André-de-Bâgé ;
- La RD933 qui traverse la CCBS du nord au sud constitue la dorsale structurante du réseau routier. Elle permet de relier Pont-de-Veyle (au sud du territoire) à Chalon-sur-Saône. Cet axe traverse 11 des 20 communes du territoire ;
- Les RD28 et RD58 sont également des axes structurants pour la partie est du territoire, reliant Saint-André-de-Bâgé à Pont-de-Vaux.

Les liaisons est-ouest sont quant à elles majoritairement des axes secondaires, reliant les communes plus rurales aux pôles de la CCBS ou sont des voiries alternatives aux axes principaux (RD1, RD1B, RD1E, RD2, RD26, RD46 RD58A, RD68A,...). La RD933A demeure toutefois une liaison est-ouest importante, reliant Pont-de-Vaux à Fleurville dans le département voisin de la Saône-et-Loire.



Hiérarchisation du réseau viaire



Trafic routier des principaux axes de circulation au sein de la CCBS en 2015

Trafic routier (véhicule/jour)

< 2 500

De 2 500 à 4 999

De 5 000 à 9 999

De 10 000 à 14 999

Autoroute

Route d'itinéraire structurant

Route de Liaison

Limite communale

Limite communauté de communes



Source : IGN BDTopo
DDT de l'Ain

2. Des transports collectifs peu développés

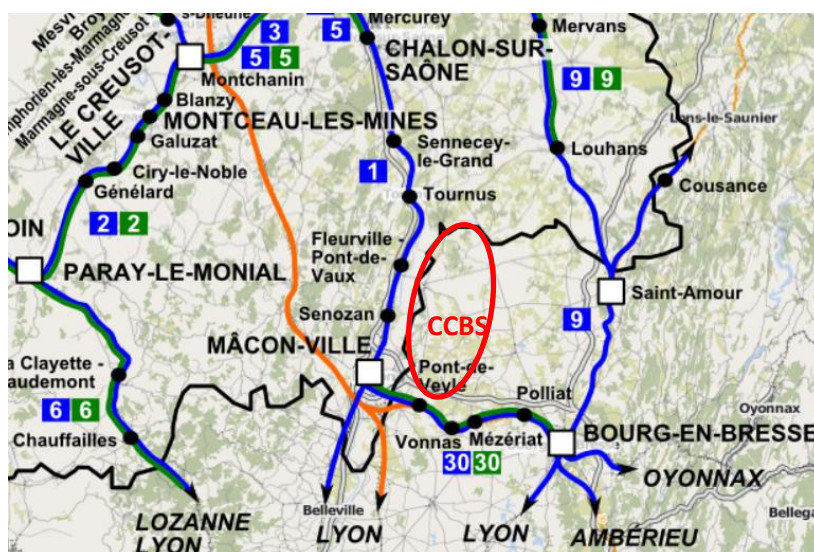
Les transports en commun sont peu développés sur le territoire de la CCBS en raison d'une adaptabilité difficile du réseau.

Aucune gare n'est présente sur le territoire mais plusieurs sont relativement proches :

- Sur l'axe Dijon – Lyon :
 - o A Fleurville appelé gare de Fleurville-Pont de Vaux, à 5km de Pont-de-Vaux ;
 - o A Senozan à 11km de Feillens ;
 - o A Tournus à 11km de Sermoyer ;
 - o A Mâcon Ville à 6 km de Replonges.
- Sur l'axe Mâcon – Bourg-en-Bresse, à Pont-de-Veyle, au sud du territoire, à 4km de Saint-André-de-Bâgé.

La fréquence des trains est relativement importante entre Mâcon et Tournus : 21 trains par jour dont 5 trains directs entre Fleurville/Senozan et Mâcon/Tournus.

22 trains par jour assurent le trajet direct (1h) entre Mâcon-ville et Dijon et 33 trains/ jour entre Mâcon et Lyon (gare Part-Dieu et gare de Vaise). 6 trains et 4 autocars / jour assurent la connexion Pont-de-Veyle – Bourg-en-Bresse.



Réseau ferroviaire à proximité de la CCBS

La desserte TGV de Mâcon se fait en ville avec quelques trains quotidiens mais surtout par la gare de Mâcon-Loché TGV, situé à 7km au sud-ouest du centre-ville, soit à l'opposé du territoire de la CCBS.

L'intermodalité est peu évidente à mettre en place sur le territoire communal de la CCBS au regard de l'absence de gare ferroviaire, d'un réseau de bus peu développé, d'une urbanisation dispersée et la présence de milieux naturels importants tels que la Saône, qui rendent les projets complexes.

Trois lignes de transport en commun de la Région Auvergne – Rhône-Alpes desservait le territoire intercommunal, et une autre ligne (n°150) reliant Romenay à Bourg-en-Bresse passait à proximité du nord-est du territoire.

Ancien réseau de transport en commun du CD01



Nouveau réseau de transport en commun du CD01



Depuis le 1er juillet 2018, la **ligne régulière 150 Romenay/Bourg-en-Bresse** n'est plus gérée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes. Elle est désormais organisée par Grand Bourg Mobilités et reste opérationnelle. Les horaires et arrêts desservant les communes sont disponibles sur <https://transportsdelain.fr/reseau-car-ain-fr/> et <https://www.rubisjunior.grandbourg.fr/>.

La ligne 155 reliant Pont-de-Vaux à Mâcon, via la desserte de 9 communes du territoire Bresse et Saône, est opérationnelle avec une fréquence de passages variant fortement en fonction des jours en semaine, des jours en weekend, des arrêts proposés et du sens de circulation des cars. A l'échelle du territoire Bresse est Saône, il s'agit de la ligne de transport en commun la plus efficace et qui apporte une véritable complémentarité aux déplacements individuels motorisés ;

La ligne 118 reliant Bourg-en-Bresse à Mâcon, où seules les communes de Replonges (au niveau de La Madeleine et d'Intermarché) et de Saint-André-de-Bâgé (à la Croisée de Bâgé) sont desservies, propose une fréquence quotidienne de 3 cars par jour, dans les deux sens de circulation du lundi à vendredi, à la fois en période scolaire et pendant les vacances. En dehors de ces jours, 2 passages sont comptabilisés le samedi (uniquement en période scolaire) dans le sens Mâcon > Bourg-en-Bresse, et 1 passage dans le sens Bourg-en-Bresse > Mâcon. Malgré sa fréquence de passage limitée, cette ligne tire profit de la connexion proposée avec la ligne 155, facilitant les déplacements vers Bourg-en-Bresse.

La ligne 114 reliant Mâcon à Belleville-sur-Saône, où seule la commune de Replonges (au niveau de La Madeleine) est desservie, propose une fréquence quotidienne de 13 cars par jour, dans les deux sens de circulation du lundi à vendredi. En dehors de ces jours et pendant les jours fériés et les congés d'été du 23 juillet au 19 août, 6 allers retours par jour sont proposés par la ligne 114.

Plusieurs types de navettes en transport collectif existent et répondent à des besoins spécifiques :

- **Une navette de type « interurbaine » Feillens – Mâcon**, qui propose jusqu'à 4 allers retours du lundi au vendredi. Cette navette circule toute l'année à l'exception des jours fériés ;
- **Une navette spécifique au marché de Montreuil-en-Bresse**, sous la forme d'un Transport à la Demande, qui dessert, sur le territoire, l'ancienne commune de Dommartin à raison d'un aller-retour chaque mardi matin ;
- **Une navette spécifique au marché de Pont-de-Vaux**, qui dessert, sur le territoire, les communes d'Arbigny, Sermoyer, Chevroux, Ozan, Boz et Reyssouze à raison d'un aller-retour chaque mercredi matin. Cette navette est évidemment complémentaire à la ligne de car 155.

III. La mobilité

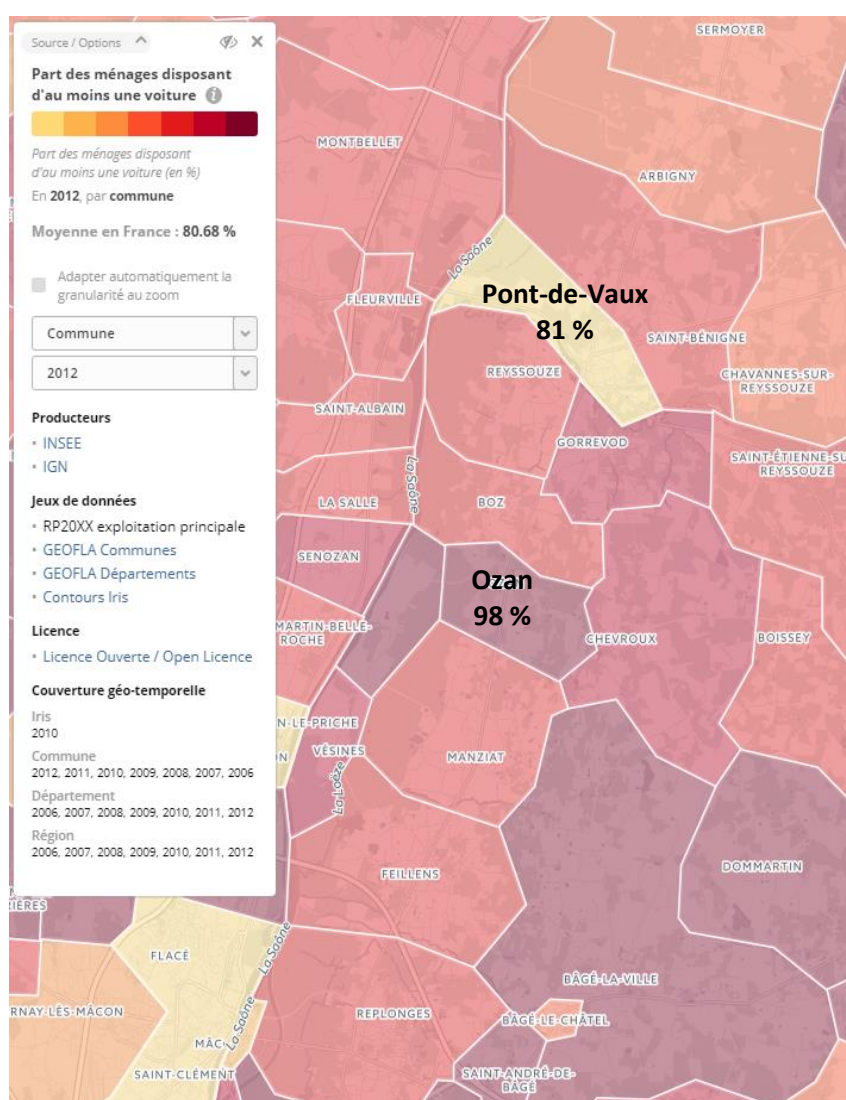
1. Une prépondérance des modes de déplacements individuels motorisés

Près de 95% des ménages de la CCBS sont motorisés et disposent d'au moins une voiture. En comparaison, le taux de motorisation des ménages est de :

- 90% dans l'ensemble du département de l'Ain ;
- 84% dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 81% dans l'ensemble de la France.

Seule la commune de Pont-de-Vaux affiche un taux de motorisation par ménage plus faible (1 ménage sur 5 ne possède pas de voiture). Ceci peut s'expliquer par différents critères : l'urbanisation de la commune est regroupée et dense ce qui est favorable aux déplacements en mode doux (marche à pied, vélo,...), le nombre d'emplois présents sur la commune est plus important que le nombre d'actifs avec emploi, ce qui sous-entend qu'une part notable de la population pontevalloise exerce son activité sur la commune, la commune est aussi le point de départ d'une ligne de bus.

Taux de motorisation des ménages en 2017

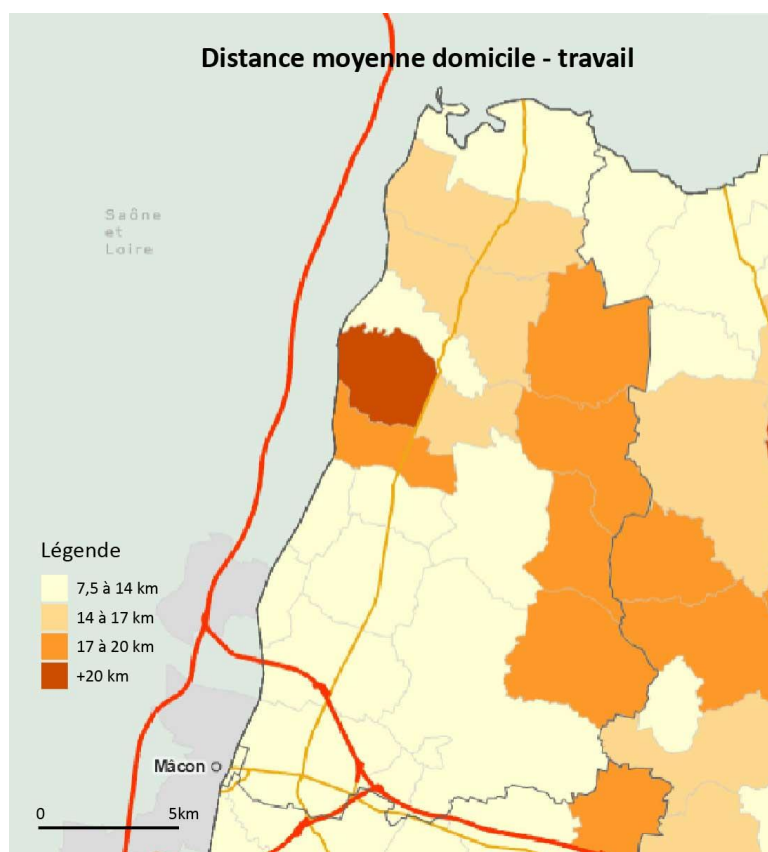


2. Une accessibilité aux services, équipements et emplois efficace en voiture

Travail, loisirs, tourisme, activité économique locale, consommation, accès à l'éducation, culture, santé... sont autant de pratiques qui génèrent des déplacements individuels ou collectifs.

Les pôles principaux de commerces, de services et d'équipements de la CCBS (Pont-de-Vaux, Manziat, Feillens-Replonges et Bâgé-Dommartin – Bâgé-le-Châtel – St-André-de-Bâgé) bénéficient d'une bonne accessibilité en voiture notamment vers Mâcon et les échangeurs autoroutiers. Ils sont également desservis par les transports en commun mais leur fréquence et la faible diversité de l'offre ne permettent pas de concurrencer la voiture.

De plus, les trajets réalisés sont parfois long au regard des distances quotidiennes pour se rendre à son lieu de travail. A l'échelle de la CCBS, la distance moyenne pour un déplacement domicile-travail est de 14km. On observe que les habitants des communes du sud du territoire parcourent des distances moins importantes que les communes situées en limite est. La distance moyenne domicile-travail est supérieure à 20 kilomètres uniquement pour la commune de Reyssouze.



Source : Observatoire des territoires de l'Ain (2009)

Outre son usage peu dispensable pour se rendre à l'extérieur de la CC Bresse et Saône, la voiture représente également le seul mode de transport efficace permettant d'accéder, depuis l'extérieur, à l'ensemble des communes du territoire de la CC Bresse et Saône.

3. Des modes de déplacements doux à valoriser

L'offre générale de déplacements doux est conséquente sur le territoire Bresse et Saône. Celle-ci est néanmoins à analyser plus finement, selon ses fonctions courantes : usage quotidien / usage de loisirs.

Les modes de déplacements doux liés aux fonctions quotidiennes (emplois, achats, activités loisirs du quotidien) connaissent un développement notable. Ces dernières années, de nombreux aménagements ont été réalisés par les communes dans les traversées de bourg (Pont-de-Vaux, Feillens, Bâgé-le-Châtel, Bâgé-Dommartin, Replonges, etc.), avec pour objectifs la valorisation paysagère des villages et la sécurisation des déplacements au niveau des axes principaux de traversée. Le plus souvent, ces aménagements ont intégré des dispositifs visant au partage de la voirie, à l'apaisement des vitesses au niveau des principaux carrefours routiers de bourg ainsi qu'à la sécurisation des modes doux.

Le développement des modes de déplacements doux dans les communes représente une action pertinente pour les bourgs dotés de commerces et de services permettant un fonctionnement de proximité. La création de cheminements doux ou la mise en place de voiries partagées sont un moyen favorable à la gestion du stationnement dans les bourgs lorsque ceux-ci présentent peu d'espaces publics disponibles pour accueillir une nouvelle offre de stationnement.

De plus, le faible relief présent sur le territoire Bresse et Saône, y compris dans l'ensemble des bourgs, constitue un atout important pour le développement et le maillage de ce mode de déplacements.

Néanmoins, le réseau routier intercommunal présente par endroits des difficultés techniques ne facilitant pas la création de cheminements doux, et encore moins la mise en place de voiries partagées. En effet, le territoire Bresse et Saône présente plusieurs « points noirs », essentiellement au droit des principales routes départementales. Cela concerne essentiellement les bourgs de Bâgé-le-Châtel et de Pont-de-Vaux ainsi que d'autres bourgs traversés par un linéaire routier rectiligne et par un nombre quotidien important de poids lourds.

Les modes de déplacements doux liés aux loisirs, tournés vers l'activité touristique, sont très nombreux et présentent un maillage dense sur le territoire Bresse et Saône. Pas moins de 31 circuits inscrits au PDIPR traversent le territoire intercommunal, représentant près de 400 kilomètres de circuits balisés. La diversité des circuits de petite randonnée identifiés sur le territoire permet de proposer des itinéraires de 2 à 27 kilomètres, permettant ainsi de répondre aux attentes et possibilités de chacun. Cette offre d'itinéraires piétons / vélos n'est pas toutefois sans poser des problèmes d'entretiens de certains segments, tant les possibilités de déplacements doux liés aux loisirs sont nombreuses.

En complément de cette offre, certains itinéraires spécifiques répondent à des besoins particuliers et sont fortement recherchés par un nombre croissant d'usagers en attente d'une spécialisation de l'offre d'itinéraires touristiques :

- La Voie Bleue de long du Canal, et plus largement la localisation géographique du territoire intercommunal sur l'axe Saône (proximité de grands itinéraires de cyclotourisme) ;
- 2 boucles de l'Ain à vélo (avec une variante famille) ;
- 5 circuits Ain à Cheval sur le territoire, appuyés par la participation de 3 centres équestres.

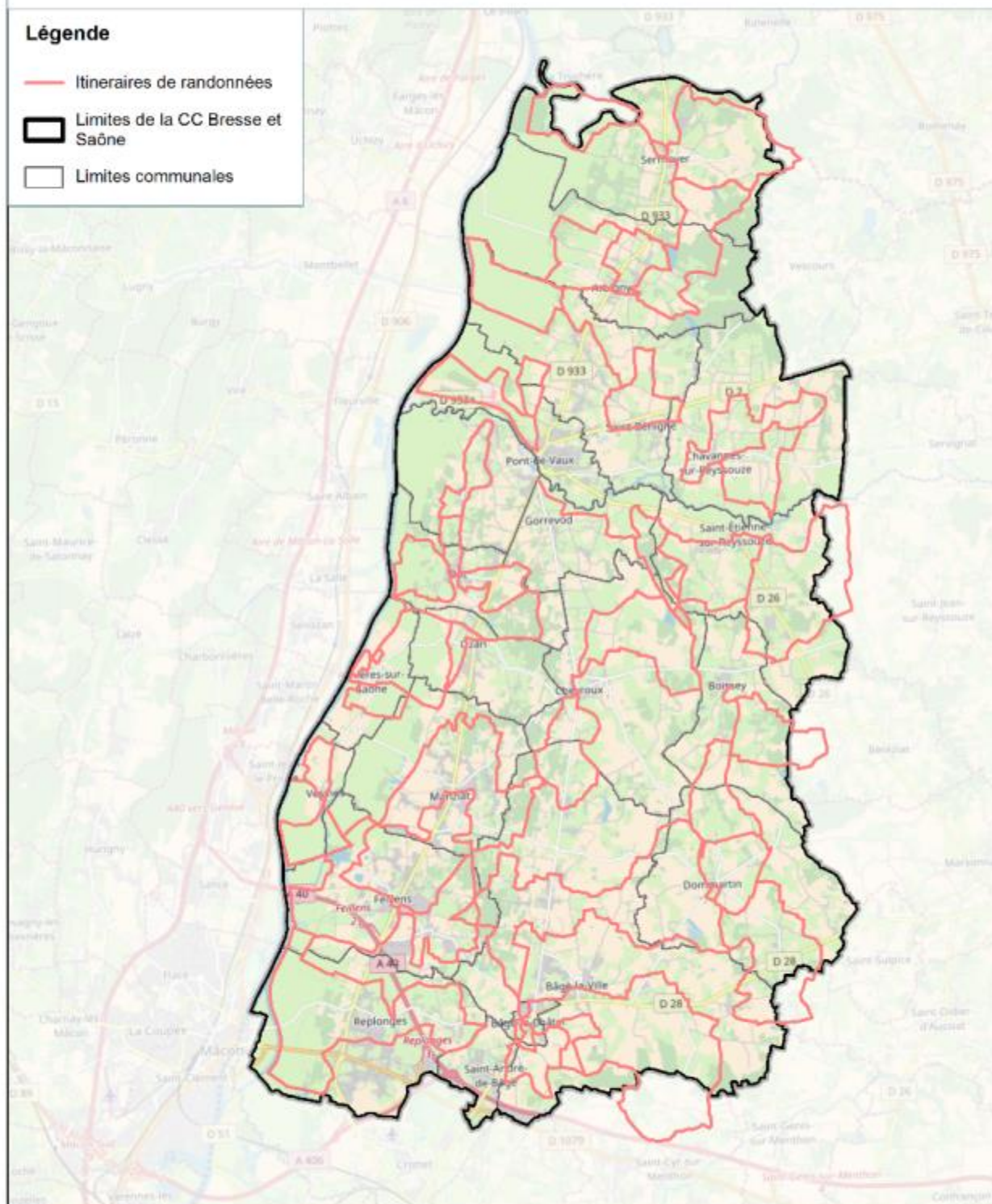
Spécialisation d'itinéraires touristiques sur le territoire Bresse et Saône



Itinéraires de randonnées

Légende

- Itinéraires de randonnées
- Limites de la CC Bresse et Saône
- Limites communales



Echelle : 1/120 000

0 1 2 Kilomètres

Evaluation environnementale du PLUi de la CC Bresse et Saône

Source : PDIPR de l'Ain; CC du Pays de Bâgé;

CC de Pont-de-Vaux

Fonds : © Open Street Map

Date de réalisation : 17/11/2017



4. Le stationnement

L'offre de stationnement public est très hétérogène selon les communes du territoire. L'offre est davantage développée dans les communes urbaines du sud que dans les communes rurales. De manière générale, l'offre en stationnement accompagne des activités, des commerces, des équipements etc. Ainsi les communes les mieux dotées en équipements publics possèdent l'offre en stationnement la plus développée.

L'organisation territoriale des communes influence également cette répartition. En effet, les équipements publics de Replonges et Feillens sont relativement dispersés au sein des communes, ce qui implique un nombre plus important de parkings. A l'inverse, dans les communes plus centralisées autour d'un bourg (Manziat, Bâgé-le-Châtel, Saint-André-de-Bâgé), les équipements se concentrent dans le centre-bourg et les espaces de stationnement sont plus facilement mutualisables, ce qui est le cas dans ces communes.



Parking « mutualisé » au centre-bourg de Manziat (au croisement de la RD 933 et de la rue de l'Eglise)

De plus, les communes les plus touristiques telles que Pont-de-Vaux et Reyssouze disposent d'une offre de stationnement supplémentaire au regard des besoins d'accueil des touristes et visiteurs.

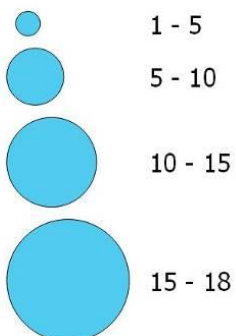
A titre indicatif :

- Les communes urbaines polarisées comptent un parc de 100 à 800 places de stationnement ;
- Les communes les plus rurales comptent moins de 100 places de stationnement.

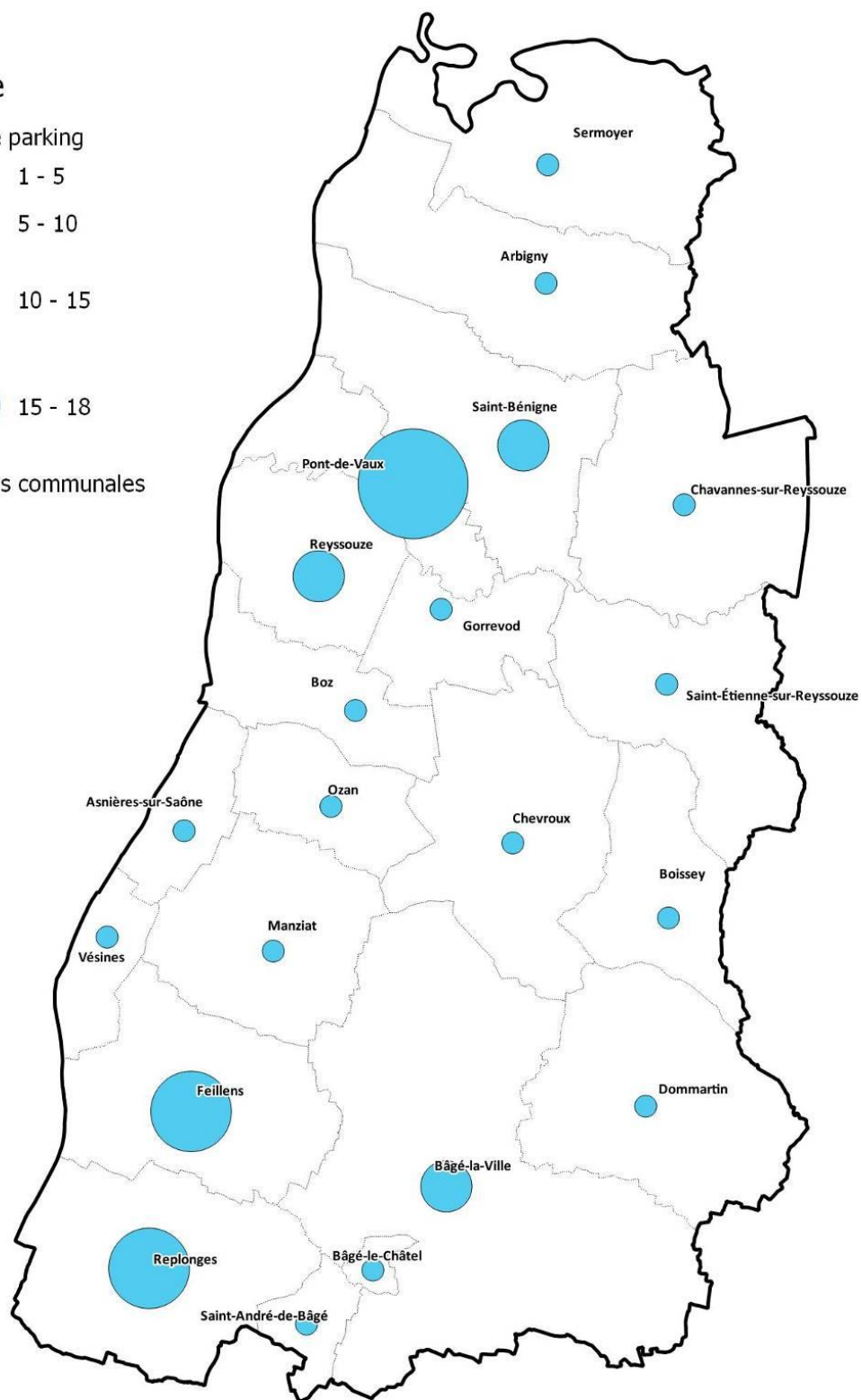
Nombre d'espace de stationnement par commune

Légende

Nombre de parking



□ Limites communales



Source : ViaMichellin



IV. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic déplacement :

- ⇒ Le réseau autoroutier et routier garantit un accès rapide aux pôles économiques et de services, ce qui est un facteur d'attractivité
- ⇒ Les polarités (comprenant commerces et services) structurent les déplacements motorisés sur le territoire, et sont favorables au développement de déplacements de proximité
- ⇒ Des aménagements d'espaces publics ont été réalisés dans plusieurs bourgs pour pacifier leur traversée
- ⇒ La dépendance à l'automobile est importante et le taux de motorisation des ménages est élevé
- ⇒ Les déplacements pendulaires en direction de Mâcon sont nombreux : la RD 933 est une source de plus en plus importante de nuisances
- ⇒ Certains nœuds routiers sont difficiles, notamment la traversée du centre de Bâgé-le-Châtel
- ⇒ L'offre de transports en commun est limitée et peu utilisée
- ⇒ L'intermodalité est absente et difficile à mettre en place, faute d'alternative à la voiture
- ⇒ Le faible relief du territoire est favorable à l'usage des modes de déplacement doux
- ⇒ Les modes de déplacement doux à l'usage du quotidien restent à développer

Forces	Faiblesses
Un réseau autoroutier et routier qui garantit un accès rapide aux pôles économiques et de services : facteur d'attractivité	Une forte dépendance à l'automobile et un taux de motorisation des ménages élevé
Un relief favorable aux modes doux	Certains nœuds routiers difficiles, notamment la traversée de Bâgé-le-Châtel
Des polarités (comprenant commerces et services) qui structurent les déplacements motorisés sur le territoire, et favorables au développement des déplacements de proximité	De nombreux déplacements pendulaires en direction de Mâcon : la RD933 est une source importante de nuisances
De nombreuses traversées de bourgs aménagés pour pacifier la voirie	Une offre de transports en commun limitée et peu utilisée
Une offre conséquente de sentiers pour les modes doux « loisirs »	Une intermodalité absente et difficile à mettre en place
	Des modes doux pour les déplacements quotidiens qui restent à développer
Enjeux	
Structurer le territoire pour réduire les besoins de déplacements (logique de proximité)	
Anticiper la croissance continue du trafic de la RD 933 et les besoins de sécurisation des bourgs traversés par cette voie, et de moindre mesure par les RD 58 et RD 28	
Encourager l'auto-partage (développement du covoiturage notamment) ou tout autre dispositif alternatif à la voiture individuelle	
Développer les modes de déplacement doux sur le territoire tout en veillant à la prise en compte de la diversité des pratiques et des usages	

CHAPITRE 7 : EQUIPEMENTS



Au cours de l'avancement de la phase de diagnostic territorial, quatre groupes de communes ont été identifiés comme des polarités de la CCBS, regroupant équipements, services, emplois et population importante. Ces pôles structurent le bassin de vie périurbain et rural, ils sont les suivants :

- Replonges, Feillens ;
- Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Gorrevod ;
- Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel, Saint-André-de Bâgé ;
- Manziat, Ozan.

I. Les équipements d'enseignement

La CCBS compte 17 écoles primaires publiques et 3 privées et 5 écoles maternelles. Dans beaucoup de communes, les écoles maternelles et élémentaires forment des groupes scolaires. Des regroupements d'écoles intercommunaux (Regroupement Pédagogique Intercommunal ou autres formes) ont été progressivement réalisés, ils fonctionnent actuellement bien :

- Ozan – Boz – Reyssouze ;
- St André-de-Bâgé – Bâgé-le-Châtel
- St Etienne ^s/Reyssouze – Chavannes ^s/Reyssouze – Boisse



Groupe scolaire de Bâgé-le-Châtel



Ecole de Boisse

Deux collèges publics, situés à Bâgé-Dommartin et à Pont-de-Vaux, et un collège privé à Feillens, sont présents sur le territoire de la CCBS. Ces communes sont les mieux dotées en équipements scolaires puisqu'on compte :

- A Bâgé-Dommartin : deux écoles primaires dont une répartie sur deux sites avec un effectif total de 15 classes, une école maternelle et un collège de 560 élèves ;
- A Pont-de-Vaux : une école primaire de 7 classes, une école maternelle de 3 classes et un collège de 457 élèves ;
- A Feillens : une école primaire publique de 7 classes et une école maternelle publique de 3 classes totalisant environ 200 élèves, ainsi qu'une école primaire et un collège privés ;
- A Bâgé-le-Châtel : une Maison Familiale Rurale d'environ 150 élèves

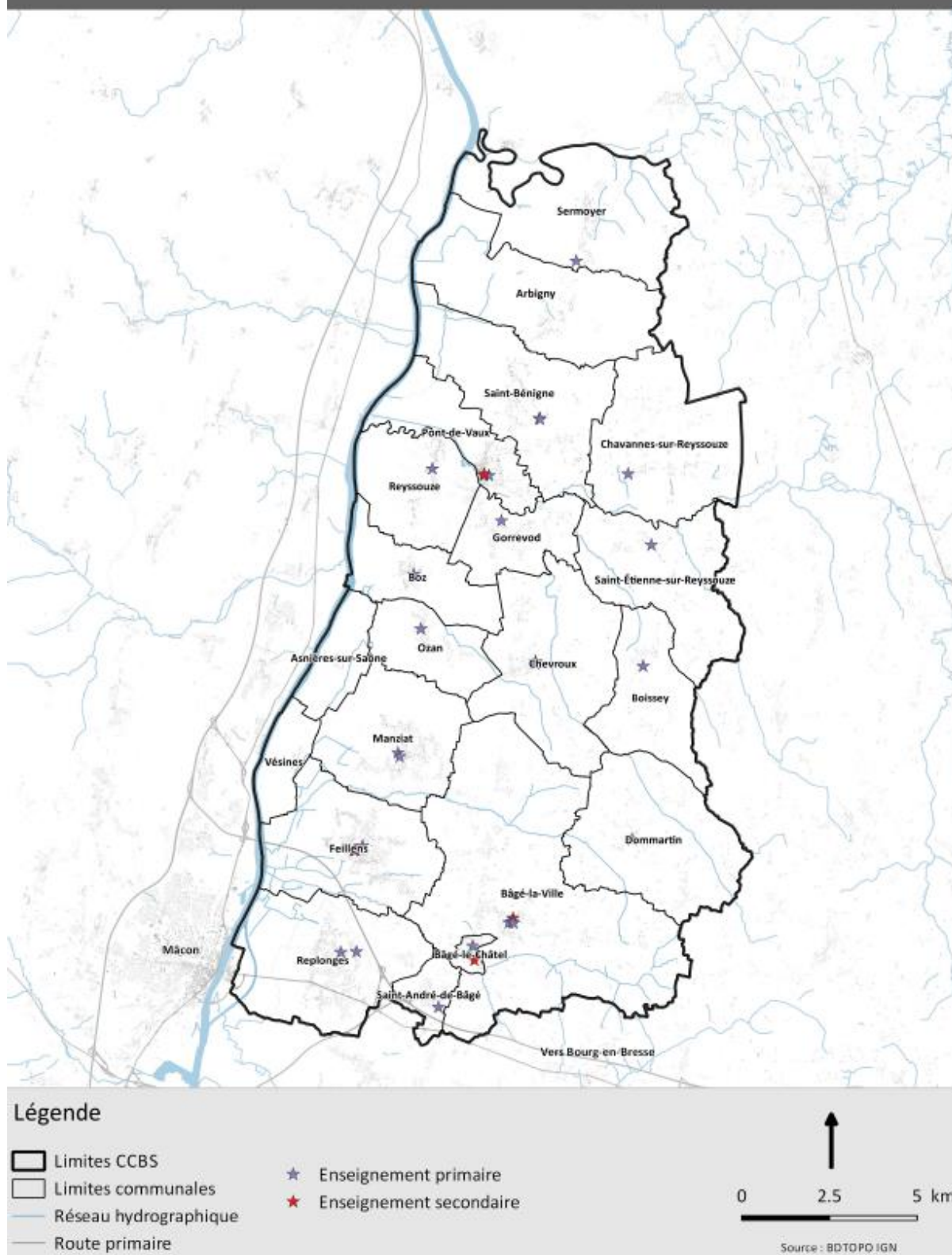
Des établissements d'enseignement sont présents dans 17 des 20 communes de la CCBS. Seules les communes d'Arbigny, d'Asnières-sur-Saône et de Vésines n'accueillent pas d'équipement scolaire sur leur territoire communal.

Les équipements scolaires sont concentrés sur la partie sud du territoire de la CCBS.

Concernant les lycées, les centres de formation et les universités, les établissements les plus proches sont situés à Mâcon, Tournus, Bourg-en-Bresse, Lyon ou Dijon.



Collège Antoine Chintreuil à Pont-de-Vaux



II. Les équipements de services à la personne

1. Equipements de santé

Pour rappel, le nombre de personnes âgées augmente dans une proportion forte sur le territoire Bresse et Saône et de manière plus marquée qu'au niveau national et départemental. Ces facteurs démographiques sont générateurs de nouveaux besoins en termes d'offre de soins. Cette question est d'autant plus primordiale qu'elle est à mettre en relation avec la démographie médicale fortement déclinante sur le territoire. A titre d'exemple, la commune de Pont-de-Vaux pourrait bientôt se retrouver sans offre à proposer à la population locale en matière de médecine générale, ce qui engendrerait des effets négatifs sur le potentiel d'attractivité du territoire. La Communauté de Communes Bresse et Saône est ainsi fortement impliquée dans des projets de confortement des équipements de santé pour garantir à la population actuelle et à venir le maintien d'une offre de soins diversifiée et de qualité.

Il existe à l'échelle de la CCBS un centre hospitalier de courts ou moyens séjours à Pont-de-Vaux. Les centres hospitaliers accueillant des services d'urgences et de maternités les plus proches sont à Mâcon ou Bourg-en-Bresse.

On compte également, outre des accueils de jour, de nombreux établissements de santé sur le territoire :

- 3 maisons de santé à Bâgé-le-Châtel, à Feillens et à Replonges ;
- Un pôle pluridisciplinaire de santé à Pont-de-Vaux ;
- 7 établissements d'hébergement de personnes âgées (MARPA, logements foyer, résidences services,...) dans les communes de Bâgé-Dommartin (2 établissements), Bâgé-le-Châtel (avec une antenne à Feillens), Manziat, Pont-de-Vaux (2 établissements), Replonges.

Toutes spécialités confondues, 82 professionnels de la santé exercent en 2016 selon les données GEOCLIP, concentrés dans les pôles du territoire. Le personnel médical sur la CCBS se répartit ainsi :

- 17 médecins omnipraticiens ;
- 34 infirmiers ;
- 10 chirurgiens – dentistes ;
- 10 masseurs kinésithérapeutes ;
- 3 podologues ;
- 9 orthophonistes.

Notons qu'en complément de ces données, sont référencés sur le territoire des sages-femmes, des services de maintien à domicile des personnes âgées (ADMR, ADAPA, aides-domicile), un service de portage de repas à domicile avec des repas préparés par « Restauration pour Collectivités » (RPC) présent à Manziat.

Mâcon et Bourg-en-Bresse sont les villes les plus proches où les habitants peuvent aller consulter des spécialistes.

De plus, on recense 7 établissements de services liés à la santé :

- 6 pharmacies (Bâgé-Dommartin, Feillens, Manziat, Pont-de-Vaux (2), Replonges) ;
- 1 laboratoire d'analyses médicales à Pont-de-Vaux.



Pharmacie le long de la RD933 à Manziat

2. Les équipements liés à l'enfance et la jeunesse

Trois pôles petite enfance (multi-accueils) sont présents sur le territoire et prennent en charge les enfants de deux mois et demi à quatre ans. Ils sont localisés à Pont-de-Vaux (capacité de 30 places), Bâgé-Dommartin (capacité de 24 places) et à Replonges (capacité de 18 places). La CCBS compte également deux ludothèques, à Replonges et Bâgé-Dommartin. En complément, le territoire intercommunal accueille trois Relais Assistants Maternels (RAM) à Replonges, Bâgé-Dommartin et Pont-de-Vaux.

Certaines communes disposant d'écoles maternelles et primaires proposent des plages d'accueil des enfants en début et fin de journée (garderie, périscolaire) ainsi qu'un service de cantine.

L'association « Entre Parents », à Pont-de-Vaux, organise des rencontres, conférences, débats pour les enfants et adolescents.



Pôle petite enfance intercommunal à Dommartin



Pôle petite enfance intercommunal à Replonges

3. Equipements à destination des personnes âgées

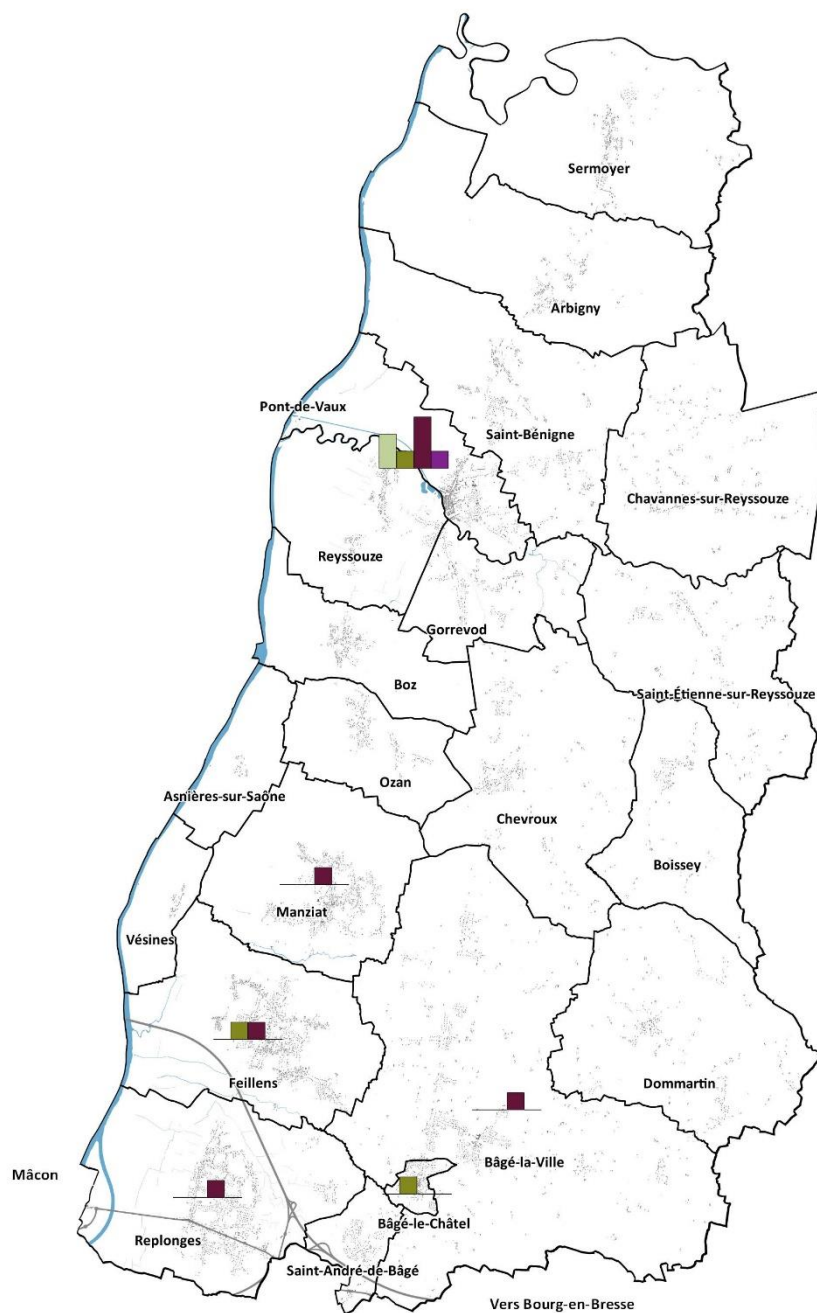
Les équipements à destination des personnes âgées sont relativement développés.

7 communes (voir cartes ci-après) disposent d'un établissement d'hébergement de type EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou MARPA (maison d'accueil rural pour les personnes âgées) ou PUV (Petite Unité de Vie). Plusieurs associations de services de soins et d'aide au maintien à domicile sont présentes sur le territoire telles que : l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA), l'Association d'Aide en Milieu Rural (ADMR), l'AMCAVIPA (association de gestion des MARPA et PUV), Ain Domicile Services.

La prise en compte du vieillissement de la population est un enjeu majeur, tant en matière d'hébergement et de maintien à domicile qu'en termes d'animation et de services.



MARPA à Manziat



Légende

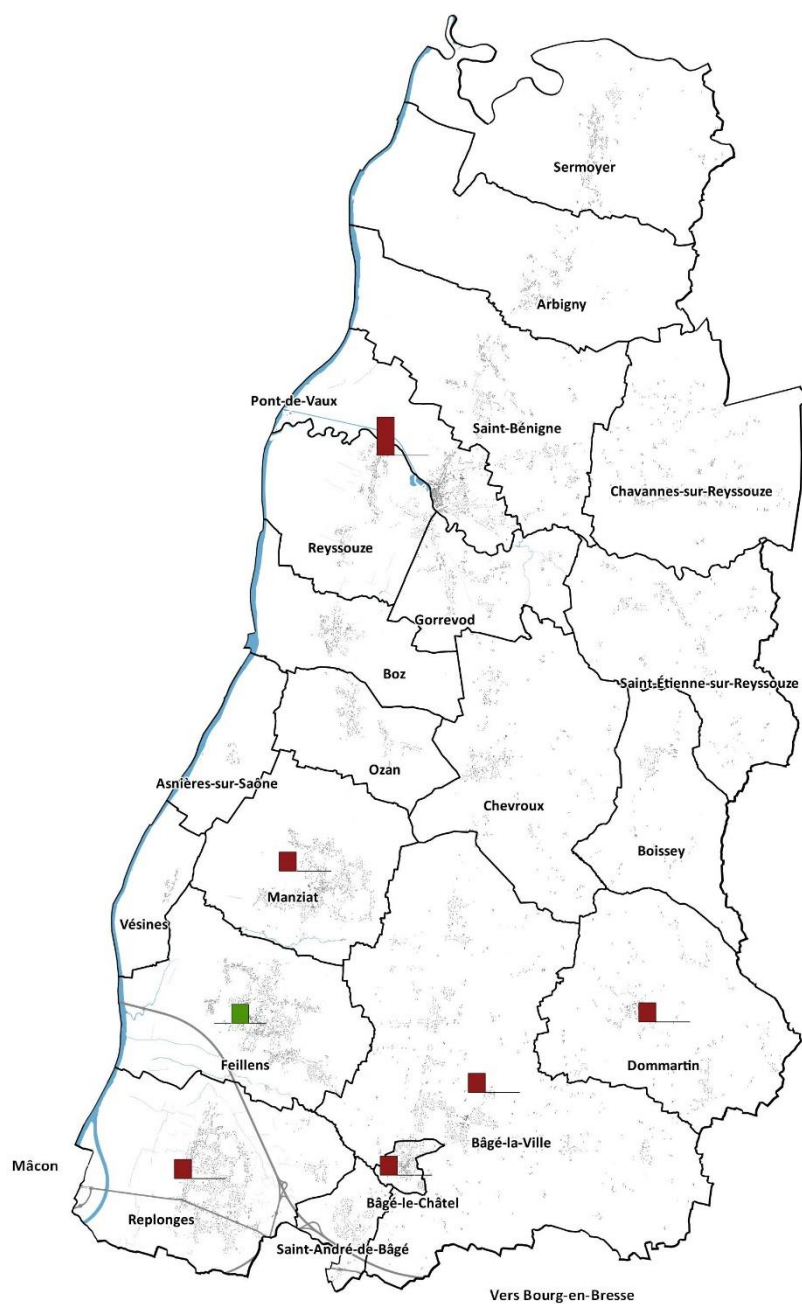
- Limites communales
- Limites CCBS
- Réseau hydrographique
- Route primaire

- Etablissements de soins (hôpital, maternité,...)
- Autres types établissements (maison de santé)
- Pharmacie
- Ambulance

Nombre d'équipements et de services



Source : BDTOPO IGN, INSEE 2016



Légende

- Limites communales
- Limites CCBS
- Réseau hydrographique
- Route primaire

Nombre d'équipements et de services



- Hébergements pour personnes âgées (MARPA, PUV)
- Aides aux personnes âgées
- Etablissements pour les jeunes enfants



Source : BD TOPO IGN, INSEE 2016

III. Les équipements de sport et de loisirs

D'après les données GEOCLIP de 2016, la CCBS compte 84 équipements dédiés au sport et aux loisirs. La répartition se fait de manière inégale sur le territoire, les communes au Sud disposant de plus d'infrastructures que celles de l'Est et du Nord :

- Deux communes en sont dépourvues, à savoir Asnières-sur-Saône et Vésines ;
- Chavannes-sur-Reyssouze et Boisseley disposent d'un plateau ou terrains de jeux en extérieur ;
- Arbigny a seulement un grand terrain de football/rugby en extérieur, situé dans une zone inondable.

Ainsi, au vu de la carte ci-après, les équipements dédiés au sport et aux loisirs sont regroupés sur la partie sud du territoire et autour de Pont-de-Vaux. Les équipements les plus nombreux sont les terrains de boules (17), les stades d'athlétisme (17), les plateaux et terrains de jeux en extérieur (15), les terrains de grands jeux en extérieur de type stade (14), les tennis (5), les salles non spécialisées (6) et les gymnases (5). On recense également un port de plaisance, 2 sites de sports nautiques, 3 centres équestres, une piscine et 2 skate-parks (Bâgé-Dommartin, Manziat), une patinoire, une piscine et des city-park.

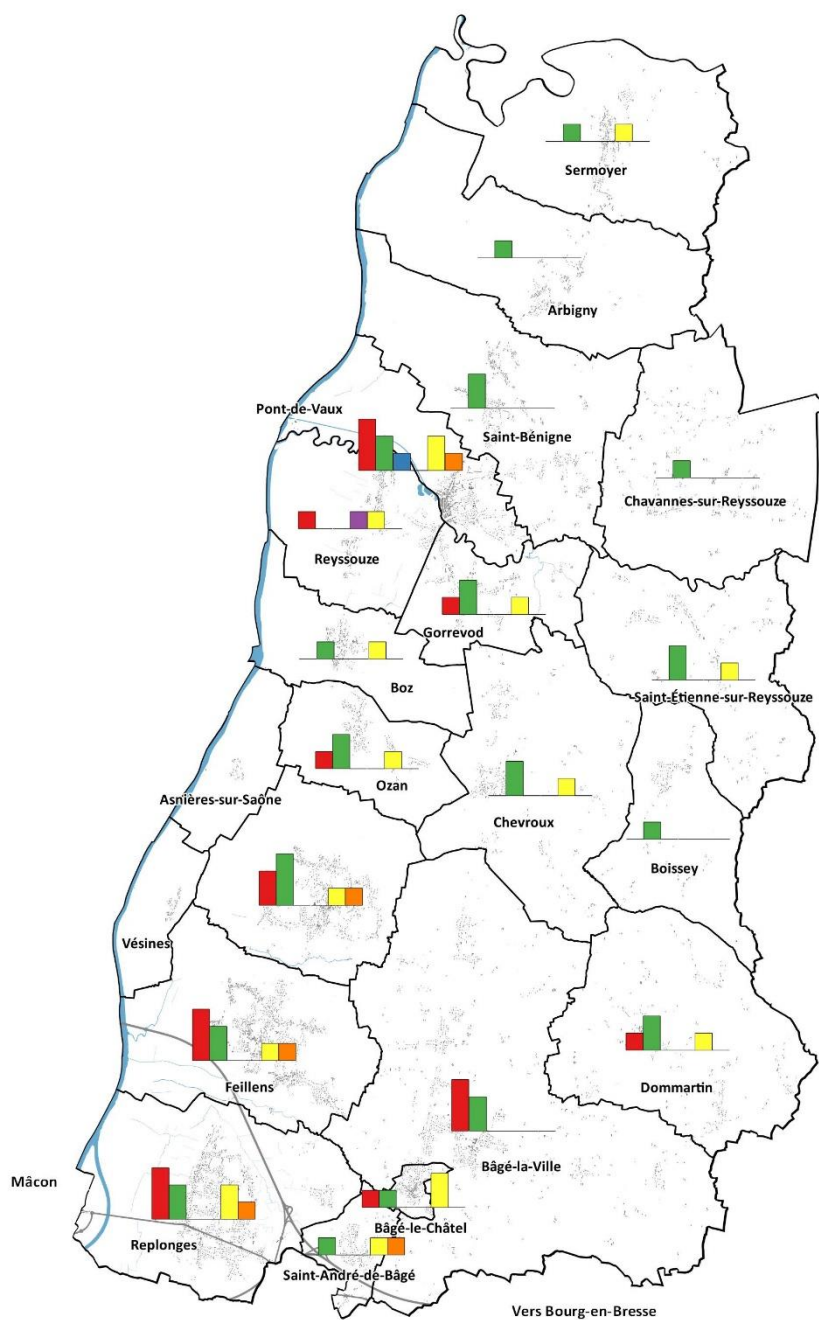
La diversité des équipements dédiés aux loisirs culturels est relativement limitée. Le territoire recense un musée à Pont-de-Vaux, plusieurs écoles de musique et une activité de cinéma itinérant. Les cinémas, théâtres ou conservatoires les plus proches se situent dans l'agglomération mâconnaise.



Terrain de rugby à Saint Bénigne



Gymnase à Replonges



IV. L'offre commerciale

D'après les données GEOCLIP 2016, 86 équipements commerciaux sont comptabilisés :

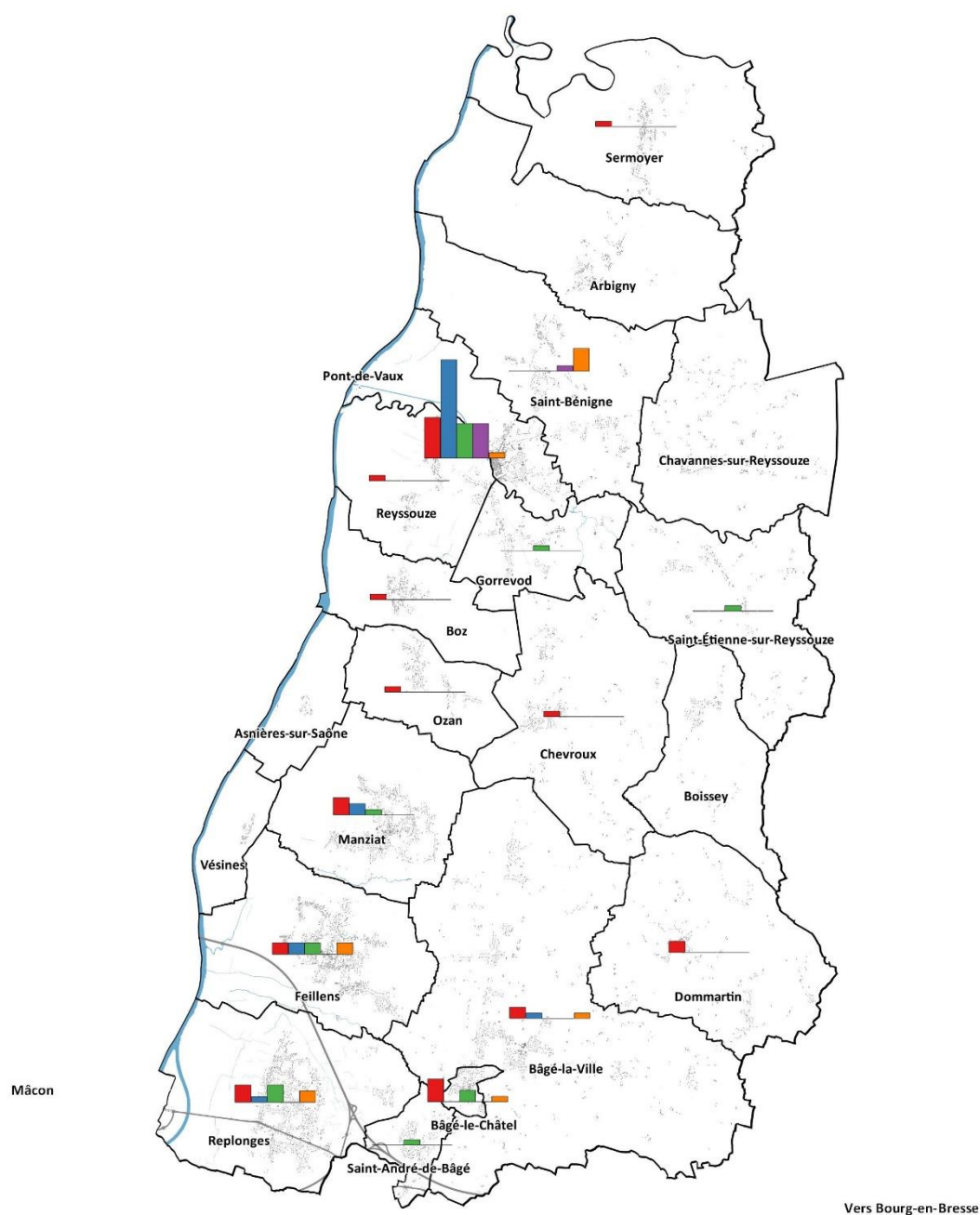
- 7 supermarchés ;
- 1 grande surface de bricolage et 2 quincailleries ;
- 3 épiceries ;
- 17 boulangeries ;
- 6 boucheries charcuteries ;
- 1 magasin de produits surgelés ;
- 1 poissonnerie ;
- 5 librairies, papeterie, presse ;
- 15 magasins de vêtements et chaussures ;
- 4 magasins d'équipement de foyer ;
- 2 magasins d'électroménager ;
- 2 magasins de meubles ;
- 2 magasins de sport ;
- 1 parfumerie ;
- 2 bijouteries ;
- 7 fleuristes ;
- 3 opticiens.

Bien que l'offre commerciale soit diverse au sein de la CCBS, les agglomérations mâconnaise et burgienne restent les pôles majeurs pour l'activité commerciale à grande échelle et les achats mutualisés (zones commerciales, hypermarchés, etc.).

Comme le montre la carte suivante, Pont-de-Vaux dispose du plus grand nombre de commerces. Son histoire, sa position géographique et sa morphologie urbaine sont des facteurs favorables à l'implantation de commerces. Les autres offres commerciales sont concentrées principalement dans les pôles du territoire, bien que quelques communes rurales disposent d'un commerce proximité.



Commerces à Pont-de-Vaux



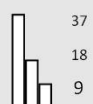
Légende

- Limites communales
- Limites CCBS
- Réseau hydrographique
- Route primaire

Types de commerces :

- Alimentation
- Equipement de la personne
- Equipement du domicile
- Equipement loisirs et sports
- Magasins à rayons multiples

Nombre d'équipements et de services



Source : BD TOPO IGN
INSEE BDE 2016

Au vu de la cartographie précédente et de la localisation des services, des équipements et des commerces, la partie sud et la commune de Pont-de-Vaux apparaissent comme les zones les plus attractives. La partie sud du territoire est tournée vers l'agglomération mâconnaise. On observe que la RD 933 représente un véritable facteur d'attractivité en termes d'équipements, notamment entre l'A40 et Pont-de-Vaux.

Il y a une forte relation entre les communes de la partie nord, tournées autour de Pont-de-Vaux (et au-delà vers les aires d'influence de Saône-et-Loire) et qui disposent plus facilement des avantages de celle-ci.

Pour la partie sud du territoire, plusieurs pôles se distinguent : Feillens-Replonges ; le secteur de Bâgé et Manziat. Toutefois, l'agglomération de Mâcon peut être considérée comme un pôle supérieur au regard de la grande offre de commerces et de services qu'elle offre à la population des communes du sud du territoire Bresse et Saône.

V. Les équipements divers

La CCBS dispose de deux déchetteries intercommunales : une à Pont-de-Vaux et une à Feillens. Celles-ci sont ouvertes du lundi au samedi pour la déchetterie de Feillens, celle de Pont-de-Vaux est fermée le mardi.

La majorité des communes dispose d'une salle communale permettant d'organiser des événements occasionnellement.

12 communes disposent d'une bibliothèque reliée en réseau à l'échelle intercommunale.

6 communes disposent d'un service postal : 4 bureaux de postes sont implantés (Bâgé-le-Châtel, Replonges, Feillens et Pont-de-Vaux) et 2 relais de poste (Manziat et Sermoyer).



Bureau de poste à Bâgé-le-Châtel

VI. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic des équipements :

- ⇒ Les équipements, les commerces et les services sont regroupés dans les communes centrales formant de véritables pôles
- ⇒ L'offre de l'enseignement primaire est bien développée sur le territoire, des regroupements pédagogiques intercommunaux sont mis en place dans plusieurs secteurs du territoire ce qui renforce la cohésion intercommunale
- ⇒ L'absence d'équipements structurants (lycée, université, hôpitaux, gare, ...) sur le territoire de la CCBS contribue également à l'importance des déplacements pendulaires

Forces	Faiblesses
Des communes qui forment de véritables pôles au regard de leurs équipements, commerces et services	Une absence d'équipements structurants (lycée, université, hôpital, gare,...) qui implique des déplacements pendulaires importants
Une offre d'enseignement primaire bien développée sur l'ensemble du territoire : des regroupements intercommunaux qui renforce la cohésion territoriale	
Enjeux	
Renforcer l'armature territoriale en adéquation avec la vocation de chaque commune	
Maintenir un niveau de services suffisamment développé, diversifié et de qualité, notamment pour éviter le départ de population	

CHAPITRE 8 : MORPHOLOGIE, FORMES URBAINES ET PATRIMOINE



I. Densité et morphologie urbaine : une variété de typologies

La morphologie urbaine du territoire Bresse et Saône montre des disparités entre l'Ouest et l'Est du territoire.

Sur la partie Ouest, la présence de la Saône en limite et ses abords marécageux et inondables ont naturellement repoussé l'urbanisation sur les points hauts les plus proches, formés par la ligne de côtière allant, à l'échelle de la CCBS, des communes de Sermoyer à Replonges. La géographie physique du territoire explique ainsi le positionnement actuel des villages de la partie Ouest du territoire, qui s'égrènent dans un axe nord-sud, aujourd'hui reliés par la RD 933. Ces villages prennent pour l'essentiel la forme de bourgs importants, avec une urbanisation qui historiquement était centralisée et très peu diffuse. Aujourd'hui encore, ces communes comptent peu de hameaux dispersés et éloignés du centre-bourg. Notons néanmoins que les communes les plus proches de l'agglomération mâconnaise ont vu leurs enveloppes urbaines nettement s'étendre ces cinquante dernières années et par la même perdre en densité d'habitat, lié à l'émergence du phénomène de périurbanisation sous l'ère contemporaine dont le territoire Bresse et Saône n'a pas échappé.

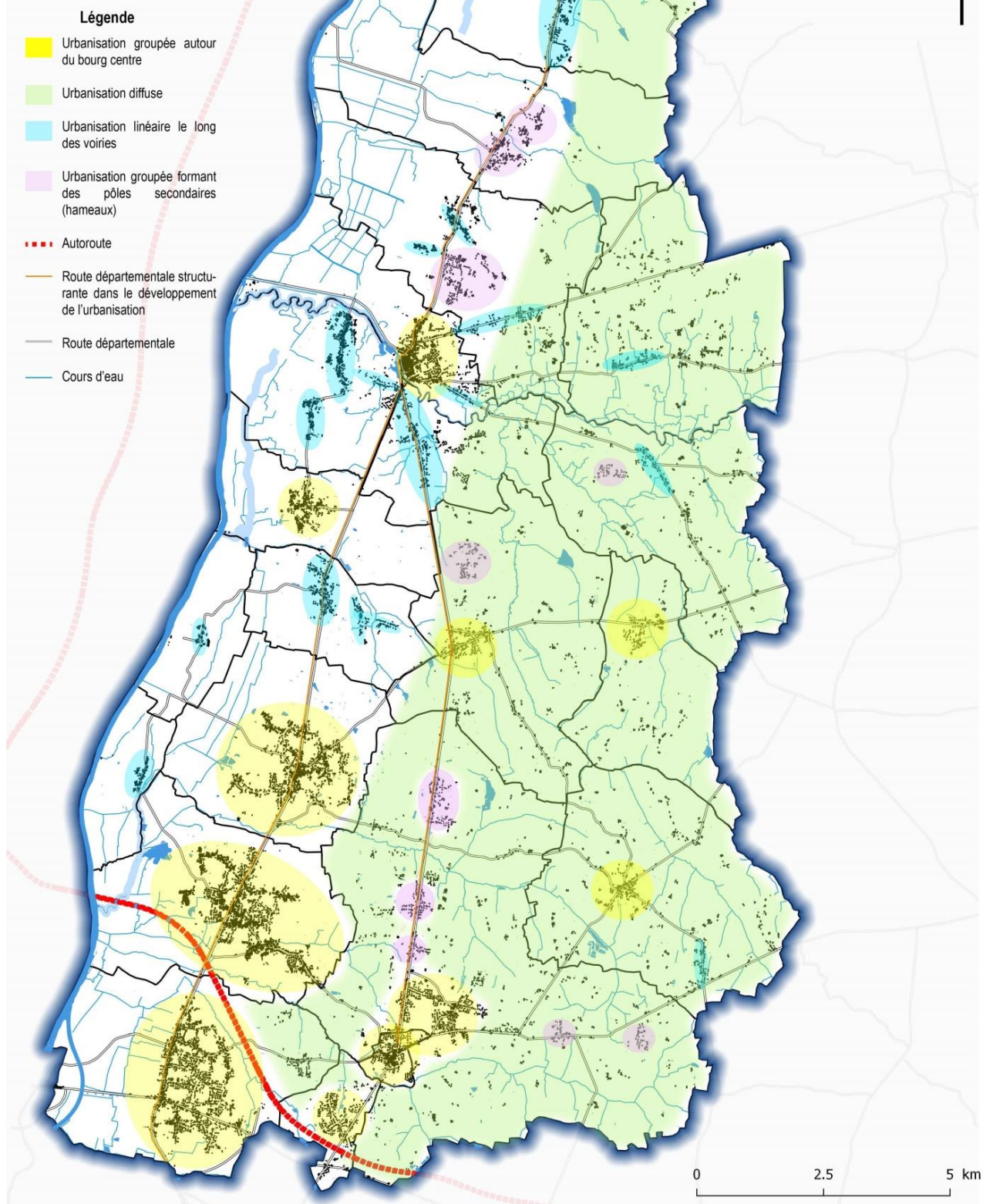
Sur la partie Est du territoire, l'influence de la Bresse caractérisée par son important réseau bocager et ses nombreux hameaux et fermes isolés a organisé l'implantation actuelle des bourgs et des hameaux, beaucoup plus nombreux et dispersés que sur la partie Ouest. L'absence de centralité urbaine notable a permis à ces communes de conserver leur caractère rural et villageois. Le relatif éloignement des agglomérations mâconnaise et burgienne a par ailleurs permis de contenir les enveloppes urbaines de ces communes, qui ont connu une petite extension que très récemment.

Plus précisément encore, nous pouvons distinguer à l'échelle de la CCBS quatre principales formes d'urbanisation, représentées graphiquement sur la carte suivante :

- Une urbanisation groupée autour du bourg centre : les villages de Replonges, Manziat, Feillens, Pont-de-Vaux, Boz, Chevroux, Boisse, Saint-André-de-Bâgé, Bâgé-le-Châtel, Bâgé-la-Ville et Dommartin ;
- Une urbanisation diffuse : la moitié Est du territoire ;
- Une urbanisation linéaire le long des voies : Sermoyer, Reyssouze, Saint-Bénigne, Gorrevod, Chavannes-sur-Reyssouze, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Ozan, Asnières-sur-Saône et Vésines ;
- Une urbanisation groupée formant des pôles secondaires : Arbigny, Saint-Bénigne, Chevroux et Bâgé-la-Ville pour l'essentiel.

Elaboration du PLUi - CC Bresse et Saône

Morphologie urbaine



1. Les centres-bourgs anciens

Bâgé-le-Châtel et Pont-de-Vaux

La densité au centre des bourgs anciens est importante. Le tissu urbain est continu, les constructions se sont faites suivant les axes de communication et sont organisées à l'alignement de l'espace public. La hauteur des constructions varie entre R+1 à R+3+C. La commune de Bâgé-le-Châtel présente une forme caractéristique de village radioconcentrique. L'urbanisation datant du Moyen-âge s'est développée de manière circulaire autour du château.

La densité peut atteindre 100 logements par hectare.



Vue aérienne et du centre-bourg ancien à Pont-de-Vaux



Vue aérienne et du centre-bourg à Bâgé-le-Châtel

2. Les bourgs centralisés

Boz – Manziat – Feillens – Dommartin – Chevroux – Asnières⁵/Saône

L'urbanisation de ces communes est concentrée dans un bourg. Le tissu urbain peut parfois être dense, témoin de constructions anciennes, ou lâche dans les secteurs plus récents. L'évolution de l'urbanisation s'est réalisée au coup par coup. Ce type de morphologie urbaine se développe fortement au sud du territoire.

La densité est très variable, entre 5 logements par hectare et 30 logements par hectare.



Vue aérienne et du bourg à Boz



Vue aérienne et du bourg à Feillens

3. Les villages-rue

Sermoyer – Reyssouze – Ozan – Gorrevod – Vésines

L'urbanisation de ces communes s'est développée de manière discontinue le long d'axes de communication. Les constructions sont souvent à l'alignement de l'espace public. Les extensions récentes des villages se font davantage en retrait de l'axe historique qu'en continuité du bâti le long de la voirie. Ce type de morphologie s'observe surtout dans la partie Nord du territoire. Elle est également caractéristique des communes soumises à des risques d'inondation important ; les constructions sont regroupées le long des infrastructures routières où des travaux de sécurisation ont pu être menés (rehaussement,...).

La densité varie également entre 5 logements par hectare et 30 logements par hectare.



Vue aérienne et du village-rue à Sermoyer



Vue aérienne et du village-rue à Reyssouze

4. Les espaces pavillonnaires

Replonges – St André-de-Bâgé – Bâgé-Dommartin

Plusieurs communes ont connu ces dernières années une nouvelle urbanisation. Les extensions urbaines sont faites selon différentes formes, et le long ou en poursuite des réseaux existants. Les opérations sont de deux types : l'habitat individuel groupé et l'habitat individuel. Ces espaces se situent en périphérie des centres et sont caractéristiques des espaces « périurbains ». Les constructions sont implantées en retrait par rapport à la rue et aux limites séparatives. Elles disposent généralement d'un jardin. Les formes bâties et les tailles des parcelles sont diverses.

La densité est donc plus ou moins forte : entre 5 et 15 logements par hectare.



Vue aérienne et des lotissements à Saint André-de-Bâgé



Vue aérienne et du village-rue à Replonges

5. Les hameaux et bâtis isolés

Arbigny – Chavannes^s/Reyssouze – St Etienne^s/Reyssouze – Boisse – Chevroux – Bâgé-Dommartin

La partie Est du territoire est caractérisée par une urbanisation diffuse et un habitat isolé qui jalonne le paysage. En complément des villages et bourgs, des hameaux s'inscrivent dans l'organisation territoriale de certaines communes. Quelques-uns connaissent une forte attractivité ces dernières années. Ce type de morphologie témoigne d'un passé rural et agricole où les corps de fermes s'étaient implantés de manière dispersée sur le territoire. Certains d'entre eux se sont développés pour former de petits hameaux. Aujourd'hui des contraintes en termes d'alimentation et de connexion aux réseaux (eau potable, assainissement, électricité,...) peuvent être rencontrés. La densité est alors très faible.



Vue aérienne et des hameaux et/ou bâtis isolés à Chavannes^s/Reyssouze

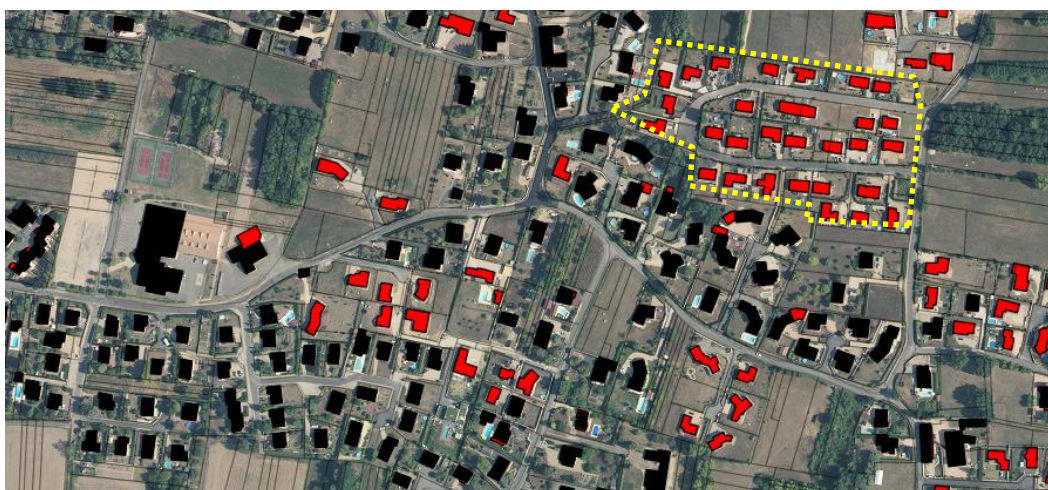
II. Les formes urbaines

1. L'habitat individuel

Cette typologie d'habitat correspond à une forme très développée sur le territoire intercommunal, notamment au sud du territoire. Typique de l'espace pavillonnaire, ces constructions sont caractéristiques des extensions urbaines récentes s'éloignant de plus en plus des centres-bourgs et générant des déplacements souvent motorisés. La consommation d'espace pour ce type d'habitat est relativement importante. Les réglementations de ces dernières années visant à réduire la consommation de l'espace se traduisent aujourd'hui par de petites parcelles où les jardins se sont considérablement réduits. Ces habitations sont généralement occupées par des familles avec enfants. Elles correspondent donc aux besoins d'une catégorie assez ciblée de population.



Maisons individuelles à Saint Bénigne



Replonges

Opération récente d'habitat individuel : densité de 10 logements/ha – parcelle moyenne de 800m²

- **L'habitat collectif**

Quelques opérations d'habitat collectif sont implantées en périphérie des centres bourgs de manière hétérogène selon les communes. La hauteur des bâtiments est variable selon les opérations, tout comme la densité. On compte toutefois une densité importante, estimée entre 60 et 70 logements par hectare. Ces constructions se distinguent d'un habitat groupé ou intermédiaire par une seule entrée au bâtiment depuis l'extérieur. Les logements d'habitat intermédiaire disposent chacun d'une entrée individuelle sur l'extérieur.



Habitat collectif à Bâgé le Châtel

2. L'habitat groupé

Cette catégorie d'habitat est relativement présente sur le territoire et se développe dans les opérations d'aménagement récentes. Elle correspond à un habitat intermédiaire (entre l'individuel et le collectif) où plusieurs logements sont regroupés au sein d'une ou plusieurs constructions en continuité. Elle présente l'avantage d'offrir une certaine densité tout en offrant un espace privatif (jardin, cour,...). La majorité des opérations récentes de ce type est des logements aidés.



Habitat groupé à Gorrevod

3. Les zones d'activités et les usines

Les zones d'activités ont en commun la présence de bâti industriel caractérisé par de gros volumes et de faible hauteur, dont l'emprise au sol est généralement assez importante. Les façades sont variées : parement métallique le plus souvent, béton, enduits,... Les espaces extérieurs sont traités de manière plus ou moins qualitative selon les zones du territoire.



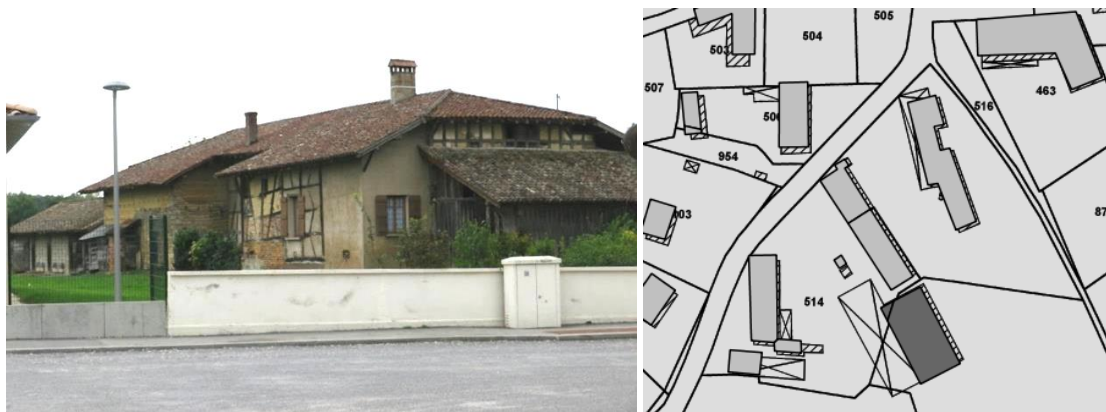
Zone d'activités de Lavy à Manziat

4. Les bâtiments agricoles

Les bâtiments agricoles « récents » font également partie d'une catégorie spécifique. Leur emprise au sol est souvent importante et leurs formes et volumes sont très caractéristiques. Les bâtiments agricoles anciens forment des corps de ferme de taille relativement importante. Les matériaux utilisés étaient surtout la pierre, le pisé, la brique et le bois. Leur implantation est soit isolée soit au sein d'un tissu urbain historique. Ces bâtis, les fermes bressanes, constituent aujourd'hui des éléments de patrimoine importants pour le territoire.



Bâtiments agricoles à Sermoyer



Ancienne ferme à Boissey

III. Le patrimoine bâti

1. Les monuments historiques

La protection d'un monument historique se décline selon deux niveaux : le classement et l'inscription. Cette protection s'accompagne d'un périmètre de protection des abords du monument historique. Celui-ci est de 500 mètres par défaut ou délimité par l'autorité administrative. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique dont la gestion est assurée par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Ain.

On recense 14 sites sur le territoire de la CCBS, déclinés ci-après :

Ancienne chapelle d'Epaisse inscrite en totalité depuis le 26 mars 1982 à Bâgé-Dommartin



Ancien hospice-hôpital aujourd'hui converti en maison de retraite à Bâgé-le-Châtel, inscrit depuis le 4 juillet 1980



La tour Est de l'ancienne enceinte de Bâgé-le-Châtel, inscrite le 16 février 1929



Une cheminée sarrasine avec sa mitre, située dans le hameau de Layat à Boisse, inscrite le 30 avril 1925



Le Château Mareste à Chavannes^s/Reyssouze pour ses façades et ses toitures, inscrit le 26 septembre 1969



Une cheminée sarrasine avec sa mitre, située au lieu-dit la Bourlière à Chevroux, inscrite le 30 avril 192



La ferme du Mont et sa cheminée sarrasine à Chevroux, classée le 9 juillet 1980



La Croix de Chemin à Feillens, classée le 8 novembre 1927



La maison Racle à Pont-de-Vaux pour son corps de logis, classé le 17 novembre 1998, et les façades et toitures des 2 dépendances, le portail et la clôture, inscrits le 30 décembre 1997



La cheminée sarrasine de la ferme Coulas à Reyssouze, inscrite le 29 novembre 1974



L'église de Saint-André-de-Bâgé, inscrite le 23 juin 1947



*Une cheminée sarrasine avec sa mitre, située dans le hameau de Monjouvent à
St Etienne ^s/Reyssouze, inscrite le 30 avril 1925*



La ferme de Pérignat et sa cheminée sarrasine à St Etienne ^s/Reyssouze, classée le 29 avril 1981



Les gisements préhistoriques au lieu-dit les Charmes à Sermoyer, classés le 6 décembre 1978



De nombreux autres éléments de patrimoine non protégés font l'objet d'un suivi par le service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ain et/ou présentent un intérêt patrimonial, architectural ou historique. En voici la liste :

ASNIERES SUR SAONE :

Eglise

Presbytère

Mairie – école

Poids

Château Minget

Restaurant du port

Pigeonnier en pierre

Nombreux fours et **puits**



BAGE-DOMMARTIN :

Poypes (Dardaine, Grand Soulier, Terres Blanches, Coverthoud)

Eglises

Chapelle d'Aigrefeuille

Mairies

Ecoles (Cour, Boutique, Painlevé, Dommartin)

Salle des fêtes

Gares

Château (de Montépin, de la Griffonnière, de Reponet, des Mares)

Ferme du Grand Soulier

Maison-forte de Loëze

Grange (des Paillardières, de Laval)

Moulin de la Ferrand

Maison seigneuriale de la Pérouse



Maison-forte du Chanay

Café restaurant Josserand

Maisons à pans de bois (Laissard, Mont Crozier, Coberthoud, Larnay)

Pigeonnier en pisé

Nombreux fours et puits



BAGE-LE-CHATEL :

Poype

Eglise Notre-Dame

Hôtel de Ville

Ecole

Marché couvert

Château

Glacière

Hôtel de Bresse

Maisons à pans de bois (Ratelet, des Rues, Marsale, Roland, Ferrand, Monterrat et Pommerel)

Maison en pierre du Mâconnais (poste actuelle, Bayle, ancienne gendarmerie)

Vestiges des remparts et tours

Fontaine place Puthod et pompes municipales

Trois ponts



BOISSEY :

Eglise

Mairie

Ferme avec cheminée sarrazine à Cormonble

Bâtiments ruraux à pans de bois

Puits du Tremblay

Plusieurs Croix



CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE :

Eglise

Ancien moulin de Haute-Serve

Restes du Château de Brioude

Maison de Maître, lieu-dit « les Dardonnets »

Plusieurs croix



CHEVROUX :

Eglise, ancien presbytère

Maisons fortes : La Fougère, la Bouchardière, la Bourlière, Fromental, Rotaillat

Château des Mouilles

Restes de l'ancien château-fort « Fayolle »

« Maison Bleue » à Lusignat

Poypes (Bouchardière, de Curtetrelle, poype près du bourg)



FEILLENS :

Eglise

Chapelle de la Vierge

Presbytère

Mairie

Ecoles

Château

Moulin de la Débonne

Nombreuses maisons avec linteaux gravés et ferronneries de loquet

Nombreux pigeonniers



MANZIAT :

Poype

Eglise

Mairie

Château de "La Salle"

Maisons Cordenod

Moulins (Colomb, Buranges)

Poids

Pont des "Gours"



REPLONGES :

Eglise

Presbytère

Chapelle de la Madeleine

Calvaire de la Croix Verte

Cimetières privés

Mairie et école de garçons

Ecoles

Poste

Tour de Replonges

Maisons (Vaillant et Carry au Putet, Robin à La Teppe, Grégoire-Hilaire et Verdellet à la Croix Collin, Mingret à La Lie, Couturier au bourg, Lacour et Dumont à la Grande Charrière, Moreau à Gros Loup, Lucet au Mottier)

Moulin de Gros Loup

Nombreuses bornes et croix



REYSSOUZE :

Eglise

Mairie et écoles

Château de Vernay

Maisons du bourg et fermes anciennes typiques

Demeure XVIIIe « le Château »

Plusieurs croix

Pigeonnier

Bornes de pierre



ST ANDRE DE BAGE :

Mairie-école

Salle polyvalente

Maisons (Massion, Buiron, Lacour, Combaud-Hautelin)

Eglise



ST ETIENNE SUR REYSSOUZE :

Eglise

Ancien moulin de la Besace

Nombreux bâtiments anciens à pans de bois (ferme de Corcelles, ferme aux Moiroux et au **hameau de la Besace**)



SERMOYER :

Eglise

Mairie (ancien presbytère)

Poype des Rippes



VESINES :

Eglise

Mairie

Maisons (Borjon, Greffet, Catherin, Bon, Jullin)

Pont en pierre

Nombreux puits



2. Les fermes bressanes et les cheminées sarrasines

Les fermes bressanes sont les symboles du patrimoine bâti du territoire, elles rappellent une période ancienne très rurale. Formées de pierre, de briques, de bois et de terre (pisé), les fermes bressanes sont facilement reconnaissables par leur forme architecturale et leur couleur. Leur volume est plutôt rectangulaire avec une faible hauteur, la toiture à quatre pans est de faible pente. La base de la construction est formée par des pierres supportant les murs de brique et bois avec remplissage en torchis (pisé).

Sur ces toitures peuvent s'élever des cheminées sarrasines. A l'extérieur, cette cheminée typique a l'aspect d'un minaret ou d'un petit clocher. Elle correspond avec un foyer placé au centre de la pièce.

Cheminée sarrasine (Gorrevod)



Ferme bressane (St Bénigne)



Les fermes bressanes sont surtout présentes dans la partie Est de du territoire (la Bresse) alors que le Val de Saône est davantage caractérisé par des constructions de pierre couleur jaune – ocre.

Le territoire, comprenant un réseau hydrographique dense, recense également de nombreux moulins aujourd'hui réhabilités.

IV. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic urbain et patrimonial :

- ⇒ Les morphologies urbaines sont diverses ; une distinction nette se fait entre les secteurs de la Bresse traditionnelle et ceux du Val de Saône
- ⇒ Les morphologies et formes urbaines sont plus développées au Sud du territoire, en lien avec la proximité de l'agglomération mâconnaise
- ⇒ Les programmes d'habitations récents généralement plus denses et bien organisés sont situés au contact voire au cœur de la trame urbaine
- ⇒ La forte attractivité du Sud du territoire traduit une urbanisation soutenue, ce qui engendre une perte progressive de ses morphologies urbaines historiques
- ⇒ La densification des bourgs et des centralités urbaines est parfois peu ou pas maîtrisée
- ⇒ Des problèmes ponctuels d'intégration des constructions nouvelles dans leur environnement immédiat sont observables
- ⇒ Le territoire dispose d'un patrimoine bâti et architectural de qualité, caractéristique du pays bressan et du val de Saône
- ⇒ Les éléments ponctuels d'architectures sont généralement bien préservés et mis en valeur
- ⇒ De nombreuses réhabilitations du bâti historique, d'anciennes fermes et granges remettent en lumière le patrimoine historique local
- ⇒ Plusieurs cas de bâtiment à fort caractère patrimonial sont aujourd'hui abandonnés, vétustes
- ⇒ Des difficultés pour attirer les investisseurs privés pour remettre en état / réhabiliter le gros patrimoine, notamment en site urbain, se faire ressentir.

Forces	Faiblesses
Une grande diversité des morphologies urbaines ; une distinction nette entre les secteurs de la Bresse traditionnelle et ceux du val de Saône	Une forte attractivité du sud du territoire traduisant une urbanisation soutenue, ce qui engendre une perte progressive de ses morphologies urbaines historiques
Des morphologies et formes urbaines plus développées au sud du territoire, en lien avec la proximité de l'agglomération mâconnaise	Une densification des bourgs et centralités urbaines parfois peu ou pas maîtrisée
Des programmes d'habitations récents généralement plus denses et bien organisés situés au contact voire au cœur de la trame urbaine	Des problèmes ponctuels d'intégration des constructions nouvelles dans leur environnement immédiat
Enjeux	
Pérenniser les morphologies urbaines particulières et assez distinctes de la Bresse et du Val de Saône	
Prévoir un développement du territoire qui anticipe l'organisation des fonctions urbaines (habitat, activités, agriculture, équipement,...)	
Encadrer le développement urbain tout en permettant une mixité des formes urbaines dans les futurs programmes d'habitations	
Définir et privilégier une densité (ou gradient de densité) plus importante pour des programmes d'habitations en centralité urbaine et au contact direct des bourgs importants	

Préserver les formes urbaines historiques des bourgs et centralités urbaines, garantes des identités locales et de la valorisation du patrimoine
Assurer la protection du bâti (y compris les éléments ponctuels) et des ensembles patrimoniaux de qualité
Encourager les actions de réhabilitation du bâti historique en mauvais état
Poursuivre la réflexion sur les moyens et les actions à mettre en œuvre en faveur de la sauvegarde du patrimoine local, caractéristique de la Bresse et du Val de Saône
Articuler la réflexion de préservation du patrimoine avec les enjeux touristiques

CHAPITRE 9 : CONSOMMATION FONCIÈRE ET ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION



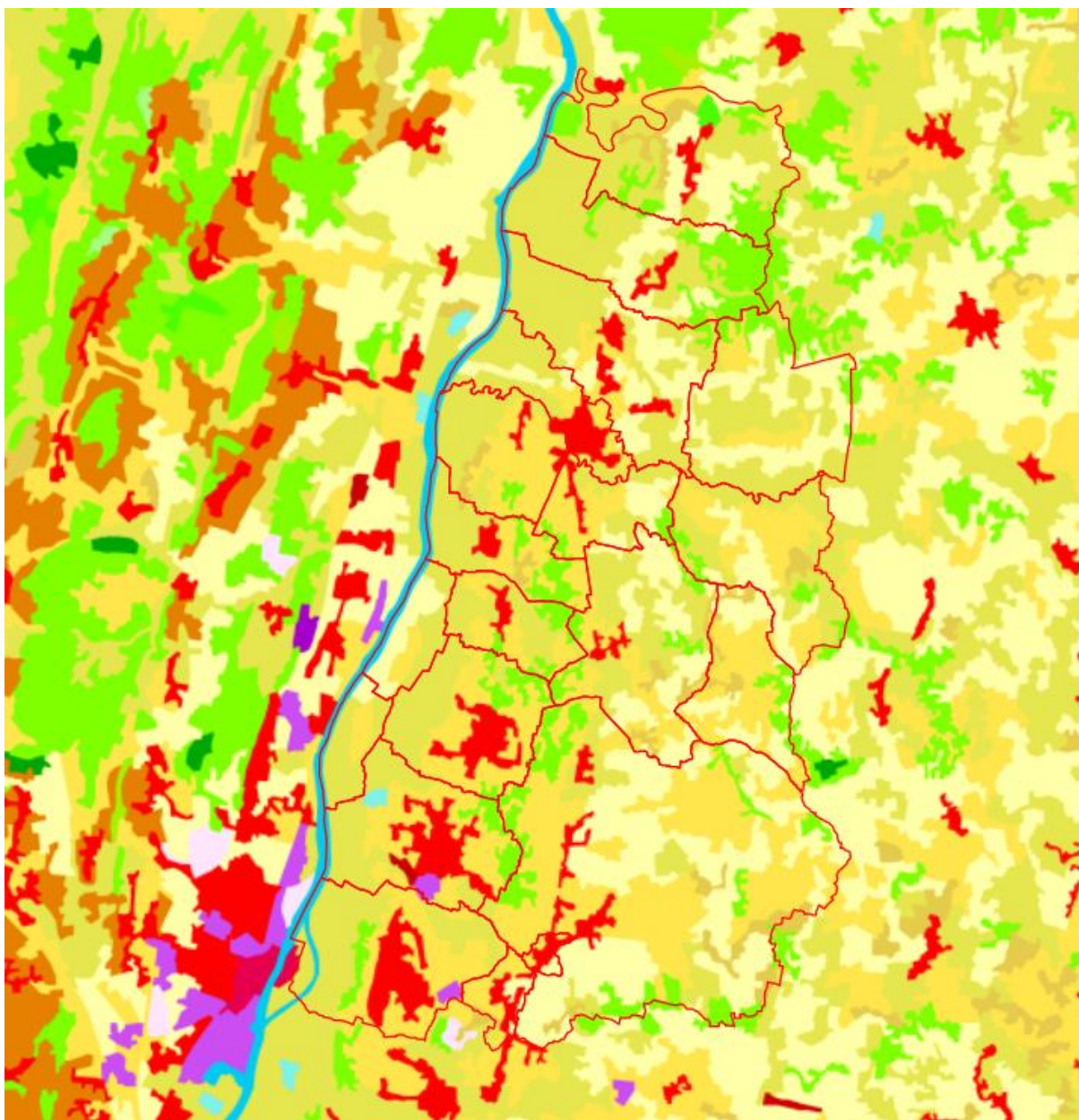
I. Analyse de la consommation des espaces

1. Approche générale de l'occupation des sols

CORINE Land Cover : une approche globale de l'occupation du sol

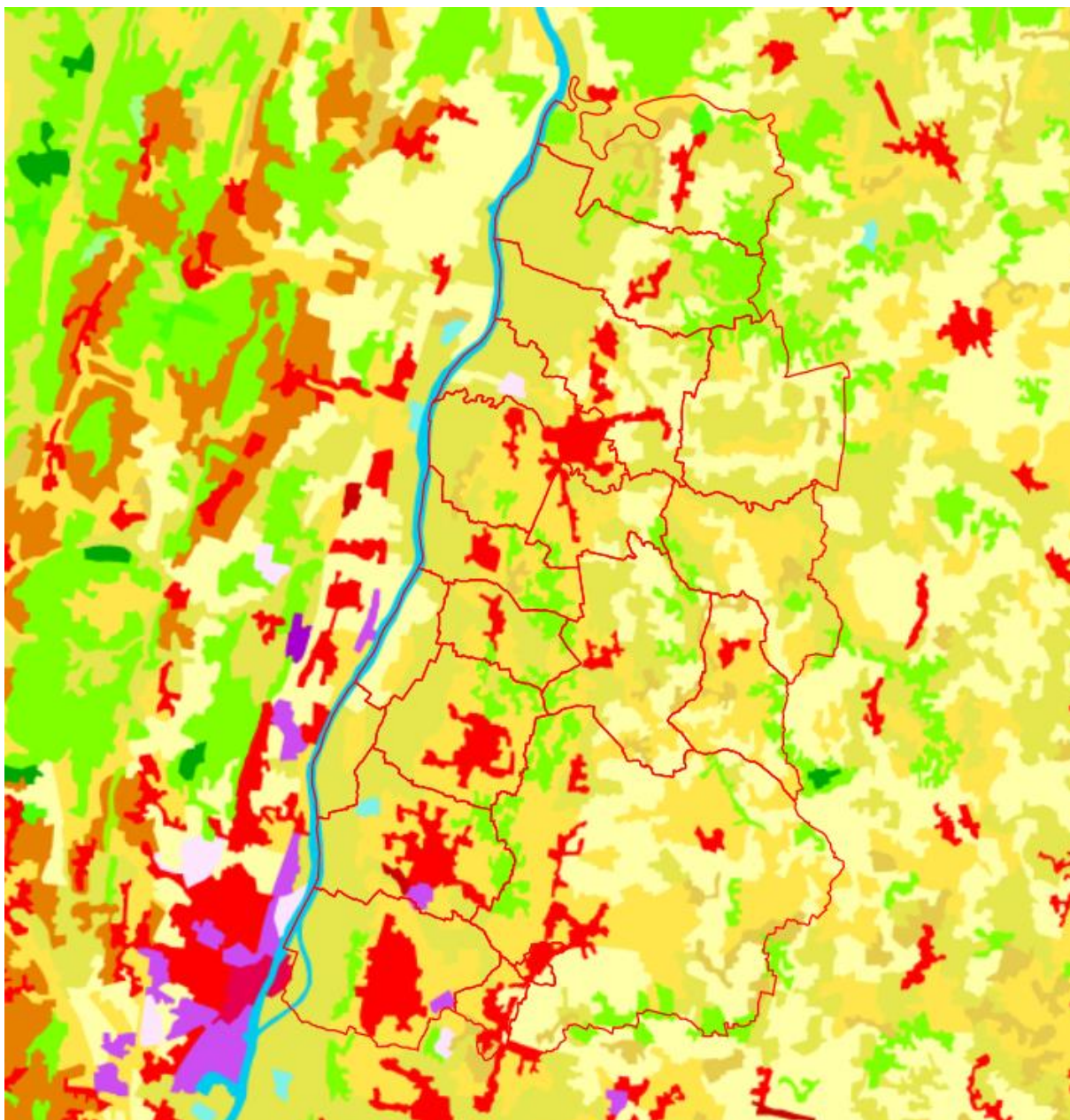
La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC) est **un inventaire biophysique de l'occupation des terres**. Il est produit dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus, impliquant 39 États européens à ce jour.

Les données produites sont issues de l'interprétation visuelle d'images satellitaires. Elles disponibles pour les années suivantes : 1990, 2000, 2006, 2012 et plus récemment 2018.



L'occupation des sols selon la base de données CORINE Land Cover (2012)

Source : CORINE Land Cover, 2012



L'occupation des sols selon la base de données CORINE Land Cover (2018)

Source : CORINE Land Cover, 2018

Cette base de données révèle la prédominance des espaces agricoles et la consolidation progressive d'un linéaire bâti le long de la RD 933.

Parmi les évolutions notables qui touchent certaines communes de la CCBS, il est possible de relever le comblement⁴ des tènements agricoles au sein de la trame urbaine de Replonges ou encore le rapprochement des trames urbaines de Pont-de-Vaux et de Saint-Bénigne, le long de la RD 2.

⁴ Ce « comblement » est à nuancer au regard de l'occupation réelle des sols. Si l'on observe une artificialisation progressive de ces tènements agricoles enclavés, ils ne sont pas tous, pour l'heure, construits.

Si cette base de données présente l'avantage de pouvoir appréhender de façon globale l'évolution de l'occupation du sol sur un territoire, elle présente plusieurs limites :

- Les périmètres manquent de précision à l'échelle de l'intercommunalité. Pour preuve, l'évolution de la tâche urbaine de Replonges entre 2012 et 2018 qui supposerait un comblement total des tènements agricoles enclavés dans la trame urbaine alors que n'est pas le cas.
- La distinction entre les différents espaces artificialisés (habitat, zones industrielles et commerciales) manque également de précision selon les territoires. En effet, alors que la distinction entre les zones urbaines mixtes (en rouge) et les zones d'activités (en violet) sont lisibles sur l'agglomération de Mâcon, elles le sont moins sur le territoire de la CCBS. Seules les zones d'activités de Replonges et de Feillens apparaissent alors que plusieurs autres zones existent sur le territoire de l'intercommunalité.
- La distinction des zones cultivées ne permet pas de saisir les enjeux agricoles sur le territoire. Maraîchage, élevage et cultures cohabitent sur le territoire et la nomenclature proposée par cette base de données, si elle distingue les prairies et les cultures, n'apporte pas davantage de précision sur leur nature.

Aussi, au regard des enjeux locaux, il est apparu nécessaire de s'appuyer sur des données plus précises établies à l'échelle du département de l'Ain.

Les données locales

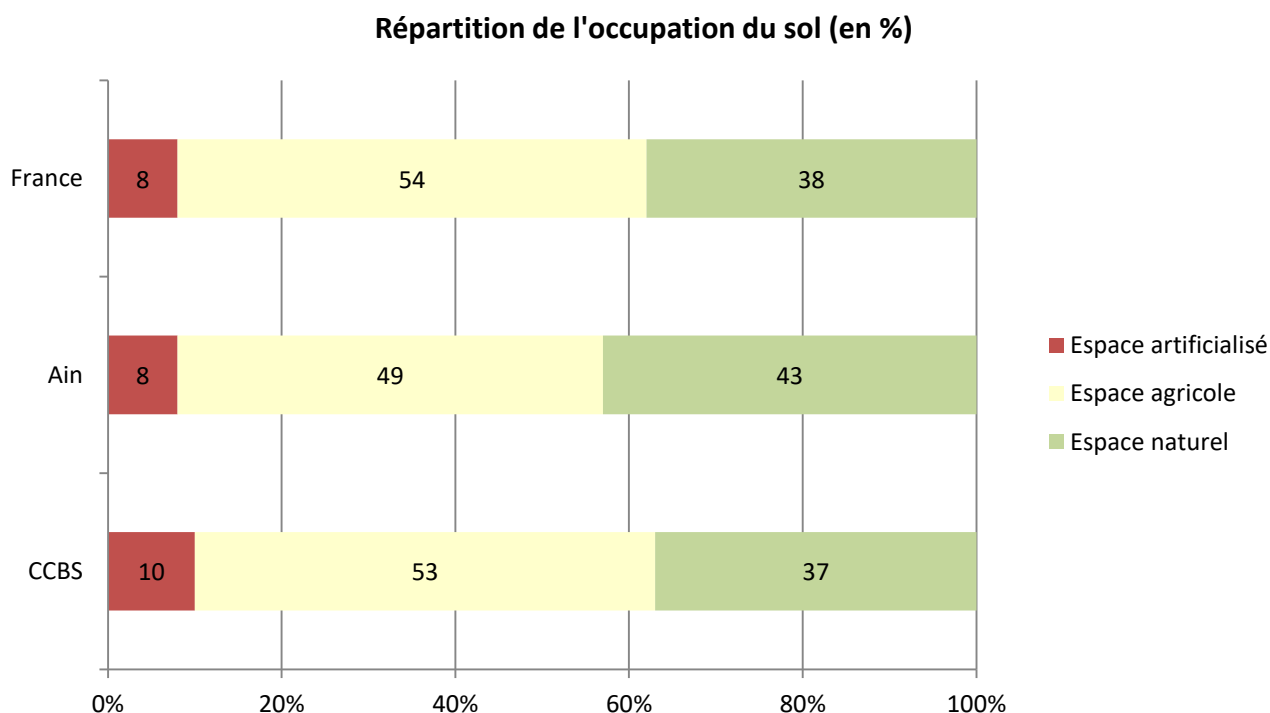
Afin de compléter cette approche globale de l'occupation du sol, l'analyse foncière du PLUi repose sur des données locales émises par le Conseil Départemental de l'Ain et le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA).

L'occupation du sol actuelle traduit une faible part de l'urbanisation du territoire et une prédominance des espaces agricoles. En effet, les zones agricoles représentent plus de 53% du territoire de la CCBS alors qu'elles restent inférieures à 50% pour le département de l'Ain.

La part d'espaces naturels est également très proche de celle du territoire national (37% contre 38%) et légèrement plus faible que celle du département (43%).

La part d'espaces artificialisés à l'échelle de l'intercommunalité est légèrement supérieure à celle du département de l'Ain ou de la France : 10% contre 8% aux échelles supérieures.

De manière générale, l'occupation du sol de la communauté de communes Bresse et Saône est assez représentative de celle du département de l'Ain ou du territoire national.

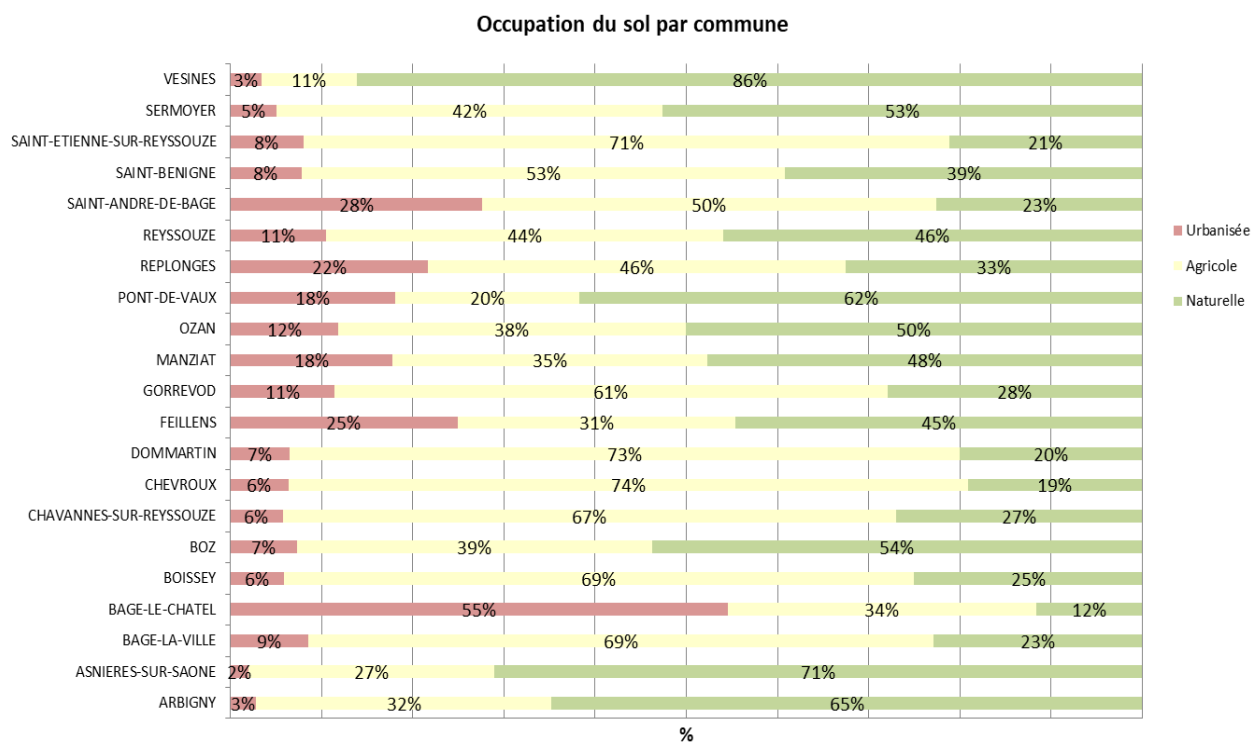


Répartition de l'occupation du sol : comparaison entre la CCBS, le département de l'Ain et la France

Source : CD01, SIEA

A l'échelle du territoire, quelques communes se distinguent par leurs spécificités :

- La commune de Bâgé-le-Châtel est proportionnellement la plus urbanisée (55% de son territoire) du territoire Bresse et Saône, ce qui peut à la fois s'expliquer par ses caractéristiques de centre commerçant historique et la surface restreinte de la commune.
- Les communes de Vésines, Asnières-sur-Saône et Arbigny présentent, à l'inverse, moins de 4% de leur territoire en surface artificialisées (respectivement, 3%, 2% et 3% de leur territoire).
- La commune du territoire Bresse et Saône où la part d'espaces agricoles se trouve être la plus importante est Chevroux, où près de 74% du territoire sont considérés comme agricoles. Suivent les communes de Dommartin (73%) et Saint-Etienne-sur-Reyssouze (71%).
- La commune du territoire Bresse et Saône où la part d'espaces naturels est la plus importante au regard de son territoire (86%) est Vésines. A l'inverse, seulement 12% de la commune de Bâgé-le-Châtel sont occupés par des espaces naturels.



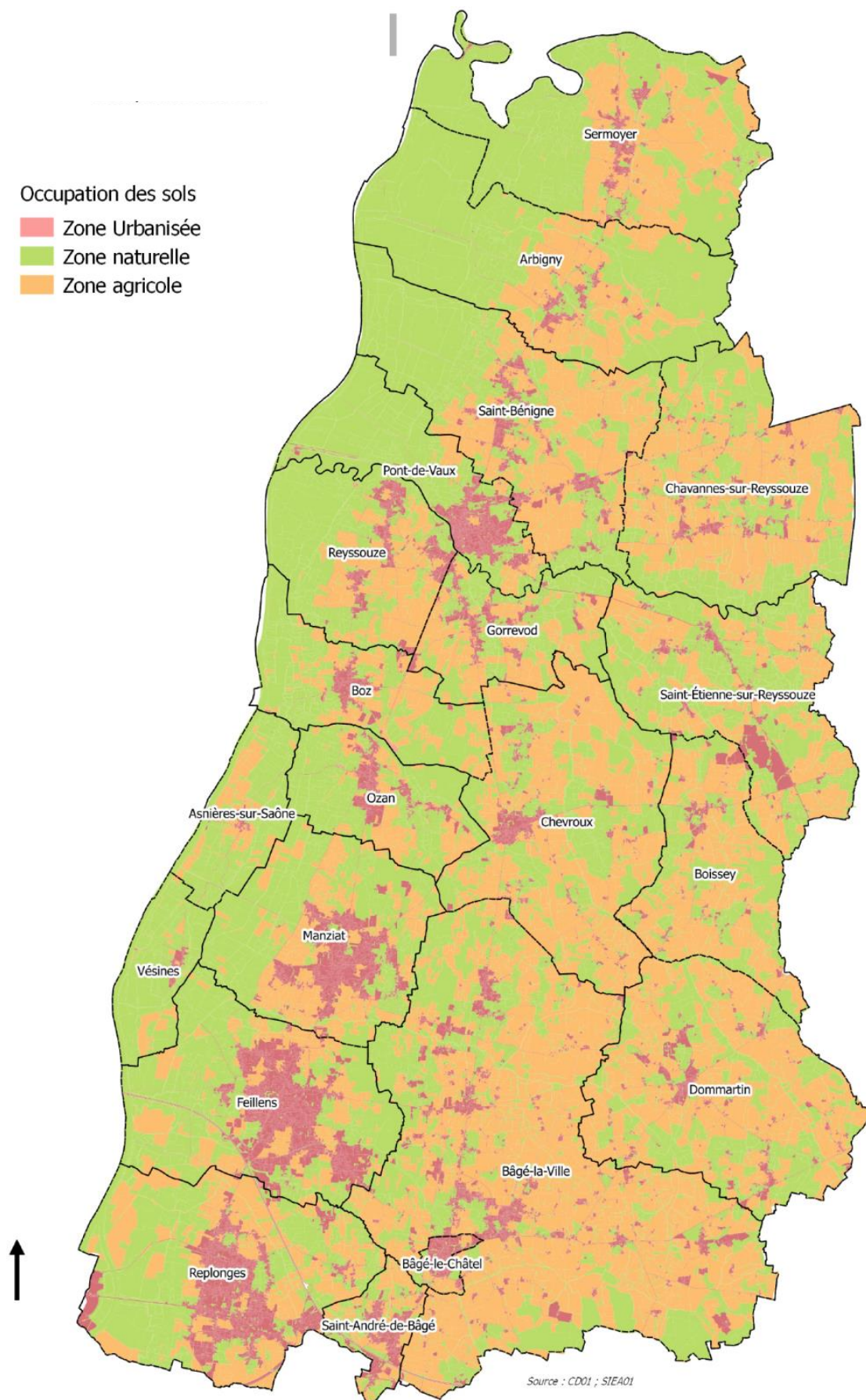
Répartition de l'occupation du sol par commune de la CCBS

Source : CD01, SIEA

Cartographie de l'occupation du sol

Occupation des sols

- Zone Urbanisée
- Zone naturelle
- Zone agricole



2. Analyse de la consommation d'espaces à l'appui des données CEREMA

Partie initialement de la comparaison de l'évolution des tâches urbaines entre 2006 et 2016, issues des données infographiques de la DDT de l'Ain, l'analyse de la consommation d'espaces s'établit désormais à partir de l'observatoire de l'artificialisation des sols de l'Etat (ou données CEREMA).

Cette mise à jour nécessaire et recommandée par les services de l'Etat permet à la fois de quantifier de façon plus précise les espaces naturels, agricoles et forestiers consommés sur une période donnée, pour chaque commune composant la CCBS, et de disposer de données les plus actuelles et fiables.

Les données obtenues à l'échelle de la CCBS, consultables sur le Portail de l'artificialisation des sols <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/> sont déclinées sur la période 2011-2022. Ces données gouvernementales sont celles sur lesquelles le PLUi CCBS s'est appuyé pour évaluer son effort.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2011-2021
Arbigny	0,7	0,1	0,7	0,4	0,2	0,1	0	0,7	0,2	0,4	3,5
Asnières s/S.	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,1
Bâgé-Dommartin	4,3	3,7	3,5	3,7	0,9	3,3	16,9	6	3,9	2,7	48,9
Bâgé-le-Châtel	0,4	3,4	0,7	1,2	0	0,3	0,2	0	0,7	0	6,9
Boissey	0,3	1,7	0,2	0,2	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	3,5
Boz	0,6	0,9	0	0,2	0,1	0	0	0	1,8	0,2	3,8
Chavannes s/R.	1,4	2,1	1	0,6	0,1	0	0	0,3	0,6	0,3	6,4
Chevroux	0,6	1,6	0,6	0,4	0,1	0,6	0,3	1,1	0,7	1	7,0
Feillens	7,1	1,8	2,1	1,4	1,6	1,2	0,8	2	0,9	2,2	21,1
Gorrevod	0	0,1	0,3	0	0,2	0	1,5	0,2	0,9	0,2	3,4
Manziat	1,8	1,1	1,4	0,6	0,2	0,5	1	3,2	1,1	3,6	14,5
Ozan	0,7	1	0,3	0,9	3,9	0	0,8	3	0,9	0,7	12,2
Pont-de-Vaux	3	0,3	0,5	0	0,4	0	0,4	0,5	0,4	0,5	6,0
Replonges	2,6	4,4	3,8	2,5	1,6	4,9	0,2	1,6	1,3	1,7	24,6
Reyssouze	0,7	0,6	0,6	0,1	8,7	0	0,2	0,7	0,1	0,4	12,1
St-André-de-B.	1,1	0,4	0,4	1,1	1,2	0,9	0	0,8	0,9	0,7	7,5
St-Bénigne	0,7	0,5	1,1	1,2	2,2	0	0,5	1,6	2,6	1,7	12,1
St Étienne s/R.	0,5	0,3	0,2	0,6	0,8	0	0,5	0,2	0,2	0,7	4,0
Sermoyer	0,8	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1	0,2	0,5	0,3	0	2,7
Vésines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CCBS	27,3	24,1	17,5	15,2	22,8	12,2	23,6	22,6	17,8	17,2	200,3

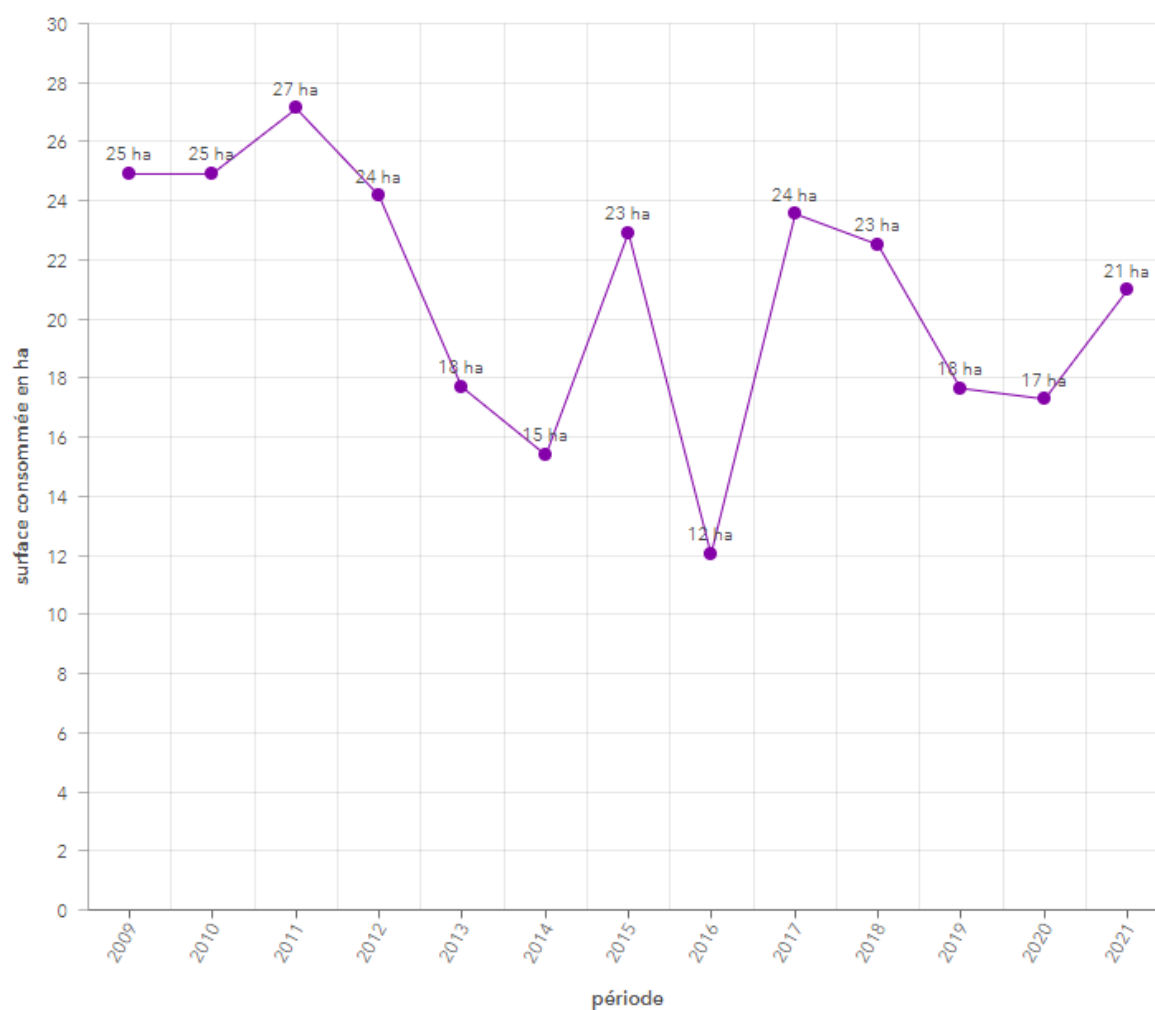
Évolution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre janvier 2011 et janvier 2021 par commune

Source : CEREMA, Observatoire de l'artificialisation

A l'échelle de la CCBS, **200,3 hectares** d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés entre 2011 et 2022, soit 20 hectares/an. La répartition de la consommation par destination est la suivante :

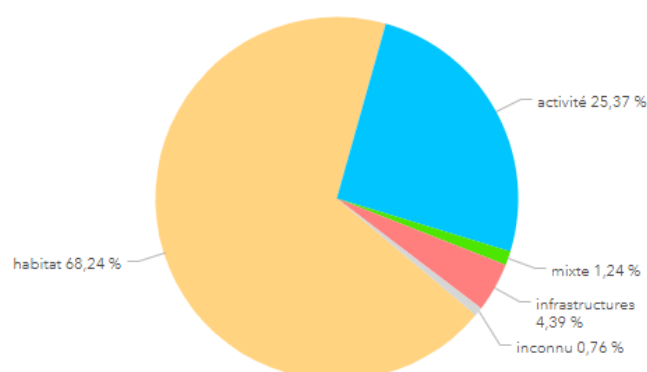
- 137 hectares à destination d'habitat (68,4%)
- 49 hectares à destination d'activité (24,7%)
- 3 hectares à destination mixte (1,3%)
- 9 hectares à destination d'infrastructures (4,6%)
- 2 hectares à destination d'infrastructures (1,0%)

On retiendra que la consommation foncière a été en grande majorité dédiée à l'habitat (environ 68%).



Evolution de la consommation totale d'espaces NAF entre 2009 et 2022 à l'échelle de la CCBS

Source : CEREMA, Observatoire de l'artificialisation



Répartition du flux de consommation d'espaces entre 2009 et 2022

Source : CEREMA, Observatoire de l'artificialisation

Consommation d'espaces NAF après janvier 2021

Par ailleurs, le territoire Bresse et Saône enregistre un total de 31,5 hectares d'espaces NAF consommés depuis le 1^{er} janvier 2021, essentiellement portés par l'année 2021 qui suit la tendance observée sur la décennie précédente (cf. chiffres de consommation d'espaces NAF entre 2011 et 2021).

	2021 (d'après le portail de l'artificialisation)	2022 (d'après les données des permis de construire)
Arbigny	0,1	0
Asnières s/S.	0	0
Bâgé-Dommartin	1,3	0,6
Bâgé-le-Châtel	0	0
Boissey	2,1	0,1
Boz	0,5	0
Chavannes s/R.	0,4	0
Chevroux	2,7	2,3
Feillens	0,9	1
Gorrevod	1,8	0,1
Manziat	2,1	2,3
Ozan	2,6	0,3
Pont-de-Vaux	0,4	0
Replonges	1,6	0,8
Reyssouze	0,2	0,2
St-André-de-B.	1,9	1,3
St-Bénigne	0,7	0,4
St Étienne s/R.	1,3	0,2
Sermoyer	0,3	0
Vésines	0	0
CCBS	20,9 ha	9,6 ha

3. Analyse des documents d'urbanisme

Le territoire de l'intercommunalité est couvert par différents documents d'urbanisme (carte communale, POS valant PLU, PLU) ou par le règlement national d'urbanisme.

- 10 communes disposent d'un PLU ou d'un POS valant PLU ;
- 5 communes sont régies par une carte communale ;
- 6 communes sont soumises au règlement national d'urbanisme.

	Document d'urbanisme	Zones d'urbanisation (zones AU) en ha			Consommation foncière depuis 10 ans en ha	Surface consommée en AU depuis l'entrée en vigueur du PLU	Nombre de logement réalisés entre 2008 et 2019	Population 2008	Population 2019	Evolution population 08-19
		Court terme	Long terme	Total						
Arbigny	RNU						36	368	460	92
Asnières-sur-Saône	RNU						0	79	76	-3
Bâgé-Dommartin	PLU	23	40,8	63		13	276	3679	4065	386
Bâgé-le-Châtel	PLU	8,1	4,1	12,2		5,5	93	795	973	178
Boissey	CC						49	246	365	119
Boz	PLU 2013	3,1	2,4	5,5		0,1	19	485	519	34
Chavannes s/R.	CC						49	667	761	94
Chevroux	CC						62	871	961	90
Feillens	RNU					7,7	246	3108	3365	257
Gorrevod	CC 2003						62	737	784	47
Manziat	RNU					2,1	93	1892	1948	56
Ozan	PLU 2013					0,0	94	539	694	155
Pont-de-Vaux	RNU						111	2159	2213	54
Replonges	PLU 2007	39,7	48,5	88,2		9,7	342	3281	3791	510
Reyssouze	RNU					10,4	93	905	989	84
Saint-André-de-Bâgé	PLU 2006	8,7	4,1	12,8		3,1	100	555	779	224
Saint-Bénigne	PLU	32,7	0,0	32,7		11,2	125	1117	1311	194
St-Étienne-s/R.	CC						26	516	583	67
Sermoyer	PLU 2015	2,4	0,9	3,4		0,6	19	664	652	-12
Vésines	RNU						2	90	99	9

Ces dernières années, les communes de Feillens et de Manziat, qui étaient dotées de POS valant PLU, sont retombées au Règlement national d'urbanisme (RNU). De ce fait, les disponibilités foncières restantes, au sein des documents d'urbanisme locaux de la CCBS, se sont considérablement amoindries et s'expliquent par le passage de ces communes au RNU (qui disposaient au total de 60 ha de zone AU)

II. Capacité de densification et de mutation de la trame bâtie

Le travail d'analyse a reposé sur :

- Un travail brut d'identification SIG des parcelles laissées libres dans la trame urbaine (recherche de parcelles au sein des tâches urbaines DDT).
- Un entretien communal au lancement de la procédure permettant une confrontation de ce travail brut avec le ressenti de terrain des élus.
- Un travail de terrain, fondé en partie sur une visite commune avec les élus.
- De multiples échanges au cours de la phase de diagnostic et de PADD avec l'ensemble des communes.
- Un travail d'identification de la mobilisation de ces dents creuses.

1. Délimitation de l'enveloppe urbaine

L'enveloppe urbaine regroupe l'ensemble des espaces artificialisés présentant une certaine continuité et une certaine compacité. Ces espaces possèdent des vocations diverses : habitat, équipements, zones d'activités, infrastructure.

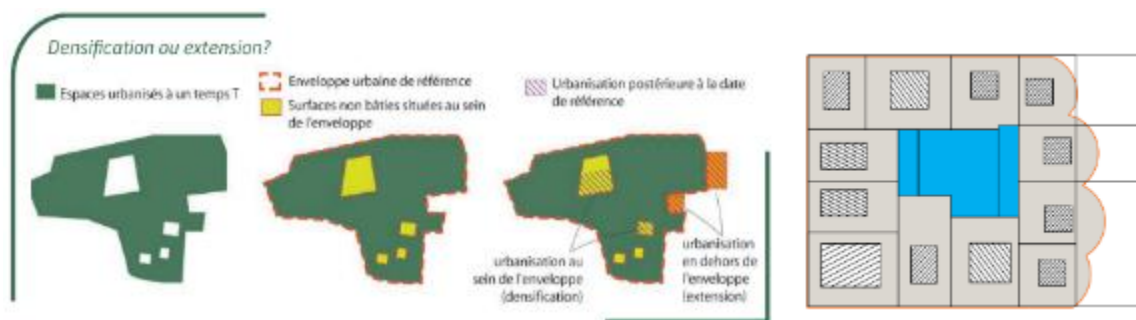
La délimitation des enveloppes urbaines est basée sur la méthode proposée par la Direction Départementale de l'Ain. **Un rayon de 25 mètres** a été tracé autour des bâtiments existants, définissant de ce fait l'enveloppe urbaine. Les bâtiments isolés, les installations agricoles et forestières ainsi les hameaux composés de très peu d'habitations ont été exclus de l'enveloppe.

Exemples d'enveloppes urbaines sur le territoire :



2. Repérage des potentiels fonciers dans l'enveloppe

Les **dents creuses** sont des espaces correspondant aux parcelles non bâties situées au sein des enveloppes urbaines et qui disposent d'un accès direct sur voie. En revanche, les parcelles et les lots non commercialisés dans le cadre d'un lotissement ou d'une opération d'aménagement d'ensemble n'ont pas été comptabilisés comme dents creuses.



Enveloppe urbaine et dent creuse (source : AURM)

Un travail informatique a été mené pour repérer les dents creuses potentielles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Ce travail a servi de base pour **des entretiens avec les élus par commune fin 2017**.

A ce stade, 132 hectares de dents creuses potentielles sont identifiés sur le territoire.

Extrait de l'analyse foncière sur Manziat :

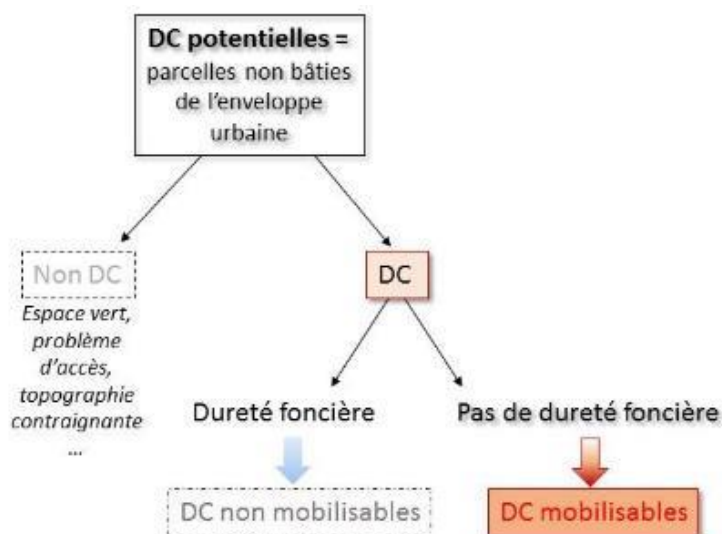


 Dents creuses identifiées

3. Analyse des potentiels fonciers identifiés

Dans le cadre des entretiens, **chaque dent creuse potentielle a fait l'objet d'une analyse**. Lorsqu'elle était déjà occupée par un usage (accès privé, espace vert de lotissement, etc.), ou lorsqu'elle présentait des caractéristiques interdisant la constructibilité (déclivité, présence de réseaux, etc.), elle était écartée en tant que « dent creuse potentiellement non avérée » = Non DC). Lorsqu'une dent creuse

avérée (DC) faisant l'objet d'une rétention foncière connue et certaine (selon la connaissance de terrains des élus) à l'horizon du PLUi, elle était considérée comme « non mobilisable ».



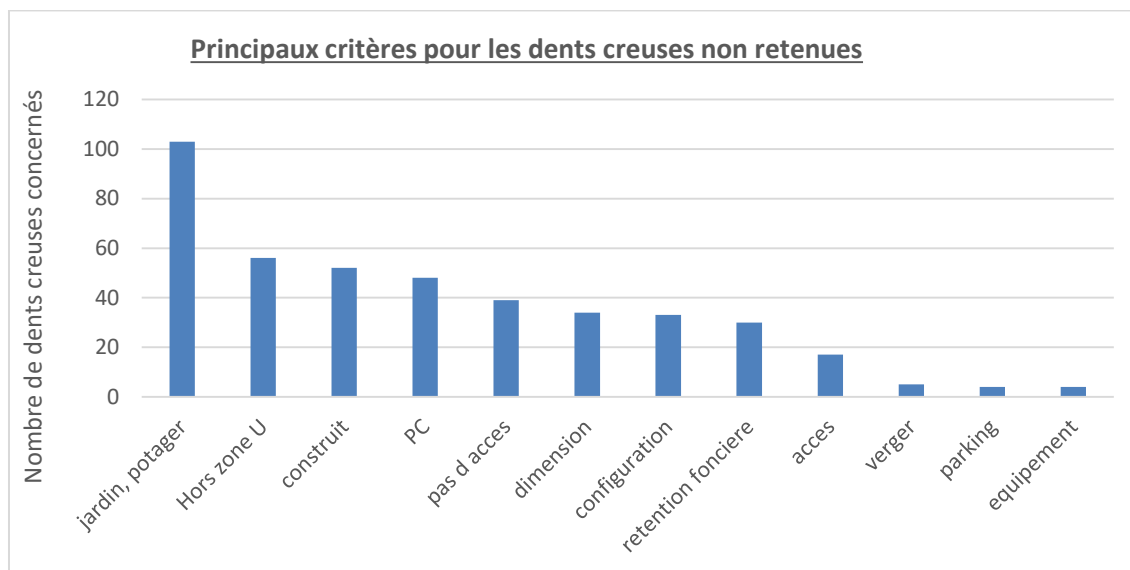
L'analyse tient par ailleurs compte des évolutions de la trame depuis 2017. **Tout permis accordé depuis cette date est en effet comptabilisé** comme production de logement et mobilisation foncière qu'il s'agisse d'extension ou de densification.

Extrait de l'analyse foncière sur Manziat :



Les principaux critères selon lesquelles certaines dents creuses ont été écartées sont :

- jardin ou potager lié à la maison adjacente (22 %)
- classement en zone A ou N (12 %)
- parcelle déjà bâtie ou permis de construire accordé (21 %)
- parcelle enclavée, aucun accès possible (8 %)
- dimension ou configuration de la parcelle empêchant la construction d'une habitation future (14 %)
- rétention foncière (6 %)



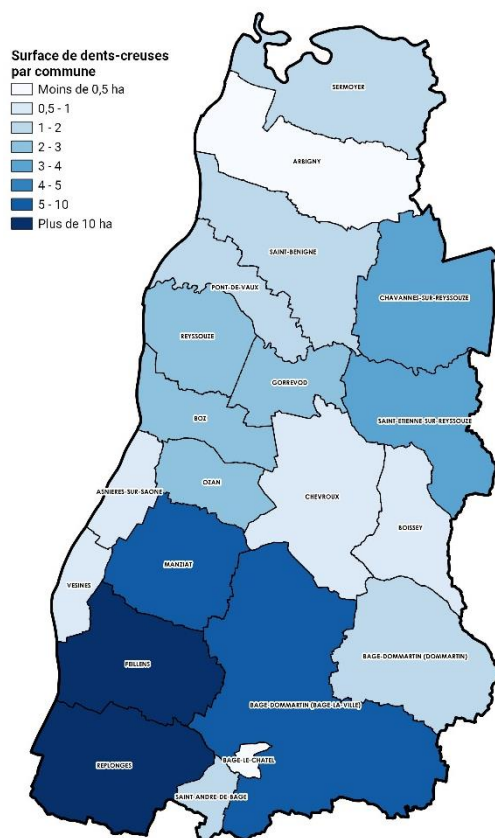
Les résultats ci-dessous présentent les surfaces retenues par commune (en hectares) :

<i>COMMUNES</i>	<i>Surface « brute » de travail (ha)</i>	<i>Surfaces de dents creuses retenues 2023 (ha)</i>	<i>Part finale retenue 2023</i>
ARBIGNY	0,4	0,14	35%
ASNIERES/SAONE	0,95	0,88	92%
BAGE-DOMMARTIN	17,16	7,06	41%
BAGE-LE-CHATEL	2,68	0,28	10%
BOISSEY	2,65	0,56	21%
BOZ	4,29	2,63	61%
CHAVANNES/REYSSOUZE	3,92	3,14	80%
CHEVROUX	5,84	0,88	15%
FEILLENS	18,14	10,25	56%
GORREVOD	7,03	2,81	40%
MANZIAT	13,86	8,73	63%
OZAN	5,46	3,08	56%
PONT-DE-VAUX	2,61	1,87	72%
REPLONGES	36,87	15,76	43%
REYSSOUZE	3,63	2,57	71%
SAINT-ANDRE-DE-BAGE	2,83	1,34	47%
SAINT-BENIGNE	3,82	1,12	29%
SAINT-ETIENNE/REYSSOUZE	8,25	3,25	39%
SERMOYER	3,98	1,57	39%
VESINES	0,79	0,60	76%
TOTAL	132,0 ha	68,5 ha	46%

Des cartes d'analyse foncière pour chacune des communes sont présentes ci-après, en annexe de ce document (ANNEXE 2 à partir de la page 191).

Au total, ce sont **68,5 hectares de dents creuses** qui sont identifiés. Cette valeur totale est à mettre en perspective, commune par commune.

En effet, 4 des 20 communes représentent plus de 50% de ce foncier : Bâgé-Dommartin, Feillens, Manziat et Replonges. Cette représentation importante est notamment liée aux formes historiques du bâti, notamment sur Replonges ou Feillens, où l'urbanisation progressive a généré d'importants potentiels. En ce qui concerne la commune de Bâgé-Dommartin, la fusion récente des deux anciennes communes et ainsi sa grande superficie communale actuelle expliquent l'importance de la valeur. Le croisement de ces informations avec l'armature territoriale du SCoT Bresse Val de Saône indique que ce sont les communes du « chapelet urbain » et des « bourgs accessibles » qui détiennent près de la moitié du volume foncier de dents creuses de la CCBS.



4. Capacité de mobilisation

Dans un second temps, un travail d'analyse de la capacité de la mobilisation de ces parcelles a été mené. Plusieurs communes « test » ont fait l'objet d'un travail d'identification de leur potentiel libre affichée au plan de zonage en vigueur. Sur la base des données cadastrales bâties actuelles, il a ainsi été défini **une capacité de mobilisation de ces parcelles**. Les analyses menées donnent une mobilisation du foncier en zone urbaine, sur ces dix dernières années, de l'ordre de 30 à 35% sur des communes plus urbaines et jusqu'à 55% sur des communes rurales aux documents d'urbanisme récents.

Ainsi, on peut estimer globalement que la capacité de mobilisation de ces fonciers en densification se situe aux alentours de **50% à l'horizon du PLUi, d'ici 2035**. En effet, la réalité foncière montre aujourd'hui encore qu'une dent creuse, aussi urbanisable soit-elle quand elle ne présente en apparence aucune contrainte technique ou ne comporte aucun relevé d'aléa ou de risque, n'apporte aucune garantie d'urbanisation certaine dans les prochaines années. De plus, les systèmes parcellaires complexes que certaines dents creuses retenues présentent localement (configuration parcellaire de type lanière, groupe de parcelles en multipropriété), ou encore celles qui constituent le jardin d'agrément de la propriété bâtie implantée sur la parcelle contigüe, garantissent encore moins leur mobilisation à moyen terme. Le « test » exposé ci-dessus en est un élément de démonstration.

La capacité de densification et de mutation, à l'échelle de chaque commune, est ainsi évaluée en application de ces principes. Les surfaces de dents creuses mobilisables retenues présentent les valeurs théoriques suivantes à l'horizon du PLUi (2022-2035).

COMMUNES

*Surfaces de dents-creuses
mobilisables retenues*

ARBIGNY	0,07
ASNIERES/SAONE	0,44
BAGE-DOMMARTIN	3,53
BAGE-LE-CHATEL	0,14
BOISSEY	0,28
BOZ	1,31
CHAVANNES/REYSSOUZE	1,57
CHEVROUX	0,44
FEILLENS	5,1
GORREVOD	1,40
MANZIAT	4,37
OZAN	1,54
PONT-DE-VAUX	0,94
REPLONGES	7,88
REYSSOUZE	1,29
SAINT-ANDRE-DE-BAGE	0,67
SAINT-BENIGNE	0,56
SAINT-ETIENNE/REYSSOUZE	1,62
SERMOYER	0,78
VESINES	0,30
TOTAL	34,25 ha

5. Nombre de logements potentiels en densification

Pour chaque « DC mobilisable » de superficie inférieure à 2500 m² = 1 logement retenu

Pour chaque « DC mobilisable » de superficie égale ou supérieure à 2500 m² = nombre de logements retenus résultant de l'application de la densité moyenne minimale affectée à la commune ou au secteur, soit $XXm^2 * 15 \text{ log./ha}$ (ou 18-25 log./ha selon la strate de l'armature territoriale).

COMMUNES	Perspectives de production de logement en dents creuses
ARBIGNY	1
ASNIERES/SAONE	3
BAGE-DOMMARTIN	37
BAGE-LE-CHATEL	1
BOISSEY	2
BOZ	13
CHAVANNES/REYSSOUZE	13
CHEVROUX	4
FEILLENS	63
GORREVOD	15
MANZIAT	47
OZAN	18
PONT-DE-VAUX	20
REPLONGES	120
REYSSOUZE	10
SAINT-ANDRE-DE-BAGE	9
SAINT-BENIGNE	7
SAINT-ETIENNE/REYSSOUZE	17
SERMOYER	9
VESINES	4
TOTAL	411 logements

III. Synthèse

Ce qu'il faut retenir du diagnostic foncier :

- ⇒ Le potentiel de développement urbain est encore très important, le renforcement de certaines polarités du territoire semble essentiel
- ⇒ L'organisation urbaine génère des potentialités de densification importantes qui connaissent néanmoins une mobilisation comprise entre 30 et 55% des fonciers inscrits actuellement en zone U
- ⇒ De nombreuses communes disposent d'un document d'urbanisme en vigueur, ce qui permet d'encadrer et au mieux de limiter les potentiels d'urbanisation
- ⇒ Les documents d'urbanisme anciens sont parfois en décalage avec le cadre réglementaire et les prescriptions actuelles en matière de consommation
- ⇒ La consommation foncière de ces 10 dernières années est à mettre en lien avec la forte croissance démographique enregistrée sur cette période
- ⇒ Des tâches urbaines ont commencé à se développer dans des secteurs ruraux peu propices à un développement de l'urbanisation, ainsi que dans des secteurs urbains peu enclins à la densification

Forces	Faiblesses
Une grande majorité d'espaces naturels et agricoles qui façonnent l'image du territoire et conditionnement également son attractivité	Une fragmentation du territoire importante liée à une urbanisation linéaire le long des axes routiers et la dispersion de l'habitat
Des occupations des sols et une territorialisation qui découlent de l'histoire : une organisation des occupations du sol influencée par la proximité immédiate de la Saône	Un renforcement de l'artificialisation des sols à l'échelle de la CCBS
Des espaces agricoles encore assez perméables	Le foncier identifié en densification n'apporte aucune garantie de mobilisation totale d'ici 2035
Enjeux	
Conserver les caractéristiques générales de l'occupation des sols sur le territoire, notamment la grande majorité d'espaces naturels et agricoles	
Réduire la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers	
Encadrer et organiser le développement urbain futur pour économiser le foncier et limiter la fragmentation du territoire (éviter l'habitat linéaire le long des axes routiers)	

ANNEXES

I. Lexique

ABF :	Architecte des Bâtiments de France
CAUE :	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
CDPENAF :	Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers
CDNPS :	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CES :	Coefficient d'Emprise au sol
COS :	Coefficient d'Occupation des Sols
CU :	Certificat d'urbanisme
DAC :	Document d'Aménagement Commercial
DOO :	Document d'Orientations et d'Objectifs
DPU :	Droit de Préemption Urbain
DUP :	Déclaration d'Utilité Publique
EPF :	Établissement Public Foncier
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PC :	Permis de construire
PDU :	Plan de Déplacement Urbain
PEB :	Plan d'Exposition au Bruit
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
POS :	Plan d'Occupation des Sols
PPRi :	Plan de Prévention des Risques inondation
PSMV :	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
SAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDP :	Surface de plancher (ex SHON)
SRCE :	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STECAL :	Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée
ZAC :	Zone d'Aménagement Concerté
ZACOM :	Zone d'Aménagement Commercial
ZAD :	Zone d'Aménagement Différée
ZNIEFF :	Zone Naturelle d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique

II. Cartes d'analyse foncière par commune (extraits de l'étude des gisements fonciers du diagnostic)



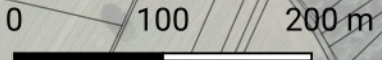
Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue





Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0

100

200 m



Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0

100

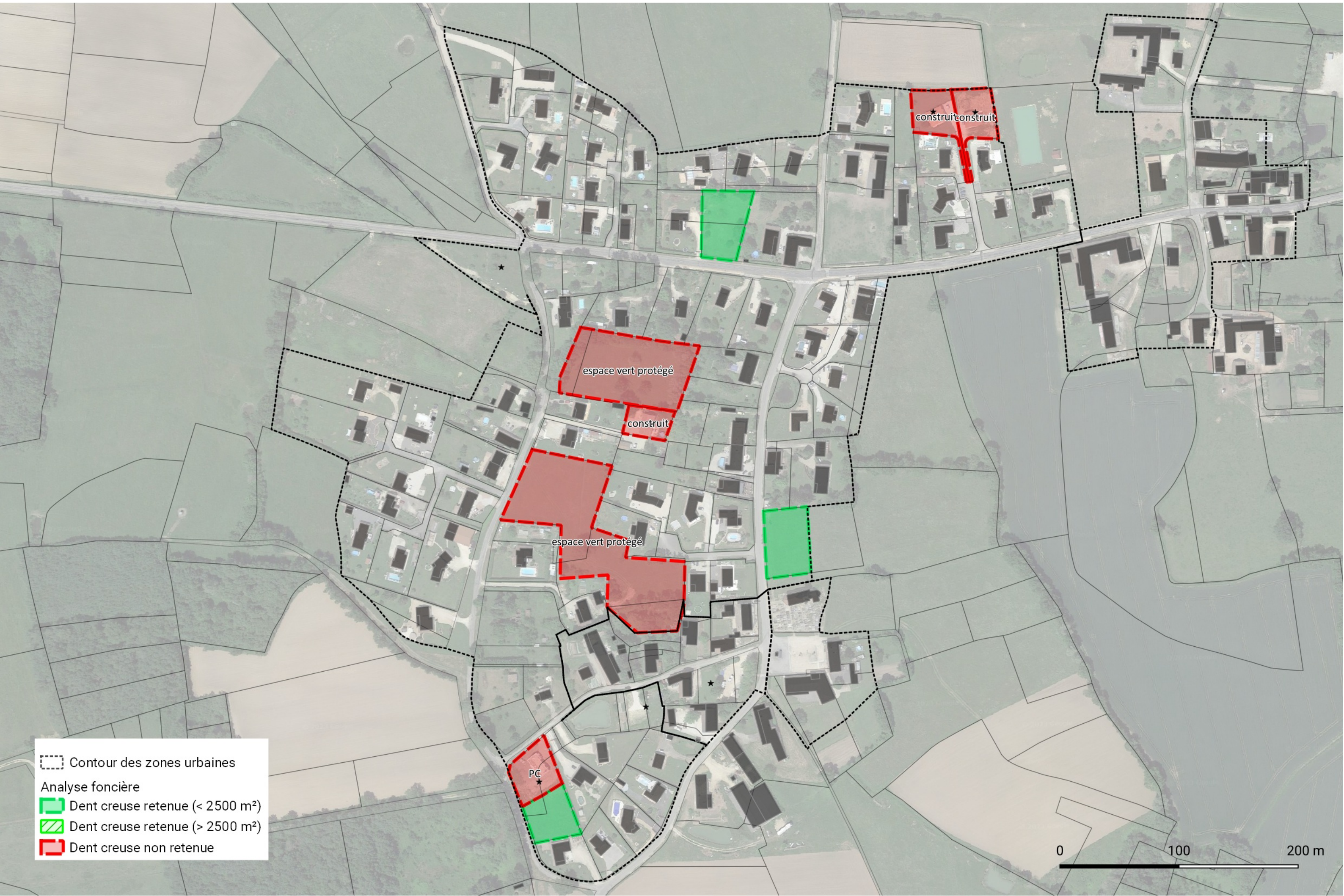
200 m

Extrait de l'étude des gisements fonciers - BAGE-LE-CHATEL



- Contour des zones urbaines
- Analyse foncière
- Dent creuse retenue (< 2500 m²)
 - Dent creuse retenue (> 2500 m²)
 - Dent creuse non retenue

0 100 200 m



Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0 100 200 m

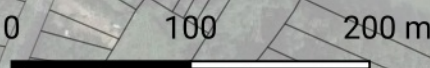
Extrait de l'étude des gisements fonciers - BOZ



Contour des zones urbaines

Analyse foncière

- Dent creuse retenue (< 2500 m²)
- Dent creuse retenue (> 2500 m²)
- Dent creuse non retenue





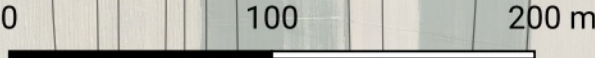
 Contour des zones urbaines

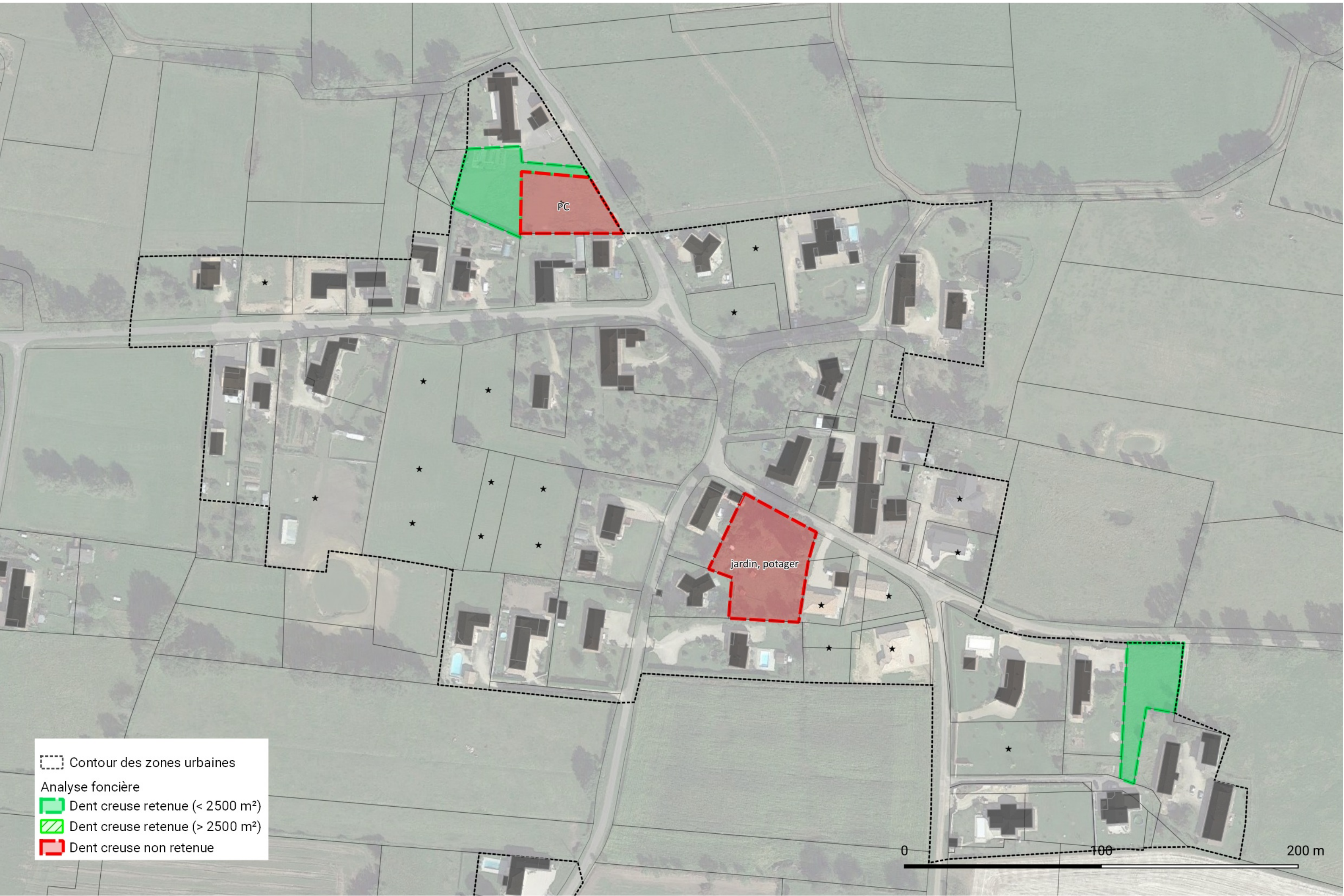
Analyse foncière

 Dent creuse retenue (< 2500 m²)

 Dent creuse retenue (> 2500 m²)

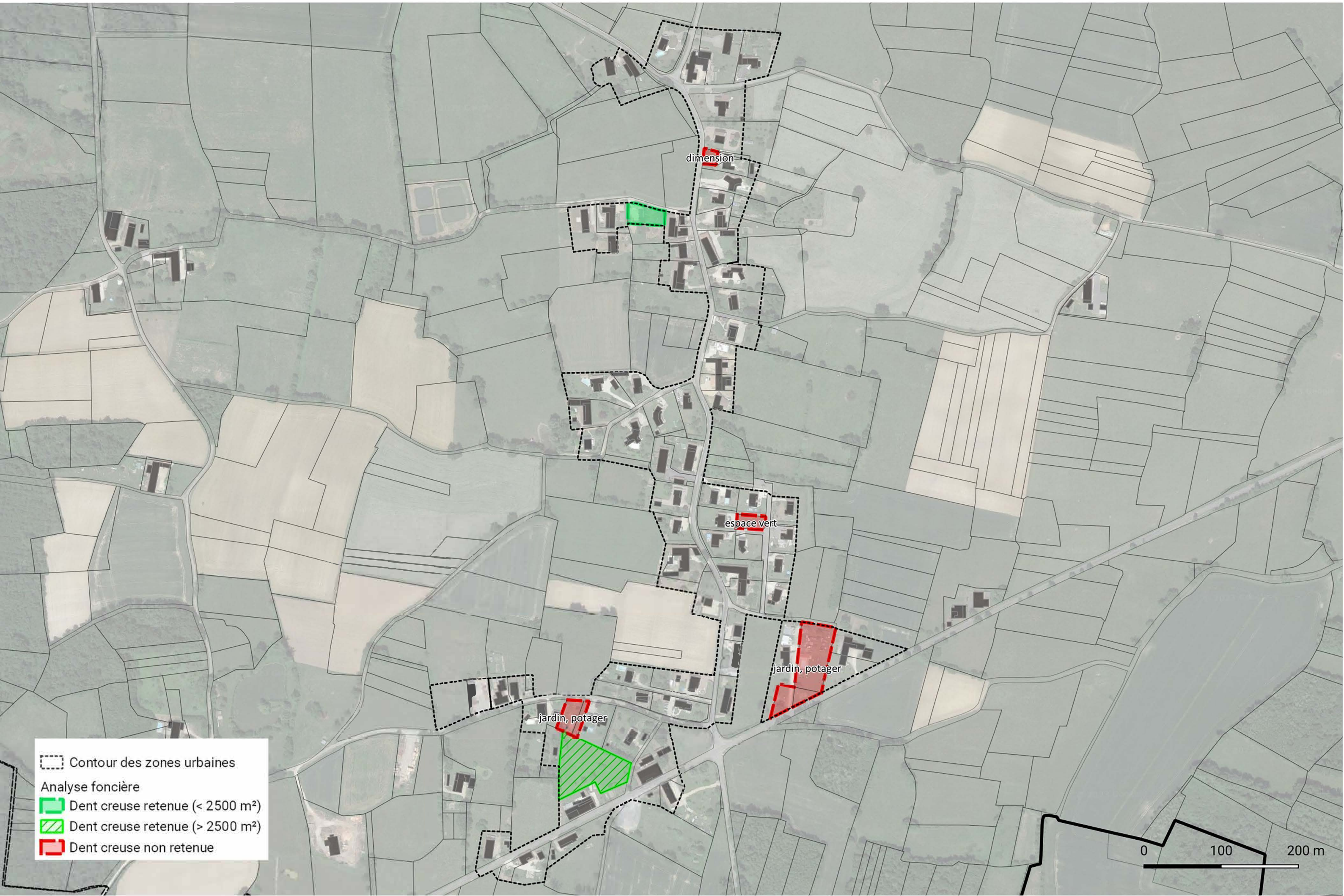
 Dent creuse non retenue





- Contour des zones urbaines
- Analyse foncière
- Dent creuse retenue (< 2500 m²)
 - Dent creuse retenue (> 2500 m²)
 - Dent creuse non retenue

0 100 200 m



 Contour des zones urbaines

Analyse foncière

 Dent creuse retenue (< 2500 m²)

 Dent creuse retenue (> 2500 m²)

 Dent creuse non retenue

0 100 200 m



Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0

100

200 m



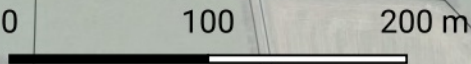
Contour des zones urbaines

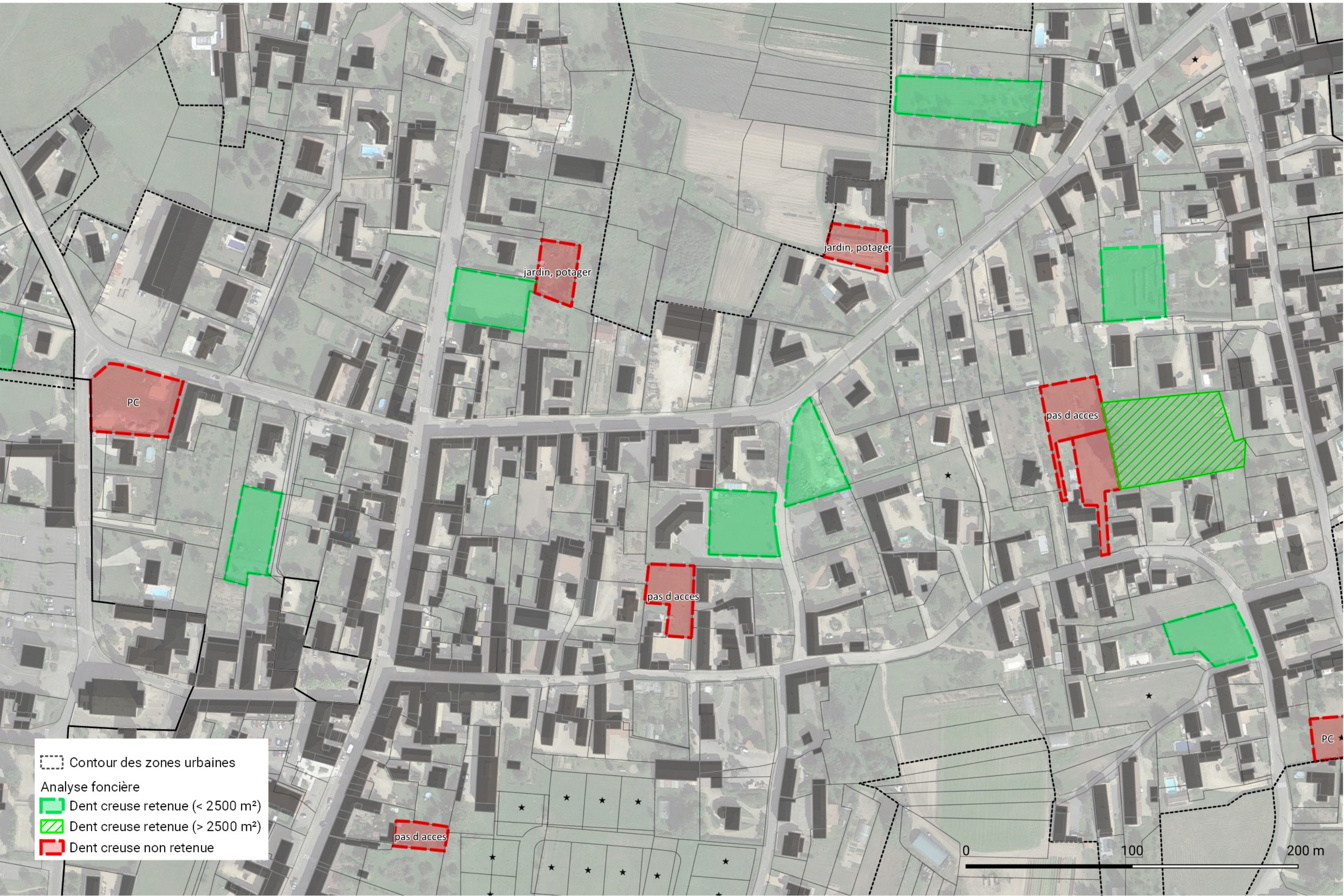
Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue





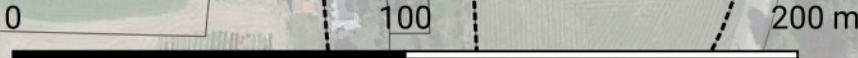
Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue





jardin, potager

construit

Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

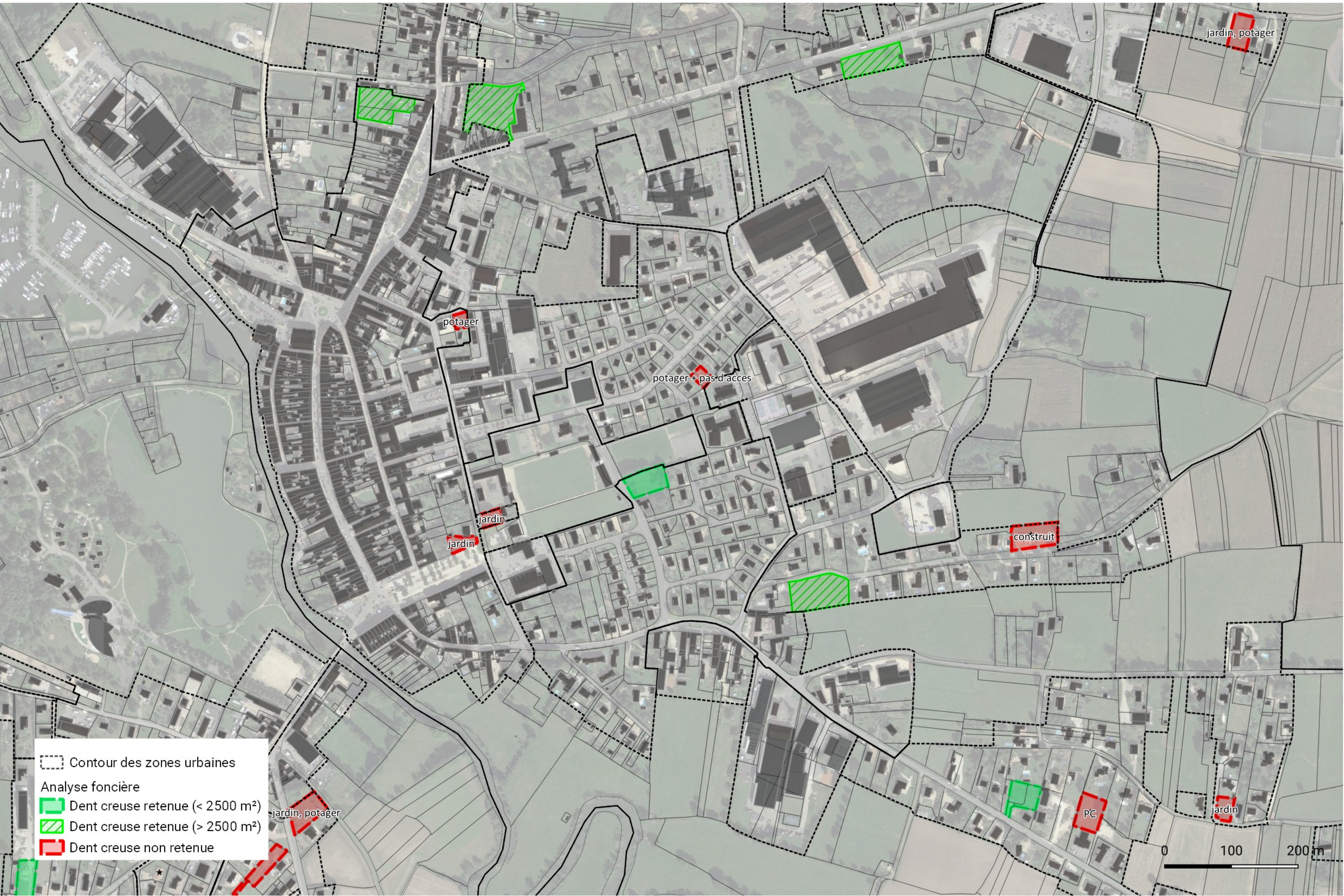
Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0

100

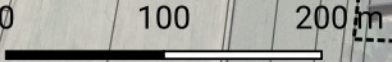
200 m

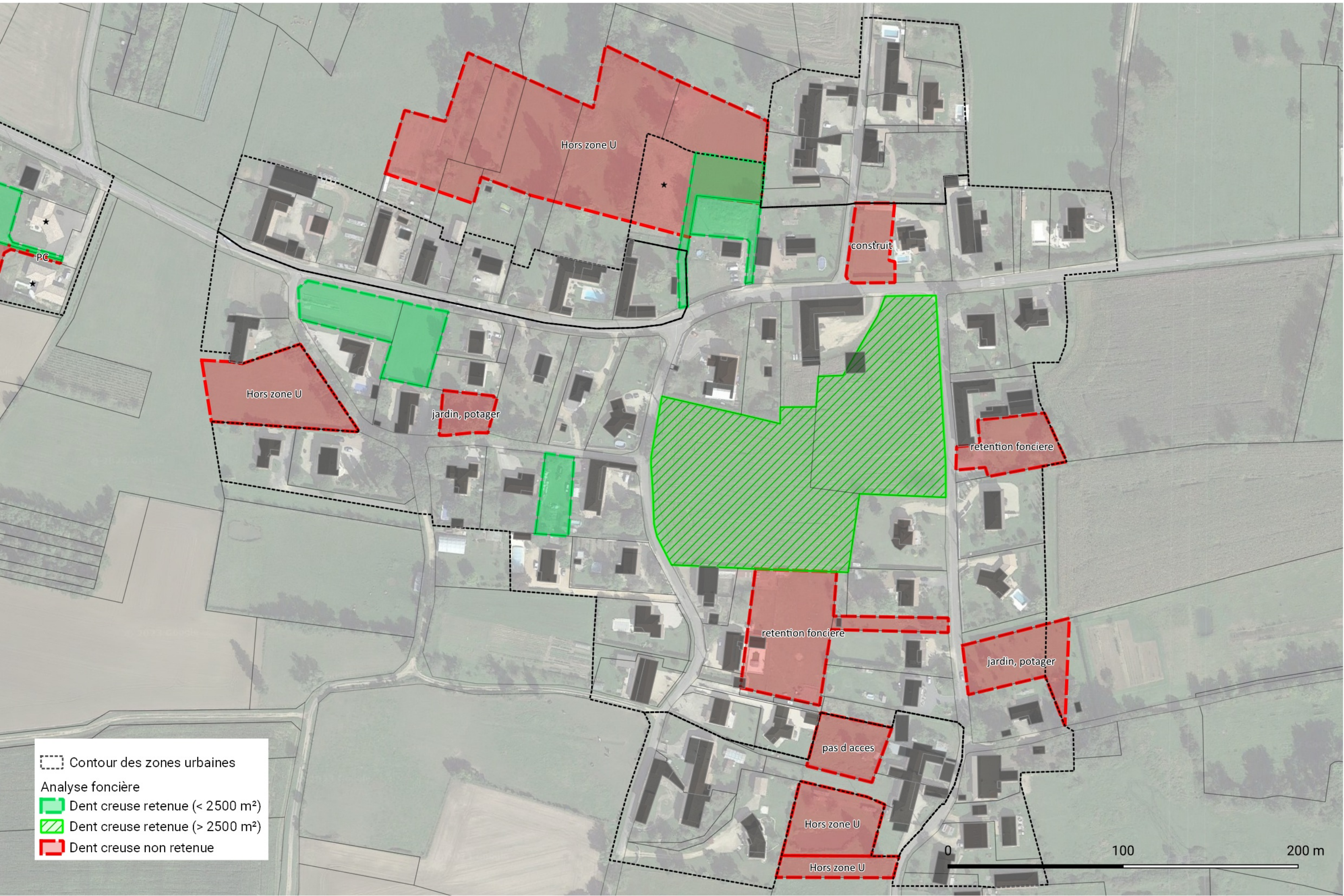


Contour des zones urbaines

Analyse foncière

- Dent creuse retenue (< 2500 m²)
- Dent creuse retenue (> 2500 m²)
- Dent creuse non retenue







Contour des zones urbaines

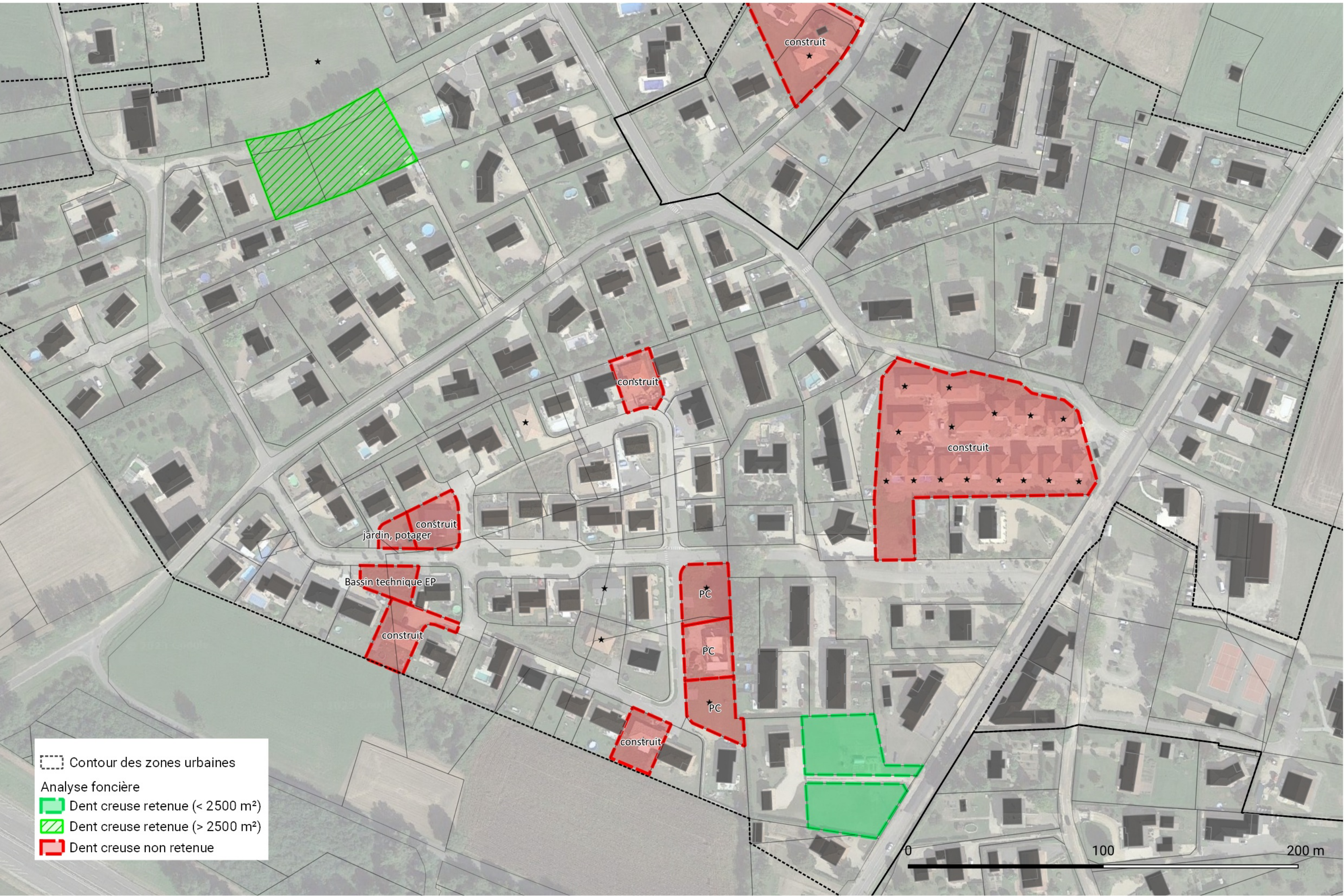
Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0 100 200 m



Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0 100 200 m



Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0 100 200 m





Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

accès

accès

construit

Hors zone U

Hors zone U

Hors zone U

Hors zone U



Contour des zones urbaines

Analyse foncière

Dent creuse retenue (< 2500 m²)

Dent creuse retenue (> 2500 m²)

Dent creuse non retenue

0 100 200 m